fran[illegible]

PARAITRONT SUCCESSIVEMENT
DANS LA MÊME COLLECTION

ROBESPIERRE

VERGNIAUD

DANTON

LES GIRONDINS

VICTOR HUGO

LAMARTINE

GAMBETTA

JAURES

LES PLUS BEAUX DISCOURS

DE

SAINT-JUST



LOUIS-ANTOINE DE SAINT-JUST
Membre de la Convention
Né à Marcy (Nièvre) le 25 août 1767
Mort sur l'échafaud le 28 juillet 1794

LES

GRANDS ORATEURS RÉPUBLICAINS

LES PLUS BEAUX DISCOURS

DE

SAINT-JUST

AVEC

UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE, PAR MAURICE LE BLOND



ÉDITIONS DU CENTAURE

17, RUE LA PÉROUSE

PARIS-16E

SAINT-JUST
SA VIE ET SON ŒUVRE

De toutes les gloires révolutionnaires, la figure de Saint-Just est celle qui exerce peut-être le prestige le plus étrange. Certains l'entourent d'une sorte de légende atroce, d'autres l'éclairent d'une auréole héroïque. Elle fascine et elle attire tour à tour, elle glace les cœurs ou elle éblouit ; et, par un singulier miracle, elle inspire la répulsion et l'attrait. Tous ceux qui l'ont étudiée — et ceux-ci sont légion — aboutissent à des jugements contradictoires, où les verdicts les plus sévères s'opposent à des apologies passionnées.

La plupart des critiques et des historiens ont émis au sujet de Saint-Just des sentences terribles et sommaires. Aux yeux de Mignet : « c'était un monstre peigné ». Lamartine le représente : « muet comme un oracle et sentencieux comme un axiome », et il ajoute : « On dirait un rêve de la République de Dracon. » « Un glaive vivant », prononce Taine. Plus près de nous, Rémy de Gourmont dit de lui « Saint-Just, cette panthère » et Maurice Barrès compare sa gloire « à une lampe dans un tombeau ».

D'autre part, comment expliquer que Barère, dont il fut un des adversaires acharnés, ait tenu, quarante ans plus tard, à lui rendre justice, dans ses mémoires. En 1831, Charles Nodier, éditant ses *Institutions Républi-*

caines, lave sa mémoire des calomnies et réussit à la réhabiliter. Ernest Hamel lui a consacré un livre vengeur et enthousiaste. Aulard dans ses *Orateurs* de la Convention a vanté « son goût et son génie de l'administration » et « son adroite et clairvoyante activité ». Dans son drame, *Danton*, Romain Rolland a tracé de lui une inoubliable silhouette, qu'il entoure de son admiration et de sa sympathie. Ainsi la liste des défenseurs et des zélateurs de Saint-Just paraît aussi imposante que celle de ses détracteurs. Mais l'un des témoignages les plus significatifs de la séduction que ne cesse d'avoir sur les intelligences et sur les âmes sensibles le grand orateur conventionnel, c'est Marie Lenéru qui va nous le fournir. Cette jeune femme au cœur pur, enclose dans son mutisme et dans sa surdité, elle-même écrivain admirable, devait s'éprendre d'une passion idéale pour le génial et taciturne adolescent. Et personne n'a sans doute évoqué avec une tendresse plus apitoyée, le héros impitoyable, personne n'a voué un culte plus fervent que l'auteur des *Affranchis* à celui qu'elle nous montre passant parmi les hommes « beau, fanatique, et dictatorial ».

Des sentences aussi diverses invitent à la prudence, quand on aborde une physionomie comme celle de Saint-Just. L'erreur serait de la juger avec notre mentalité contemporaine. Et il y aurait aussi une injustice à lui appliquer le critérium de notre sensibilité actuelle, ou de nos conceptions philosophiques et sociales. Saint-Just ressemble fort à quelque personnage d'une tragédie cornélienne. Pour le comprendre il faut se pénétrer de l'atmosphère historique qu'il respira, suivre sa formation première, se rappeler la discipline de cette éducation strictement classique, basée sur l'exemple exclusif de l'antiquité, et qui façonna d'une manière si rigoureuse la génération jacobine. Il faut replacer l'homme dans son époque intellectuelle, toute bouillonnante de l'idéologie la plus passionnée, surtout, il faut se garder

de mettre en jeu ce sens altruiste et humanitaire que nous avons hérité du romantisme et de 1848, de cette notion expérimentale de la politique et de la vie, que nous devons aux maîtres plus récents : toutes choses qui nous portent aujourd'hui à beaucoup de compassion, à trop d'ironie et à trop d'indulgence, et qui ont bouleversé, depuis cent ans, notre conception de l'homme et de la société.

Ce qui caractérise la carrière de Saint-Just, c'est sa brièveté. Subite, sa renommée jaillit comme un éclair. Il avait vingt-cinq ans, lorsqu'une harangue éclatante, plaça tout de suite, au premier plan de la Révolution, celui qui, la veille, n'était encore qu'un des plus obscurs parmi les représentants du peuple.

Le 13 novembre 1792, une question primordiale se posait tragiquement devant l'assemblée frémissante. Louis XVI était-il jugeable pour le crime qu'on lui imputait d'avoir commis sur le trône constitutionnel ? Par qui devait-il être jugé ? Serait-il traduit devant les tribunaux ordinaires ? N'était-il pas naturel que la Convention le jugeât elle-même ? Etait-il nécessaire de soumettre ce jugement à la ratification de tous les membres de la République réunis en assemblée de communes ?

La Convention hésitait. Beaucoup de députés n'eussent pas demandé mieux que d'échapper à la lourde responsabilité, dont la menace les inquiétait. Morisson venait de se faire l'interprète de ces appréhensions. C'est alors que Saint-Just se présente à la tribune. On ne peut rêver d'apparition plus séduisante. L'élégante et haute stature du jeune homme, son aisance et la distinction de son maintien, mais surtout son profil de médaille, l'ovale fin et frais du visage qu'encadrent les flots d'une chevelure bouclée, son regard séraphique et bleu, tout cela forme un portrait adorable de jeunesse.

Mais, tout à coup, une voix brève et vibrante martèle

l'air. Les arguments de l'orateur se succèdent avec une rigueur inexorable. Dès les premiers mots, on l'a compris, c'est la royauté elle-même que Saint-Just rejette hors du droit commun. Le cas Capet disparaît. C'est la justification du régicide, l'apologie de Brutus, la proclamation de la loi martiale contre tous les tyrans du monde.

« Juger un roi comme un citoyen. Ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de Justice. Quel rapport de Justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois... ? »

Ceux qui ont entendu, ce jour-là, Saint-Just, ne pourront jamais l'oublier. *Ses mots tombaient comme des coups de hache*, a dit Barère. Et poursuivant sa dialectique : « On ne peut régner innocemment, » s'écriait-il ; tout roi est un rebelle et un usurpateur ». Subjuguée par cette parole enflammée, nourrie de latinité et qu'exaltaient toutes les passions de l'époque, l'assemblée, debout, acclamait l'orateur. La vision séraphique de tout à l'heure s'était abolie, et ce que la foule des représentants applaudissait, avec un enthousiasme mêlé d'épouvante, c'était l'image dressée devant eux de l'archange révolutionnaire, agitant le glaive nu de la loi républicaine.

L'impression fut énorme. Le discours, abondamment imprimé et distribué, consacra aussitôt la popularité de son auteur.

Quel était ce jeune homme, que sa destinée poussait ainsi, du jour au lendemain, vers les sommets de la République, et dont la célébrité, la légende et les calomnies allaient bientôt dénaturer les traits ?

Celui que Taine dénomme, probablement par ironie, « le chevalier de Saint-Just » était d'essence roturière, malgré sa particule. Né à Decize en 1767, fils d'un officier de modeste emploi, lequel s'était retiré à Blérancourt, près de Noyon, c'est là que s'était écoulée son

enfance avec sa mère, bientôt veuve, et deux jeunes sœurs un peu plus âgées que lui-même.

Il avait fait au collège de Noyon, dirigé par les oratoriens, des études assez fortes. Les enseignements des « bons pères » laissèrent sur cet esprit sensible et véhément une empreinte profonde. Familier de Tacite, de qui sa phrase conservera les vigoureux raccourcis, il s'enflammait à la lecture de Plutarque, vivant dans l'intimité des héros grecs et latins, contractant chez eux le goût de la vertu antique. C'est à ce collège qu'il développa cette foi spiritualiste qui ne devait plus l'abandonner. L'athéisme lui apparut toujours comme un signe de frivolité et de corruption. Ce sentiment devait plus tard lui faire prendre en méfiance les hébertistes et Danton. Il ne cessa de croire en l'immortalité de l'âme, affinité qu'il avait avec Robespierre. On comprend ainsi qu'il adhérât au culte de l'Etre suprême, et qu'on pût le voir, à Strasbourg, verser des larmes au passage du Saint-Sacrement. Ceci permit de dire à Nodier qu'il fut un philosophe fort en retard sur les idées de son temps.

Au sortir du collège, il avait esquissé pendant quelque temps, à Reims, des études de droit, mais bientôt il revenait se fixer dans son village, s'adonnant tout entier à des travaux littéraires. Il y composa un poème héroï-comique en vingt chants, dont l'idée première lui fut fournie par l'Affaire du Collier et les mœurs dissolues de la cour de Marie-Antoinette. Ecrite en vers décasyllabiques, dans le goût insupportable du moment, cette ennuyeuse épopée demeure parfaitement illisible, avec ses allégories prétentieuses, ses développements sentimentaux, que rehaussent certains passages d'un érotisme puéril. L'unique excuse à ce péché de jeunesse, l'auteur l'a formulée dans la préface de l'ouvrage, quand il écrit en une phrase laconique : « J'ai vingt ans ; j'ai mal fait ; j'aurais pu faire mieux. »

Cette élucubration de collégien faillit coûter l'embas-

tillement à son auteur, et il ne fallut rien moins que le Quatorze-Juillet pour mettre fin à ses alarmes. Lorsqu'il devint célèbre, ses ennemis ne manquèrent pas de la rééditer, à son insu, sous le nouveau titre de : *Mes passe-temps ou le Nouvel Organt, par un député de la Convention Nationale.*

La publication de ce libelle fut l'origine d'accusations calomnieuses dont il ne reste plus rien aujourd'hui. Les quelques scènes licencieuses qui émaillent *Organt* n'étaient-elles pas un excellent prétexte pour convaincre Saint-Just d'avoir mené une jeunesse dissolue, et pour le représenter comme un don Juan de village, sans cœur et sans scrupule ?

Comment concilier ces prétendues vilenies avec l'estime affectueuse que lui prodiguèrent toujours les habitants de Blérancourt. Il mettait à leur service, sans compter, son savoir et son activité. C'est lui qui présidait leur députation à la fête de la Fédération, en 1790. Quand on voulut supprimer le marché franc de Blérancourt, dont la commune retirait profit, il écrivit une adresse à l'Assemblée Nationale où, généreusement, il offrait d'abandonner son patrimoine pour que satisfaction restât à ses compatriotes.

Ernest Hamel a fait justice des témoignages erronés sur lesquels on s'était basé pour faire croire à l'adolescence scandaleuse et dissolue de Saint-Just. Bien plus, il a établi « le grand éclat épique de sa continence » à ce point que, de nos jours, c'est une légende tout à fait contraire qui semblerait prédominer, celle du jeune héros, mort vierge sur l'échafaud.

Une idylle romanesque avec une jeune fille qu'il ne put épouser, et que sa famille maria à un M. Thorin, fut le seul épisode qui fleurit son adolescence méditative. Plus tard, il devait se fiancer à la sœur de son ami, le conventionnel Le Bas. On ne lui connaît pas d'autres amours. Etait-ce lui qui était insensible à la coquetterie féminine ? Ou, plutôt, n'y avait-il pas, dans

sa beauté, je ne sais quoi de parfait et de rayonnant, qui arrêtait l'élan des cœurs ? Lorsqu'elles l'apercevaient, si jeune et si lointain, les femmes sentaient-elles qu'il n'était pas pour elles ; avaient-elles la secrète prescience que sa suprême maîtresse l'avait déjà choisi, et que cette pâle tête bouclée était déjà promise à la mort ?

Dans sa solitude de Blérancourt, il avait vécu, soulevé d'allégresse, les premières heures de la Révolution. Il correspondait déjà avec Camille Desmoulins, qu'il avait fini par connaître à l'un de ses brefs voyages à Paris. Mais c'est surtout vers Robespierre qu'il se sentait entraîné d'une sympathie irrésistible. La lettre qu'il lui écrivit, à propos de l'affaire du marché franc, dont nous avons parlé plus haut, est demeurée fameuse : « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais que comme Dieu, par des merveilles, je m'adresse à vous... Vous n'êtes pas seulement député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. » Cette lettre allait être le prélude d'une amitié à laquelle le jeune homme devait demeurer invariablement fidèle, jusqu'à l'abnégation et jusqu'au suprême sacrifice.

L'œuvre de la Constituante s'achevait, quand Saint-Just publia le principal de ses ouvrages : *Esprit de la Révolution et de la Constitution en France.* Une phrase de Montesquieu, inscrite en épigraphe, en indique le caractère et la tendance : « Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons d'aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois, qu'on pût mieux sentir son bonheur,... je me croirais le plus heureux des hommes. »

Ce travail fut très remarqué, et l'édition épuisée en quelques jours. Saint-Just voulut alors être candidat à l'Assemblée législative ; il ne put être élu, n'ayant pas atteint vingt-cinq ans. Tourmenté d'une flamme répu-

blicaine, qui, a-t-il dit, le dévorait et le consumait, il attendit son heure. Le 2 septembre 1792, les électeurs de l'Aisne le désignèrent pour siéger à la Convention Nationale. Mais c'est seulement le 18 qu'il arriva à Paris. Il ne put donc assister aux massacres de septembre. Le dialogue sinistre avec Robespierre, que Lamartine leur attribue dans son *Histoire des Girondins*, trop souvent romancée, et que M. Henri Béraud a eu tort de reproduire sans le contrôler, doit donc être tenu pour apocryphe et rejeté dans le domaine de la fiction.

Au lendemain de son intervention retentissante, à la tribune de la Convention, les différents partis essayèrent d'attirer à eux cette jeune force. Les Girondins eux-mêmes lui firent des avances : Brissot découvrait dans son discours « des détails lumineux ». Saint-Just demeura fidèle à Robespierre.

A ce moment, il se tient volontairement à l'écart des factions, et se voue tout entier à sa tâche de législateur. Il fait preuve d'un sens aigu de l'administration. Dans son discours sur les subsistances, il réclame pour le commerce la plus grande liberté possible et s'élève contre l'abus des assignats.

Le souci de la défense nationale qu'il ne sépare jamais de celui de la République, occupe entièrement son esprit. Lorsque, le 26 janvier 1893, Saint-Just combat le plan de Siéyès sur l'administration de l'armée, il le fait avec toute la rigueur d'un Spartiate ressuscité. Il veut que le ministre de la Guerre ne soit que le serviteur et l'instrument de l'Assemblée nationale. Reprenant ce sujet, le 12 février 1793, il traite la question du haut commandement, et demande que les généraux soient choisis par la Convention, expression de la volonté populaire : « Si vous voulez fonder une République, ôtez au peuple le moins de pouvoir qu'il est possible, et faites exercer par lui les fonctions dont il est capable... Aussitôt qu'un homme est en place, il cesse de m'inté-

resser : je le crois même dans un état de dépendance. *Le commandement* est un mot impropre, car à quelque degré que l'on observe la loi, on ne commande point. » Jamais peut-être, on n'avait ouï, contre les dangers de la dictature militaire, un pareil avertissement, et les deux magnifiques discours, que nous venons de signaler, justifient le jugement formulé par Ernest Hamel : « Ce qui préoccupait Saint-Just, c'étaient les affaires militaires, il y donnait toute son attention ; non pas qu'il fût ébloui par la gloire des armes : il se méfiait, au contraire, du prestige qui, dans notre pays surtout, s'attache aux généraux victorieux. On ne l'entendit jamais vanter à la tribune les palmes cueillies sur les champs de bataille. Il reprochait à Barère de trop faire *monter* nos victoires : on eût dit « qu'il pressentait l'avenir et qu'il prévoyait ce que le peuple de France aurait un jour d'engouement pour le despotisme militaire. »

La Constitution de 93 est fortement imprégnée des idées de Saint-Just. Beaucoup de ses articles portent son sceau. Il y circule une âpre poésie, qui baigne de sa sentimentalité ce texte législatif, tout plein de réminiscences du Contrat social. Le jeune conventionnel possédait le secret de ces formules brèves et saisissantes qui ne sont souvent que du Jean-Jacques concentré. En voici quelques-unes qui participent à la fois du *Credo* et du Code: *La République protège ceux qui sont bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Elle refuse asile aux homicides et aux tyrans. Elle ne prendra point les armes pour asservir un peuple et l'opprimer. Elle ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. Les étrangers, la foi du commerce et des traités, l'hospitalité, la paix, la souveraineté des peuples sont choses sacrées. La patrie d'un peuple libre est ouverte à tous les hommes de la terre. Le peuple français vote la liberté du monde.*

Mais, déjà, la querelle de la Montagne et des Girondins allumait la guerre civile. Deux conceptions se

heurtaient. Aux partisans de la République « une et indivisible » solidement centralisée, la Gironde opposait ses projets fédéralistes. Les royalistes encourageaient le mouvement girondin ; soixante-dix départements sur quatre-vingt-trois s'étaient prononcés contre la Convention, et la province arborait le drapeau blanc. « Que nos adversaires, écrivait Vergniaud, prouvent que nous sommes coupables, sinon qu'ils aillent eux-mêmes à l'échafaud ! » A cette menace, le Comité de Salut public, auquel Saint-Just venait d'être adjoint, était obligé de répondre par des actes. Le jeune conventionnel qui passait, auprès de l'opinion publique, pour l'expression la plus pure de la conscience républicaine, fut chargé avec Cambon du rapport sur les trente-deux Girondins décrétés d'accusation comme suspects. Ce rapport, lu à la séance du 10 juillet 1793 et couvert d'applaudissements, désigna aussitôt Saint-Just pour faire partie définitivement du Comité de Salut Public.

Au sein du Comité, on peut dire que son influence balança celle de Robespierre. Souvent, « l'incorruptible » fut contraint de s'incliner, devant l'opiniâtreté de son jeune collègue.

Il fallait avoir recours à des mesures héroïques pour faire face aux difficultés de l'heure : la patrie menacée aux frontières, la nation déchirée par la guerre civile. Dans cette tâche presque surhumaine, Saint-Just demeura toujours à la hauteur des événements, prodiguant son énergie, son activité ardente et son génie de l'organisation.

On l'a accusé d'avoir formé, avec Couthon et le député d'Arras, un véritable *triumvirat* qui ne visait à rien moins que la dictature. Si lui-même avait eu de telles visées, aurait-il consenti à quitter Paris, pour accepter, aux armées, sur le Rhin, puis dans le Nord, ces missions extraordinaires, où il s'avéra un entraîneur d'hommes et un animateur merveilleux ?

Au mois d'octobre 1793, l'ennemi s'était emparé des

lignes de Wissembourg, le désordre régnait à Strasbourg où les menées contre-révolutionnaires entamaient le moral des armées. La situation paraissait désespérée. Accompagné de Félix Le Bas, nanti de pouvoirs extraordinaires, Saint-Just arrive en Alsace. Et voici qu'au bout de quelques jours, les abus disparaissent, l'anarchie est vaincue, l'ordre se rétablit. Sans doute, la réputation dont s'auréole le nom de Saint-Just, sa rigidité légendaire, lui confèrent un extraordinaire ascendant. Mais il recourt, aussitôt, à une succession de mesures qui stupéfient, et qui forcent l'admiration, chez ce rêveur et ce chimérique. Son coup d'œil, en certaines circonstances, la rapidité de sa détermination, l'assimilent à Bonaparte.

Un colonel avait tenu des propos offensants contre la République: il est fusillé. Un officier supérieur, étant en état d'ivresse, a frappé un de ses hommes: il est aussitôt dégradé. Le général Eisenberg s'est enfui après s'être laissé surprendre par les Autrichiens : il est exécuté. Ordre est donné à tous de coucher tout habillés, les chefs sont tenus de dormir sous la tente. Les troupes manquent de chaussures. Saint-Just et Le Bas prescrivent à la municipalité de la ville : « Dix mille hommes sont nu-pieds dans l'armée : il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg et que demain, à dix heures du matin, dix mille paires de souliers soient en marche vers le quartier général. » Il chasse les filles de l'armée. Un soldat, qui avait conservé l'une d'elles et s'en vantait, fut puni de mort. Ainsi l'énergie du jeune commissaire électrisait les cœurs, et comuuniquait à tous, sans-culottes et généraux, la vibration de son enthousiasme.

Après un premier échec à Kayserslautern, Hoche reprit l'offensive sur Landau. Les commissaires de la Convention chargèrent avec les soldats. « Saint-Just se jeta dans la mêlée — disait son collègue Bourdot — au milieu de la mitraille, avec l'insouciance et la fougue

d'un jeune hussard. » La situation était rétablie, l'ennemi était bouté hors du territoire.

J. Michelet dans son *Histoire de la Révolution française,* a tracé de Saint-Just aux Armées un portrait d'une vérité impressionnante. Il tenait les généraux dans le respect et la crainte. Ceux-ci pâlissaient presque et se sentaient frissonner, lorsqu'ils le voyaient tirer de sa poche un petit agenda qui ne l'abandonnait jamais, et sur lequel il prenait des notes cursives. On croyait que c'étaient des prescriptions terribles, des ordres de mort. Or, ces petits carnets, on les a trouvés plus tard, et on les a édités, vers l'an 1830, sous le titre de *Fragments d'institutions républicaines.* Ce sont des rêveries généreuses, toutes pleines d'espérance, inspirées de Platon et d'Helvétius, où l'austère jeune homme jetait le trop-plein de son âme utopique, et où il fixait la vision des constitutions arcadiennes, des bergeries sociales, dont son être intérieur restait ébloui.

Tout Saint-Just réside dans ce portrait, et l'on voit combien il est éloigné de cette image de froid calculateur et d'ambitieux implacable que nous représentent quelques-uns de ses historiens acharnés. Il y avait de la « sainteté » chez cet adolescent si souvent incompris. Son détachement du monde était si fort, son mépris des vanités terrestres si évident, qu'il rappelle Port-Royal. et que M. Aulard, en l'évoquant, ne peut s'empêcher de penser à Pascal.

C'est entre deux missions aux armées que Saint-Just fut appelé à se prononcer contre Danton ; il avait reçu des trois comités réunis du Salut Public, de la Sûreté générale et de la Législation, l'ordre de faire condamner par la Convention le grand patriote. Ce fut une faute inexpiable et que l'Histoire lui a le plus justement reprochée.

Le jugement de la postérité apporte pourtant à cette

suprême erreur des atténuations, qu'il y aurait injustice à négliger. Saint-Just, retour de mission, était peu au courant des derniers événements politiques, il était porté à épouser et à faire siennes les assertions de ses amis. Plus expert en idéologie et en abstractions que psychologue et qu'observateur, la connaissance des hommes lui échappait parfois. Ajoutons que Saint-Just joignait à sa sévérité intérieure une exquise urbanité et une grande politesse. Il réprouvait comme d'indignes procédés démagogiques les habitudes vulgaires de costume et de langage auxquelles se laissaient aller quelques membres de l'Assemblée. Il était d'accord avec Robespierre, quand celui-ci reprochait à Léonard Bourdon d'avoir avili la Convention en y introduisant la coutume de porter le chapeau sur la tête et d'autres formes indécentes. Le débraillé extérieur de Danton lui déplaisait donc. Sa facilité de mœurs, sa fortune récente, éveillaient son aversion et ses soupçons.

Tout portait donc Saint-Just à écouter les accusations de Robespierre, mais son immense tort fut de les accepter sans examen. Ce fut sur des notes écrites de la main même de Robespierre, notes restées longtemps inconnues et seulement imprimées en 1841, qu'il rédigea son rapport. Dès lors Danton devint, à ses yeux, le monstre qui incarne la corruption républicaine. Le danger même qu'il y avait à affronter le géant indomptable, le héros populaire, fouetta son orgueil et son courage jusqu'au fanatisme. Il s'imaginait être Jason affrontant le Dragon.

« Que la République soit pure ou qu'elle meure », pensait le jeune citoyen au cœur fanatisé. Celle-ci, hélas ! devait bientôt en mourir. En sacrifiant un tel homme, Robespierre et Saint-Just allaient rendre possible la catastrophe de Thermidor. Ainsi que l'a écrit Ernest Hamel : « Ils ne devinèrent pas, eux qui voulaient consolider la République, qu'abattre Danton, c'était enlever une des colonnes de l'édifice ; avec lui le triomphe de la République était assuré dans l'avenir;

il en eût été la force; Robespierre, l'âme et la pensée; Saint-Just, la puissance d'organisation. »

Il ne restait d'ailleurs plus au juvénile proscripteur que quelques mois à vivre. Le printemps de l'an II fut employé par lui à une mission aux armées du Nord, particulièrement glorieuse : il collabora d'une manière brillante aux opérations du passage de la Sambre qui devaient aboutir à la victoire de Fleurus.

Rentré à Paris, encore étourdi par les acclamations triomphales qui l'avaient accueilli tout le long de la route, il se retrouvait isolé et comme étranger, au milieu de la Convention. Une mentalité nouvelle semblait avoir changé la face de l'Assemblée. Eut-il conscience alors des funestes effets de ce système d'épuration — on dirait aujourd'hui de noyautage — dont Robespierre et lui-même étaient les partisans ? Entendit-il sonner à ses oreilles l'écho tout proche du tocsin funèbre de Thermidor ? Il resta sourd à ces pressentiments.

Les dernières semaines de sa vie, il les passa à combattre, et à poursuivre les fonctionnaires prévaricateurs, les administrateurs félons, les fournisseurs pillards, dont ses missions successives aux armées lui avaient permis de constater les excès et les méfaits. Il engagea avec ceux-ci une lutte sans merci. « Le jour —s'écriait-il — où je me serai convaincu qu'il est impossible de donner au peuple français des mœurs douces, énergiques, sensibles et inexorables pour la tyrannie et l'injustice, je me poignarderai. » Cette phrase des *Institutions républicaines*, où perce une pointe de désenchantement, révèle son ultime état d'âme. *Les méchants lui avaient flétri le cœur.*

Le discours qu'il prépara pour la défense de Robespierre est plein de cris admirables et d'objurgations pathétiques. Jamais peut-être sa pensée ne fut plus tendue et plus frémissante. Ce discours, si Saint-Just avait pu le prononcer, en cette tragique journée du 9 Thermidor, peut-être fût-il parvenu, par un suprême

prodige du génie et de l'amitié, à sauver la tête de Robespierre et la sienne. Mais dès les premiers mots, Tallien lui coupa la parole, sous prétexte d'une motion d'ordre... Dès lors, Saint-Just reste muet, impénétrable. Les vociférations et les violences se succédèrent au cours de cette séance tragique et tumultueuse, sans qu'un seul mot s'échappât de ses lèvres. Il assiste à la débâcle de Robespierre, à la chute irrémédiable de l'idole qui s'effondre sous les sarcasmes et sous les huées ; il entend prononcer le décret d'arrestation qui équivaut, il le sait, pour lui et pour ses amis, à un ordre de mort. Il est conduit à la prison des Ecossais où les geôliers refusent de le recevoir. Nul trouble, nulle émotion ne vient altérer ses traits. Pourtant, lorsque, délivrés par le Conseil de la Commune, les robespierristes hors la loi se retrouvent à l'Hôtel de Ville, tandis que Robespierre reste hésitant, c'est Saint-Just qui fait preuve d'énergie et de décision. Couthon propose d'adresser au Peuple un appel aux armes : « Au nom de qui, demande Robespierre ? » Et Saint-Just a cette réponse où se décèle une fois encore toute sa fierté : « Au nom de la Convention, elle est partout où nous sommes. »

Mais après que la Convention victorieuse se sera emparée de l'Hôtel de Ville, alors que ses compagnons et lui-même se sentent perdus à jamais, il s'enferme à nouveau dans un mutisme énigmatique et méprisant.

Saint-Just devait conserver jusque sur l'échafaud cette souveraine impassibilité. Quand il présenta sa tête à la guillotine, ses pieds trempaient dans le sang de son cher Robespierre, qui venait d'être exécuté avant lui, et leurs têtes roulèrent dans le même panier.

Le secret de ce cœur stoïque, on aimerait qu'il nous l'eût laissé lui-même avant de périr, à vingt-sept ans, au cours d'une dernière confidence. Cette confession, son orgueil a refusé de nous la donner. Cependant, nous connaissons de lui une parole impérissable qui explique la beauté de son maintien en face du trépas

et du supplice. « Je méprise la poussière qui me compose et qui vous parle, on pourra la persécuter et la faire mourir, mais je défie qu'on arrache cette vie indépendante que je me suis donnée dans les siècles et dans les cieux. » Nous pourrons feuilleter les annales de l'Histoire, jamais, peut-être, une telle hauteur d'âme, mêlée à tant d'humilité, ne s'est exhalée en une lamentation aussi plaintive et aussi éloquente.

Il y avait du surhumain en cette tête fatale. Et pourtant, l'adolescent au profil proconsulaire suscitait chez ceux qui l'approchaient la tendresse et l'affection. Mlle de Saint-Just, devenue Mme Decaisne, porta toujours le deuil de son jeune frère. « Il était si beau ! » disait-elle, et elle ajoutait : « Il était si bon ! » Cet austère citoyen savait pratiquer les vertus familiales. Les lettres si touchantes qu'il écrivait à sa mère et à ses deux sœurs en sont un témoignage. Thuillier, qui avait été son secrétaire, ne pouvait se consoler de sa mort.

Celui qu'on nous a représenté comme un assoiffé de sang était surtout un assoiffé de justice. Né pour vivre avec des héros, il se sentait égaré parmi les hommes, dont il ne sut jamais comprendre ni excuser les faiblesses. Toujours, le calcul et l'intérêt personnel furent bannis de son cœur. S'il commit des erreurs et des fautes, ce fut au nom de l'intérêt général, de ce qu'on appelait le Salut public, pour la cause de l'humanité et de la liberté, qui se confondait, chez lui, avec la cause même de la Révolution.

Sa tare — si c'en est une — fut d'avoir été un réformateur et un évangéliste plutôt qu'un politique. Le réformateur vit et se meut parmi les abstractions, l'homme d'action doit compter avec les hommes construits de chair et de sang. Mais n'est-ce pas une erreur qu'il partagea avec la génération jacobine tout entière ? S'il apparut sans entrailles, c'est par excès de sensibilité. Il vivait dans l'absolu et la notion du relatif lui échap-

pait. « Sa solitude intérieure — a dit encore Michelet — le tenait mille ans au delà ou en deçà. » Comme Jeanne d'Arc, il entendait des voix. Mais ses saints n'appartenaient ni au même paradis ni au même calendrier. Ceux qu'il avait élus pour conseillers secrets de son âme habitaient les Elysées antiques, et c'étaient les ombres errantes d'un Tyrtée, d'un Léonidas ou des Gracques qui lui chuchotaient leurs avis et lui inspiraient ses préceptes.

On reste frappé des similitudes qui existent entre les constitutions qu'il concevait et celle de Lycurgue. Celle-ci est trop humaine encore. La société que rêvait Saint-Just n'est comparable qu'à certaines collectivités animales dont l'étude des insectes nous fournit l'exemple, la ruche, notamment de qui la destinée est régie par certaines lois aveugles et des rites inéluctables.

Ne vivre, ne respirer que pour l'essaim humain ! Hélas ! l'homme ne semble pas taillé pour s'asservir complètement à la ruche. Parfois même, il est tenté d'exiger d'elle beaucoup plus qu'il ne lui fournit, et le contrat social n'est, la plupart du temps, accepté par l'individu que dans la mesure où celui-ci en demeure bénéficiaire.

L'orgueilleuse intelligence de Saint-Just n'était pas de nature à accepter ces vérités, pour lui trop simples, trop élémentaires, trop courantes, qui sont malheureusement à la base de toute politique.

Il semble donc que ce soit l'excès même de ses vertus qui éloigne toujours de lui les âmes médiocres et moyennes, de même que sa beauté de statue antique avait laissé insensibles les jeunes femmes de son temps. Par contre, la mémoire de cet adolescent, au rêve irréalisé, exerce toujours une fascination particulière sur les intelligences éprises d'idéalisme et sur celles qu'attirent les psychologies complexes et singulières.

Ses discours et ses écrits ne demeurent pas seulement des documents inestimables qui nous permettent de

mieux comprendre les exaltations de l'époque révolutionnaire, ils constituent par eux-mêmes de magnifiques modèles d'éloquence, et l'on a dit justement que son style rendait le son de l'airain. On y trouve un mélange d'archaïsmes et d'anticipations qui lui laisse une saveur très personnelle. Dans le verbalisme un peu drapé de son langage, des maximes nues et laconiques fulgurent soudain, et qui n'appartiennent qu'à lui.

Législateur et théoricien, il a des vues hardies, qui font de lui un précurseur du socialisme, lorsqu'il dénonce l'opulence comme un délit, l'oisiveté comme un crime, lorsqu'il n'accepte l'héritage qu'en ligne directe et lorsqu'il exige que chaque citoyen rende compte de l'emploi de sa fortune. Orateur, son éloquence extrêmement caractéristique et personnelle vaut par sa brièveté et par son énergie ; elle ne ressemble ni à la période ordonnée et pompeuse de Mirabeau, ni à l'élégance imagée et pittoresque de Vergniaud, ni à la fougue entraînante de Danton. Elle détient sa force et sa persuasion du déclenchement logique de son argumentation et de la conviction intérieure qui l'éclaire. Où Saint-Just est incomparable, c'est lorsqu'il suspend tout à coup ses développements d'une rhétorique presque obscure pour laisser tomber un de ces axiomes nus et lumineux qui donnent l'illusion de l'évidence. Il obtient ainsi des effets irrésistibles, presque théâtraux, mais qui sont du grand art.

C'est ainsi que la vigueur et l'éclat de son éloquence, la pureté de son idéal, assignent une place d'honneur à ce grand citoyen, méconnu et calomnié, sur qui semble s'être acharnée toujours la plus tragique fatalité. Si courte que fut sa vie, si imparfaitement réalisée que fut sa destinée, la justice veut qu'il prenne rang parmi les plus grands de ceux qui ont à jamais illustré les annales de la République, par l'exemple de leurs vertus civiques et par le rayonnement de leur pensée et de leur parole.

Maurice LE BLOND.

LES PLUS BEAUX DISCOURS DE SAINT-JUST

DISCOURS SUR LA CREATION D'UNE GARDE ARMEE POUR LA CONVENTION

PRONONCÉ LE 22 OCTOBRE AU CLUB DES JACOBINS

Ce discours est le premier de Saint-Just. Il venait d'être élu membre de l'Assemblée et était arrivé à Paris le 18 septembre 1792.

Pendant les premières séances de la Convention, Saint-Just ne prit pas une part active aux discussions. Il se recueillait, écoutait, se familiarisait, en écoutant les autres, à cet art de la tribune dans lequel il ne devait pas tarder à briller.

Mais, le 22 octobre, à propos de l'établissement d'une sorte d'armée au service de la Convention que certains membres de l'Assemblée proposaient d'organiser, Saint-Just prit la parole aux Jacobins.

Il y obtint le plus vif succès. Le compte rendu de la séance enregistre que ce discours « a valu à l'auteur des applaudissements aussi nourris que mérités ».

Saint-Just est désormais en mesure d'affronter la tribune de la Convention.

Si l'institution d'une force nationale, autour de nous, est née d'un esprit de domination, je licencie

ma part de cette force, et la renvoie au peuple, pour l'armer lui-même contre ses oppresseurs. Si cette institution est une mesure contre le désordre et l'anarchie, le remède à ces maux tient à d'autres idées que celles de la force. Enfin, si les auteurs de ce projet l'ont regardé comme un principe de rectitude dans le corps politique, ils se trompent encore.

Un grand peuple qui, trois fois en trois ans, a changé de constitution et d'esprit, qui lutte contre sa propre agitation et l'insuffisance de ses lois, ce grand peuple doit être gouverné par des moyens plus doux. Ralliez tous les hommes autour de la patrie; rappelez la paix, et calmez la licence, en intéressant l'honneur et l'orgueil public au maintien de tous les droits.

Citoyens, si votre dessein, en songeant à vous environner de milices, était de rendre le calme à l'Empire, je vous déclare qu'en combattant votre projet, je n'ai point d'autres vues moi-même.

Et moi aussi, comme Buzot, je définis la république, *une confédération sainte d'hommes qui se reconnaissent semblables et frères, d'hommes égaux, indépendants, mais sages, et ne reconnaissant de maître que la loi émanée de la volonté générale, librement exprimée par les représentants de la république entière.*

Le principe nous est commun; nos conséquences diffèrent.

On vous a dit aussi, citoyens, que la république est une et indivisible; *que vous devez l'envisager sans cesse avec l'entière abstraction de tout lieu et de toutes personnes. C'est elle,* a-t-on dit, *que vous*

avez considérée, en arrêtant d'en extraire une portion conservatrice pour le corps de ses représentants.

Je m'arrête, et je considère quelle est la nature de cette intensité qui entretient, dans la république, l'intelligence et l'unité de ses parties.

La division de la cité ne consiste point dans une fraction du territoire; l'unité ne dérive pas de l'indivisibilité du domaine; mais cette division consiste précisément dans ce que le *rapporteur* prétend être le principe de l'unité; elle consiste dans l'extraction d'une portion de citoyens de la masse des citoyens, et le rapporteur confond ce qui resserre, sans mesure ni proportion, le lien du joug politique, et le porte à la tyrannie, avec ce qui rallie les citoyens, et les ramasse contre toute force illégitime, soit dans le magistrat, soit dans lui-même.

Aussi, la rectitude du corps social dérive bien de l'entière abstraction de tout lieu et de toute personne; mais à l'instant où le magistrat, confondu avec la loi, est armé, il y a deux personnes dans l'Etat. L'ordre ne résulte plus de la corrélation des mouvements de la personne unique, mais de l'impulsion de la force qui commande.

Le rapporteur ajoute : *Les représentants appartiennent à la nation; donc la nation doit être appelée à les honorer de sa vigilance.*

Si le peuple lui-même était appelé à cette vigilance, je dirais que cela est raisonnable, et que le peuple doit assurer votre liberté; car vous êtes sa providence, et rien ne doit altérer votre sagesse dans le calcul de ses destins : mais loin d'appeler autour de vous l'égide du peuple, vous l'écartez lui-même

par un corps particulier, qui perd son analogie avec lui, aussitôt qu'il est un corps particulier.

La même chose vous arriverait à vous-mêmes; vous seriez distincts du peuple au milieu d'une milice, et vous ne le pouvez pas sans dénaturer votre identité avec lui.

Pour que le peuple veille autour de vous, il faut qu'il y veille lui-même; car que le peuple concentre sa volonté dans sa Convetion, cela se conçoit; la volonté de tous s'explique par leur intérêt : mais qu'on parle de concentrer dans un corps militaire le principe d'identité du peuple avec vous, c'est ce qui me présente le germe déjà naissant d'une puissance personnelle, au milieu d'un peuple qui ne veut point être dominé, mais qui veut composer sa liberté de l'obéissance de chacun à l'harmonie individuelle et homogène du corps entier.

Si votre commission avait été chargée de parler contre la force armée qu'elle vous propose, elle n'aurait point changé de langage.

Je n'oppose point à son projet l'exemple des gardes prétoriennes. Il s'agit ici d'un corps de législateurs, qui ne prétend rien usurper par les armes, à moins qu'on ne veuille dire que ceux qui penchent pour ce décret ne prétendent, à l'abri de l'insurrection, marcher à un *centumvirat*.

Mais le rapporteur ajoute, pour écarter l'idée de vivre simplement sous le régime hospitalier de la police de Paris, *que la garde formée de ses habitants, soumise à la volonté d'un seul homme, peut devenir comparable à la garde prétorienne, et à l'état-major de Lafayette.*

Il s'en faut bien que cela soit de quelque poids; c'est une manière de tourner les armes de l'opposition contre elle-même. En effet, qu'y a-t-il de commun entre un corps politique de Rome, sans gouvernement, et sans lois, du temps des Césars, et la garde nationale de Paris, soumise à ses lois, et sans prince?

On parle de l'état-major de Lafayette. Lafayette était législateur et général dans un temps d'anarchie. Craignez-vous aujourd'hui quelque chose de Santerre? Peut-être auriez-vous devantage à redouter le chef et l'état-major de cette armée indépendante, placée entre le peuple et vous.

Je crois que votre comité avait calculé légèrement les proportions d'unité, et les considérations politiques de ce projet.

Votre rapporteur vous a parlé de factions. Je désire, avec le même intérêt, qu'on arrête les complots. Le mal n'est pas tout entier dans les âmes ardentes. J'ai observé attentivement et cette assemblée et Paris. J'ai suivi le fil des mouvements populaires au fond du cœur des hommes que j'ai trouvés capables de les susciter.

Il en est, peut-être, qui se ménagent, avec tranquillité, un grand crédit dans le nouvel ordre de choses; qui n'ont mis le trône à terre que pour y monter. Leurs armes seront des lois insidieuses, monstres pleins de douceur, ils proscriront la vertu sauvage et sans artifice. Je crains moins l'austérité ou le délire des uns, que la souplesse des autres. Le philosophe les verra, du fond de son âme solitaire, mener le peuple à l'esclavage par le chemin de la li-

berté, et combiner leur élévation sur les malheurs de la patrie.

Les voilà, les factieux, qu'on n'arrêtera point par des milices. Leur ambition, toujours légale, agitera le peuple, agitera les armées, agitera les lois. Vos milices en imposeront-elles au droit de tout dire, au pouvoir de tout entraîner? Non, non. Point d'armes pour les tyrans. Armez la vertu de la dextérité du crime contre le crime : armez le peuple; c'est lui qui doit régner. L'usurpation est une énigme qu'on devine toujours trop tard.

Je suis présent aux réflexions particulières qui naissent dans les cœurs qui m'entendent. Le moment d'éclater n'est pas encore venu. Souvenez-vous qu'en nous prenant tels que nous sommes, le plus sûr, le plus délié moyen de ramener le peuple à l'esclavage, c'est de le fatiguer des crises de la liberté; c'est de mettre sans cesse ce que l'on veut de grand à la place de ce qu'il faut de bien. Un moment encore, citoyens; il faut laisser mûrir le crime, et je l'attends.

Ce n'est point tout; craignez que votre milice, égarée dans ses jugements, et mise en garde contre la sagesse, par la vivacité de son caractère, ne vous fasse délibérer au milieu de la sanction des armes.

Cette institution, telle qu'on l'a présentée, aura nécessairement un esprit particulier; cela est dans sa nature. Vous appelez des hommes de toutes les parties de la république; vous concentrez autour de vous la force de l'Etat, tandis que la volonté de l'Etat sera concentrée en vous.

Plaise à Dieu que cette force, qui pourra se croire

une magistrature armée, pour soutenir la volonté du peuple, n'interprète point cette volonté, la voie toujours dans vos décrets, et ne se livre pas à son orgueil, remué par l'esprit des partis!

Cette institution ne fût-elle point destructrice de l'unité de la république et de votre sécurité, je dirais encore qu'il ne faut pas toujours se déterminer pour ce qui, étant bon en soi-même, cesse de l'être relativement. Osons tout voir et tout entendre, pour juger sainement des choses.

Paris n'a peut-être pas le droit de s'offenser que les représentants cherchent à étonner les factions, qui fermentent, dit-on, dans son sein : mais Paris, qui se croit à l'abri de la séduction, aussi bien que ceux qui viendront ici des extrémités de l'Empire, Paris, plus instruit par ses malheurs, par la publicité de trois législatures, par les intrigues développées sous les yeux, Paris, jaloux de sa liberté et de sa gloire, n'aura pas plus de confiance dans les hommes armés, que vous n'en aurez eu dans les siens!

Il ne faut pas croire que Paris se puisse contenter de ces raisons, qu'on le veut préserver de l'agitation, le fortifier contre les malveillants. L'amour-propre du peuple a plus d'esprit que nous.

Paris, sans doute, ne serait pas insensible aux moyens (comme le dit Buzot) de lui attacher les départements; mais il ne peut point ne pas voir que le principe de votre institution l'attache aux départements par une chaîne oppressive des uns et des autres, plutôt qu'il ne l'unit à eux.

Vous lui parlez *de ses nombreux enfants, de ses lumières, de la concentration des vertus et des ta-*

lents dans son sein, et puis vous lui parlez de vous faire garder par des soldats, et vous vous défiez de *ces nombreux enfants, de ces vertus et de ces talents,* qui gardent mieux que le fer contre les factions : vous oubliez qu'une force étrangère est toujours oppressive où elle est; elle viole le droit de la cité, qui ne peut légitimement être contrainte à subir un accroissement de force dans le magistrat, quand sa mesure de résistance reste la même.

Croyez-vous effrayer les agitateurs ? Vous leur fournirez, au contraire, de nouveaux prétextes d'agitation. Ce peuple vif et sensible écoutera toujours, avec complaisance, ceux qui lui parleront de sa liberté, la lui montreront compromise, lui rappelleront l'esclavage et ses combats, le sang de ses familles ruisselant autour des législatures, et scellant la liberté de tous les Français : on lui montrera la trace de son sang, et le lieu de ses victoires foulé par vos milices. Vos précautions seront le prétexte, sans cesse renaissant, de sa fureur et de l'anarchie.

L'anarchie, citoyens, est la dernière espérance d'un peuple opprimé; il a le droit de la préférer à l'esclavage, et se passe plutôt de maîtres que de liberté.

Il écoutera toujours avec intérêt ceux qui lui parleront de ses malheurs, devenus sa triste et seule récompense. Paris est affligé; toutes ses familles ont des enfants morts, d'autres dans les armées; il voit avec douleur qu'on présente partout le crime errant dans ses murs, et qu'on lui attribue la nécessité des temps. Ne lui parlez point de ses glorieuses actions, de la tyrannie vaincue, cela n'est qu'un outrage dé-

licat dans la bouche qui lui parle de soldats étrangers.

Mais, outre ces raisons, je vous prie de considérer quelle est votre institution à vous-mêmes.

Le peuple n'a point créé de maîtres, il n'a cherché que des oracles et son bonheur. Si on lui dit insidieusement que vous voulez accroître votre empire; si l'on répand dans les départements qu'ils ont donné des armes pour se faire opprimer; si, plus insidieusement encore, on leur fait entendre qu'on appelle agitateurs ceux que la Cour traitait de factieux; si vous vous divisez vous-mêmes, et que ces bruits s'accréditent, ou par le crime adroit des uns, ou par la vertu imprudente des autres, je prie votre sagesse de répondre.

Mais que fera la force agissant, même selon la pureté de vos vues, contre des hommes exagérés peut-être, mais dont le langage est plein de la nature et de ses droits ? S'ils égarent le peuple, votre milice n'osera point tirer sur lui; si vous ne craignez point qu'on l'égare, pourquoi vous armer?

Vous vous révoltez tous, lorsqu'on vous parle de déployer la force; point de sang, dites-vous sans cesse; j'ose donc vous demander ce que vous prétendez faire de la force que vous appelez ici, s'il est selon votre cœur de ne la déployer jamais : si vous ne devez jamais l'appliquer, pourquoi l'établissez-vous?

Les voies de la philosophie et de la persuasion sont les seules qui vous conviennent; c'est vous qui l'avez dit; le décret que votre commission vous présente n'est point un acte d'énergie; l'énergie n'est

point la force, mais la sagesse constante, pure et inexpugnable dans ses desseins; elle imprime d'elle-même aux méchants un caractère de difformité que le peuple saisit; mais, parmi cette lutte de nos passions sous les armes, on lui persuaderait qu'on veut l'assujettir, et que l'anarchie n'est point dans le peuple, mais dans ceux qui règnent ou se disputent l'autorité.

C'est pourquoi, je n'ai point de confiance en cette force, fût-elle légitime. Il se pourrait encore que votre milice, apprivoisée par ses habitudes, pensât comme le peuple de Paris, et cette milice ferait bien de préférer le peuple à vous, et de ne pas ombrager la liberté.

Ceux qui prétendaient régner par la force ont péri sous vos yeux ou sont vos prisonniers; et parmi les plus redoutables factions, les législatures marchaient en triomphe, armées de l'amitié du peuple, comme vous, le mot n'y fait rien. Législateurs! la force ne soutiendra pas plutôt les *ministres* de la liberté que ceux des tyrans.

S'il est dans Paris une faction qui prétende arriver à l'usurpation par l'amertume du peuple, elle se réjouira de la loi que vous voulez porter; et si quelqu'un prétend user de cette force pour s'accréditer, il se trompe : on a détruit, avec les rois, tout système de violence, qui n'est qu'une autre royauté, et le peuple, accoutumé à vaincre, n'est point las de résister.

Vous ne voulez point régner, sans doute; vous n'avez point une existence politique ou de force, cette force appartient à vos lois, et non point à

vous; la force est dans le magistrat, et non point dans le législateur.

Voilà le langage que tiendront contre vous ceux dont les milices auront accrédité les plaintes. Craignez le désespoir et la jalousie des factions; craignez qu'elles ne tentent de rétablir un trône qu'elles préféreraient à toute autre tyrannie que la leur; et parmi les objets de votre prévoyance, comptez pour quelque chose le fardeau d'un traître à punir.

En effet, vous voulez vous armer contre les conspirations, et votre politique laisse une famille criminelle remuer de sa prison la pitié des uns, le ressentiment des autres, et la colère du peuple, excitée par vos ennemis : les grands revers et les grands coupables intéressent les petites âmes!

Ne vous laissez point trop aller à ce retour à la justice et à la nature, qui suit la chute des tyrans, à ces saillies qui s'éteignent bientôt : la vertu épouse le crime dans les temps d'anarchie, et c'est là que la corruption fait une pause, étonnée de ses propres résultats : ayez le courage d'entendre ces choses; elles sont moins funestes que votre sommeil; j'ajoute à cela que la force venue des parties de l'empire apportera le tribut de beaucoup de faiblesse; le crime cherchera partout des libérateurs...

Je crois avoir prouvé que le dessein de votre commission pouvait tourner contre vous-mêmes; que la force n'était point dans votre nature, et qu'un législateur, comme les dieux, devait régner par la sagesse; je me résume :

Rendez la vie aux lois que dévore l'anarchie; accablez les factions sous le joug de la liberté; noyez

les vues particulières; opposez aux tyrans la faction de tous les Français; paralysez le désordre qui s'organise et s'accrédite par des principes sans liaison; jugez cet ennemi cruel de la patrie, dont le crime est partout écrit avec le sang du peuple; donnez au peuple le signal de la vertu républicaine : c'est dans ces vues que je vous demande le rapport du décret qui ordonne qu'une force sera prise dans les quatre-vingt-trois départements, et que je vous propose le projet de décret suivant...

Suit le projet de décret que Saint-Just déposa sur le bureau de la Convention et par lequel il écarte toute idée d'une force armée pour défendre la Convention. Celle-ci, se rangeant à son avis, rejette toute proposition de garde personnelle.

DISCOURS
SUR LES ARMEMENTS SUSPECTS

PRONONCÉ PAR SAINT-JUST AU CLUB DES JACOBINS

Vers la fin de 1792, au moment où se préparait le procès de Louis XVI, une force armée considérable vint occuper Paris et les environs.

Ce déploiement de troupes inquiéta le parti jacobin qui y vit une menace dirigée par les Girondins contre certains de ses membres et contre la Révolution elle-même.

Encore trop peu sûr de ses moyens oratoires pour traduire son inquiétude à la tribune de la Convention, Saint-Just épancha son indignation devant l'auditoire, moins difficile, plus vibrant et plus sympathique, du Club des Jacobins.

On le voit, dans ce discours, prendre de l'assurance et se fixer dans ce genre d'éloquence, à la fois exaltée et contenue, précise et coupante, qui le rendra bientôt si redoutable.

Citoyens, je ne sais quel coup se prépare, mais tout remue, tout s'agite dans Paris : Paris regorge de soldats : et c'est au moment où il s'agit de juger le ci-devant roi, où l'on veut perdre Robespierre, qu'on appelle tant d'hommes armés : cependant la république n'a plus à craindre des ennemis extérieurs; nos soldats sont traînés au péril sans nécessité; on trafique du sang des Français dans des riva-

ges étrangers; on veut nous faire admirer exclusivement des ministres, des généraux, des foudres de guerre. L'influence des ministres est si grande que, dès qu'ils paraissent dans l'assemblée, une voix perçante convertit en motion ce qu'ils n'ont pas dit encore... La cause de tous nos malheurs est dans notre situation politique : quand les gouvernements sont dissous, ils se remplissent de fripons, comme les cadavres de vers rongeurs... On propose des décrets d'accusation contre les représentants du peuple; encore un moment, et l'on proposera de juger le peuple, et Barbaroux donnera des conclusions contre le souverain... Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud, et met la faulx de la mort entre les mains de la loi!... Je demande que le développement du système d'oppression soit toujours à l'ordre du jour; j'invite les membres de cette société et les sociétés affiliées à dénoncer tous les traîtres, afin que tout l'empire exerce sa vigilance, et que toutes les trames soient facilement découvertes.

DISCOURS SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

PRONONCÉ PAR SAINT-JUST A LA CONVENTION

Ce discours, prononcé le 13 novembre 1792, marque les vrais débuts de Saint-Just à la Convention.

Son succès fut immense et plaça d'emblée le jeune conventionnel au premier rang des orateurs révolutionnaires. Mieux encore : l'ardente flamme de son éloquence, sa logique nette et serrée, l'audace de ses idées annonçaient l'homme d'action. Tout, dans son maintien hautain, dans sa parole coupante, trahissait le chef.

Sans s'attarder à discuter les griefs accumulés contre le roi, Saint-Just n'en voit qu'un et n'en retient qu'un : c'est qu'il est le roi.

Etre roi, c'est être coupable, et il trouve cette formule qui fera fortune et que la France entière adoptera :

On ne peut régner innocemment.

Tout roi est un rebelle et un usurpateur.

Cette théorie, assez nouvelle pour l'époque, séduit par sa hardiesse, et le discours de Saint-Just lui vaut une popularité immense, aussi bien à la Convention et aux Jacobins que dans le peuple.

L'impression de son discours est votée par la Convention, et la plupart des départements, à leur tour, le font imprimer et le répandent.

J'entreprends, Citoyens, de prouver que le roi peut être jugé; que l'opinion de Morisson, qui conserve l'inviolabilité, et celle du comité, qui veut que

le roi doit être jugé dans des principes qui ne tiennent ni de l'une ni de l'autre.

Le comité de législation, qui vous a parlé très sainement de la vaine inviolabilité du roi et des maximes de la justice éternelle, ne vous a point, ce me semble, développé toutes les conséquences de ces principes; en sorte que le projet de décret qu'il vous a présenté n'en dérive point, et perd, pour ainsi dire, leur sève.

L'unique but du comité fut de vous persuader que le roi devait être jugé en simple citoyen; et moi, je dis que le roi doit être jugé en ennemi, que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que, n'étant plus rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens.

Faute de ces distinctions, on est tombé dans des formes sans principes, qui conduiraient le roi à l'impunité, fixeraient trop longtemps les yeux sur lui, ou qui laisseraient sur son jugement une tache de sévérité injuste ou excessive. Je me suis souvent aperçu que de fausses mesures de prudence, les lenteurs, le recueillement, étaient ici de véritables imprudences; et après celle qui recule le moment de nous donner des lois, la plus funeste serait celle qui nous ferait temporiser avec le roi.

Un jour, peut-être, les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran, où le peuple qui eut un tyran à juger l'éleva

au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes, songea plutôt à ce qu'on dirait de lui qu'à ce qu'il avait à faire, et d'un coupable de la dernière classe de l'humanité, je veux dire celle des oppresseurs, fit, pour ainsi dire, un martyr de son orgueil.

On s'étonnera un jour qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César : là le tyran fut immolé en plein Sénat, sans autres formalités que vingt-trois coups de poignard, et sans autre loi que la liberté de Rome. Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime !

Les mêmes hommes qui vont juger Louis ont une République à fonder : ceux qui attachent quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une République. Parmi nous, la finesse des esprits et des caractères est un grand obstacle à la liberté; on embellit toutes les erreurs, et, le plus souvent, la vérité n'est que la séduction de notre goût.

Votre comité de législation vous en donne un exemple dans le rapport qui vous a été lu. Morisson vous en donne un plus frappant : à ses yeux, la liberté, la souveraineté des nations sont une chose de fait.

On a posé des principes; on a négligé leurs plus naturelles conséquences. Une certaine incertitude s'est montrée depuis le rapport.

Chacun rapproche le procès du roi de ses vues particulières; les uns semblent craindre de porter plus tard la peine de leur courage; les autres n'ont

point renoncé à la monarchie; ceux-ci craignent un exemple de vertu qui serait un lien d'esprit public et d'unité dans la République; ceux-là n'ont point d'énergie. Les querelles, les perfidies, la malice, la colère, qui se déploient tour à tour, ou sont un frein ingénieux à l'essor de la vigueur combinée dont nous avons besoin, ou sont la marque de l'impuissance de l'esprit humain.

Nous devons donc avancer courageusement à notre but, et, si nous voulons une République, y marcher très sérieusement. Nous nous jugeons tous avec sévérité, je dirai même avec fureur; nous ne songeons qu'à modifier l'énergie du peuple et de la liberté, tandis qu'on accuse à peine l'ennemi commun et que tout le monde, ou rempli de faiblesse, ou engagé dans le crime, se regarde avant de frapper le premier coup. Nous cherchons la liberté, et nous nous rendons esclaves l'un de l'autre ! Nous cherchons la nature, et nous vivons armés comme des sauvages furieux ! Nous voulons la République, l'indépendance et l'unité, et nous nous divisons, et nous ménageons un tyran !

Citoyens, si le peuple romain, après six cents ans de vertu et de haine contre les rois; si la Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit renaître les rois, malgré son énergie, que ne doivent pas craindre parmi nous les bons amis de la liberté, en voyant la hache trembler dans nos mains, et un peuple dès le premier jour de sa liberté, respecter le souvenir de ses fers ! Quelle République voulez-vous établir au milieu de nos combats particuliers et de nos faiblesses communes ?

On semble chercher une loi qui permette de punir le roi; mais, dans la forme du gouvernement dont nous sortons, s'il y avait un homme inviolable, il l'était, en partant de ce sens, pour chaque citoyen; mais de peuple à roi, je ne connais plus de rapport naturel.

Il se peut qu'une nation, stipulant les clauses du pacte social, environne ses magistrats d'un caractère capable de faire respecter tous les droits et d'obliger chacun; mais ce caractère étant au profit du peuple, et sans garantie contre le peuple, l'on ne peut jamais s'armer contre lui d'un caractère qu'il donne et retire à son gré.

Les citoyens se lient par le contrat; le souverain ne se lie pas; ou le prince n'aurait point de juge et serait un tyran.

Ainsi l'inviolabilité de Louis ne s'est point étendue au delà de son crime et de l'insurrection; ou, si on le jugeait inviolable après, si même on le mettait à la question, il en résulterait, Citoyens, qu'il n'aurait pu être déchu, et qu'il aurait eu la faculté de nous opprimer sous la responsabilité du peuple.

Le pacte est un contrat entre les citoyens, et non point avec le gouvernement : on n'est pour rien dans un contrat où l'on ne s'est point obligé. Conséquemment, Louis, qui ne s'était pas obligé, ne peut pas être jugé civilement. Ce contrat était tellement oppressif, qu'il obligeait les citoyens, et non le roi : un tel contrat était nécessairement nul, car rien n'est légitime de ce qui manque de sanction dans la morale et dans la nature.

Outre ces motifs, qui, tous, vous portent à ne

juger pas Louis comme citoyen, mais à le juger comme rebelle, de quel droit réclamerait-il, pour être jugé civilement, l'engagement que nous avons pris avec lui, lorsqu'il est clair qu'il a violé le seul qu'il avait pris envers nous, celui de nous conserver ? Quel serait cet acte dernier de la tyrannie que de prétendre être jugé par des lois qu'il a détruites ? Et, Citoyens, si nous lui accordions de le juger civilement, c'est-à-dire suivant les lois, c'est-à-dire en citoyen, à ce titre il nous jugerait, il jugerait le peuple même.

Pour moi, je ne vois point de milieu : cet homme doit régner ou mourir. Il vous prouvera que tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour soutenir le dépôt qui lui était confié; car, en engageant avec lui cette discussion, vous ne lui pouvez demander compte de sa malignité cachée; il vous perdra dans le cercle vicieux que vous tracez vous-mêmes pour l'accuser.

Citoyens, ainsi les peuples opprimés au nom de leur volonté s'enchaînent indissolublement par le respect de leur propre orgueil, tandis que la morale et l'utilité devraient être l'unique règle des lois. Ainsi, par le prix qu'on met à ses erreurs, on s'amuse à les combattre, au lieu de marcher droit à la vérité.

Quelle procédure, quelle information voulez-vous faire des entreprises et des pernicieux desseins du roi ? D'abord, après avoir reconnu qu'il n'était point inviolable pour le souverain, et ensuite lorsque ses crimes sont partout écrits avec le sang du peuple, lorsque le sang de vos défenseurs a ruisselé, pour

ainsi dire, jusqu'à vos pieds, et jusque sur cette image de Brutus, qu'on ne respecte pas le roi.

Il opprima une nation libre; il se déclara son ennemi; il abusa des lois : il doit mourir pour assurer le repos du peuple, puisqu'il était dans ses vues d'accabler le peuple pour assurer le sien. Ne passa-t-il pas, avant le combat, les troupes en revue ? Ne prit-il pas la fuite au lieu de les empêcher de tirer ? Que fit-il pour arrêter la fureur de ses soldats ? L'on vous propose de le juger civilement, tandis que vous reconnaissez qu'il n'était pas citoyen, et qu'au lieu de conserver le peuple, il ne fit que sacrifier le peuple à lui-même.

Je dirai plus : c'est qu'une Constitution acceptée par un roi n'obligerait pas les citoyens; ils avaient, même avant son crime, le droit de le proscrire et de le chasser. Juger un roi comme un citoyen ! Ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice : quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois ? Qu'y a-t-il de commun entre Louis et le peuple français, pour le ménager après sa trahison ?

Il est telle âme généreuse qui dirait, dans un autre temps, que le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi, car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation; et de quelque illusion, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel, contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. Ce peuple est criminel envers

la nature par l'exemple qu'il a donné, et tous les hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer la domination en tout pays.

On ne peut point régner innocemment : la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur. Les rois mêmes traitaient-ils autrement les prétendus usurpateurs de leur autorité ? Ne fit-on pas le procès à la mémoire de Cromwell ? Et, certes, Cromwell n'était pas plus usurpateur que Charles Ier; car lorsqu'un peuple est assez lâche pour se laisser mener par des tyrans, la domination est le droit du premier venu, et n'est pas plus sacrée ni plus légitime sur la tête de l'un que sur celle de l'autre.

Voilà les considérations qu'un peuple généreux et républicain ne doit pas oublier dans le jugement d'un roi.

On nous dit que le roi doit être jugé par un tribunal, comme les autres citoyens... Mais les tribunaux ne sont établis que pour les membres de la cité; et je ne conçois point par quel oubli des principes des institutions sociales un tribunal serait juge entre un roi et le souverain; comment un tribunal aurait la faculté de rendre un maître à la patrie, et de l'absoudre, et comment la volonté générale serait citée devant un tribunal.

On vous dira que le jugement sera ratifié par le peuple. Mais si le peuple ratifie le jugement, pourquoi ne jugerait-il pas ? Si nous ne sentions point tout le faible de ces idées, quelque forme de gouvernement que nous adoptassions, nous serions esclaves; le souverain n'y serait jamais à sa place,

ni le magistrat à la sienne, et le peuple serait sans garantie contre l'oppression.

Citoyens, le tribunal qui doit juger Louis n'est point un tribunal judiciaire : c'est un conseil, c'est le peuple, c'est vous; et les lois que nous avons à suivre sont celles du droit des gens.

C'est vous qui devez juger Louis; mais vous ne pouvez être à son égard une cour judiciaire, un juré, un accusateur; cette forme civile de jugement le rendrait injuste; et le roi, regardé comme citoyen, ne pourrait être jugé par les mêmes bouches qui l'accusent.

Louis est un étranger parmi nous; il n'était pas citoyen avant son crime; il ne pouvait voter; il ne pouvait porter les armes; il l'est encore moins depuis son crime.

Et par quel abus de la justice même en feriez-vous un citoyen, pour le condamner ? Aussitôt qu'un homme est coupable, il sort de la cité; et, point du tout, Louis y entrerait par son crime. Je vous dirai plus : c'est que si vous déclariez le roi simple citoyen, vous ne pourriez plus l'atteindre. De quel engagement de sa part lui parleriez-vous dans le présent ordre des choses ?

Citoyens, si vous êtes jaloux que l'Europe admire la justice de votre jugement, tels sont les principes qui le doivent déterminer; et ceux que le comité de législation vous propose seraient précisément un monument d'injustice. Les formes, dans le procès, sont de l'hypocrisie; on vous jugera selon vos principes.

Je ne perdrai jamais de vue que l'esprit avec

lequel on jugera le roi sera le même que celui avec lequel on établira la République. La théorie de votre jugement sera celle de vos magistratures, et la mesure de votre philosophie, dans ce jugement, sera aussi la mesure de votre liberté dans la Constitution.

Je le répète, on ne peut point juger un roi selon les lois du pays, ou plutôt les lois de cité. Le rapporteur vous l'a bien dit; mais cette idée est morte trop tôt dans son âme; il en a perdu le fruit. Il n'y avait rien dans les lois de Numa pour juger Tarquin; rien dans les lois d'Angleterre pour juger Charles Ier : on les jugea selon le droit des gens; on repoussa la force par la force; on repoussa un étranger, un ennemi. Voilà ce qui légitima ces expéditions, et non point de vaines formalités, qui n'ont pour principe que le consentement du citoyen, par le contrat.

On ne me verra jamais opposer ma volonté particulière à la volonté de tous. Je voudrai ce que le peuple français, ou la majorité de ses représentants, voudra; mais comme ma volonté particulière est une portion de la loi qui n'est point encore faite, je m'explique ici ouvertement.

Il ne suffit pas de dire qu'il est dans l'ordre de la justice éternelle que la souveraineté soit indépendante de la forme actuelle de gouvernement, et d'en tirer cette conséquence, que le roi doit être jugé; il faut encore étendre la justice naturelle et le principe de la souveraineté jusqu'à l'esprit même dans lequel il convient de le juger.

Nous n'aurons point de République sans ces dis-

tinctions qui mettent toutes les parties de l'ordre social dans leur mouvement naturel, comme la nature crée la vie de la combinaison des éléments.

Tout ce que j'ai dit tend donc à vous prouver que Louis XVI doit être jugé comme un ennemi étranger. J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que son jugement à mort soit soumis à la sanction du peuple; car le peuple peut bien imposer des lois par sa volonté, parce que ces lois importent à son bonheur; mais le peuple même ne pouvant effacer le crime de la tyrannie, le droit des hommes contre la tyrannie est personnel; et il n'est pas d'acte de la souveraineté qui puisse obliger véritablement un seul citoyen à lui pardonner.

C'est donc à vous de décider si Louis est l'ennemi du peuple français, s'il est étranger : si votre majorité venait à l'absoudre, ce serait alors que ce jugement devrait être sanctionné par le peuple; car si un seul citoyen ne pouvait être légitimement contraint par un acte de la souveraineté à pardonner au roi, à plus forte raison un acte de magistrature ne serait point obligatoire pour le souverain.

Mais hâtez-vous de juger le roi, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit que Brutus avait sur César; vous ne pourriez pas plutôt punir cette action envers cet étranger que vous n'avez blâmé la mort de Léopold et de Gustave.

Louis était un autre Catilina; le meurtrier, comme le consul de Rome, jurerait qu'il a sauvé la patrie. Louis a combattu le peuple : il est vaincu. C'est un barbare, c'est un étranger prisonnier de guerre. Vous avez vu ses desseins perfides; vous avez vu son

armée; le traître n'était pas le roi des Français, c'était le roi de quelques conjurés. Il faisait des levées secrètes de troupes, avait des magistrats particuliers; il regardait les citoyens comme ses esclaves; il avait proscrit secrètement tous les gens de bien et de courage. Il est le meurtrier de la Bastille, de Nancy, du Champ-de-Mars, de Tournay, des Tuileries : quel ennemi, quel étranger nous a fait plus de mal?

Il doit être jugé promptement : c'est le conseil de la sagesse et de la saine politique; c'est une espèce d'otage que conservent les fripons. On cherche à remuer la pitié; on achètera bientôt des larmes; on fera tout pour nous intéresser, pour nous corrompre même.

Peuple, si le roi est jamais absous, souviens-toi que nous ne serons plus dignes de ta confiance, et tu pourras nous accuser de perfidie.

DISCOURS
SUR L'ACCAPAREMENT DES DENREES
PRONONCÉ PAR SAINT-JUST A LA CONVENTION

A la faveur des événements, qui détournent l'attention publique, d'éhontés trafiquants accaparent les subsistances.

Les objets de première nécessité — les objets de consommation surtout — atteignent des prix fabuleux que Paris n'avait pas connus, même aux plus sombres jours de son histoire.

Le peuple commence à gronder. Des bruits circulent d'après lesquels cet accaparement serait concerté avec les ennemis du dehors pour affamer la population parisienne et la détacher de la Révolution.

Le 29 novembre 1792, paraît à la barre de la Convention une députation du Conseil général de Paris, venant exposer la condition misérable de la capitale, et demandant le droit, pour les autorités municipales, de taxer les denrées de première nécessité.

Cette démarche attira à la tribune Saint-Just, qui prononça le beau discours qu'on va lire.

La Convention l'applaudit unanimement et ordonna son impression.

Citoyens,

Je ne suis point de l'avis du comité : je n'aime points les lois violentes sur le commerce. On peut dire au peuple ce que disait un soldat carthaginois à Annibal : « *Vous savez vaincre; mais vous ne savez pas profiter de la victoire.* » Les hommes géné-

reux qui ont détruit la tyrannie ignorent-ils l'art de se gouverner et de se conserver?

Tant de maux tiennent à un désordre profondément compliqué. Il en faut chercher la source dans le mauvais système de notre économie. On demande une loi sur les subsistances. Une loi positive là-dessus ne sera jamais sage. L'abondance est le fruit d'une bonne administration; or, la nôtre est mauvaise.

Il faut qu'une bouche sincère mette aujourd'hui la vérité dans tout son jour.

Je ne puis traiter utilement la matière des subsistances sans entrer dans quelques détails sur notre économie vicieuse; j'ai besoin de développer des principes dont l'oubli nous a perdus. Le même vice a ébranlé toutes les lois. Si donc vous voulez que l'ordre et l'abondance renaissent, portez la lumière dans le dédale de notre économie française depuis la révolution.

Les maux de ce grand peuple, dont la monarchie a été détruite par les vices de son régime économique, et que le goût de la philosophie et de la liberté tourmentait depuis longtemps, tiennent à la difficulté de rétablir l'économie au milieu de la vigueur et de l'indépendance de l'esprit public.

Mais ce qui perpétue le mal, c'est l'imprudence d'un gouvernement provisoire trop longtemps souffert, dans lequel tout est confondu, dans lequel les purs éléments de la liberté se font la guerre, comme on peint le chaos avant la nature.

Examinons donc quelle est notre situation présente. Dans l'affreux état d'anarchie où nous som-

mes, l'homme, redevenu comme sauvage, ne reconnaît plus de frein légitime; l'indépendance armée contre l'indépendance n'a plus de loi, plus de juge; et toutes les idées de justice enfantent la violence et le crime, par le défaut de garantie. Toutes les volontés isolées n'en obligent aucune; et chacun agissant comme portion naturelle du législateur et du magistrat, les idées que chacun se fait de l'ordre opèrent le désordre général.

Il est dans la nature des choses que nos affaires économiques se brouillent de plus en plus, jusqu'à ce que la république établie embrasse tous les rapports, tous les intérêts, tous les droits, tous les devoirs, et donne une allure commune à toutes les parties de l'Etat.

Un peuple qui n'est pas heureux n'a point de patrie; il n'aime rien; et, si vous voulez fonder une république, vous devez vous occuper de tirer le peuple d'un état d'incertitude et de misère qui le corrompt. Si vous voulez une république, faites en sorte que le peuple ait le courage d'être vertueux : on n'a point de vertus politiques sans orgueil; on n'a point d'orgueil dans la détresse. En vain demandez-vous de l'ordre; c'est à vous de le produire par le génie des bonnes lois.

On dit souvent, lorsque l'on parle de morale : cela est bon en théorie; c'est que l'on ne voit pas que la morale doit être la théorie des lois avant d'être celle de la vie civile. La morale qui gît en préceptes isole tout; mais fondue, pour ainsi dire, dans les lois, elle incline tout vers la sagesse, en n'établissant que des rapports de justice entre les citoyens.

On ne peut se dissimuler que notre économie est altérée en ce moment, comme le reste, faute de loi et de justes rapports. Féro vous a parlé d'après Smits et Montesquieu. Smits et Montesquieu n'eurent jamais l'expérience de ce qui se passe chez nous. Beffroi vous a fait le tableau de beaucoup d'abus; il a enseigné des remèdes, mais n'a point calculé leur application. Roland vous a répété les conseils des économistes; mais cela ne suffit point.

Il est bien vrai que la liberté du commerce est la mère de l'abondance; mais d'où viennent les entraves mises à cette liberté? La disette peut provenir de mille causes; et si la rareté des grains était venue en France d'une cause particulière, et que nous y voulussions appliquer un remède, bon en lui-même, mais sans rapports avec le mal, il arriverait que le remède serait au moins nul, sinon pernicieux.

Voilà ce qui nous arrive. En vain nous parle-t-on de la liberté du commerce des grains, si nos malheurs ne viennent point premièrement du défaut de liberté, ou plutôt si ce défaut de liberté dérive d'une cause sur laquelle on ferme les yeux.

J'ose dire qu'il ne peut exister un bon traité d'économie pratique. Chaque gouvernement a ses abus; et les maladies du corps social ne sont pas moins incalculables que celles du corps humain. Ce qui se passe en Angleterre, et partout ailleurs, n'a rien de commun avec ce qui se passe chez nous : c'est dans la nature même de nos affaires qu'il faut chercher nos maladies et nos remèdes.

Ce qui a renversé, en France, le système du commerce des grains depuis la Révolution, c'est l'émis-

sion déréglée du signe. Toutes nos richesses métalliques et territoriales sont représentées; le signe de toutes les valeurs est dans le commerce; et toutes ces valeurs sont nulles dans le commerce, parce qu'elles n'entrent pour rien dans la consommation. Nous avons beaucoup de signes, et nous avons très peu de choses.

Le législateur doit calculer tous les produits dans l'Etat et faire en sorte que le signe les représente; mais si les fonds et les produits de ces fonds sont représentés, l'équilibre est perdu, et le prix des choses doit hausser de moitié. On ne doit pas représenter les fonds, on ne doit représenter que les produits.

Voilà ce qui nous arrive. Le luxe est aboli; tous les métaux achetés chèrement, ou tirés des retraites où le faste les retenait, ont été convertis en signes. Il ne reste plus de métaux ni de luxe pour l'industrie : voilà le signe doublé de moitié, et le commerce diminué de moitié. Si cela continue, le signe enfin sera sans valeur, notre change sera bouleversé, notre industrie tarie, nos ressources épuisées; il ne nous restera plus que la terre à partager et à dévorer.

Lorsque je me promène au milieu de cette grande ville, je gémis sur les maux qui l'attendent, et qui attendent toutes les villes, si nous ne prévenons la ruine totale de nos finances. Notre liberté aura passé comme un orage, et son triomphe comme un coup de tonnerre. Je ne parlerai pas de l'approvisionnement de Paris; c'est une affaire de police qui ne regarde pas l'économie.

Nos subsistances ont disparu à mesure que notre liberté s'est étendue, parce que nous ne sommes guè-

re attachés qu'aux principes de la liberté, et que nous avons négligé ceux du gouvernement.

Il était dans la nature des choses que nous nous élevassions promptement au degré d'énergie où nous sommes parvenus. Nos besoins pressants ont dévoré tous nos préjugés; notre liberté est fille de la misère. Il n'est plus temps de se flatter; il ne faut pas non plus tomber dans le découragement. Etablissons notre république, donnons-nous des lois, n'attendons plus.

Que nous importent les jugements du monde ? Ne cherchons point la sagesse si loin de nous. Que nous serviraient les préceptes du monde, après la perte de la liberté ?

Tandis que nous attendons le tribut des lumières des hommes, et que nous rêvons le spectacle de la liberté du globe, la faiblesse humaine, les abus en tous genres, le crime, l'ambition, l'erreur, la famine, qui n'ajournent pas leurs ravages, nous ramènent en triomphe à la servitude. On croirait que nous défions l'esclavage, en nous voyant exposer la liberté à tant d'écueils. Nous courons risque de nous perdre, si nous n'examinons pas enfin où nous en sommes, et quel est notre but.

La cherté des subsistances et de toutes choses vient de la disproportion du signe; les papiers de confiance augmentent encore la disproportion, car les fonds d'amortissement sont en circulation. L'abîme se creuse tous les jours par les nécessités de la guerre. Les manufactures ne font rien, on n'achète point, le commerce ne roule guère que sur les soldats. Je ne vois plus dans le commerce que notre imprudence

et notre sang : tout se change en monnaie, les produits de la terre sont accaparés ou cachés; enfin, je ne vois plus dans l'Etat que de la misère, de l'orgueil et du papier.

Je ne sais pas de quoi vivent tant de marchands; on ne peut point s'en imposer là-dessus; ils ne peuvent plus subsister longtemps : je crois voir dans l'intérieur des maisons les familles tristes, désolées; il n'est pas possible que l'on reste longtemps dans cette situation. Il faut lever le voile : personne ne se plaint, mais que de familles pleurent solitairement ! Vous vous flattez en vain de faire une république, si le peuple affligé n'est point propre à la recevoir.

On dit que les journées de l'artisan augmentent en proportion du prix des denrées; mais si l'artisan n'a point d'ouvrage, qui paiera son oisiveté ? Il y a dans Paris un vautour secret. Que font maintenant tant d'hommes qui vivaient des habitudes du riche ? La misère a fait naître la révolution ; la misère peut la détruire. Il s'agit de savoir si une multitude qui vivait, il y a peu de temps, des superfluités, du luxe, des vices d'une autre classe, peut vivre de la simple corrélation de ses besoins particuliers.

Cette situation est très dangereuse; car si l'on n'y gagne que pour ses besoins, la classe commerçante n'y peut point gagner pour ses engagements; ou le commerce, étant enfin réduit à la mesure de ses modiques besoins, doit bientôt périr par le change. Ce système ruineux s'établira dans tout l'empire.

Que ferons-nous de nos vaisseaux ? Le com-

merce d'économie a pris son assiette dans l'univers; nous ne l'enlèverons point aux Hollandais, aux Anglais, aux autres peuples. D'ailleurs, n'ayant plus ni denrées à exporter, ni signe respectable chez l'étranger, nous serions enfin réduits à renoncer à tout commerce.

Nous ne nous sommes pas encore demandé quel est notre but, et quel système de commerce nous voulons nous frayer. Je ne crois pas que votre intention soit de vivre comme les Scythes et les Indiens. Nos climats et nos humeurs ne sont propres ni à la paresse, ni à la vie pastorale; et cependant nous marchons, sans nous en apercevoir, vers une vie pareille.

Ne croyez pas que les peuples commerçants de l'Europe s'intéressent en notre faveur à la cause des rebelles et des rois qui nous font la guerre : ces peuples nous observent; notre économie, nos finances sont l'objet de leurs méditations; et, dans la marche présente de nos affaires, ils se complaisent à entrevoir l'affaiblissement prochain de notre commerce et le partage de nos dépouilles. Ces peuples sont nos ennemis; et si nous étions sages, ils nous déclareraient la guerre. Ils nous l'ont faite avec leur or.

La disproportion du signe a détruit le commerce et l'économie sous ces premiers rapports; la nature du signe a amené la disette des grains.

Autrefois, le signe était moins abondant; il y en avait toujours une bonne partie de thésaurisée, ce qui baissait encore le prix des choses. Dans un nombre donné d'années, on voyait, au milieu de

la même abondance, varier le prix des denrées : c'est que, dans ce temps donné, par certaines vicissitudes, le signe thésaurisé sortait des retraites et rentrait en circulation en plus ou moins grande quantité.

Aujourd'hui, on ne thésaurise plus. Nous n'avons point d'or, et il en faut dans un Etat; autrement, on amasse ou l'on retient les denrées, et le signe perd de plus en plus. La disette des grains ne vient point d'autre chose.

Le laboureur, qui ne veut point mettre de papier dans son trésor, vend à regret ses grains. Dans tout autre commerce, il faut vendre pour vivre de ses profits. Le laboureur, au contraire, n'achète rien; ses besoins ne sont pas dans le commerce. Cette classe était accoutumée à thésauriser tous les ans, en espèces, une partie du produit de la terre; aujourd'hui, elle préfère de conserver ses grains à amasser du papier.

Il résulte de là que le signe de l'Etat ne peut point se mesurer avec la partie la plus considérable des produits de la terre qui sont cachés, parce que le laboureur n'en a pas besoin, et ne met guère dans le commerce que la portion des produits nécessaires pour acquitter ses fermages.

Quelqu'un ici s'est plaint du luxe des laboureurs. Je ne décide pas si le luxe est bon en lui-même; mais si nous étions assez heureux pour que le laboureur aimât le luxe, il faudrait bien qu'il vendît son blé pour acheter les superfluités.

Voilà de funestes conséquences : je les abandonne à vos méditations, vous qui faites nos lois.

Il faudra du luxe dans votre république, ou des lois violentes contre le laboureur, qui perdront la république. Il y a bien des réflexions à faire sur notre situation; on n'en fait point assez. Tout le monde veut bien de la république; personne ne veut de la pauvreté ni de la vertu. La liberté fait la guerre à la morale, pour ainsi dire, et veut régner en dépit d'elle.

Il faut donc que le législateur fasse en sorte que le laboureur dépense ou ne répugne point à amasser le papier; que tous les produits de la terre soient dans le commerce, et balancent le signe. Il faut enfin équipoller le signe, les produits, les besoins : voilà le secret de l'administration économique.

Or, considérez, je vous prie, si les produits, les besoins et le signe sont en proportion dans la république. Les produits sont cachés ; les besoins sont sortis avec la tyrannie; le signe a quadruplé positivement et relativement. On n'arrache qu'avec peine les produits des mains avares qui les resserrent. Voilà les vices du caractère public que nous aurons à vaincre pour arriver à l'état républicain; car personne n'a d'entrailles, et la patrie est pleine de monstres et de scélérats.

Hâtez-vous de calmer ces maux, et d'en prévenir de plus grands. Ceux qui nous proposent une liberté indéfinie de commerce nous disent une très grande vérité en thèse générale; mais il s'agit des maux d'une révolution, il s'agit de faire une république d'un peuple épars avec les débris et les crimes de sa monarchie, il s'agit d'établir la confiance, il

s'agit d'instruire à la vertu les hommes durs qui ne vivent que pour eux.

Ce qu'il y a d'étonnant dans cette révolution, c'est qu'on a fait une république avec des vices : faites-en des vertus; la chose n'est pas impossible.

Un peuple est conduit facilement aux idées saines : Je crois qu'on a plus tôt fait un sage peuple qu'un homme de bien. Vous qui nous préparez des lois, les vices et les vertus du peuple seront votre ouvrage. Il est une sorte de mœurs dans l'Etat qui ne peut s'acquérir que par le temps. Il est des mœurs politiques qu'un peuple prend le même jour qu'il a des lois.

Vous déciderez si le peuple français doit être conquérant ou commerçant; c'est ce que je n'examine point ici; mais vous pouvez en un moment lui donner une patrie; et c'est alors que l'indigent oubliera la licence, et que le riche sentira son cœur. Je ne connais presque point de remèdes provisoires aux malheurs qui naissent de l'anarchie et de la mauvaise administration; il faut une constitution excellente qui lie tous les intérêts.

La liberté sans loi ne peut pas régir un Etat; il n'est point de mesures qui puissent remédier aux abus, lorsqu'un peuple n'a point un gouvernement prospère : c'est un corps délicat pour qui tous les aliments sont mauvais. Y protège-t-on la liberté du commerce des grains ? on accapare en vertu de la liberté. Contraignez-vous les propriétaires, chassez-vous les facteurs ? la terreur est l'excuse des marchands. Enfin, il vous manque cette harmonie sociale que vous n'obtiendrez que par les lois.

On ne peut point faire de lois particulières contre ces abus : l'abondance est le résultat de toutes les lois ensemble.

Mais si l'on voulait donner à ce grand peuple des lois républicaines, et lier étroitement son bonheur à sa liberté, il faudrait le prendre tel qu'il est, adoucir ses maux, calmer l'incertitude du crédit public; car enfin, et je n'ose le dire, si l'empire venait à se démembrer, l'homme qui attache quelque prix à l'aisance se demande à lui-même ce que deviendraient entre ses mains des richesses fictives dont le cours serait circonscrit. Vous avez juré de maintenir l'unité; mais la marche des événements est au-dessus de ces sortes de lois, si la constitution ne les consacre pas.

Il faudrait interroger, deviner tous les cœurs et tous les maux, et ne point traiter comme un peuple sauvage un peuple aimable, spirituel et sensible, dont le seul crime est de manquer de pain.

L'empire est ébranlé jusque dans ses fondements: la guerre a détruit les troupeaux; le partage et le défrichement des communes achèvera leur ruine, et nous n'aurons bientôt ni cuirs, ni viandes, ni toisons. Il est à remarquer que la famine s'est fait surtout sentir depuis l'édit de 1763, soit qu'en diminuant les troupeaux on ait diminué les engrais, soit que l'extrême abondance ait frayé le chemin aux exportations immodérées.

Vous serez forcés un jour d'encourager le laboureur à aménager ses terres, et à partager son industrie entre les grains et les troupeaux. Il ne faut pas croire qu'une portion de la terre étant mise en

pâturages, l'autre portion ne suffira plus à nos besoins; on aura plus d'engrais, et la terre, mieux soignée, rapportera davantage; on tarira le commerce des grains; le peuple aura des troupeaux pour se nourrir et se vêtir; nous commercerons de nos cuirs et de nos laines.

Il y a trente ans, la viande coûtait 4 sols la livre, le drap 10 livres, les souliers 50 sols, le pain 1 sou; les pâturages n'étaient point défrichés; ils l'ont été depuis; et, pour ne point prendre l'instant de cette crise passagère pour exemple, en 1787, le drap valait 20 livres, la viande 8 sols, les souliers 5 et 6 livres, le pain 2 sous et demi.

Qu'avons-nous gagné à défricher les landes et les collines ? Nous avons porté notre argent en Angleterre et en Hollande, d'où nous avons tiré nos cuirs; nous avons vendu nos grains pour nous vêtir; nous n'avons travaillé que pour l'Europe. On est devenu plus avare et plus fripon; les travaux excessifs des campagnes ont produit des épidémies; les économistes ont perfectionné le mal, le gouvernement a trafiqué.

Les seigneurs avaient tiercé trois fois depuis quarante ans; et, pour consacrer leurs entreprises par un acte de possession, ils plantaient ces tiercements en mauvais bois qui multipliaient le gibier, occasionnaient le ravage des moissons, et diminuaient les troupeaux; en sorte que la nature et le loisir n'étaient plus faits que pour les nobles et pour les bêtes, et le pauvre ne défrichait encore que pour elles. La révolution est venue; et, comme je l'ai dit, les produits s'étant cachés, le signe a perdu sa valeur.

Voilà notre situation. Nous sommes pauvres comme les Espagnols, par l'abondance de l'or ou du signe, et la rareté des denrées en circulation; nous n'avons plus ni troupeaux, ni laine, ni industrie dans le commerce. Les gens industrieux sont dans les armées, et nous ne trafiquons qu'avec le trésor public; en sorte que nous tournons sur nous-mêmes, et commerçons sans intérêt. Nous consommons tout, rien ne sort pour l'étranger, et le change s'altère d'autant plus contre nous.

Si je ne me trompe, ce qui vaut aujourd'hui un écu, en supposant que nous ne changions pas de système, vaudra 10 livres dans dix-huit mois. Il sera fabriqué environ pour 200 millions d'espèces; le signe représentatif de tous les biens des émigrés sera en émission; on remplacera l'arriéré des impôts par des émissions d'assignats, et le capital des impôts sera en circulation avec le signe représentatif de l'arriéré. Le peuple alors gémira sous le portique des législatures; la misère séditieuse ébranlera vos lois; les rentes fixes seront réduites à rien; l'Etat même ne trouvera plus de ressource dans la création des monnaies; elles seront nulles. Nous ne pourrons pas honorablement payer nos dettes avec ces monnaies sans valeur.

Alors quelle sera notre espérance ? La tyrannie sortira vengée et victorieuse du sein des émeutes populaires. Si les droits de l'homme subsistent encore, les droits de l'homme seront écrits avec le sang du peuple sur le tombeau de la liberté. On violera l'asile du laboureur, on détruira peut-être

l'espérance des moissons prochaines; et nous serons la fable de l'Europe.

Citoyens, pardonnez à ces réflexions : tout concourt à les réaliser; mais les remèdes sont dans vos mains. Un législateur ne connaît point l'effroi; il calcule avec son jugement, et non point avec sa frayeur. Travaillons enfin pour le bonheur du peuple, et que les législateurs qui doivent éclairer le monde prennent leur course d'un pied hardi, comme le soleil.

Le vice de notre économie étant l'excès du signe, nous devons nous attacher à ne l'augmenter pas, pour ne pas accroître la dépréciation. Il faut décréter le moins de monnaies qu'il nous sera possible; mais, pour y parvenir, il faut diminuer les charges du trésor public, soit en donnant des terres à nos créanciers, soit en affectant les annuités à leur acquittement, sans créer de signe; car cette méthode corrompt l'économie, et, comme je l'ai démontré, bouleverse la circulation et la proportion des choses. Si vous vendez, par exemple, les biens des émigrés, le prix anticipé de ces fonds, inertes par eux-mêmes, sera en circulation, et se mesurera contre les produits qui représentent trente fois moins. Comme ils seront vendus très cher, les produits renchériront proportionnellement, comme il est arrivé à des biens nationaux, et vous serez en concurrence avec vous-mêmes.

Au contraire, les annuités étant de simples contrats qui n'entreront point comme signe dans le commerce, elles n'entreront point non plus en concurrence avec les produits. L'équilibre se rétablira

peu à peu. Si vos armées conquièrent la liberté pour les peuples, il n'est point juste que vous vous épuisiez pour ces peuples; ils doivent soulager notre trésor public; et dès lors, nous avons moins de dépenses à faire pour entretenir nos armées.

Enfin je pose ce principe que le seul moyen de rétablir la confiance et la circulation des denrées, c'est de diminuer la quantité du papier en émission, et d'être avare d'en créer d'autre. Les dettes de l'Etat seront acquittées sans péril par ce moyen; vous attacherez tous les créanciers à la fortune de la république; le paiement de la dette n'altérera point la circulation naturelle; au lieu que si vous payez par anticipation, le commerce sera tout à coup noyé, et vous préparerez la famine et la perte de la liberté par l'imprudence de l'administration.

Voilà ce que j'avais à dire sur l'économie. Vous voyez que le peuple n'est point coupable; mais la marche du gouvernement n'est point sage. Il résulte de là une infinité de mauvais effets que tout le monde s'impute; de là les divisions, qui corrompent la source des lois, en séduisant la sagesse de ceux qui les font; et cependant on meurt de faim, la liberté périt, et les tendres espérances de la nature s'évanouissent.

Citoyens, j'ose vous le dire, tous les abus vivront tant que le roi vivra; nous ne serons jamais d'accord, nous nous ferons la guerre. La république ne se concilie point avec des faiblesses : faisons tout pour que la haine des rois passe dans le sang du peuple; tous les yeux se tourneront alors vers la patrie.

Tout se réduit, pour l'instant, à faire en sorte que la quantité du papier n'augmente point, que le laboureur vende ses grains, ou que le gouvernement ait des greniers pour les temps les plus malheureux et que les charges du trésor public diminuent.

Je vous propose les vues suivantes, dont je demande le renvoi aux Comités des finances et d'agriculture réunis.

1° Que les biens des émigrés soient vendus, que les annuités soient converties en contrats, qui serviront à rembourser la dette;

2° Que l'impôt foncier soit payé en nature, et versé dans des greniers publics; qu'on prenne des moyens pour faire payer l'arriéré;

3° Qu'il soit fait une instruction sur la libre circulation des grains; qu'elle soit affichée dans toutes les communes de la république;

4° Que la Convention nationale déclare que la circulation des grains est libre dans l'intérieur, et porte la peine de mort contre l'exportation;

5° Qu'il soit fait une loi qui nous manque, concernant la liberté de la navigation des rivières, et une loi populaire qui mette la liberté du commerce sous la sauvegarde du peuple même, selon le génie de la république;

Cette dernière loi je la proposerai.

6° Que l'on consacre ce principe que les fonds ne peuvent point être représentés dans le commerce.

Telles sont les vues que je crois propres à calmer l'agitation présente; mais si le gouvernement subsiste tel qu'il est; si l'on ne fait rien pour déve-

lopper le génie de la république; si l'on abandonne la liberté au torrent de toutes les imprudences, de toutes les immoralités que je vois; si la Convention nationale ne porte point un œil vigilant sur tous les abus; si l'orgueil et l'amour de la sotte gloire ont plus de part aux affaires que la candeur et le solide amour du bien; si tous les jugements sont incertains et s'accusent; enfin, si les bases de la république ne sont pas incessamment posées, dans six mois la liberté n'est plus.

DEUXIEME DISCOURS SUR LE JUGEMENT DU ROI

PRONONCÉ A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

Les différentes manœuvres entreprises, jusqu'au sein de la Convention, pour sauver le roi, provoquèrent une deuxième intervention de Saint-Just.

Dans ce discours, il fait en quelque sorte l'historique des griefs qui justifient la mise en jugement du roi et son exemplaire châtiment.

Il y déploie la même impitoyable logique et la même rigidité de principes que dans son premier discours.

C'est un réquisitoire ardent, passionné, mais sincère, précis et ne puisant ses arguments qu'à des sources indiscutables et ne faisant état que de faits démontrés.

Quand le peuple était opprimé, ses défenseurs étaient proscrits : ô vous qui défendez celui que tout un peuple accuse, vous ne vous plaindrez pas de cette injustice ! Les rois persécutaient la vertu dans les ténèbres; nous, nous jugeons les rois à la face de l'univers ! Nos délibérations sont publiques, pour qu'on ne nous accuse point de nous conduire sans ménagement.

O vous, encore une fois, qui défendez Louis, vous défendez tous les Français contre le jugement que va porter le monde entier ! Peuple généreux jusqu'au dernier jour ! Il ne voulut point juger lui-même son ennemi; il permit qu'on employât

tout pour le convaincre qu'il se trompait, lors même que tant de familles portaient le deuil de leurs enfants, et que les meilleurs citoyens, par les suites de la trahison et de la tyrannie, étaient enterrés dans l'Argonne, dans tout l'empire, et dans Paris autour de vous !

Et cependant il faut encore qu'un peuple infortuné, qui brise ses fers et punit l'abus du pouvoir, se justifie de son courage et de sa vertu ! O vous aussi, qui paraissez les juges les plus austères de l'anarchie, vous ne ferez point dire de vous sans doute, que votre rigueur était pour le peuple, et votre sensibilité pour les rois ! Il ne nous est plus permis de montrer de faiblesse : nous qui demandions l'exil des Bourbons, si l'on exile ceux qui sont innocents, combien ne devons-nous pas être inflexibles pour ceux qui sont coupables !

S'il était un ami de la tyrannie qui pût m'entendre, et qu'il trempât secrètement dans le dessein de nous opprimer, il trouverait peut-être encore le moyen d'intéresser la pitié; peut-être trouvera-t-il l'art de peindre les ennemis des rois comme des sauvages sans humanité; la postérité ne serait point oubliée pour toucher l'orgueil des représentants du peuple... Postérité ! tu béniras tes pères; tu sauras alors ce qu'il leur en aura coûté pour être libres; leur sang coule aujourd'hui sur la poussière que doivent animer tes générations affranchies !

Tout ce qui porte un cœur sensible sur la terre respectera notre courage : quel peuple aura jamais fait de plus grands sacrifices à la liberté ! Quel peuple a été plus trahi ! Quel peuple a été moins

vengé ! Que le roi même interroge son cœur; comment a-t-il traité dans sa puissance ce peuple, qui n'est que juste et qui n'est que grand aujourd'hui ?

Quand vous délibérâtes la première fois sur ce jugement, je vous avais dit, Citoyens, qu'un roi n'était point dans l'Etat, et que, quelque convention qui se fût passée entre le peuple et lui, outre que cette convention était illégitime, rien n'avait engagé le souverain, qui, par sa nature, est au-dessus des lois; et cependant vous êtes érigés en tribunal civil, et le souverain est à la barre avec ce roi, qui plaide et se défend devant vous !

Vous l'avez permis, qu'on portât cette atteinte à la majesté du peuple ! Louis a rejeté ses attentats sur des ministres qu'il opprimait et qu'il trompait lui-même. « *Sire,* écrivait Mourgues au roi, le 16 juin 1792, *je vous donne ma démission; les résolutions particulières de Votre Majesté m'empêchent dans l'exécution des lois.* » Une autre fois, Mourgues se justifie *d'avoir donné au roi le conseil de sanctionner le décret contre les prêtres fanatiques.* Quel était donc un prince devant lequel on avait à se justifier de sa probité ! Et cet homme serait inviolable ! Tel est le cercle où vous êtes placés; vous êtes juges, Louis accusateur, et le peuple accusé !

Je ne sais où vous mène ce travestissement des idées les plus claires de justice! Le piège aurait été moins délicat, si Louis avait décliné votre juridiction; ce déni de la souveraineté du peuple eût été la dernière preuve de sa tyrannie; mais on a pu remarquer que le caractère du roi, depuis la Révolution, n'est point la résistance ouverte; souple avec

une apparence de rudesse et de simplicité, il a connu profondément l'art de diviser les hommes; sa politique constante a toujours été de rester immobile, ou de marcher avec tous les partis, comme il semble aujourd'hui marcher avec ses juges mêmes pour faire envisager l'insurrection comme une émeute populaire et criminelle.

On altère facilement l'esprit d'une assemblée nombreuse, en intéressant ses passions fortes. Qui ne voit point que le même génie qui présidait autrefois à cette tyrannie simple et sinueuse préside encore à la défense de la tyrannie ? On ne bravait point le peuple autrefois; on ne vous brave pas non plus : on opprimait avec modestie; on se défend de même : cette conduite vous fait éprouver plutôt une compression, qui corrompt involontairement votre énergie, qu'un sentiment de persuasion. Quel est donc cet art, ou quel est ce prestige des grands événements qui fait respecter les grands coupables ?

Mais il faut reprendre les choses dès le commencement, afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir prononcé avec légèreté dans une aussi sérieuse affaire. Je ne suivrai pas la défense dans ses détails; j'en suivrai l'esprit.

Je ne pense pas qu'on veuille vous persuader que le désir de soulager le peuple et de lui rendre sa liberté ait fait assembler les Etats en 1789. La nécessité d'abaisser les parlements, dont les prétentions irritaient l'orgueil du trône, le relâchement de l'économie et des finances, des moyens spécieux de pressurer le peuple de ses propres mains, l'esprit

difficile des pays d'Etat, la domination de la cour, que la sombre humeur du roi voulait humilier, joignez-y l'ambition d'un ministre superbe et plébéien, voilà les motifs qui occasionnèrent le rassemblement des Etats.

Dans les premiers jours de sa puissance, l'Assemblée nationale n'éclipsa que les rangs intermédiaires: la royauté, isolée, accabla les ordres par le peuple. Le roi n'avait pas calculé que la chute des ordres entraînerait celle de la tyrannie. Après que l'Assemblée nationale eut porté ces premiers coups, le roi ramassa toute son autorité pour l'opprimer elle-même.

Imaginez la tyrannie d'un seul dans un grand Etat où les ordres sont abolis, et dans lequel la puissance législative est dominée par le prince ! Les crimes de la tyrannie sont quelquefois si finement tissus, qu'on n'en pénètre que longtemps après la marche impénétrable.

Le roi s'efforça de paralyser une puissance qu'il n'avait conçue que pour qu'elle devînt une dépendance de la sienne. On sait avec quelle énergie il dictait aux représentants des communes ses premières volontés. Suivait-il, même en cela, les lois fondamentales de la monarchie ?

Parcourez ces lois, et vous trouverez qu'aucun prince, avant lui, n'avait porté dans les Etats des calculs si profonds, si tyranniques, si dissimulés.

On se souvient avec quel artifice il repoussa les lois qui supprimaient le régime ecclésiastique et féodal. Mais, quand le courage du peuple eut tout entraîné, Louis s'arma de modération : tout le bien

que l'on pouvait faire, sans compromettre la puissance, pour captiver le peuple, on le fit; on ne fut point avare de ces douces paroles qui chatouillent les plaies du peuple, et le portent à la faiblesse et à l'enthousiasme pour ceux qui l'ont dominé; on fit tout le mal que l'on pouvait faire sans que le peuple s'en aperçût; et on le fit avec une apparence de respect pour les lois nouvelles qu'on voulait faire détester.

Alors on voyait le roi, noir et farouche, au milieu de ses courtisans, dont il appréciait la faiblesse et la nullité pour de fiers attentats, se montrer sensible au milieu du peuple, se réjouir de ses victoires.

Pauvre peuple, qui poussais des cris de joie sur le grand chemin de Versailles, et qui formais un triomphe à celui qui préparait à tes défenseurs un échafaud, à toi des fers et la misère, tu ne savais pas combien ta faiblesse et ton aveuglement te devaient coûter cher un jour !

Louis a répondu, quand votre président l'a interrogé sur la violence qu'il avait exercée contre le peuple : « *J'étais le maître alors, j'ai fait ce qui me paraissait le bien.* »

Je ne dispute point sur les moyens que Louis employa pour opprimer le peuple et opérer ce qu'il appelle un bien; je ne lui conteste pas non plus le nom de maître, quoique dans le système de notre monarchie, et de l'aveu même de son aïeul, les rois ne régnassent que par la loi; mais, qu'après le mauvais succès de ces moyens, qu'il avoue avoir employés, parce qu'alors il était, dit-il, le maître,

il ait eu l'hypocrisie de marquer de la joie des avantages du peuple; qu'il ait dit au peuple, contre lequel il avait envoyé des armées, et contre lequel il épuisait toutes les violences de la tyrannie, qu'il ait dit au peuple qu'il ne voulait que sa liberté, qu'il se soit réjoui de la fuite de ses soldats et de la mort de ceux qui n'avaient fait qu'exécuter ses volontés, puisqu'il était le maître; qu'il ait affecté le désintéressement, l'amour du peuple, lorsqu'il se faisait secrètement une autre idée des choses, et lorsqu'il prenait les plus funestes mesures pour assurer sa domination; que faut-il que l'on pense de la simplicité apparente avec laquelle on dit : *J'étais alors le maître, et je voulais le bien ?*

Au moins, Louis, vous n'étiez pas exempt d'être sincère. Et quelle loi de l'Etat, et quel sentiment généreux vous portait à la perfidie, lorsque vous étiez le plus faible ?

Cette conduite, il faut en convenir, n'avait point alors de juge positif, pour un prince qui s'embarrassait peu de la conscience des gens de bien. Vous étiez au-dessus du peuple, disiez-vous; mais vous n'étiez point au-dessus de la justice, et votre puissance ne vous mettait point à l'abri du ressentiment des hommes courageux qui conspirent pour le salut public. On ne pouvait point vous juger alors; mais en étiez-vous moins coupable, et votre puissance n'avait-elle point à rendre compte aussitôt que votre perfidie en serait dépouilée ?

Je pardonnerais à l'habitude de régner, à l'incertitude, à la terreur des premiers orages, la dissimulation employée pour conserver des droits

affreux, chers encore à une âme sans pitié; mais ensuite, lorsque l'Assemblée nationale eut fait des réformes utiles, lorsqu'elle présenta les Droits de l'Homme à la sanction du roi, quelle défiance injuste, ou plutôt quel motif, si ce n'est la soif de régner, si ce n'est l'horreur de la félicité publique, entrava les représentants du peuple ?

Celui-là qui disait : *Mon peuple, mes enfants;* celui-là qui disait ne respirer que pour le bonheur de la nation, qui disait n'être *heureux que de son bonheur, malheureux que de ses maux;* celui-là lui refusait ses droits les plus sacrés, balançait entre le peuple et son orgueil, et voulait la prospérité publique, sans vouloir ce qui la constitue.

Louis pleurait : était-ce fureur ou tendresse ? On connaît une âme amollie par la crainte et la cruauté; tel fut Louis XI invoquant le ciel quand il allait verser le sang; mais le premier, sous le soleil, depuis que l'histoire a transmis les événements, le système de la tyrannie du roi fut la douceur et l'apparence de la bonté; partout il se mettait à la place de la patrie, et cherchait à séduire les affections qu'on ne doit qu'à elle; piège d'autant plus délicat, que, se joignant à la violence cachée et à l'intrigue, Louis sapait les lois, et par la force, et par le raffinement de sa conduite, et par l'intérêt de la vertu malheureuse.

Ces larmes ne sont point perdues, elles coulent encore sur le cœur de tous les Français; ils ne conçoivent pas cette déloyauté; ils ont aimé longtemps Louis, qui méditait leur esclavage. Le malheureux a fait depuis tuer ceux qui l'aimaient alors !

Combien n'a-t-il pas fallu d'attentats pour les détromper ! Ni la fuite du roi, ni sa protestation, par laquelle il immolait la liberté, ni le refus de se rendre à l'autel de la Fédération où la patrie l'appelait pour le presser sur son cœur, rien n'a pu dessiller les yeux d'un peuple qui s'obstinait à le chérir.

On lui laissa le sceptre. A-t-il été reconnaissant? Quel bien a-t-il fait ? Comment a-t-il régné ? Le peuple n'a connu la liberté que par le drapeau rouge. Le gouvernement, qui voulait étouffer le génie de la liberté, n'a point quitté les armes dans cette monarchie; et tandis qu'on égorgeait le peuple à Nancy, tandis qu'on félicitait Bouillé, on jouait dans Paris des scènes de sentiment que le crime froid avait préparées; et l'on disait au peuple, en le trompant et lui jetant quelques monnaies pour le toucher : *Je voudrais avoir davantage !* Et cependant on vous a parlé d'un trésor remis à Septeuil, et de mandats sur l'étranger; et Louis jouait presque l'indigence !

Louis outrageait la vertu. A qui paraîtra-t-elle désormais innocente ? Ainsi donc, âmes sensibles, si vous aimez le peuple, si vous vous attendrissez sur son sort, on vous évitera avec horreur; la fausseté d'un roi qui travestissait le sentiment ne permettrait plus de vous croire; on rougira de paraître sensible.

Mais quels soins occupaient Louis, lorsqu'après s'être ainsi promené dans Paris, il rentrait au palais ? Qu'on ouvre ses papiers. Des brigands étaient payés pour altérer l'esprit public; la trahi-

son empoisonnait tout, jusqu'aux applaudissements des tribunes, et jusqu'aux oreilles des citoyens dans les assemblées du peuple; des espions étaient soudoyés; et vous savez avec quel art, enfin, le système de la corruption était combiné.

On n'a point trouvé parmi les papiers du roi des maximes sages pour gouverner; les droits de l'homme même, et rien qui permette au plus hardi sophiste de soutenir qu'il ait jamais aimé la liberté. Des projets pour abuser de la Constitution, pour la détruire : voilà ce qu'on y trouve, voilà les objets de méditation du roi; et pour quiconque sait réfléchir, sa conduite est d'accord avec ses principes, devenus publics.

Le peuple, bon et crédule, parce qu'il est sans ambition et sans intrigue, n'eût jamais haï le prince si le prince eût respecté ses droits et l'eût gouverné avec probité. On créait des séditions pour armer la loi, pour accuser le peuple et autoriser la cruauté.

Mais on présente tout sous de favorables apparences. Louis se justifie d'un forfait, sous prétexte qu'il est un trait d'humanité; on emploie jusqu'à l'amphibologie dans les mots : les 600.000 livres n'ont pas été remises par les ordres du roi, mais par les ordres de *Monsieur*... Mais où donc Louis l'a-t-il appris, et quel rapport constitutionnel entre lui et Monsieur ; quelle comptabilité y avait-il entre Monsieur et lui ?

On abuse de tout, on a même parlé de factieux pour accuser l'insurrection.

Le peuple ne se soulève pas plutôt, si le prince est juste, que la mer si l'air est calme. Le peuple

pouvait-il être heureux et sans inquiétude, lorsque l'on combattait ses droits, lorsqu'on entravait la marche de l'ordre public ? La cour était remplie d'hommes fourbes et déliés : on ne vit point un seul honnête homme à la cour : les gens d'esprit y étaient en faveur, les hommes de mérite y étaient craints.

Le peuple, le 20 juin dernier, demandait la sanction d'une loi à laquelle était attaché son repos. Quel est donc le gouvernement libre où, par l'abus des lois, le crime est inviolable, la tyrannie sacrée, où la loi n'est qu'un piège qui protège la force contre le peuple, et ne sert qu'à l'impunité du fort contre le faible ?

Comment le peuple eût-il été tranquille au milieu des périls qui le pressaient de toutes parts ? Il est facile de déguiser l'intelligence imputée à Louis avec l'empereur et le roi de Prusse, dans le traité de Pilnitz; la justice n'a point matériellement prise sur la dissimulation des grands crimes. Il est facile de couvrir les troubles d'Avignon, la révolte de Jalès, du voile de la nécessité qu'entraîne une grande révolution; mais qu'on juge par la morale du roi, par ses vues, consignées dans ses papiers, par son goût pour les projets de contre-révolution *qu'on osait lui présenter;* on ne voit pas le crime, mais on en est frappé. Il est facile de couvrir tous les attentats; mais l'ennemi bordait le territoire, l'épouvante était dans l'Etat, les armées étaient délabrées, les généraux étaient d'intelligence avec la cour et l'ennemi. L'insolence était sur le front des ennemis du bien public; la garde des Tuileries menaçait les citoyens,

menaçait les législateurs, menaçait la liberté; le roi ne gouvernait point : il était inviolable dans l'administration; l'était-il dans le refus de gouverner ?

Nuls rapports politiques n'existaient entre les administrations et lui; la puissance exécutrice n'agissait que pour conspirer; elle conspirait par la loi, elle conspirait par la liberté; elle conspirait par le peuple, et l'on se plaint des séditions, on s'étonne d'une révolte légitime de tout un peuple, et on l'attribue aux factions !

Lorsque dans un Etat, chaque particulier est outragé, lorsque les liens de confiance qui unissent les citoyens au prince sont rompus, et que le ressentiment secret de tous les particuliers va grossir l'orage et produit la commotion universelle, le prince n'est déjà plus; le souverain a repris les rênes.

Il est aisé de voir que Louis s'aperçut trop tard que la ruine des préjugés avait ébranlé la tyrannie. Quel mouvement de sa conscience pouvait retenir sa sanction, lorsque son refus exposait l'Etat ? Quelle conscience et quelle religion, que celle qui dépouille de tout sentiment d'humanité pour la patrie, et fait oublier qu'on règne pour elle et non pour soi !

Etait-ce bien l'amour de la religion, c'est-à-dire la probité, qui dictait au roi cette lettre écrite à l'évêque de Clermont, dans laquelle il paraissait nourrir le dessein de recouvrer la tyrannie, après avoir promis, sous la foi du serment, de maintenir la liberté ? Au moins, on ne peut nier que son ambition n'ait balancé sa croyance, si la loi répu-

gnait à son cœur; plutôt que d'être parjure, il fallait cesser d'être roi.

Il n'est point de Dieu qui demande qu'on trouble la terre et qu'on soit perfide pour l'honorer; ainsi, sous tel aspect qu'on envisage cette conduite, Louis a trompé le ciel, il a trompé les hommes, et Louis est coupable aux yeux de tous les partis.

Le peuple trop pur, le peuple trop simple pour ne pas démêler ou ne point sentir ce qui est déréglé, pouvait-il être tranquille ? Vous les connaissez maintenant, les projets hostiles que le roi lui-même méditait contre lui; le temps n'a justifié que trop ses défiances.

On vous a dit que dans le sac des Tuileries, la loi ne mit point sous la sauvegarde des scellés les papiers que Louis aurait pu opposer à ceux qu'on lui oppose; mais pourquoi avait-il conservé ceux-ci si précieusement ? Pourquoi sont-ils apostillés de lui ? Ne devait-il pas les rejeter avec horreur ? Mais il ne faut pas prendre un plaisir inhumain à frapper le coupable à l'endroit le plus faible; passons au 10 août.

Le palais était rempli d'assassins et de soldats; vous ne savez que trop ce qui s'est passé; les défenseurs du roi en ont aigri les images en outrageant la vérité.

Louis dit qu'il n'a point versé le sang le 10 août; mais qu'a-t-il fait pour empêcher qu'on le versât ? Quel trait de courage et de générosité raconte-t-on de lui dans ce jour mémorable ? Il voulait, disait-il, en ce lieu même, épargner un grand crime; et quel

crime plus grand pouvait-il épargner que l'assassinat des citoyens ?

Il se rendit au milieu de vous, il s'y fit jour par la force. Là, à cet endroit, les soldats qui l'accompagnaient ont menacé les représentants du peuple. Il se rendit dans le sein de la législature, ses soldats en violèrent l'asile. Il se fit jour, pour ainsi dire, à coups d'épée dans les entrailles de la patrie pour s'y cacher; là, parut-il un moment, au milieu du tumulte, s'inquiéter du sang qu'on répandait ?

Ingrat envers les deux partis, le danger de ses serviteurs ne le touchait pas plus que le danger du peuple.

On frémit, lorsqu'on pense qu'un mot, un seul mot de sa bouche eût arrêté la fureur des soldats, qu'un mot peut-être, qu'une main étendue eût calmé le peuple; mais on n'a point cette confiance en ceux qu'on a trahis.

On nous demande, pour justifier l'état de force des Tuileries avant le 10 août, ce que nous ferions si la foule égarée se portait ici. Que fit la législature pour assurer son asile contre les menaces des gardes du roi, des Suisses et des courtisans ? Que fit-elle le 10 août ? Que fit-elle au milieu de soixante mille étrangers dans Paris ? Que firent les Etats au Jeu de Paume ? Et nous-mêmes, n'avons-nous pas rejeté jusqu'aujourd'hui la force armée ?

Défenseurs du roi, que nous demandez-vous pour lui ? S'il est innocent, le peuple est coupable. Il faut donc achever de répondre, puisque c'est la patrie qui est accusée par la forme de la délibération.

J'ai entendu parler d'un appel au peuple du jugement que le peuple même va prononcer par notre bouche.

Citoyens, si vous permettez l'appel au peuple, vous lui direz : *Il est douteux que ton meurtrier soit coupable.* Ne voyez-vous pas que cet appel tend à diviser le peuple et le corps législatif, tend à affaiblir la représentation; la représentation tend à rétablir la monarchie, à détruire la liberté; et si l'intrigue parvenait à altérer votre jugement, je vous demande, Messieurs, s'il vous resterait autre chose à faire qu'à renoncer à la République, qu'à reconduire le tyran à son palais; car, il n'y a qu'un pas de la grâce au triomphe du roi; et de là, au triomphe et à la grâce de la royauté.

Mais, le peuple accusateur, le peuple assassiné, le peuple opprimé doit-il être juge ? Ne s'est-il point récusé lui-même après le 10 août ? Plus généreux, plus délicat, moins inhumain que ceux qui voudraient lui renvoyer le coupable, il a voulu qu'un conseil prononçât sur son sort. Ce tribunal n'a déjà que trop amolli l'opinion. Si le tyran appelle au peuple qui l'accuse, il fait ce que n'osa point Charles Ier. Dans une monarchie en vigueur, ce n'est point vous qui jugez le roi, car vous n'êtes rien par vous-mêmes, mais le peuple juge et parle par vous.

Citoyens, le crime a des ailes, il va se répandre dans l'empire, captiver l'oreille du peuple. O vous, les dépositaires de la morale publique, n'abandonnez pas la liberté ! Lorsqu'un peuple est sorti de l'oppression, le tyran est jugé. On fera tout pour

amener le peuple à la faiblesse par la terreur de ses excès.

Cette humanité, dont on vous parle, c'est de la cruauté envers le peuple; ce pardon, qu'on cherche à vous suggérer, c'est l'arrêt de mort de la liberté, et le peuple lui-même doit-il pardonner au tyran ? Le souverain, comme l'Etre suprême, n'a-t-il point ses lois dans la morale et dans la justice éternelle ? Et quelle loi de la nature a sanctionné les grands crimes ?

On demande le renvoi au peuple; quel autre langage tiendrait-on si l'on voulait sauver le roi, et si l'or étranger avait corrompu les suffrages ? N'oubliez pas non plus qu'une seule voix, quand il s'agit d'un tyran, suffit pour empêcher sa grâce.

Ce jour va décider de la République; elle est morte, et c'en est fait, si le tyran reste impuni. Les ennemis du bien public reparaissent, ils se parlent, ils se réunissent, ils espèrent; la tyrannie ramasse ses débris, comme un reptile renoue ses tronçons.

Tous les méchants sont pour le roi : qui donc ici sera pour lui ? La pitié hypocrite est sur les lèvres des uns, la colère sur celle des autres; tout est employé pour corrompre ou pour effrayer les cœurs.

Assurez-vous, dans un autre temps, la reconnaissance du peuple en vous montrant sévères. Soyez plus sensibles à son véritable intérêt qu'à de vaines considérations et de vaines clameurs, par lesquelles on veut, avec dextérité, intéresser votre respect pour ses droits, afin de les détruire et de le tromper.

Vous avez proclamé la loi martiale contre tous les tyrans du monde, et vous respecteriez le vôtre ! Ne portera-t-on donc des lois sanglantes que contre les opprimés, et l'oppresseur sera-t-il épargné ?

On a parlé aussi parmi le peuple, et même parmi vous de récuser ceux dont l'opinion s'est manifestée. Ceux qui, sans esprit d'intérêt, ne cherchent que le bien sur la terre, ne poursuivront jamais le roi par un sentiment de vengeance; mais, après les périls que le peuple et la liberté ont courus depuis deux années, l'amour de la patrie les doit rendre justes et inflexibles.

Et les oreilles que la vérité fière blessera, sont-elles bien pures ? Tout ce qu'on a dit pour sauver le coupable, il n'est personne qui ne se le soit dit ici à soi-même par esprit de droiture et de probité; mais si la patrie n'a point encore récusé notre faiblesse, de quel droit le coupable récuserait-il notre justice ?

Aussitôt que vous avez délibéré sur ce jugement, l'opinion particulière de chacun de nous est devenue une portion du décret par lequel on doit prononcer. Dira-t-on qu'en opinant contre le roi, on s'est rendu son accusateur ? Non point; on a délibéré, et Louis ne peut récuser les juges envoyés par le peuple, sans le récuser lui-même.

On s'est mépris étrangement sur les principes et le caractère de cette affaire. Louis veut être roi, veut parler en roi, lors même qu'il s'en défend; mais un homme que l'injustice avait mis au-dessus des lois, n'a plus, devant ses juges, que son innocence ou ses crimes.

Que Louis prouve donc qu'il est innocent, ce n'est qu'à ce titre qu'il peut nous récuser : l'innocence ne récuse aucun juge, elle ne craint rien. Que Louis donne aux écrits que vous avez vus un sens favorable à la liberté, qu'il montre ses blessures, et jugeons le peuple.

On dira que la révolution est finie, qu'on n'a plus rien à craindre du tyran, qu'une loi punit de mort l'usurpateur; mais, Citoyens, la tyrannie est un roseau que le vent fait plier et qui se relève. Qu'appelez-vous donc la révolution, la chute du trône, les coups portés à divers abus ?

L'ordre moral est comme l'ordre physique : les abus disparaissent un moment, comme l'humidité de la terre s'évapore; les abus renaissent bientôt, comme l'humidité retombe des nuages. La révolution commence quand le tyran finit.

J'ai essayé de développer la conduite du roi, c'est à vous d'être justes. Vous devez éloigner toute autre considération que celle de la justice et du bien public; vous ne devez point compromettre surtout la liberté achetée si chèrement; vous devez prononcer souverainement.

Le plus grand de tous les coupables, et un roi le premier, aurait joui parmi nous d'un droit refusé aux citoyens, et le tyran serait encore au-dessus des lois, même après qu'il serait jugé. Vous ne devez point permettre non plus qu'on récuse personne; car la délibération a appelé le vœu et l'opinion de tous; si l'on récuse ceux qui ont parlé du roi, nous récuserons, au nom de la patrie, ceux qui n'ont rien dit pour elle ou qui la trompent.

La patrie est au milieu de vous, choisissez entre elle et le roi, entre l'exercice de la justice du peuple et l'exercice de votre faiblesse personnelle.

Balancez, si vous le voulez, l'exemple que vous devez à la terre, l'impulsion que vous devez à la liberté, la justice inaltérable que vous devez au peuple, par la pitié criminelle pour celui qui n'en eut jamais; dites à l'Europe, appelée en témoignage: *Sers tes rois contre nous, nous étions des rebelles;* ayez le courage de prononcer la vérité; car il semble qu'on craigne ici d'être sincère. La vérité brûle en silence dans tous les cœurs, comme une lampe ardente dans un tombeau.

Mais, s'il est quelqu'un que le sort de la République ne touche point, qu'il tombe aux pieds du tyran, et qu'il lui rende le couteau dont il immola vos concitoyens; qu'il oublie tous ses crimes, et fasse dire au peuple qu'on nous a corrompus, et que nous avons été moins sensibles à son intérêt qu'au sort d'un assassin.

Pour tempérer votre jugement, on vous parlera des factions. Ainsi, la monarchie domine encore parmi nous, et les mœurs de la République sont comptées pour rien; c'est au génie de la République, au législateur à les soumettre, ces factions. Ainsi, par un pacte entre le crime et le peuple, le tyran garantirait la liberté, et l'on ferait reposer le destin de la patrie sur son impunité !

Cette faiblesse est indigne de vous. Ce n'est point sans peine qu'on obtient la liberté; mais, dans la position où nous sommes, il ne s'agit pas de craindre, et nous saurons bien triompher ! Aucune

considération ne peut arrêter le cours de la justice; elle est compagne de la sagesse et de la victoire.

Je demande que chaque membre de la Convention paraisse successivement à la tribune, et prononce ces mots : *Louis est* ou *n'est pas convaincu*. Après, la peine ou l'absolution sera également décrétée à l'appel nominal. Ensuite, le président rédigera et prononcera le jugement.

ALLOCUTION A PROPOS DU DEUXIEME DISCOURS DE ROBESPIERRE SUR LE JUGEMENT DU ROI

PRONONCÉ PAR SAINT-JUST AU CLUB DES JACOBINS

Le Club des Jacobins avait décidé que le deuxième discours de Robespierre serait imprimé et elle avait ouvert une souscription parmi ses adhérents pour couvrir les frais de cette impression.

En quelques phrases ardentes dictées par l'amitié qui le lie à Robespierre, Saint-Just, qui préside, engage les membres du Club à apporter leur obole afin de faciliter la réalisation de ce projet.

Citoyens, vous n'ignorez pas que, pour dissiper les erreurs dont Roland a couvert toute la République, la Société a arrêté qu'elle ferait imprimer et distribuer le discours de Robespierre. Nous l'avons regardé comme une éternelle leçon pour le peuple français, comme un sûr moyen de démasquer la faction brissotine et d'ouvrir les yeux des Français sur les vertus trop longtemps inconnues de la minorité qui siège sur la Montagne. Je vous rappelle qu'un bureau de souscription est ouvert au secré-

tariat. Il me suffit de vous l'indiquer pour exciter votre zèle patriotique, et, en imitant les patriotes qui ont déposé chacun cinquante écus pour faire imprimer l'excellent discours de Robespierre, vous aurez bien mérité de la patrie.

DISCOURS SUR LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE LA GUERRE

PRONONCÉ A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

La Révolution n'avait encore produit que des effets politiques; elle n'avait pu réformer l'administration et surtout l'administration militaire toujours régie d'après les errements de l'ancien régime.

Les abus y étaient nombreux, le gaspillage et le désordre y régnaient souverainement sans que le ministre pût apporter aucun remède ni leur opposer aucun frein, faute de liaison avec les différents services de son département.

Les désastreux effets de cette désorganisation se manifestaient chaque jour, et Sieyès, au nom du Comité de défense générale, présenta un rapport sur cette question.

Ce fut pour Saint-Just une occasion d'intervenir le 28 janvier 1793, et il exposa ses vues personnelles dans le substantiel et lumineux discours qu'on va lire.

Citoyens,

Il y avait longtemps que je voulais examiner, autant qu'il est en moi, la cause du désordre que l'on se plaignait de voir régner dans le département de la guerre; je me demandais si ce désordre était le crime du ministre, ou le fruit du régime vicieux de son département. Vous ne pouvez demander compte à un officier public que des devoirs que

la loi lui impose, et des moyens qu'elle lui confie.

La réorganisation du ministère, que Sieyès vous a proposée, me paraît, dans la bouche de ce membre, une preuve tacite que le ministre est irréprochable personnellement, et que, nonobstant tout ce qu'on a pu dire, nous manquions de beaucoup de lois. Autrefois l'orgueil et la volonté du chef, les intérêts liés à sa personne et à sa faveur, entretenaient une sorte d'activité. Dans l'administration, tout était mû par ce nœud tyrannique qui lie les divers agents ou ministres au prince. La monarchie n'a péri que quand le chef, conspirant contre l'ordre public et énervant tous les rapports du peuple et des magistrats à lui, s'isola lui-même.

La République périrait, si les ressorts de l'administration provisoire manquaient d'un mouvement commun et d'un centre d'activité; car les principes et les idées de la liberté ne remplacent point l'harmonie du gouvernement.

Naguère, la malignité et l'inertie du chef entravaient la marche des affaires; aujourd'hui l'incohérence des rapports politiques produit le même effet; rien ne remplace l'ordre et n'en tient lieu; et si, sans examiner la nature du mal, on se contente d'invoquer la sévérité contre les agents, on repousse des emplois des hommes éclairés, qui gémissent de faire le bien dans une place très orageuse.

On me dira peut-être que la Convention est le centre d'autorité suprême qui remplace celui qui n'est plus. Il faut faire attention que, par rapport à chaque ministre, le conseil est plutôt cette autorité dont je parle, que vous ne l'êtes vous-mêmes. La

royauté n'est pas le gouvernement d'un seul; elle est l'indépendance du pouvoir qui gouverne.

Si ce pouvoir qui gouverne est indépendant de vous, il y a une *royauté quelconque;* cette royauté est surtout dangereuse dans les mains de ceux qui manquent de lois pour tous les cas, car ils y substituent leur volonté.

Aujourd'hui, la puissance exécutrice qui gouverne la République ne peut rien prescrire, diriger, réprimer par elle-même, où le pouvoir lui manque. Les ministres n'ont bien souvent contre les abus que la voie de *dénonciation.* On croirait, au premier coup d'œil, que cette faiblesse de l'autorité qui gouverne est favorable à la liberté, et qu'elle lui ôte les moyens d'entreprendre sur le peuple; mais on se trompe. Si vous refusez aux magistrats la puissance nécessaire, fondée sur les lois, les mesures arbitraires s'y glissent nécessairement, ou tout languit faute de lois.

Le ministre de la guerre est isolé de tous les rapports, et le mécanisme de son département lui est comme étranger. C'est ce que je vais vous démontrer, en analysant cette partie du gouvernement. Il y a une administration particulière de l'habillement des troupes; elle a un magasin à Paris, l'autre à La Fère. Ces administrateurs passent des marchés et font des achats par commission. Partie des achats sont actuellement dans les magasins généraux, partie dans les magasins des commissaires des guerres, dans plusieurs villes comme Strasbourg, Metz, Valenciennes, Lille, etc.

Les magasins généraux envoient au corps les

effets d'habillement, confectionnés ou non; les effets de petits équipements et campements sont conduits aux armées et dans les magasins des villes de guerre; là ils sont distribués au corps par les commissaires des guerres, qui, véritablement, sont comptables immédiatement au ministre; mais rien n'arrive de cette comptabilité : on ne sait point si la retenue sur la solde est exactement faite.

Au surplus, cette comptabilité manque de mesure certaine pour le ministre : les achats ne sont point passés par ses mains; il n'en connaît point la qualité; il est sans moyens d'exercer une surveillance immédiate sur l'emploi; l'armée est sans discipline; on use beaucoup; la perfidie circule d'agents en agents jusqu'à lui; tout le monde se trompe réciproquement; le conseil exécutif est trompé par tout le monde.

La cavalerie a un inspecteur général vétérinaire. Il y a cinq arrondissements de dépôts; ces arrondissements ont plusieurs dépôts qui correspondent avec eux; il y a quatre inspecteurs pour faire recevoir les chevaux par des vétérinaires dans chaque dépôt.

Les fournitures de chevaux se sont faites, depuis la Révolution, par des marchés passés entre les ministres de la guerre et les fournisseurs qui font recevoir les chevaux dans les dépôts. Il n'y a aucune peine portée contre les inspecteurs qui reçoivent de mauvais chevaux; le ministre est sans moyens de surveillance, et conséquemment sans garantie; les ministres, après avoir passé un marché de remonte, ne sont plus juges de l'exactitude de la réception,

de la dilapidation horrible des deniers publics; de là ces gains énormes des fournisseurs.

Je vous prouverais, s'il était nécessaire, qu'un particulier a fait des marchés par lesquels il donne 48 livres de bénéfice à ses marchands pour chaque cheval; un de ces marchands, à ma connaissance, a gagné 30.000 louis depuis quatre mois. Joignez-y le bénéfice des sous-marchands et celui des fournisseurs, et jugez quels chevaux doivent arriver dans vos armées, lorsqu'il faut prélever ces gains énormes.

La loi charge le ministre de tous les crimes d'autrui, et lui refuse l'harmonie nécessaire dans son administration pour y pénétrer les sourdes malveillances.

Les deniers ne passent pas par les mains du ministre; la Trésorerie a ses payeurs aux armées, avec lesquels seuls elle correspond. Le ministre fait ses demandes à la Trésorerie, elle envoie les sommes directement. Le ministre n'a point d'agents immédiats pour surveiller les envois. Vous voyez que cette administration est un arbre, mais dont toutes les branches sont éparses, séparées du tronc.

Le régime des subsistances n'est pas moins vicieux. Il y a, depuis peu, un comité des achats, composé seulement de trois personnes, chargées d'acheter toutes les subsistances nécessaires aux armées et à la marine de la République. Ce comité d'achats est à Paris; les besoins et les résultats s'égarent et se confondent, éloignés d'un centre unique de plusieurs cercles différents.

Le comité des achats a des hommes chargés des achats dans tous les départements. Le ministre

manque également de moyens de surveillance sur la fidélité de ces achats. Ce comité compte avec le ministre, mais sans responsabilité effective, puisque le ministre est sans mesures et sans poids. Le ministre, par lui-même, ne passe aucun marché de subsistances; il n'est point le pivot de l'administration, il en est le spectateur. Les préposés aux charrois, les distributeurs et les agents subalternes comptent également avec la régie de manutention, qui manque de garantie contre eux-mêmes, comme le ministre en manque contre elle. La régie est sans compétence sur le nombre et le complet des corps. La moitié des rations est pillée, les camps sont des foires où la patrie est à l'encan.

Rien n'est contesté, et beaucoup de fripons traitent de confiance les uns avec les autres.

Vous devez croire, et la triste expérience se renouvelle tous les jours, vous devez croire que le même désordre, par les mêmes principes, doit régner dans toutes les parties. Si le courage des soldats pouvait dépendre du malheur et de l'anarchie présente, la liberté ni la République ne verraient pas le printemps prochain. Les ministres échappent, et vous ne savez où porter la main; le fragile édifice du gouvernement provisoire tremble sous vos pas; l'ordre présent est le désordre mis en lois.

Ce n'est point par des plaintes ni par des clameurs que l'on sauve sa patrie, c'est par la sagesse. Que quelques-uns accusent tant qu'il leur plaira vos ministres; moi, j'accuse ceux-là mêmes. Vous voulez que l'ordre résulte du chaos; vous voulez

l'impossible. Sieyès m'a paru tourner son attention sur des périls si pressants.

J'appuie l'institution de l'économat que vous a présentée Sieyès : c'est le moyen de mettre l'économie dans la manutention. Quant au deuxième décret, présenté par Sieyès sur l'organisation du ministère de la guerre, j'ai là-dessus quelques idées que je vais vous soumettre.

Ce n'est pas seulement la puissance qu'il donne au ministre que je veux combattre, mais la puissance du conseil dont il serait membre. Il serait possible que le conseil, renfermant dans lui-même tous les éléments de la force et de la corruption, créât, par l'abus du pouvoir, cette nécessité qui ramène un grand peuple à la monarchie.

Il ne suffit point, pour diviser le pouvoir, de diviser les attributions en différents ministères particuliers, si ces attributions se confondent ensuite dans le même point, pour ne former en effet qu'*un seul* pouvoir. D'un autre côté, le ministre, s'il était incorruptible, n'aurait que sa voix dans un conseil de plusieurs membres, et deviendrait un chef illusoire. Il est donc nécessaire de prendre un parti entre ces deux extrémités, en sorte que votre ministre ne soit point *nul* ou *tout-puissant*.

Mais la guerre n'est-elle point un état violent, et l'administration de la guerre doit-elle faire partie du gouvernement intérieur permanent ? Je ne le crois pas.

Le gouvernement civil, dans un Etat comme le nôtre, devra nécessairement avoir une certaine rectitude. Peut-être, sous certains rapports, les deux

pouvoirs auront-ils besoin d'être *balancés* l'un par l'autre; car, sans le balancement de pouvoirs, la liberté serait peut-être en péril, n'étant constituée que sur une base mobile et inconstante, si les législateurs, en certains cas, étaient sans frein.

Je voudrais qu'il me fût permis de traiter cette question fondamentale; sans sortir absolument de mon sujet, j'y reviendrai ailleurs; je dirai seulement que lorsque, dans une grande République, la puissance qui fait les lois doit être, en certains cas, balancée par celle qui les exécute, il est dangereux que celle-ci ne devienne terrible, et n'avilisse la première, puissance législatrice : celle-ci n'a que l'empire de la raison; et dans un vaste Etat, le grand nombre des emplois militaires, l'appât ou les prestiges des opérations guerrières, les calculs de l'ambition, tout fortifie la puissance exécutrice.

Si l'on regarde bien la principale cause de l'esclavage du monde, c'est que le gouvernement, chez tous les peuples, manie les armes. Je veux donc que la puissance nommée *exécutrice* ne gouverne que les citoyens.

La direction du pouvoir militaire — je ne dis pas l'exécution militaire — est inaliénable de la puissance législative du souverain; il est la garantie du peuple contre le magistrat. Alors la patrie est le centre de l'honneur. Comme on ne peut plus rien obtenir de la faveur et des bassesses qui corrompent le magistrat, il se décide à parvenir aux emplois par le mérite et l'honnête célébrité. Vous devenez alors la puissance suprême, et vous liez à vous et au peuple les généraux et les armées.

Il faut encore examiner la question sous un autre rapport. L'état de guerre est vraiment une relation extérieure; il n'appartient qu'au souverain de délibérer sur les actes de force qui compromettent la vie des citoyens et la prospérité publique; si ces actes sont une partie du pouvoir qui gouverne, le magistrat a la facilité d'abuser contre le peuple d'une force qui n'est instituée que contre les ennemis extérieurs. On emploie des moyens pour prolonger la guerre, on ménage même les défaites, et on trafique du salut de l'Etat.

Le peuple n'a pas d'intérêt à faire la guerre. La puissance exécutrice trouve, dans la guerre, l'accroissement de son crédit; elle fournit mille moyens d'usurper. C'est pourquoi mon dessein serait de vous proposer que le ministère militaire, détaché de la puissance exécutive, ne dépendît que de vous seuls, et vous fût immédiatement soumis.

Si vous voulez que votre institution soit durable, chez un peuple qui n'a plus d'*ordres,* vous ferez que le magistrat ne devienne point un *ordre* et une sorte de patriciat, en dirigeant les armes par sa volonté; car la guerre n'a point de frein ni de règle présente dans les lois; les vicissitudes rendent tous ses actes des *actes de volonté.*

Il est donc nécessaire qu'il n'y ait dans l'Etat qu'une seule volonté, et que celle qui fait des lois commande les opérations de la guerre. Le magistrat doit être entièrement livré au maintien de l'ordre civil. L'ordre extérieur, chez un peuple qui obéit aux lois et n'est point soumis au prince, appartient

au souverain ou à ses représentants. Je ne traite de cette matière que ce qui appartient à mon sujet.

Je demande que l'attribution donnée par Sieyès au conseil, c'est-à-dire à tous les ministres collectivement, sur les opérations générales de la guerre, vous la preniez vous-mêmes; que le ministre réponde à *vous* de l'exécution des lois : par là vous mettrez le peuple à l'abri de l'abus du pouvoir militaire. La responsabilité n'est point compromise, car vous ne gouvernez point; mais le ministre vous répond *immédiatement de l'exécution des lois;* il n'est point entravé; et tous les anneaux de la chaîne militaire aboutissant à vous, les généraux ne peuvent plus remuer des intrigues dans un conseil, et le conseil ne peut rien usurper.

Sieyès avait établi un directeur et un administrateur général avec voix consultative dans le conseil. Ces officiers, je crois, seraient dangereux avec la voix consultative; car ils s'uniraient peut-être aux autres membres du conseil pour contrarier le ministre. Sans voix consultative, leur responsabilité ne serait point claire; ils deviendraient indépendants, et il faut prendre garde de ne pas diviser l'administration, au lieu de la simplifier. La responsabilité s'affaiblit et s'égare sur plusieurs têtes.

J'aurais manqué mon but, si, après vous avoir entretenus des vices du gouvernement militaire, je ne disais point que l'ordre des finances est le principe de l'ordre militaire. Jusqu'à présent, il ne s'est fait de révolution que dans le système politique: et, du reste, la République repose sur les maximes

de finances de la monarchie. Il faut encore changer d'idées en ce genre, ou renoncer à la liberté.

On est convaincu des désordres qu'entraîne l'émission déréglée des signes. Mais est-il possible que ceux qui savent prévoir le résultat de cette affreuse disproportion du signe aux choses n'imaginent aucun moyen d'y remédier ?

On a beau parler d'hypothèque sur les fonds des émigrés et les forêts, ces fonds ne sont point des choses de consommation, contre lesquelles le signe se mesure.

Cambon vous disait, le 10 janvier, en vous annonçant la nécessité d'une nouvelle création d'assignats, qu'aucun emprunt, ni qu'aucune imposition ne pouvait faire face à la dépense de 200.000.000 par mois. Cambon avait cependant senti la nécessité que la quantité actuelle du signe fluctuât sur elle-même; mais il paraissait ne trouver de remède pour faire face à des besoins considérables, et sans cesse renaissants, que dans les fabrications nouvelles; moyen rapide, à la vérité, mais qui nous fait placer la liberté à fonds perdu, et nous fait ressembler à ces sauvages dont parle Montesquieu, qui abattent l'arbre pour cueillir ses fruits.

Je veux vous présenter, si vous le permettez, dans un autre moment, quelques moyens de rétablir l'ordre dans les finances.

Du reste, j'envisage avec sang-froid notre situation présente; nous avons de grandes ressources, il s'agit de les employer; mais pour cela, il faut que tout le monde oublie son intérêt et son orgueil.

Le bonheur et l'intérêt particulier sont une vio-

lence à l'ordre social, quand ils ne sont point une portion de l'intérêt et du bonheur public; oubliez-vous vous-mêmes.

La révolution française est placée entre un arc de triomphe et un écueil qui nous briserait tous.

Votre intérêt vous commande de ne point vous diviser. Quelles que soient ici les différences d'opinions, les tyrans n'admettent point ces différences entre nous. Nous vaincrons tous, ou nous périrons tous. Votre intérêt vous commande l'oubli de votre intérêt même; vous ne pouvez vous sauver que par le salut public.

Je conclus, et je propose que le ministre de la guerre compte immédiatement à la Convention nationale, et soit distinct du conseil.

SUR LA REORGANISATION DE L'ARMEE

PRONONCÉ PAR SAINT-JUST
A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

La nécessité d'une refonte complète de l'armée se faisait vivement sentir. Les abus y étaient nombreux et la discipline relâchée. Dans le corps d'officiers notamment, la plupart des grades étaient tenus par des aristocrates ayant appartenu à l'ancienne armée et dont la fidélité était douteuse. C'était un danger permanent pour la Révolution.

Dubois-Crancé fut chargé de rédiger un rapport sur la réorganisation de l'armée, qu'il présenta à la Convention le 12 février.

Saint-Just intervint pour soutenir le rapport et prononça un curieux discours dans lequel il préconise l'accession au grade d'officier par l'élection, chaque corps choisissant parmi les plus dignes ceux qui doivent le commander.

Mais la conception idéale de l'armée que s'était faite Saint-Just ne tenait compte ni de la nature humaine avec ses passions et ses faiblesses ni des dangers qu'une telle organisation aurait entraînés pour l'armée et la patrie.

La Convention n'adopta pas le point de vue de l'orateur.

Ce n'est point seulement du nombre et de la discipline des soldats que vous devez attendre la victoire ; vous ne l'obtiendrez qu'en raison des progrès que l'esprit républicain aura faits dans l'armée. Rien ne paraît plus capable de l'inspirer, que le plan de votre comité militaire, présenté par Dubois-Crancé. Je ne m'arrêterai qu'à une seule partie de ce plan, celle qui a souffert le plus de dif-

ficultés, et que je crois le plus capable de rétablir la discipline, quoiqu'on l'ait combattue comme susceptible de la rompre. Je veux dire le mélange des régiments et des bataillons, et les élections militaires surtout.

Votre comité militaire a senti que rien n'était plus redoutable qu'une corporation armée, dernier et dangereux débris de la monarchie; car quoi qu'en ait dit Barrère, que l'émulation entre des corporations rivales irritait leur courage, la comparaison qu'il fait de la rivalité de certains corps dans la monarchie, avec celle des institutions militaires dans la République, m'a paru dénuée de fondement. En effet, quelle ressemblance y a-t-il entre des corps faibles par eux-mêmes, qui ne diffèrent que par le rang qu'ils tiennent dans l'esprit du tyran, que le tyran gouverne à son gré, qui sont épars autour de lui, et ne rivalisent que dans l'orgueil de lui plaire; quelle ressemblance y a-t-il entre ces corps et deux corporations de 200.000 hommes, qui, si elles venaient à rivaliser, nous conduiraient, par la guerre civile, à l'usurpation et au gouvernement militaire ?

Je dis non seulement que le mélange des régiments et des bataillons est un trait de sagesse, mais que le moment presse de l'opérer. Il serait imprudent de m'étendre sur toutes les raisons qui m'y déterminent; si vous éprouviez des revers, réfléchissez quels hommes, dans l'état actuel, doivent les premiers abandonner la République.

Si vous êtes vainqueurs, l'orgueil militaire s'élève au-dessus de votre autorité : l'unité de la Répu-

blique exige l'unité dans l'armée; la patrie n'a qu'un cœur, et vous ne voulez plus que ses enfants se le partagent avec l'épée.

Je ne connais qu'un moyen de résister à l'Europe : c'est de lui opposer le génie de la liberté; on prétend que les élections militaires doivent affaiblir et diviser l'armée; je crois, au contraire, que ses forces en doivent être multipliées.

Je sais bien qu'on peut m'opposer que l'instabilité de l'avancement militaire peut dégoûter les chefs; qu'il peut porter les soldats à la licence, énerver la discipline, et compromettre l'esprit de subordination; mais toutes ces difficultés sont vaines; il faut même faire violence aux mauvaises mœurs, et les dompter; il faut d'abord vaincre l'armée, si vous voulez qu'elle vainque à son tour; si le législateur ménage les difficultés, les difficultés l'entraînent; s'il les attaque, il en triomphe au même instant.

Je ne sais s'il faut moins d'audace pour être législateur que pour être conquérant; l'un ne combat que des hommes, l'autre combat l'erreur, le vice et le préjugé; mais si l'un ou l'autre se laisse emporter à la faiblesse, il est perdu; c'est dans cet esprit seulement que vous pourrez conduire la révolution à son terme.

Je ne crains qu'une chose, c'est que la puissance du peuple français n'éprouve point de la part de ses ennemis ces obstacles vigoureux qui décident un peuple à la vertu.

On ne fait pas les révolutions à moitié. Il me semble que vous êtes destinés à faire changer de

face aux gouvernements de l'Europe; vous ne devez plus vous reposer, qu'elle ne soit libre : sa liberté garantira la vôtre. Il y a trois sortes d'infamies sur la terre, avec lesquelles la vertu républicaine ne peut point composer : la première, ce sont les rois; la seconde, c'est de leur obéir; la troisième, c'est de poser les armes, s'il existe quelque part un maître et un esclave.

C'est encore cette vertu qui vous commande les élections militaires; les emplois ne sont point institués pour ceux qui les possèdent, mais pour le bien de la République.

Lorsque j'entends dire ici qu'il faut indemniser par de l'argent un agent public de l'obscurité de ses services, il me prend envie de lui proposer les trois queues d'un pacha; et de même, lorsque l'intérêt de quelques officiers ambitieux devient une considération dans le changement qui importe à l'énergie de nos armées, je me demande si la patrie est esclave des gens de guerre.

Je ne prétends pas dissimuler le danger des élections militaires, si elles pouvaient s'étendre à l'état-major des armées et au généralat; mais il faut poser les principes et les mettre à leur place.

Les corps ont le droit d'élire leurs officiers, parce qu'ils sont proprement des corporations. Une armée ne peut élire ses chefs, parce qu'elle n'a point d'éléments fixes, que tout y change et y varie à chaque instant : une armée n'est point un corps; elle est l'agrégation de plusieurs corps, qui n'ont de liaison entre eux que par les chefs que la République

leur donne; une armée qui élirait ses chefs serait donc une armée de rebelles.

On me dira que mes principes sont sans garantie contre la violence; j'en puis répondre autant; la vérité n'est jamais sans garantie; elle entraîne tout : le crime est enfant de l'erreur !

L'élection des chefs particuliers des corps est le droit de cité du soldat; comme ce droit est exercé partiellement, la force serait toujours prête à en réprimer l'abus; mais cet abus ne peut jamais exister, car les chefs d'un régiment ne peuvent jamais effrayer la patrie.

L'élection des généraux est le droit de la cité entière. Une armée ne peut délibérer ni s'assembler. C'est au peuple même, ou à ses légitimes représentants, qu'appartient le choix de ceux desquels dépend le salut public.

Si l'on examine le principe du droit du suffrage dans le soldat, le voici : c'est que, témoin de la conduite, de la bravoure et du caractère de ceux avec lesquels il a vécu, nul ne peut mieux que lui les juger.

En outre, si vous laissez la nomination à tant de places militaires entre les mains ou des généraux ou du pouvoir exécutif, vous les rendez puissants contre vous-mêmes et rétablissez la monarchie.

Règle générale, il y a une monarchie partout où la puissance exécutrice dispose de l'honneur et de l'avancement des armes.

Si vous voulez fonder une République, ôtez au peuple le moins de pouvoir qu'il est possible, et faites exercer par lui les fonctions dont il est capable.

Si quelqu'un s'oppose ici aux élections militaires, après ces distinctions, je le prie d'accorder ses principes avec la République.

Pour moi, je ne considère rien ici que la liberté du peuple, le droit des soldats, et l'abaissement de toutes puissances étrangères au génie de l'indépendance populaire. Il faut que l'antichambre des ministres cesse d'être un comptoir des emplois publics, et qu'il n'y ait plus rien de grand, parmi nous, que la patrie. Aussitôt qu'un homme est en place, il cesse de m'intéresser, je le crois même dans un état de dépendance. Le *commandement* est un mot impropre, car, à quelque degré que l'on observe la loi, on ne commande point.

Il n'y a donc de véritable commandement que la volonté générale et la loi; ici s'évanouit le faux honneur ou l'orgueil exclusif; et si tout le monde était pénétré de ces vérités, on ne craindrait jamais l'usurpation, car elle est le prix que notre faiblesse attache à l'éclat d'un brigand.

Le pur amour de la patrie est le fondement de la liberté. Il n'y a point de liberté chez un peuple où l'éclat de la fortune entre pour quelque chose dans le service de l'Etat. C'est pourquoi le passage du plan de votre comité, où il accorde un écu de haute paie aux volontaires qui serviront plus d'une campagne, ne m'a point paru digne de la fierté d'un soldat.

Un jour, quand la présomption de la monarchie sera perdue, les rangs militaires ne seront point distingués par la solde, mais par l'honneur. Les rangs sont une chose imaginaire. L'homme en place est

étranger au souverain. Celui qui n'est rien est plus qu'un ministre.

On ne fait une République qu'à force de frugalité et de vertu. Qu'y a-t-il de commun entre la gloire et la fortune ?

J'appuie donc le plan de votre comité; si l'on objecte la difficulté d'une prompte exécution, je réponds que les gens du métier demandent le temps d'une revue pour l'opérer.

J'aurais désiré que, dans le même esprit de sagesse et de politique, votre comité vous eût proposé des vues sur les recrutements des armées. Je voudrais, en outre, qu'un général en chef ne pût être élu que par la Convention. Je demande que le plan du comité soit mis aux voix, avec cet amendement, que *l'exécution en sera suspendue dans les armées trop près de l'ennemi.*

CONTRE BEURNONVILLE

Allocution prononcée par Saint-Just au club des Jacobins

Envoyé en mission dans l'Aisne et dans les Ardennes par le Comité de Salut Public, Saint-Just exerce un contrôle sévère sur les régions visitées. Et ce qu'il voit blesse cruellement son âme républicaine et son intégrité spartiate.

Partout le désordre, l'incurie, le gaspillage des deniers publics.

Saint-Just n'est pas de ceux qui ferment les yeux et qui se taisent. Il rentre à Paris, bien décidé à réclamer des sanctions impitoyables.

Mais avant de proposer au Comité de défense générale les mesures qui s'imposent pour le salut du pays, il exhale sa généreuse indignation dans la brève harangue qu'on va lire, prononcée le 31 mars à la tribune des Jacobins.

J'annonce à la Société que Beurnonville est un traître. Citoyens, je n'ai pas trouvé un seul homme de bien dans le gouvernement, je n'ai trouvé de bon que le peuple.

Il n'est pas encore temps de démasquer Beurnonville. Il faut écraser le masque sur sa figure, sans le lever. Dans les villes que j'ai parcourues, je n'ai trouvé ni armes, ni munitions suffisantes. Ennuyé d'écrire à Beurnonville et de ne recevoir aucune réponse, je suis revenu à Paris pour présenter un tableau de notre situation: si je ne puis me faire entendre au Comité de défense générale

et lui faire adopter des mesures vigoureuses et conformes aux circonstances critiques où nous nous trouvons, je reprendrai ma mission, et je me chargerai moi-même de l'exécution des mesures que commande le danger de notre position.

SUR LA CONSTITUTION

DISCOURS PRONONCÉ PAR SAINT-JUST A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

La Convention, succédant à la Constituante, avait comme premier mandat de donner à la France une constitution définitive.

Dès que furent terminés les longs débats du procès de Louis XVI, l'Assemblée se mit au travail et Condorcet fut chargé de présenter et de rédiger un projet.

La discussion de ce projet commença dès le mois de février, et bon nombre d'orateurs participèrent au débat pour soutenir ou combattre l'œuvre de Condorcet.

Saint-Just se passionna pour cette question essentielle, intervint plusieurs fois pour amender un projet qui lui semblait imparfait.

Enfin, le 24 avril 1793, il montait à la tribune et prononçait le remarquable discours qu'on va lire. En même temps, il déposait sur le bureau de la Convention son *Essai de Constitution*, où se trouvent en substance tous les principes qui régissent notre société actuelle.

Tous les tyrans avaient les yeux sur nous, lorsque nous jugeâmes un de leurs pareils : aujourd'hui que, par un destin plus doux, vous méditez la liberté du monde, les peuples, qui sont les véritables grands de la terre, vont vous contempler à leur tour.

Vous avez craint le jugement des hommes, quand vous fîtes périr un roi; cette cause n'intéressait que votre orgueil : celle que vous allez agiter est plus touchante; elle intéresse votre gloire : la constitu-

tion sera votre réponse et votre manifeste sur la terre.

Qu'il me soit permis de vous présenter quelques idées pratiques. Le droit public est très étendu dans les livres; ils ne nous apprennent rien sur l'application et sur ce qui nous convient.

L'Europe vous demandera la paix, le jour que vous aurez donné une Constitution au peuple français.

Le même jour, les divisions cesseront; les factions, accablées, ploieront sous le joug de la liberté; les citoyens retourneront à leurs ateliers, à leurs travaux, et la paix, régnant dans la République, fera trembler les rois.

Soit que vous fassiez la paix ou que vous fassiez la guerre, vous avez besoin d'un gouvernement vigoureux : un gouvernement faible et déréglé qui fait la guerre, ressemble à l'homme qui commet quelque excès avec un tempérament faible; car en cet état de délicatesse où nous sommes, si je puis parler ainsi, le peuple français a moins d'énergie contre la violence du despotisme étranger; les lois languissent, et la jalousie de la liberté a brisé ses armes.

Le temps est venu de sevrer cette liberté et de la fonder sur ses bases. La paix et l'abondance, la vertu publique, la victoire, tout est dans la vigueur des lois; hors des lois, tout est stérile et mort.

Tout peuple est propre à la vertu et propre à vaincre; on ne l'y force pas, on l'y conduit par la sagesse. Le Français est facile à gouverner; il

lui faut une Constitution douce, sans qu'elle perde rien de sa rectitude. Ce peuple est vif et propre à la démocratie; mais il ne doit pas être trop lassé par l'embarras des affaires publiques; il doit être régi sans faiblesse, il doit l'être aussi sans contrainte.

En général, l'ordre ne résulte pas des mouvements qu'imprime la force. Rien n'est réglé que ce qui se meut par soi-même et obéit à sa propre harmonie; la force ne doit qu'écarter ce qui est étranger à cette harmonie. Ce principe est applicable surtout à la constitution naturelle des empires. Les lois ne repoussent que le mal; l'innocence et la vertu sont indépendantes sur la terre.

J'ai pensé que l'ordre social était dans la nature même des choses, et n'empruntait de l'esprit humain que le soin d'en mettre à leur place les éléments divers; qu'un peuple pouvait être gouverné sans être assujetti, sans être licencieux, et sans être opprimé; que l'homme naissait pour la paix et pour la liberté, et n'était malheureux et corrompu que par les lois insidieuses de la domination.

Alors j'imaginai que si l'on donnait à l'homme des lois selon la nature et son cœur, il cesserait d'être malheureux et corrompu.

Tous les arts ont produit leurs merveilles: l'art de gouverner n'a produit que des monstres : c'est que nous avons cherché soigneusement nos plaisirs dans la nature, et nos principes dans notre orgueil.

Ainsi les peuples ont perdu leur liberté; ils la recouvreront lorsque les législateurs n'établiront que des rapports de justice entre les hommes, en sorte que, le mal étant comme étranger à leur intérêt, l'in-

térêt immuable et déterminé de chacun soit la justice.

Cet ordre est plus facile qu'on ne pense à établir. L'ordre social précède l'ordre politique; l'origine de celui-ci fut la résistance à la conquête. Les hommes d'une même société sont en paix naturellement; la guerre n'est qu'entre les peuples, ou plutôt qu'entre ceux qui les dominent.

L'état social est le rapport des hommes entre eux; l'état politique est le rapport de peuple à peuple.

Si l'on fait quelque attention à ce principe, et qu'on veuille en faire l'application, on trouve que la principale force du gouvernement a des rapports extérieurs, et qu'au dedans, la justice naturelle entre les hommes étant considérée comme le principe de leur société, le gouvernement est plutôt un ressort d'harmonie que d'autorité.

Il est donc nécessaire de séparer dans le gouvernement l'énergie dont il a besoin pour résister à la force extérieure, des moyens plus simples dont il a besoin pour gouverner.

L'origine de l'asservissement des peuples est la force complexe des gouvernements; ils usèrent contre les peuples de la même puissance dont ils s'étaient servis contre leurs ennemis.

L'altération de l'âme humaine a fait naître d'autres idées; on supposa l'homme farouche et meurtrier dans la nature pour acquérir le droit de l'asservir.

Ainsi, le principe de l'esclavage et du malheur de l'homme s'est consacré jusque dans son cœur : il s'est cru sauvage sur la foi des tyrans, et c'est par

douceur qu'il a laissé supposer et dompter sa férocité.

Les hommes n'ont été sauvages qu'au jugement des oppresseurs; ils n'étaient point farouches entre eux; mais ceux aujourd'hui qui font la guerre à la liberté ne nous trouvent-ils point féroces parce que notre courage a voulu secouer leur règne ?

Permettez-moi de développer mes idées; elles amènent ce pas où je dois conclure : je saurai les plier à l'ordre présent des choses, et je ne refuserai point à la loi la force dont elle a besoin en prenant l'homme tel qu'il est, mais je conçois un gouvernement vigoureux, et légitime : il ne faut point songer à la politique naturelle, et ce n'est point là mon idée.

Mais je combats ce prétexte pris par les tyrans, de la violence naturelle de l'homme, pour le dominer. Et si l'homme eût été si farouche, le domineraient-ils ? Et n'avons-nous pas tous une même nature ? Qui donc fut sage et fut policé le premier ? Quelle langue parla-t-il à des bêtes qui ne communiquaient point ? Et si elles communiquaient, l'ordre social n'avait-il pas précédé de longtemps l'ordre politique ?

Montesquieu regarde comme un signe de stupidité l'épouvante d'un sauvage trouvé dans les bois : mais ce sauvage qu'il dit *trembler* et *fuir* en nous voyant, tremblerait-il et fuirait-il devant son espèce et sa langue ? Les bêtes féroces pourraient aussi nous croire des sauvages, lorsque nous tremblons et fuyons devant elles.

Les hommes n'abandonnèrent point spontané-

ment l'état social : ce fut par une longue altération qu'ils arrivèrent à cette politesse sauvage de l'invention des tyrans.

Les anciens Francs, les anciens Germains, n'avaient presque point de magistrats : le peuple était prince et souverain ; mais quand les peuples perdirent le goût des assemblées pour négocier et conquérir, le prince se sépara du souverain, et le devint lui-même par usurpation.

Ici commence la vie politique.

On ne discerna plus alors l'état des citoyens; il ne fut plus question que de l'état du maître.

Si vous voulez rendre l'homme à la liberté, ne faites des lois que pour lui, ne l'accablez point sous le faix du pouvoir. Le temps présent est plein d'illusion; on croit que les oppresseurs ne renaîtront plus : il vint des oppresseurs après Lycurgue, qui détruisirent son ouvrage. Si Lycurgue avait institué des Conventions à Lacédémone pour conserver sa liberté, ces mêmes oppresseurs eussent étouffé ces Conventions. Minos avait, par les lois mêmes, prescrit l'insurrection; les Crétois n'en furent pas moins assujettis : *la liberté d'un peuple est dans la force et la durée de sa Constitution, sa liberté périt toujours avec elle,* parce qu'elle périt par des tyrans qui deviennent plus forts que la liberté même.

Songez donc, Citoyens, à fortifier la Constitution contre ses pouvoirs et la corruption de ses principes. Toute sa faiblesse ne serait point au profit du peuple; elle tournerait contre lui-même au profit de l'usurpateur.

Vous avez décrété qu'une génération ne pouvait

point enchaîner l'autre; mais les générations fluctuent entre elles; elles sont toutes en minorité, et sont trop faibles pour réclamer leurs droits.

Il ne suffit point de décréter les droits des hommes; il se pourra qu'un tyran s'élève et s'arme même de ces droits contre le peuple; et celui de tous les peuples le plus opprimé sera celui qui, par une tyrannie pleine de douceur, le serait au nom de ses propres droits. Sous une tyrannie aussi sainte, ce peuple n'oserait plus rien sans crime pour sa liberté. Le crime adroit s'érigerait en une sorte de religion, et les fripons seraient dans l'arche sacrée.

Nous n'avons point à craindre maintenant une violente domination : l'oppression sera plus dangereuse et plus délicate. Rien ne garantira le peuple qu'une constitution forte et durable, et que le gouvernement ne pourra ébranler.

Le législateur commande à l'avenir; il ne lui sert de rien d'être faible : c'est à lui de vouloir le bien et de le perpétuer; c'est à lui de rendre les hommes ce qu'il veut qu'ils soient : selon que les lois animent le corps social, inerte par lui-même, il en résulte les vertus ou les crimes, les bonnes mœurs ou la férocité. La vertu de Lacédémone était dans le cœur de Lycurgue, et l'inconstance des Crétois dans le cœur de Minos.

Notre corruption dans la monarchie fut dans le cœur de tous ses rois : la corruption n'est point naturelle aux peuples.

Mais lorsqu'une révolution change tout à coup un peuple, et qu'en le prenant tel qu'il est on essaie de le réformer, il se faut ployer à ses faiblesses,

et le soumettre avec discernement au génie de l'institution; il ne faut point faire qu'il convienne aux lois, il vaut mieux faire en sorte que les lois lui conviennent.

Notre Constitution doit être propre au peuple français. Les mauvaises lois l'ont soumis longtemps au gouvernement d'un seul : c'est un végétal transplanté dans un autre hémisphère, qu'il faut que l'art aide à produire des fruits mûrs sous un climat nouveau.

Il faut dire un mot de la nature de la législation.

Il y a deux manières de l'envisager; elle gît en préceptes, elles gît en lois.

La législation en préceptes n'est point durable; les préceptes sont les principes des lois; ils ne sont pas les lois. Lorsqu'on déplace de leur sens ces deux idées, les droits et les devoirs du peuple et du magistrat sont dénués de sanction. Les lois, qui doivent être des rapports, ne sont plus que des leçons isolées, auxquelles la violence, à défaut d'harmonie, oblige tôt ou tard de se conformer; et c'est ainsi que les principes de la liberté autorisent l'excès du pouvoir, faute de lois et d'application. Les droits de l'homme étaient dans la tête de Solon: il ne les écrivit point, mais il les consacra et les rendit pratiques.

On a paru penser que cet ordre pratique devait résulter de l'instruction et des mœurs; la science des mœurs est bien dans l'instruction; les mœurs mêmes résultent de la nature du gouvernement.

Sous la monarchie, les principes des mœurs étaient consacrés comme une politesse de l'esprit; et cepen-

dant tous ceux qui avaient appris ces principes sont aujourd'hui les ennemis du peuple et de la liberté. Aucune idée de justice n'atteignait le cœur. La tête pleine d'exemples de vertus, de traits de courage, de leçons et de vérités sublimes, on était un lâche, un méchant dans le monde; le savoir était la gentillesse du vice, et la vertu semblait être le luxe du crime.

Le gouvernement entraînait tout; tout allait se confondre dans l'idée du prince; l'Etat était rempli de professions criminelles et honorables; c'était pour elles que travaillait l'éducation.

Dans une société pareille, où il ne fallait que des voleurs, des hommes faux, déterminés à tous les crimes, l'éducation qui consistait en préceptes était oubliée au moment même qu'on entrait dans le monde; elle ne servait qu'à raffiner l'esprit aux dépens du cœur : alors, pour être un homme de bien, il fallait fouler aux pieds la nature. La loi faisait un crime des penchants les plus purs. Le sentiment et l'amitié étaient des ridicules. Pour être sage, il fallait être un monstre. La prudence, dans l'âge mûr, était la défiance de ses semblables, le désespoir du bien, la persuasion que tout allait et devait aller mal; on ne vivait que pour tromper ou que pour l'être, et l'on regardait comme attachés à la nature humaine ces affreux travers qui ne dérivaient que du prince et de la nature du gouvernement.

La tyrannie déprave l'homme, et par une longue altération le rend à ses propres yeux incapable du bien. Otez la tyrannie du monde, vous y rétablirez la paix et la vertu.

La tyrannie est intéressée à la mollesse du peuple; elle est intéressée aux crimes; elle est de moitié dans toutes les bassesses et les attentats; elle arma le fils contre le père par la loi civile, elle arme les morts contre les vivants; tout est pression et répression. C'est elle qui assassine sur un chemin par le bras d'un voleur; c'est elle qui corrompt les cœurs et les déprave sous le joug. Elle endort l'âme humaine.

Si donc un pareil ordre de choses cesse, le peuple, qui n'a plus devant les yeux cet appareil du faste qui ne corrompt pas moins le pauvre que le riche par l'envie, le fait s'avilir par l'appât du gain, ou le pousse à de lâches professions, ou le séduit, le peuple alors se régénère et redevient lui-même.

De ce que je viens de dire, il dérive que la médiocrité de la personne qui gouverne est la source des mœurs et de la liberté dans un Etat; il faut que ceux qui sont dépositaires de vos lois soient condamnés à la frugalité, afin que l'esprit et les goûts publics naissent de l'amour des lois et de la patrie.

Le peuple doit respecter les magistrats; il ne doit ni les flatter ni les craindre, il ne doit point considérer les lois comme leur volonté, car bientôt les lois ne servent plus qu'à le réprimer au lieu de le conduire. Il ne suffit point de détourner l'attention du peuple de l'orgueil des magistrats pour l'appliquer aux lois; il faut que l'intérêt public occupe aussi sans cesse son activité, car le législateur doit faire en sorte que tout le peuple marche dans le sens et vers le but qu'il s'est proposé.

La corruption chez un peuple est le fruit de la

paresse et du pouvoir; le principe des mœurs est que tout le monde travaille au profit de la patrie, et que personne ne soit asservi ni oisif.

Une monarchie se soutient tant que la moitié du peuple travaille, et tant que l'autre moitié a de l'économie au lieu de vertu.

La monarchie française a péri, parce que la classe riche a dégoûté l'autre du travail. Plus il y a de travail ou d'activité dans un Etat, plus cet Etat est affermi : aussi, la mesure de la liberté et des mœurs est-elle moindre dans le gouvernement d'un seul que dans celui de plusieurs, parce que dans le premier, le prince enrichit beaucoup de gens à rien faire, et que, dans le second, l'aristocratie répand moins de faveurs; et de même dans le gouvernement populaire, les mœurs s'établissent d'elles-mêmes, parce que le magistrat ne corrompt personne, que tout le monde y est libre et y travaille.

Si vous voulez savoir combien de temps doit durer votre République, calculez la somme de travail que vous y pouvez introduire, et le degré de modestie compatible avec l'énergie du magistrat dans un grand domaine.

Dans la Constitution qu'on vous a présentée, ceci soit dit sans offenser le mérite, que je ne sais ni outrager ni flatter, il y a peut-être plus de préceptes que de lois, plus de pouvoirs que d'harmonie, plus de mouvements que de démocratie. Elle est l'image sacrée de la liberté, elle n'est point la liberté même.

Voici son plan : une représentation *fédérative* qui fait les lois, un conseil *représentatif* qui les exé-

cute. Une représentation générale, formée des représentations particulières de chacun des départements, n'est plus une représentation, mais un congrès : des ministres qui exécutent les lois ne peuvent point devenir un conseil; ce conseil est contre nature; les ministres exécutent en particulier ce qu'ils délibèrent en commun, et peuvent transiger sans cesse : ce conseil est le ministre de ses propores volontés; sa vigilance sur lui-même est illusoire.

Un conseil et des ministres sont deux choses hétérogènes et séparées : si on les confond, le peuple doit chercher des dieux pour être ses ministres, car le conseil rend les ministres inviolables, et les ministres rendent le peuple sans garantie contre le conseil.

La mobilité de ce double caractère en fait une arme à deux tranchants : l'un menace la représentation, l'autre les citoyens; chaque ministre trouve dans le conseil des voix toujours prêtes à consacrer réciproquement l'injustice. L'autorité qui exécute gagne peu à peu dans le gouvernement le plus libre qu'on puisse imaginer; mais, si cette autorité délibère et exécute, elle est bientôt une indépendance.

Les tyrans divisent le peuple pour régner; divisez le pouvoir si vous voulez que la liberté règne à son tour : la royauté n'est pas le gouvernement d'un seul, elle est dans toute puissance qui délibère et qui gouverne; que la Constitution qu'on vous présente soit établie deux ans, et la représentation nationale n'aura plus le prestige que vous lui voyez aujourd'hui; elle suspendra les sessions lorsqu'il

n'y aura plus matière à législation : alors, je ne vois plus que le conseil sans règle et sans frein.

Ce conseil est nommé par le souverain; ses membres sont les seuls et véritables représentants du peuple. Tous les moyens de corruption sont dans leurs mains, les armées sont sous leur empire, l'opinion publique est ralliée facilement à leurs attentats par l'abus légal qu'ils font des lois : l'esprit public est dans leurs mains avec tous les moyens de contrainte et de séduction.

Considérez, en outre, que par la nature du scrutin de présentation et d'épuration qui les a formés, cette royauté de ministres n'appartient qu'à des gens célèbres; et si vous considérez de quel poids est leur autorité, combinée sur leur caractère de représentation, sur leur puissance, sur leur influence personnelle, sur la rectitude de leur pouvoir immédiat, sur la volonté générale qui les constitue et qu'ils peuvent opposer sans cesse à la résistance particulière de chacun; si vous considérez le corps législatif dépouillé de tout ce prestige : quelle est alors la garantie de la liberté ?

Vous avez éprouvé quels changements peuvent s'opérer en six mois dans un empire : et qui peut vous répondre, dans six mois, de la liberté publique, abandonnée à la fortune comme un enfant et son berceau sur l'onde :

Car il serait possible de vous donner une Constitution libre qui fût une transition flatteuse et triomphante à l'esclavage.

Une Constitution faible en ce moment peut entraîner de grands malheurs et de nouvelles révo-

lutions funestes à la liberté. Il faut un ouvrage durable.

Si la République n'était point renversée, il s'établirait sous vingt ans un patriciat avec un conseil de ministres : les hommes célèbres et leurs familles arriveraient seuls au ministère; car le concours de tant de suffrages, sur un aussi petit nombre d'hommes, le respect qu'on porterait bientôt à ceux qui auraient été revêtus de pareils pouvoirs, leur jalousie, leur ambition : tout écarterait le peuple de ces emplois.

Le même inconvénient n'existe point par rapport aux législatures; elles sont plus nombreuses; elles ne manient point les deniers publics : leur caractère est moins politique.

Vous avez aboli l'hérédité des magistratures; mais dans quinze ans où serez-vous ? Et qui sait si vous ne seriez point alors proscrits vous-mêmes par ces ouvrages de vos mains, et si vous ne seriez point poursuivis comme rebelles ? La garantie d'une Constitution n'est point ailleurs que dans elle-même; une Constitution faible ne durera point; elle aplanira la voie au despotisme, qui étouffera l'insurrection, et, sous prétexte de préparer la liberté du peuple, préparera le retour facile et l'impunité des tyrans.

Tel est le spectacle que me présente dans l'avenir une puissance exécutrice, maîtresse de la République, contre laquelle la liberté est dénuée de sanction. Si je considère la représentation nationale telle que le comité l'a conçue, je le répète, elle ne me semble qu'un congrès.

Le conseil des ministres est en quelque sorte nommé par la République entière; la représentation est formée par département. N'aurait-il pas été plus naturel que la représentation, gardienne de l'unité de l'Etat, et dépositaire suprême des lois, fût élue par le peuple en corps, et le conseil de toute autre manière pour sa subordination et la facilité des suffrages ?

Au contraire, le conseil des ministres, élu par la République, la représente et devient le premier corps; le congrès législatif, nommé par les départements, n'est que mandataire du peuple, et dans l'ordre moral tient le second rang.

Lorsque j'ai lu, avec l'attention dont elle est digne, l'exposition des principes et des motifs de la Constitution offerte par le comité, comme le principe de la législation dans un Etat libre est la volonté générale, et que le principe détermine tout, j'ai cherché dans cette exposition quelle idée on avait eue de la volonté générale, parce que de cette idée seule dérivait tout le reste.

La volonté générale, proprement dite, et dans la langue de la liberté, se forme de la majorité des volontés particulières, individuellement recueilies sans une influence étrangère : la loi, ainsi formée, consacre nécessairement l'intérêt général, parce que, chacun réglant sa volonté sur son intérêt, de la majorité des volontés a dû résulter celle des intérêts.

Il m'a paru que le comité avait considéré la volonté générale sous son rapport intellectuel; en sorte que la volonté générale, purement spéculative, résultant plutôt des vues de l'esprit que de l'intérêt

du corps social, les lois étaient l'expression du goût plutôt que de la volonté générale.

Sous ce rapport, la volonté générale est dépravée: la liberté n'appartient plus en effet au peuple; elle est une loi étrangère à la prospérité publique; c'est Athènes votant vers sa fin, sans démocratie, et décrétant la perte de sa liberté.

Cette idée de la volonté générale, si elle fait fortune sur la terre, en bannira la liberté; cette liberté sortira du cœur et deviendra le goût mobile de l'esprit : la liberté sera conçue sous toutes les formes de gouvernement possibles; car dans l'imagination, tout perd ses formes naturelles et tout s'altère, et l'on y crée des libertés comme les yeux créent des figures dans les nuages. En restreignant donc la volonté générale à son véritable principe, elle est la volonté matérielle du peuple, sa volonté simultanée; elle a pour but de consacrer l'intérêt actif du plus grand nombre, et non son intérêt passif.

Rousseau, qui écrivait avec son cœur, et qui voulait au monde tout le bien qu'il n'a pu que dire, ne songeait point qu'en établissant la volonté générale pour principe des lois, la volonté générale pût jamais avoir un principe étranger à elle-même.

Il ne tient qu'à vous de faire en sorte que dans vingt ans le trône soit rétabli par les fluctuations et les illusions offertes à la volonté générale devenue spéculative.

Si vous voulez la république, attachez-vous au peuple, et ne faites rien que pour lui; la forme de

son bonheur est simple, et le bonheur n'est pas plus loin des peuples qu'il n'est loin de l'homme privé.

Le gouvernement le plus simple n'est pas toujours celui qui semble l'être. Le gouvernement du Japon est simple aussi; mais le peuple y est accablé. Un gouvernement simple est celui où le peuple est indépendant sous des lois justes et garanties, et où le peuple n'a pas besoin de résister à l'oppression, parce qu'on ne peut point l'opprimer : aussitôt qu'on peut l'opprimer, il est opprimé et languit longtemps sous l'esclavage avant de parvenir à briser ses fers. Il est possible qu'on accorde au peuple le droit de résister à l'oppression, mais à condition qu'on établît ensuite une résistance plus forte au peuple et à sa liberté.

Un sultan pourrait présenter à son peuple un code de ses droits, mais il lui dirait : « Ma volonté est que ces droits soient respectés, et si quelqu'un de vous offense ma volonté de vous rendre libres, je le ferai mourir. »

La liberté ne doit pas être dans un livre, elle doit être dans le peuple, et réduite en pratique.

La Constitution des Français doit consumer le ridicule de la royauté dans toute l'Europe, en la montrant dénuée de mission, de représentation, de moralité; elle doit être simple, facile à établir, à exécuter et à répandre. La morale est plus forte que les tyrans; toutes ses nouveautés ont couvert le monde, quand les formes en étaient simples; les révolutions arrivées dans l'esprit humain dévorent ceux qui les combattent. On creva l'œil à Lycurgue,

dans Lacédémone on suivit ses lois; les tyrans combattent contre vous, ils subiront les vôtres.

Bientôt les nations éclairées feront le procès à ceux qui ont régné sur elles; les rois fuiront dans les déserts, parmi les animaux féroces leurs semblables, et la nature reprendra ses droits.

Tout cela doit être le fruit des lois que vous nous donnerez. Non, vous ne laisserez rien subsister qui soit un germe d'assujettissement et d'usurpation; toutes les pierres sont taillées pour l'édifice de la liberté : vous lui pouvez bâtir un temple ou un tombeau des mêmes pierres.

Il y a peu d'hommes qui n'aient un penchant secret vers la fortune. Les calculs de l'ambition sont impénétrables; rompez, rompez tous les chemins qui mènent au crime. Les époques ont été rares dans le monde où la vertu a pu donner aux hommes des lois qui les affranchissent; n'en perdez point l'occasion : il est peu d'hommes qui veulent du bien au peuple pour lui-même; l'orgueil et l'ambition ont fait beaucoup de choses sur la terre : son ouvrage est mort avec elle. Vous, enfin, vous travaillerez pour l'humanité; vous serez les premiers, car depuis longtemps on a tout fait contre elle; et que de vertus ont emporté leur secret ! Le mépris des principes doit être la mesure des prétentions cachées : je reviens naturellement à ce que je disais.

Je regarde comme le principe fondamental de notre république, que la représentation nationale y doit être élue par le peuple en corps.

Celui qui n'est pas élu immédiatement par le peuple ne le représente pas. Lorsque je parle de

la représentation du peuple, je n'entends point que sa souveraineté soit représentée : on délibère simplement à sa place, et le peuple refuse ou il accepte.

Celui qui n'est pas nommé dans le concours simultané de la volonté générale, ne représente que la portion du peuple qui l'a nommé; et les divers représentants de ces fractions, s'ils se rassemblent pour représenter le tout, sont isolés, sans liaison dans leurs suffrages, et ne forment point de majorité légitime.

La volonté générale est indivisible, vous l'avez déclaré vous-mêmes avant-hier : cette volonté ne s'applique pas seulement aux lois, elle s'applique à la représentation; et cela doit être, puisqu'elle délibère à la place du peuple dans les actes ordinaires, où sa voix n'est point entendue.

La représentation et la loi ont donc un principe commun. Celle-là ne peut émaner ni du territoire ni de la population divisée et représentée par nombres; celle-ci ne peut émaner d'une représentation fédérative, même dans les actes ordinaires, car la majorité d'un congrès n'a d'autorité que par l'adhésion volontaire des parties de l'empire, et le souverain n'existe plus, car il est divisé.

Ainsi les représentants sortent du recensement de la volonté générale, par ordre de majorités.

Selon ce que j'ai précédemment établi, les ministres de l'exécution ne peuvent point former un conseil.

Le conseil est un corps intermédiaire entre la

représentation et les ministres, pour la garantie du peuple : cette garantie n'existe plus si les ministres et le conseil ne sont séparés.

Le conseil, dans ses actes, ne porte point de caractère de représentation : on ne représente point le peuple dans l'exécution de sa volonté; et si le conseil est élu par la volonté générale, l'autorité devient dangereuse et redoutable, érigée en représentation : je crois donc que les membres du conseil doivent être élus par les départements; ce conseil indivisible concourt à l'unité de la république, par la concentration du gouvernement.

Tout congrès rend la constitution fédérative; et quoi qu'on fasse, quoi qu'on feigne et imagine, la république doit se dissoudre un jour, et sa perte sortir du congrès représentatif.

Tels sont les principes d'une constitution balancée par son propre poids : *quelque mérite que puisse avoir une constitution, elle ne peut durer longtemps si la volonté générale n'est point exactement appliquée à la formation des lois et de la représentation, et si elle est appliquée à des autorités qu'elle rend rivales de la représentation et de la loi.*

Permettez-moi de vous présenter un faible essai, conçu selon ce principe : il peut donner d'autres idées à ceux qui pensent mieux que moi.

Ici devrait figurer l'*Essai de Constitution*, mais nous ne le donnons pas, à cause de sa longueur et aussi parce qu'il n'entre pas dans le cadre de notre publication, qui ne comporte que les discours et les rapports des Grands Orateurs républicains.

SUR LA DIVISION CONSTITUTIONNELLE DU TERRITOIRE

Discours prononcé devant la Convention

Au cours de la discussion sur la Constitution, Saint-Just intervint à plusieurs reprises. Quand fut proposée la division de la France en 85 départements, le 15 mai 1793, il prononça le discours suivant qui abonde en aperçus ingénieux et pleins de sens. Ce qui y domine surtout, c'est la préoccupation de ne créer dans le pays aucun foyer de séparatisme pouvant menacer un jour l'intégrité de la France.

Avant de traiter d'une division propre à la France je dois établir les principes; les conséquences s'établiront ensuite d'elles-mêmes.

La division d'une monarchie est dans son territoire; le domaine y est la propriété du chef; les fractions du domaine, soumises à des gouverneurs, sont les points d'appui de son autorité; elles isolent le peuple de lui-même; chaque province a son esprit particulier, et n'est liée aux autres provinces que par la puissance du maître.

Dans la République, au contraire, la division est dans les tribus; et les mesures du territoire ne sont autre chose que la division du peuple.

Lors donc qu'on vous a proposé de diviser le

territoire, il me semble qu'on ne s'est point assez arrêté à cette idée, que les mesures du territoire, pour fixer les juridictions, ne devaient point être confondues avec la division de la France, ou de la République proprement dite.

Si la division est attachée au territoire, le peuple est divisé, la force du gouvernement se concentre, et le souverain épars se rapproche difficilement; si la division est attachée au peuple, ou par tribus, ou par communes, cette division, n'ayant pour objet que l'exercice des suffrages ou de la volonté générale, le souverain se forme alors, il se comprime, et la République véritablement existe.

Les Etats-Unis d'Amérique, qui n'ont point établi cette distinction, n'ont pas reconnu non plus, par une suite nécessaire, que l'unité de la République était dans la division du peuple, dans l'unité de la représentation nationale, dans le libre exercice de la volonté générale.

Cet Etat confédéré n'est point en effet une République; aussi, les législateurs du Nouveau-Monde ont-ils laissé, dans leur ouvrage, un principe de dissolution. Un jour (et puisse cette époque être éloignée) un Etat s'armera contre l'autre, on verra se diviser les représentants, et l'Amérique finira par la confédération de la Grèce.

Lorsqu'on propose de diviser le territoire, on semble nous placer dans cette nécessité de ne pouvoir parler des principes de la division d'une République sans sortir du sujet.

Vous aviez désiré, pour jeter plus de lumières sur la discussion, qu'on vous proposât des questions;

on ne vous a proposé qu'une série de matières, et les questions restent à poser.

Il semble que si la nature du gouvernement eût été d'abord déterminée, la nature du gouvernement eût aussi déterminé la nature de la division. Nous faisons le cadre avant le tableau, en commençant par la division.

Mais comme cette question a été décidée, je me borne à traiter de la division seule.

La plupart, ce me semble, se sont accordés à maintenir les mesures du territoire français en quatre-vingt-cinq départements. Cette division de la monarchie était dans le territoire; la Constitution républicaine la doit attacher à la population, en sorte que ce ne soit point le sol qui forme un département, mais que ce département s'entende de la portion du peuple qui l'habite.

Si cette partie du peuple essayait de se dissoudre du reste de la nation et d'en séparer son territoire, le souverain interviendrait alors pour maintenir l'intégrité du domaine, et la République, par la Constitution, serait vraiment indivisible.

Mais si chaque département s'entend d'une portion du territoire, la souveraineté en est demeurée à la portion du peuple qui l'habite, et le droit de cité du peuple en corps n'étant point consacré, la République peut être renversée par le moindre choc.

C'est en vertu de ce droit de cité du peuple en corps que le reste de la République marche aujourd'hui dans la Vendée, et que le souverain maintient son domaine contre l'usurpation et l'indépendance d'une portion de lui-même.

Tout autre lien entre les membres d'une même société est oppressif; si ce n'est point le souverain qui maintient le domaine, alors une illusion terrible est laissée au gouvernement; car, si la garantie de l'indivisibilité du domaine lui est confiée, le gouvernement est le souverain lui-même; le peuple n'est rien, la République est un songe.

Je regarde donc la division des départements comme une division de quatre-vingt-cinq tribus dans la population, et non comme une division du territoire en quatre-vingt-cinq parties.

La Constitution doit être dépositaire de ces principes.

Cette première division du peuple garantit l'indivisibilité du territoire et repousse déjà le fédéralisme; mais vous déciderez, un jour, si l'unité de la République et du souverain ne dépend point essentiellement de l'unité des suffrages. Cette idée n'appartient point à ce qui fait l'objet de la discussion présente; je la rappelle seulement.

Une République, une et indivisible, est dans la nature même de la liberté, et ne peut durer qu'un moment, si elle repose sur une convention fragile entre les hommes.

Dans la monarchie, les mesures du territoire sont marquées essentiellement par des *autorités;* dans la République, la division n'appartient qu'aux *suffrages.*

Ainsi, si la représentation nationale est confédérée parmi nous, chaque département sera marqué par sa représentation; si la représentation nationale est une et recensée en commun, chaque dépar-

tement, ou chaque subdivision de département, sera marqué par les suffrages donnés pour le choix des magistrats, et jamais la division ne devra être rapportée à l'autorité.

Les administrations de département doivent être supprimées pour y affaiblir le goût de l'indépendance. Si on les divisait trop, on multiplierait les juridictions; elles seraient trop faibles, à leur tour, et le gouvernement serait lent et pénible.

C'est pourquoi il me semble que chaque département divisé en trois arrondissements, offre le milieu le plus sage entre la violence et l'inertie des administrations.

Je pense donc que la population doit être divisée en communes de six à huit cents votants.

Ah ! puisse un jour l'Europe, éclairée par votre exemple et par vos lois, être jalouse de notre liberté, autant qu'elle en fut ennemie ! Puisse-t-elle se repentir d'avoir outragé la nature, en répandant le sang d'un peuple qui fut le bienfaiteur de l'humanité !

Mais si, pour avoir négligé les principes de la liberté, votre édifice s'écroule, les droits de l'homme sont perdus, et vous devenez la fable du monde.

L'Assemblée constituante a vu périr la moitié de sa gloire avec son ouvrage, parce que cet ouvrage fut contre nature. Le vôtre peut périr aussi, si notre République repose sur des principes dénués de morale et de sanction

J'avais parlé la première fois sans analyser les détails. Le premier article de la série adoptée, concernant la division du territoire, m'a fourni l'occa-

sion de justifier ce que j'avais proposé sur la division de la France. Voici mes articles :

ARTICLE PREMIER. — Le territoire est sous la garantie et la protection du souverain; il est indivisible comme lui.

ART. 2. — La division de l'Etat n'est point dans le territoire; cette division est dans la population. Elle est établie pour l'exercice des droits du peuple, pour l'exercice et l'unité du gouvernement.

ART. 3. — La division de la France en départements est maintenue; chaque département a un chef-lieu central.

ART. 4. — La population de chaque département est divisée en trois arrondissements; chaque arrondissement a un chef-lieu central.

ART. 5. — La population des villes et des campagnes que renferme un arrondissement est divisée en communes de six à huit cents votants; chaque commune a un chef-lieu central.

ART. 6. — La souveraineté de la nation réside dans les communes.

Telle est la division que je propose; elle est peu compliquée; elle convient aux suffrages et aux juridictions. On pourra établir dans chaque commune un conseil des communautés qu'elle renferme, pour correspondre avec les directoires d'arrondissement.

Du reste, je n'ai cherché que la vérité; j'invite mes collègues à combattre ou à épurer ces principes.

SUR LE MAXIMUM DE POPULATION DES MUNICIPALITES

Discours prononcé devant la Convention

Dans ce discours, prononcé par Saint-Just, le 24 mai 1793, on perçoit nettement une allusion au sentiment d'hostilité, ou tout au moins de méfiance, qui se manifestait contre Paris parmi les comités de province et dont les conventionnels venus des départements se faisaient l'écho.

Une certaine faction exploitait ce mouvement dans un but d'opposition au Comité de Salut Public, et devait expier sur l'échafaud cette manœuvre dangereuse.

Toujours soucieux de sauvegarder l'unité de la nation, Saint-Just prend avec énergie la défense de Paris et suggère une mesure destinée à supprimer toute rivalité entre la capitale et la province.

Citoyens, le *maximum* de la population sera-t-il fixé pour les juridictions municipales ?

Je regrette qu'avant toutes choses on n'ait point tracé les bases du gouvernement qui convenait à la France. L'Europe ne lit point dans nos débats ces grands développements de l'esprit de la République qu'elle avait droit d'attendre et qui devaient réveiller l'instinct de la liberté. Je cherche à la tête de votre ouvrage les dispositions fondamentales qui devraient garantir l'application des droits de l'homme, et je ne trouve que notre volonté dans nos lois.

J'ai peine à concevoir qu'après avoir désigné les parties du souverain sous la dénomination de *cantons* qui appartiennent à la terre, au lieu de celle de *communes* qui désignent les hommes ; après avoir marqué la division de la République par la distribution du territoire et des autorités, au lieu de les marquer essentiellement par la distribution du territoire et des suffrages, on vous propose aujourd'hui de distribuer la population dans les juridictions municipales.

La juridiction municipale n'est point politique, elle administre les choses et non les personnes, voilà les principes; vous ne pouvez diviser la population d'une ville sous le rapport de son administration municipale, ce serait diviser la société; vous ne la pouvez diviser que pour l'exercice des suffrages. Il n'y a point de division essentiellement administrative dans une République.

La juridiction municipale ne peut donc point subir de division; elle est une, parce que la voix d'une ville ou bourg est une.

Vous avez déclaré, et vous n'avez point appliqué ce principe, qu'aucune partie du peuple ne pouvait disposer de son territoire; vous avez déclaré, et vous n'avez point appliqué le principe, que le souverain tient le premier rang dans l'Etat et sa division; et avant de constituer le souverain en unité, vous avez constitué le magistrat en force contre le peuple divisé.

Je prévois, par ce que nous avons fait jusqu'à ce jour, quel doit être notre destin. L'autorité, dans chaque département, se constitue en indépendance;

et par l'indépendance de son territoire, et par sa rectitude, chaque département aura des représentants distincts; et si la représentation se divise par le choc des intérêts ou des passions, la République française est dissoute.

Avec quelle facilité le poids du gouvernement en masse n'écrasera-t-il pas le peuple ainsi épars en petites municipalités ? Vous qui trouvez que le *souverain en unité,* qu'une disposition fondamentale qui rendait le territoire *indivisible et inaliénable,* étaient des subtilités, pourquoi laissez-vous attacher l'autorité municipale à des mesures de population, sans vous élever contre les subtilités dont on l'appuie ?

Vous craignez l'immense population de quelques villes, de celle de Paris; cette population n'est point redoutable pour la liberté. O vous qui divisez Paris sans le vouloir, vous opprimez ou partagez la France !

Que la Nation tout entière examine bien ce qui se passe en ce moment. On veut frapper Paris pour arriver jusqu'à elle; on a dit que cette division de Paris touchait à son intérêt même, et qu'elle fixerait dans son sein les législatures. Cette raison même doit vous déterminer à ne point diviser Paris; si les législatures étaient divisées comme nous, Paris bientôt serait armé contre lui-même. Paris n'est point agité; ce sont ceux qui le disent qui l'agitent, ou qui s'agitent seuls. L'anarchie n'est point dans le peuple, elle est dans l'amour ou la jalousie de l'autorité.

Paris doit être maintenu, il doit l'être par le bon-

heur commun à tous les Français; il doit l'être par votre sagesse et votre exemple. Mais quand Paris s'émeut, c'est un écho qui répète nos cris; la France entière les répète. Paris n'a point soufflé la guerre dans la Vendée; c'est lui qui court l'éteindre avec les départements.

N'accusons donc point Paris, et au lieu de le diviser et de le rendre suspect à la République, rendons à cette ville en amitié les maux qu'elle a soufferts pour nous. Le sang de ses martyrs est mêlé parmi le sang des autres Français; ses enfants et les autres sont enfermés dans le même tombeau. Chaque département veut-il reprendre ses cadavres et se séparer ?

Si vous divisez la population pour diviser l'autorité municipale, ou vous allumez une guerre éternelle entre les citoyens, ou, par le dégoût de lois tyranniques, de lois immorales, vous les armez sans cesse contre le gouvernement. La violence du peuple fait tôt ou tard justice des lois déraisonnables et insensées.

Si l'on a prétendu que plusieurs municipalités gouvernaient mieux qu'une, dans la même ville, on s'est trompé, je crois. Leurs débats seraient éternels, la répartition des impôts serait dangereuse, et, faute d'un centre commun d'harmonie, l'autorité administrative, devenant arbitre, serait trop violente, trop sujette à l'arbitraire, trop corruptible.

Mais si vous venez à examiner l'administration municipale dans sa nature, elle est une administration populaire, paternelle et domestique; c'est la partie de la législation qui doit être la moins embar-

rassée; cette administration est, pour ainsi dire, étrangère au gouvernement. C'est le peuple en famille qui régit ses affaires. « Il ne faut pas diviser ses amis », dit Lycurgue.

D'ailleurs, cette administration n'a point de rapports étrangers, elle n'influe en rien sur le reste de la République; et si vous croyez que ceux qui gouvernent les peuples ont aussi leur morale, leurs droits limités, des règles de justice qu'ils ne peuvent enfreindre, vous convenez naturellement que les citoyens d'une même ville ne doivent éprouver l'action du pouvoir suprême que lorsque, dans leur administration privée, ils se sont écartés des lois.

Ainsi, pour qu'une ville puisse se régir, il lui faut un centre d'harmonie; ce centre ne peut être hors d'elle-même; car, comme je l'ai dit, il n'y a plus alors de liberté, et le peuple est trop assujetti.

Dans une grande République, où l'action du gouvernement est pleine de force par l'étendue de ses rapports, quel serait l'assujettissement des villes ainsi partagées ?

On me dira que le même inconvénient existe pour les campagnes; mais je réponds qu'on ne peut opprimer un peuple, si on ne l'opprime tout à la fois, et que les grands rassemblements de population garantissent beaucoup les campagnes. Les villes ne menacent pas plus les cabanes que les montagnes ne menacent les vallées, qu'elles garantissent du tonnerre.

Je réfléchis si l'administration municipale peut être légitimement divisée, car vous ne pouvez point légitimement ce qui est injuste. Elle forme un conseil naturel : ce conseil n'est plus, si les citoyens

n'ont point un intérêt commun et ne sont point administrés en commun.

C'est pourquoi j'aurais désiré qu'à la dénomination de *municipalité,* vide de sens dans la République, on substituât celle de conseil de communauté. Cette dénomination seule avertit les citoyens que ce conseil n'a point d'attribution hors de leurs relations privées; l'expression de municipalité n'a pas un sens précis chez nous.

Je me résume : on a voulu diviser Paris pour tranquilliser le gouvernement, et je pense qu'il faut un gouvernement équitable pour tranquilliser toute la France, et réunir toutes les volontés à la loi, comme les étincelles de la terre s'unissent pour former la foudre; il ne faut point diviser Paris, ni nous en prendre à lui de nos propres erreurs, et le rendre le prétexte de ces cris éternels. Il faut aller au but et faire le bien; quelque forme qu'on prenne on n'en impose point à tout le monde; il est sans doute quelque homme de génie, dans cet empire, qui apprécie les vues particulières, et les combat avec tranquillité.

Je finis en posant ce principe : l'administration municipale n'a point de division légitime dans l'Etat.

Je demande qu'il n'y ait dans les villes qu'une seule municipalité ou *conseil de communauté,* quelle que soit leur population.

SUR LES TRENTE-DEUX GIRONDINS DETENUS

Rapport lu par Saint-Just a la Convention

La séance du 31 mai marque, à la Convention le dénouement de la lutte sans merci, mortelle, que se livraient depuis des mois la Gironde et Montagne.

Les Girondins, après la mort du roi et le définitif établissement de la République, avaient estimé que l'on pouvait désormais détendre l'arc trop fortement bandé, essayer de l'indulgence et ramener la concorde dans les esprits et dans les cœurs.

Ce geste était-il prématuré ? Faut-il admettre, avec la Montagne et bon nombre d'historiens, que les dirigeants de la Gironde, effrayés de leur œuvre, voulurent revenir en arrière et prêtèrent une oreille complaisante aux projets de restauration monarchique qui se tramaient dans l'ombre ?

Ils en furent nettement accusés par Robespierre, Danton et par la Montagne; les Girondins se défendirent contre ce grief.

Le 31 mai, l'attaque suprême eut lieu. Ce fut une séance dramatique où les deux partis jouaient leur tête. Les Girondins furent vaincus, décrétés d'accusation et consignés à leur domicile.

Un certain nombre d'entre eux réussirent à gagner la province ou l'étranger. Trente d'eux autres, parmi lesquels Vergniaud, Gensonné, Guadet, se soumirent à leur sort, espérant sans doute, contre toute espérance, que leur prestige et les services rendus à la République les préserveraient de l'échafaud.

D'abord bénigne, leur détention devint plus dure après la fuite d'une partie des accusés. Ils se plaignirent à la Convention du traitement rigoureux qui leur était infligé et leur plainte trouva un écho parmi les nombreux partisans que les Girondins tombés conservaient encore.

Pour répondre à ce mouvement et afin de fixer le sort des accusés, le Comité de Salut Public chargea Saint-Just d'un rapport, d'un réquisitoire pourrait-on dire, où devaient être exposés les fautes et les crimes de la Gironde.

Saint-Just s'acquitta de sa tâche avec son habituelle rigueur et son inflexibilité coutumière. Soucieux toutefois d'équité, il fit la part de ceux qui avaient été les chefs de la contre-révolution et de ceux qui avaient cédé à un entraînement irréfléchi.

Ce rapport, bien qu'alourdi par quelques longueurs, est un modèle d'exposition claire, de logique serrée.

Saint-Just le lut devant la Convention à la séance du 8 juillet.

Citoyens, vous avez de tout temps fait paraître votre dévouement à la République en donnant au peuple, dans les premiers jours de sa liberté, l'exemple de la justice et de la soumission à vos propres lois.

Vous avez entendu, dès le commencement de vos séances, les réclamations élevées contre vos membres, et vous les avez obligés de rendre compte de leur conduite. Un membre, depuis peu, a paru devant le tribunal révolutionnaire, accusé d'avoir provoqué la licence; un autre, relégué dans Marseille, attend son jugement.

Au commencement du mois dernier, comme un complot formé contre l'établissement et l'unité de la République éclatait dans Paris et dans l'empire, vous avez consigné dans leurs maisons trente-deux membres de cette Assemblée, prévenus par le cri public d'en être les auteurs.

L'inquiétude de la République sur cet événement, les fables répandues par les ennemis de la liberté, devenues le prétexte de la guerre civile, l'impatience et le zèle des citoyens, les différentes lettres des détenus qui demandent leur liberté, et surtout l'indul-

gence qu'on doit à quelques-uns, qui sont plutôt imprudents que coupables, tout invite la Convention nationale à prononcer définitivement.

La conjuration dont je viens vous entretenir est enfin démasquée ; je n'ai point à confondre les hommes, ils sont confondus; je n'ai point à arracher, par la force du discours, la vérité sanglante de leurs cœurs; je n'ai qu'un récit simple à vous faire, que des vérités reconnues à vous dire. On a sollicité Dillon de se mettre à la tête d'un soulèvement pour placer sur le trône le fils de Capet, déclarer sa mère régente, et combattre les Jacobins et l'anarchie.

Il a semblé à votre Comité que ce projet avait échoué contre l'insurrection du mois dernier : l'*anarchie* était le cri de ralliement des conjurés; on espérait, par l'excès des malheurs publics, arriver à ce point de justifier le plus grand de tous, celui de donner un chef aux Français.

Buzot et Gorsas tendent aujourd'hui secrètement la main à la Vendée; si l'anarchie était la véritable cause de ces armements, ils auraient cessé depuis la Constitution ; ils auraient attendu avec respect l'expression de la volonté du souverain, qui ne peut pas errer. C'est un crime de prendre les armes lorsque le peuple est assemblé.

En réfléchissant sur le passé, en comparant les hommes à eux-mêmes, en rapprochant les faits, en analysant vos délibérations et les intérêts qui les ont agitées sous le masque du bien public, on ne peut nier qu'il ne se soit tramé, dans le sein de la Conven-

tion nationale, une conjuration pour rétablir la tyrannie et l'ancienne Constitution.

Les principaux auteurs d'un dessein si funeste se sont enfin désignés eux-mêmes en prenant la fuite. Il n'était point permis autrefois de les soupçonner; la défaite de tant de complots les avait instruits; les périls qui pressent les pas des ennemis du peuple avaient nécessité plus de raffinement dans leur conduite : ils n'étaient point ennemis audacieux de la liberté; ils parlaient son langage, ils paraissaient comme vous ses défenseurs : ainsi deux armées ennemies combattaient sous l'aigle romaine.

Mais maintenant qu'après avoir excité parmi vous des orages qui vous ont forcés de déployer votre sévérité contre eux pour sauver la patrie; maintenant qu'ils ont pris la fuite, et font ouvertement la guerre à la liberté; maintenant qu'il est découvert qu'on ne vante point d'autre Constitution et d'autres lois que celles qui auraient préparé le retour de la tyrannie, vous convaincrez facilement le peuple français de la droiture de vos intentions, et vous pouvez, comme le consul de Rome, jurer que vous avez sauvé votre patrie. Au moins n'attendez pas que votre Comité paie tribut à la faiblesse et à la superstition de qui que ce soit: le salut public est la seule considération digne de vous toucher; l'état présent de la France, la dislocation du corps politique, tout annonce que le bien n'a point été fait, et que vous ne devez de ménagement à personne; la République ne tient aucun compte des faiblesses et des emportements stériles; tout le monde est coupable quand la patrie est malheureuse.

Je reprendrai les événements à leur source; toutefois je ne rappellerai pas les opinions des membres pour vous proposer de les condamner sur ces opinions : vous en respecterez la liberté; mais comme les violences qui ont éclaté, dans le courant d'avril et de mai, dans la République, étaient suscitées depuis longtemps; comme les passions et les intérêts qui créèrent ces violences ont souvent percé dans vos délibérations, je parlerai de ce qui s'est passé parmi vous; vous suivrez la conjuration dans ses replis; vous achèverez de connaître à quel péril vous avez arraché le peuple; car, dans l'agitation des premiers jours du mois dernier, vous sévîtes contre les détenus, comme on sévit le 10 août, contre la cour, par le sentiment de ses crimes.

Tous les détenus ne sont point coupables; le plus grand nombre n'était qu'égaré; mais comme dans une conjuration le salut de la patrie est la loi suprême, vous avez pu confondre un moment et l'égarement et le crime, et sacrifier sagement la liberté de quelques-uns au salut de tous. Les détenus, comme la Cour, avaient fait la guerre aux lois par les lois; rien ne ressemble à la vertu comme un grand crime; on a dû séduire les âmes faibles sous le prestige ordinaire de la vérité.

Depuis que la Convention nationale est assemblée, deux partis ont paru sans cesse dans son sein, et surtout dans les occasions décisives où il s'est agi de quelque loi funeste à la monarchie, ou de quelque acte nécessaire à l'établissement de la République.

Soit qu'on ait ménagé les choses pour amener une usurpation, soit qu'on ait voulu relever le trône pour

la dynastie, un dessein s'est conduit depuis le premier jour pour y parvenir; la majorité de la Convention nationale, sage et mesurée, fluctua sans cesse entre deux minorités : l'une ardente pour la République et votre gloire, négligeant quelquefois le gouvernement pour défendre les droits du peuple; l'autre, mystérieuse et politique, empressée en apparence pour la liberté et l'ordre dans les occasions de peu de valeur, opposant avec beaucoup d'adresse la liberté à la liberté, absorbant avec art l'essor des délibérations, confondant l'inertie avec l'ordre et la paix, l'esprit républicain avec l'anarchie, imprimant avec succès un caractère de difformité à tout ce qui gênait ses desseins, marchant avec le peuple et la liberté pour les diriger vers ses fins, et ramenant les esprits à la monarchie par le dégoût et la terreur des temps présents.

Il y eut un Monk parmi vous : cet homme défendit autrefois la monarchie; il défendit depuis la République; il joua la misère, et il habitait à Saint-Cloud le palais des rois : il joua la délicatesse de la santé, qui semble un obstacle à l'audace; il remuait l'empire : il joua la douceur et les affections simples de la nature; il se réjouissait du meurtre de son ennemi le 2 septembre; il appréciait tous les cœurs, tous les esprits, tous les intérêts, et séduisait leur propre inspiration pour les conduire vers le but où il tendait lui-même.

Il fut trop défiant pour avoir des complices; il n'eut que des amis qui conspirèrent avec lui, plutôt par la séduction de leur faiblesse ou de leur orgueil

que par malignité : cet homme fut Brissot; il eut de la finesse, il n'eut point de courage.

Il y en eut plusieurs qui, comme lui, tendaient au rétablissement de la monarchie; mais ce fut plutôt par conformité de vues et d'ambition que par concert ; chacun prétendit peut-être à conduire les autres; le même projet leur fit prendre les mêmes moyens; ils trouvaient dans la conduite l'un de l'autre un appui de leurs résolutions particulières, et marchaient plutôt ensemble qu'ils ne marchaient d'intelligence.

Quoi qu'il en soit, ils vous ont mis dans la nécessité de les réprimer par la confusion et la violence qu'ils avaient jetées parmi vous; vous avez reconnu quel péril menaçait la patrie, et l'impossibilité de faire des lois, s'ils étaient soufferts plus longtemps.

Les détenus, avant le 10 août, avaient marqué beaucoup d'attachement à la monarchie.

Brissot avait écrit : *S'il existe des hommes qui tendent à établir une république sur les ruines de la constitution de 1789, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les partisans de Coblentz.*

Il semblait que l'on fît la guerre au roi, à la république et aux deux Chambres. On favorisait la déchéance; mais on faisait la guerre au parti républicain. On travaillait donc pour un usurpateur, puisque l'héritier de la couronne était un enfant. On parla dans le temps du duc d'York; ce même duc d'York vous fait aujourd'hui la guerre avec beaucoup de politesse; il indemnise le

laboureur français des dégâts de ses troupes; on croirait qu'il ménage son domaine.

On parla peu du duc d'York en ce temps-là, on parla beaucoup plus du parti d'Orléans; il y eut beaucoup de prétentions qui n'osèrent point se montrer, et dont la postérité sera plus instruite. Quel que fût le projet d'alors, la république était en horreur.

Il paraît qu'il n'était pas entré dans les vues de l'Assemblée législative d'altérer la forme de la monarchie, car elle voua presque unanimement la république à l'exécration. Pétion signa l'ordre à Mandat de tirer sur le peuple, le 10 août : quelques autres ont tenté depuis de faire faire le procès aux auteurs de l'insurrection.

Celui qui fut chargé de proposer la suspension du roi, le 10 août, s'exprima ainsi, au nom du comité : *Je viens vous proposer une mesure bien rigoureuse. Je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ.*

Vergniaud, qui tenait ce langage, a-t-il deux cœurs, l'un qui s'afflige de l'abaissement du trône, l'autre, ami de la république ? Selon toute apparence, on avait voulu parvenir à la déchéance du roi sans compromettre la monarchie; on voulait une révolution dans la dynastie plutôt que dans la forme du gouvernement et conserver un grand crédit sous une régence ou sous une usurpation.

On se conduisit habilement après le 10 août; on suspendit le roi pour contenter le peuple et

arrêter les progrès du parti républicain. La violence des esprits avait poussé le projet de la déchéance au delà de son but : on n'osa point la proclamer, parce qu'on craignait de tout perdre et de renverser le trône.

On gagna du temps; on espéra qu'une Convention nationale en imposerait au parti républicain et le ferait ployer; on espéra que la Convention jugerait le roi sans faire le procès de la royauté.

Brissot fut à l'hôtel de la justice demander qu'on conservât les sceaux, et qu'on traitât le roi avec les ménagements dus à son rang : Brissot a dû combattre la république; Cromwell, pour ne pas avilir le pouvoir d'un seul, respecta *le roi* dans Charles Ier; il avait conspiré contre elle et ménagé la tyrannie.

Vous entendîtes, dès le premier jour, Manuel proposer que Pétion, qu'il appelait le président de la France, logeât aux Tuileries, et que le peuple fût découvert et debout en sa présence. Cette proposition semblait être faite pour conserver l'ombre de la puissance unique, et fixer les yeux pendant la vacance du pouvoir royal.

L'abolition de la royauté fut le signal des haines secrètes; elle irrita les diverses prétentions et les rallia. Ceux qui pensaient au duc d'York, ceux qui pensaient à d'Orléans, ceux qui pensaient à la régence, tous s'unirent contre le parti républicain, leur ennemi commun.

Comme l'opinion publique était redoutable, et que l'orage du 10 août grondait encore dans le lointain, les plus zélés amis de la monarchie dissimulèrent; ils feignirent d'aimer la république; mais

ils combattirent avec beaucoup d'habileté tout ce qui tendait à l'établir ou à la faire aimer. On prit deux mesures également propres à neutraliser le parti républicain ; l'une fut de retarder le jugement du tyran, sous prétexte de lui donner plus de solennité; l'autre mesure fut ce système de terreur par lequel on sema d'abord de la défiance, et de la haine enfin contre Paris.

Quand vous arrivâtes ici, le Nord et le Midi se tenaient embrassés; le même enthousiasme pour la liberté unissait tous les Français; tout le monde courait aux armes, tous les départements étaient amis : le premier transport de la liberté avait immolé des victimes; mais il fallait pleurer sur elles, et n'accuser que le malheur des temps. La France est-elle plus heureuse depuis que des hommes qui se disaient sensibles ont allumé la guerre civile, ont promené par toute la France le glaive de septembre, et rendu la conquête de cet empire plus facile ?

Buzot fut le premier à lancer ici la discorde : la vertu n'a point tant d'aigreur. On a cru longtemps à ce faux dehors de sentiment et de philosophie; mais le secret de cette conduite fut de nous diviser pour nous dominer.

Dès ce temps-là on a tenté de diviser la France pour énerver la force et le caractère publics, et rallier ensuite sous le gouvernement royal, par le sentiment de leur faiblesse et par le besoin de s'unir, les départements ébranlés. Buzot déclama contre l'anarchie, et ce fut lui qui la créa. On calme l'anarchie par la sagesse du gouvernement; on l'irrite par des clameurs qui sont toujours sans fruit.

L'ordre eût régné dans la république, si l'on avait répété moins qu'il n'y régnait pas; on ne pouvait plus rétablir le trône qu'en le rendant médiateur entre les esprits divisés : jamais dissimulation ne fut plus raffinée. On a commis peu d'imprudences; ce temps fut couvert de ténèbres. On nous remplissait d'inertie avec impétuosité; le mensonge ne flattait point; il était brusque, il était farouche, comme l'est souvent la vérité pure.

Si l'expérience du passé est de quelque prix aux yeux des Français, qu'ils jugent les hommes de ce temps, comme la postérité sincère a jugé ceux qui ne sont plus, et qui, par leur habileté, ont su tromper leur siècle et leur patrie.

On fomenta de plus en plus les dissensions dans le sein de la Convention nationale; la colère s'empara des délibérations; on noyait l'empire de libelles; on demandait les assemblées primaires, sans leur offrir de Constitution et sans objet sage et déterminé; on demandait la ratification des élections, votre renouvellement, votre exclusion des magistratures pendant six ans, pour faire des indifférents secrets au parti républicain (on le tentait inutilement) ; on demandait votre translation, on déclamait contre les tribunes, qu'on irritait sans cesse; on plongeait la haine et la discorde dans les cœurs, on mettait le trouble et l'inquiétude dans l'Etat, et l'on constituait en anarchie tout ce qui formait un obstacle à l'anarchie même et à la tyrannie.

Comme le déguisement et l'hypocrisie sont le fondement des conspirations, on se doit défier beau-

coup des apparences dont les conjurés savent ordinairement se couvrir.

Mais il suffit de prendre dans la nature des choses les moyens qu'on doit employer lorsqu'on veut servir sa patrie et faire le bien, et ceux qu'on doit naturellement employer pour la trahir et faire le mal.

Ceux donc qui, dans les révolutions, veulent fixer un gouvernement provisoire et anarchique, ceux-là préparent sourdement le retour de la tyrannie : car ce gouvernement provisoire ne pouvant se soutenir que par la compression du peuple et non par l'harmonie, le corps social finit par être assujetti : comme il n'y a point de forme de gouvernement constante et qui repose sur des lois, tout dégénère et tout s'altère; il n'y a plus d'intérêt public, et le besoin du repos fait supporter enfin l'esclavage.

Un usurpateur qui veut arriver à son but par ce moyen ne manque point de bonnes raisons pour perdre ceux qui s'y opposent. Tous les vices sont bientôt de son parti, de même que tous ceux qui veulent jouir; le pauvre lutte quelque temps; mais comme la prudence lui manque souvent, et que l'emportement lui fait commettre des fautes, il est bientôt anéanti.

Voilà l'histoire de la France depuis un an : tous les vices se sont cherchés et se sont unis; le pauvre est resté seul, couvert de la difformité de l'indigence et de la vertu. Votre emprunt d'un milliard est la cause secrète de beaucoup de mouvements et de

beaucoup de dissimulation, comme l'abolition de la royauté.

Les détenus ont flatté tous les hommes corrompus; tout ce qu'ils ont dit tendait obliquement au despotisme; ils n'ont point fait un pas qui ne conduisît à la monarchie : ils étaient tous présomptueux, et conséquemment nés pour servir le trône.

L'âpreté d'une république convenait mal à Guadet et à Vergniaud qui conseillaient les rois, à Pétion qui briguait l'honneur d'élever le fils d'un tyran;. ils voulaient des honneurs, et la république n'offrait que des vertus stériles pour leur orgueil; ils n'ont jamais présenté de lois; ils n'ont cessé de dire que le parti républicain n'en voulait pas : ils refusaient de mettre en liberté les prisonniers de Lorient; ils parlaient en faveur de la liberté des théâtres; ils caressaient de la liberté ce qui flattait la licence des oppresseurs, ils en blâmaient tout ce qui fortifiait les opprimés.

Les hommes habiles, et pervers en même temps, ont fini par sentir qu'il fallait suivre le peuple, persuadés que la ligne que parcourent les révolutions est horizontale, et que par les excès, les malheurs et les imprudences qu'elle entraîne, on retourne au point d'où l'on était parti. Le même peuple qui pleurait aux funérailles de Cromwell accompagna d'acclamations le retour de Charles II, parce que la république de Cromwell était fondée sur un gouvernement provisoire qui ne reposait que sur lui.

La sagesse seule et la patience peuvent constituer une république; et ceux-là n'en ont point voulu parmi nous, qui ont prétendu calmer l'anarchie par

autre chose que par la douceur et la justice du gouvernement.

Nous avons été les derniers détrompés sur la conduite des détenus. Tous les politiques de l'Europe les tenaient pour les partisans de la monarchie.

Comme on ne pouvait point dire au peuple que la révolution du 10 août était un crime, sans lui dire aussi qui l'avait commis, on se tut sur cette révolution, mais on aigrit ses accidents : on flatta le peuple, on poursuivit, on persécuta les citoyens.

On aurait cru qu'il ne s'agissait point de fonder la république, mais de punir tous ceux qui avaient détruit la monarchie : de là cette affectation de provoquer des ordonnances contre les troubles, lorsque le peuple était paisible.

Buzot et Barbaroux insistèrent le plus sur ces sortes de lois; ils motivaient, avec beaucoup de finesse, la nécessité de les rendre; plus on les différait, plus leur ruse était satisfaite, et plus elle avait occasion de se répandre en amertume; ils enveloppaient tout de formes odieuses et repoussantes, pour irriter la jalousie et la fureur dont ils se plaignaient ensuite avec une apparence de vertu; ils opposaient le souverain à la liberté des citoyens, et le souverain était opprimé dans toutes ses parties au nom de la dignité collective. On établissait peu à peu un système de défiance et d'épouvante sur le sort de la représentation nationale, et de crainte pour la liberté du peuple.

De là ces dénonciations faites par Louvet, par Barbaroux et par les autres, des projets de dicta-

teurs et de triumvirs, lorsque ces fantômes de dictateurs et de triumvirs étaient tellement impuissants qu'on les dénonçait et qu'on les outrageait impunément.

De là ce culte pour un ministre dont on avait fait une idole pour accréditer le combat qu'on livrait par lui à la république et à la vérité. Roland, tandis qu'il était ici l'objet de la vénération des détenus, qui tiraient parti de sa renommée, Roland, dans ce même temps, fomentait des troubles à Lyon, et y excitait les nobles et les mécontents à la révolte.

Ce vaste système fut suivi dans tous ses points; on avait fait des réputations saintes dans le parti secret de la royauté; on fit des réputations horribles dans le parti républicain.

Aucun de ceux qui avaient combattu le 10 août ne fut épargné; la révolution fut flétrie dans la personne de ses défenseurs; et, de tous les tableaux consolants qu'offraient ces jours prodigieux, la malignité n'offrit au peuple français que ceux de septembre, tableaux déplorables sans doute, mais on ne donna point de larmes au sang qu'avait versé la Cour !

Et vous aussi, vous avez été sensibles aux agonies du 2 septembre : et qui de nous avait plus de droit de s'en porter les accusateurs inflexibles, ou de ceux qui, dans ce temps-là, jouissaient de l'autorité et répondaient seuls de l'ordre public et de la vie des citoyens, ou de nous tous qui arrivions désintéressés de nos déserts ?

Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de

Paris. Ils répondaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité.

Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue; mais lorsque l'intérêt a fermé le cœur des magistrats du peuple et les a dépravés jusqu'à prétendre conserver leur popularité en ménageant le crime, on en doit conclure qu'ils méditaient un crime eux-mêmes, qu'ils ont dû conspirer contre la république, car ils n'étaient pas assez vertueux pour elle; ils ont dû déplorer les forfaits qu'ils ont laissé commettre pour n'en être pas accusés; ils ont dû jouer l'austérité pour adoucir l'horreur de leur conduite et tromper leurs concitoyens.

Accusateurs du peuple, on ne vous vit point, le 2 septembre, entre les assassins et les victimes. Quels qu'aient été les hommes inhumains qui versèrent le sang, vous en répondez tous, vous qui l'avez laissé répandre. « Morande est-il assassiné ? », disait Brissot. Morande était son ennemi; Morande était dans les prisons. Les mêmes assassins ont provoqué des lois de sang contre le peuple, les mêmes assassins ont provoqué la guerre civile.

L'épouvante se reproduisait sous toutes les formes; on devait en attendre que l'indignation finirait par allumer la guerre intestine.

Les détenus demandèrent la force armée : tout s'émut dans la république; on trembla pour vous; la Convention rejeta constamment cette mesure, qui pouvait troubler la patrie.

Le véritable but de cette proposition fut de défendre dans Paris les débris du trône; on eût

entretenu perpétuellement la division entre les citoyens, et on aurait régné; on aurait déclaré la guerre à toute l'Europe, comme on l'a fait depuis, pour attirer l'attention des esprits au dehors, pour diminuer le nombre des bons citoyens, pour rappeler la première constitution par la nécessité d'un gouvernement vigoureux, après nous avoir mis l'Europe sur les bras.

Le roi aurait été déchu, et les intrigues de l'été dernier auraient repris leur cours.

Ce qui fait croire qu'on a tout tenté pour empêcher qu'on ne donnât une forme de gouvernement à la république et pour tout embrouiller, c'est le silence qu'on garda sur les propositions de Kalkreuth, le 24 octobre, après l'évacuation de la Champagne. Kalkreuth, en effet, fit des propositions à Kellermann; celui-ci en fit part au conseil. Quelques-uns des détenus dominaient le Comité diplomatique; ils dominaient le conseil par l'autorité de Roland. Kellermann s'est plaint depuis du peu de cas qu'on avait fait de ses lettres. Vous pouvez bien aimer la paix, mais vous ne craignez point la guerre. Vous pouvez être au-dessus des propositions de Kalkreuth et des tyrans, mais on a dû vous en instruire.

Les détenus, qui n'avaient point voulu la paix, furent cependant les premiers à affecter de la faiblesse et de la crainte, par rapport à l'étranger, sur la mort du roi.

Le roi mort, la royauté mourait avec lui; le trône était déshonoré; il n'y avait plus d'espérance d'empêcher que la république ne fût fondée par

ceux mêmes qui avaient porté l'arrêt du tyran; il y a apparence qu'on refusa la paix prématurée, demandée par Kalkreuth, et qu'on la réserva pour être un moyen de conciliation dans l'affaire du tyran.

En effet, Brissot, qui n'avait pas craint l'Europe l'été dernier, et qui lui-même avait proposé la guerre dans le dessein de distraire l'esprit de révolution et de raffermir la monarchie; Brissot, qui n'avait point voulu de la paix du 24 octobre, menaça la Convention nationale des armes de l'Espagne et de l'Angleterre; et si Brissot avait pu vous amener à vous laisser influencer par la terreur dans ce jugement, la même nécessité ne pouvait-elle pas ensuite vous contraindre à conserver la monarchie ? Les armes dont on vous menaçait pour vous demander une chose n'auraient-elles pas eu la même puissance pour exiger le reste ?

L'appel au peuple fut proposé par les détenus, il fut favorisé par l'erreur : vous savez maintenant quel parti les royalistes pouvaient tirer de cette mesure, et la France entière l'a envisagé avec effroi.

Mais ce qui achève de convaincre qu'on a voulu dominer la Convention nationale et la république par le désordre et la terreur, c'est qu'on fit tout, avant la mort du roi, pour vous confondre et vous intéresser par de plus grands périls à tout sacrifier à une paix dont la royauté devait être le prix.

L'attention de Brissot s'étendit dans l'autre hémisphère. Brissot dominait le conseil; il fit nommer son beau-frère Dupont vice-consul général à Philadelphie. Je n'en dirai pas davantage ; je ne

m'étendrai pas pour accuser Brissot d'avoir été d'intelligence avec l'Angleterre : peu vous importe. Cromwell n'est plus, ni Mazarin : vous ne voulez que justifier aux yeux des Français votre sévérité envers les détenus, et l'Europe n'a rien à démêler entre nous; mais tandis que l'on trompait la Convention nationale au dehors, on conspirait contre elle au dedans. Barbaroux, le 14 janvier, requit un bataillon de se porter sur la Convention nationale: quelques-uns de ces volontaires avaient crié publiquement : *Vive Roland ! vive le Roi !* Cette affaire a été instruite.

Le procès du tyran fut entrecoupé d'une foule d'incidents savamment combinés; on avait produit beaucoup de papiers pour allonger la procédure et la neutraliser : lorsqu'on demandait qu'on jugeât le roi, les détenus répondaient qu'on ne voulait point s'occuper du peuple, et qu'on voulait déshonorer le nom français. Pétion proposa d'user de clémence; on alluma des querelles incidentes et sérieusement ridicules sur la police de Paris, sur la liberté des théâtres, sur la diplomatie; tout fut mis en usage pour sauver le tyran ou plutôt la tyrannie.

On compta beaucoup sur ce Dumouriez, qui connut assez peu les causes de la destruction de la monarchie pour prétendre la relever par la force des armes et par l'audace; Dumouriez ne s'expliqua point tant que le roi vécut; il traîna son armée dans la Belgique pour qu'elle ne fermentât point dans ses foyers, et pour l'opposer par la suite au parti républicain, s'il venait à triompher.

Dumouriez, selon toute apparence, n'eut en vue que sa propre fortune, aux dépens de la Cour d'abord, et de la république après, soit qu'il devînt assez puissant pour opprimer sa patrie, soit qu'il devînt l'heureux imitateur de Monk.

Il paraît que le tyran n'eut aucun ami attaché à sa personne, qu'on voulait la déchéance, et qu'on ne s'intéressait à lui conserver la vie que pour sauver le trône, pour se rendre moins odieux, et se faire un mérite auprès des vainqueurs, si la révolution succombait; d'ailleurs, on ne pouvait espérer de crédit sous un homme qui regrettait la tyrannie, et avait tout fait pour la ressaisir, sous un homme impénétrable, qui soutenait sa noblesse et lui tendait les mains; on s'irritait des mépris de cette ancienne Cour, on craignait sa dissimulation : voilà pourquoi l'on proscrivait les deux Chambres et la république; alternative délicate entre laquelle il fallait se maintenir pour dominer.

Cette mesure eut l'avantage de flatter tous ceux qui voulaient la constitution de bonne foi; on attendait tout sous un usurpateur qui eût soigneusement écarté des affaires les amis de son prédécesseur, les émigrés, les partisans de la république, et qu'on se promettait de gouverner. Si le secret et les vues cachées de la déchéance avaient été ignorés jusqu'alors, on les vit enfin au grand jour après la mort du roi.

Dumouriez se déclara pour le jeune d'Orléans contre le fils du tyran mort; on en pourrait conclure que la déchéance insinuée par Brissot et par les détenus dans la législature avait terminé l'objet;

car quel autre projet pouvait-on servir lorsqu'on ne voulait point de république ? Les républicains demandaient également la déchéance, mais ils conspiraient pour la mort; ils l'ont prouvé depuis.

Comment imaginer que Brissot et les autres, liés depuis par composition avec Dumouriez, n'avaient pas le même but, lorsqu'ils tenaient la même conduite ?

Je dis par composition, car ils s'étaient réconciliés; et les hommes publics ne se raccommodent qu'aux dépens du peuple, et parce qu'ils se craignent. Comment croire que Dumouriez et ses amis étaient divisés d'intérêt, que les détenus prétendissent se passer de l'armée et du général, et celui-ci n'user pas des amis qu'il avait dans la Convention?

On avait déjà proposé l'expulsion des Bourbons, pour intéresser, pour essayer l'esprit de l'armée.

Madame Sillery et Mademoiselle d'Orléans paraissaient parmi les soldats; le jeune Egalité s'était rendu le familier de ses compagnons d'armes; la pitié du soldat devait s'émouvoir en faveur d'une jeune fille proscrite et d'un jeune homme qu'on semblait livrer à ses bourreaux. Buzot, par cette proposition, se donna de la popularité; il donnait le change sur ses véritables intentions, et par cet artifice ingénu tous ceux qui combattaient cette mesure semblaient servir la faction d'Orléans.

Danton, au mois d'octobre, proposa la peine de mort contre ceux qui parleraient de rétablir la royauté. Buzot avait trouvé cette loi illusoire. Un usurpateur, disait-il, est au-dessus de ces sortes de lois. Elle fut rejetée. Buzot la reproduisit lui-même

quatre mois après : la première fois, il la combattit, parce qu'elle eût fait faire un pas de plus à la république, et rassuré sur des prétentions qu'il avait besoin de combattre pour intéresser; quand il la proposa une seconde fois, on pouvait dire qu'il comptait lui-même sur le courage et le pouvoir de l'usurpateur.

Tout ne tarda point d'éclater : la conjuration était en vigueur; Dumouriez commençait à ne plus dissimuler. Miranda écrivit à Pétion les dispositions où il voyait Dumouriez. Pétion n'en instruisit point la Convention nationale.

Le roi n'était plus. Les déclamations contre l'anarchie avaient redoublé depuis quelque temps; on avait excité au pillage dans Paris. Le valet de Buzot fut arrêté dans les rassemblements, échauffant le peuple. On avait lassé l'armée par le dénuement et la misère, on avait indisposé la France contre Paris; les généraux et les détenus marchaient de concert; le recrutement était retardé par Beurnonville et quelques corps administratifs.

La Convention envoie des commissaires dans la république, pour appeler le peuple aux armes; mais l'intrigue les y poursuit : on les fait passer pour de superbes proconsuls; tout est prévenu contre eux, Bourdon est assassiné dans Orléans, Saint-André est insulté et menacé dans la même ville; on écrit pour faire arrêter les autres.

Les détenus s'opposent à ce qu'on déclare Orléans en état de rébellion. Dumouriez n'attend point que son armée se soit remplie de nouveaux soldats; il marche, il est défait à Nerwinde : son dessein n'était

point d'éclater si tôt, il voulait vaincre encore; il se battit en déterminé pour se vendre plus chèrement. Quand il se vit vaincu, il craignit de perdre, avec d'autres batailles, la considération qu'on avait pour lui; il éclata donc, il fuit de la Belgique, et se rendit l'ennemi favorable en se hâtant de lui sacrifier le reste de sa fortune. Il fait partir Devaux et Miaczincki pour surprendre et livrer Lille et les places fortes.

Dumouriez déclare la guerre à la Convention nationale; il la menace de l'obéissance et de l'aveuglement de son armée; il demande un roi, et se déclare pour d'Orléans fils, et pour quelques-uns des détenus, qu'il appelait la portion saine de la Convention.

Lorsqu'on accusa ces derniers d'être les complices de Dumouriez, on les vit sourire : la dissimulation sourit, l'innocence s'afflige; dans les révolutions, ceux qui sont les amis d'un traître sont légitimement suspects.

Le mauvais succès de la trahison de Dumouriez sembla irriter le dépit de ses partisans.

On répandit dans Paris une affiche dont voici quelques passages :

« Réveillez-vous, républicains, pardonnez à l'ancien mépris des bourgeois, puisqu'aujourd'hui ils sont disposés à vous secourir et à vous aimer.

« Ralliez-vous donc au peuple industrieux et aux bourgeois, pour faire une guerre implacable aux brigands qui vous séduisent et qui vous égarent. Réveillez-vous, républicains. Bourgeois, peuple industrieux, sans-culottes, réunissez-vous, armez-

vous, formez de saintes associations; quittez un instant vos travaux, et ne les reprenez que quand vous aurez chassé les brigands des clubs, des sections et de la Convention nationale, et qu'elle sera composée entièrement de vrais républicains et d'amis de la concorde et des vertus, protégés par l'union de tous les braves citoyens de Paris avec tous les bons citoyens des départements, pour braver les efforts des méchants et vous donner de bonnes lois.

« Ralliez-vous, citoyens, et ralliez-vous promptement, ou demain vous tombez tous sous le couteau des proscriptions et de la guerre civile.

« Citoyens, tremblez ! le complot des brigands est renoué; je suis averti par un de leurs complices que d'ici à dimanche les deux tiers des députés, les signataires, et une grande partie des bourgeois doivent être massacrés. Citoyens, armez-vous sur-le-champ; aux armes ! aux armes ! Braves sections des Gardes-Françaises, mettez-vous à notre tête; marchez aux Jacobins, aux Cordeliers, à la Commune, à la Convention nationale, immolez les brigands ou tout est perdu. »

Cette affiche était signée *Harrington;* elle était longue et véhémente, on voulait réveiller l'effroi, alarmer les esprits, et l'on provoquait hautement, au nom de l'ordre et de la paix, le meurtre d'une partie de la Convention nationale et la guerre civile. Il y avait eu quelques bruits aux halles; le maire de Paris apprend qu'on a répandu dans le peuple un grand nombre de ces affiches; le lendemain, il reçoit du conseil l'avis qu'on en voulait aux jours de Beurnonville, que ce ministre et le côté droit de

la Convention devaient être égorgés par les vainqueurs de la Bastille, qui s'introduiront sous prétexte de défiler avant de partir : le maire prend les précautions convenables; il va même trouver les vainqueurs de la Bastille, il les trouve tranquilles.

L'affiche est répandue le lendemain avec plus de profusion. Réal, substitut du procureur de la commune, remet au maire une lettre par laquelle on l'avertit que la moitié de la Convention va être assassinée par des scélérats, et on l'exhorte à agir pour la bonne cause.

Le maire lui demande s'il connaît l'auteur de la lettre. Réal lui répond qu'il la croit d'Aubert. Le maire est appelé par les ministres pour se concerter sur les malheurs dont la patrie est menacée, il s'y rend; tout était paisible, la majorité du conseil exécutif paraissait être dans le secret.

L'aide de camp de Beurnonville, aposté, apprend au conseil, en présence du maire, qu'Aubert a parlé de rassemblements et de projets sinistres de scélérats.

Un homme de police, aposté de même, accourt au conseil, avec un commissaire de la section des Champs-Elysées. Celui-ci présente au maire une lettre dans laquelle on lui dévoile le complot d'égorger la moitié de la Convention; on lui présente, comme seul moyen de prévenir ce crime, de battre la générale et d'assembler toutes les sections armées autour de la Convention.

On ajoute que plusieurs présidents et commandants de sections sont prêts, et que si le maire a besoin des signatures de quelques députés, on va les lui procurer.

Le maire s'informe de l'auteur de la lettre : l'homme de police répond qu'il croit qu'elle est d'Aubert; la lettre est de la même main que la lettre écrite à Réal. On apprend à l'instant qu'Izarn-Valadi, député, vient d'être arrêté au corps de garde de l'Oratoire, criant qu'il faut marcher au secours de la Convention, qu'elle est en péril. Cependant la Convention et Paris sont tranquilles, les vainqueurs de la Bastille ont défilé modestement, on célèbre une fête, aucun bataillon ne se prête à ce mouvement de terreur, le coup qu'on veut porter par elle est manqué.

On cherchait Aubert; un agent de change se présente à la mairie pour son défenseur; le maire le consigne jusqu'à ce qu'il ait déclaré où est Aubert. Ainsi pressé, il annonce que celui qu'on cherche n'est point le vrai coupable, que l'affiche est de Valazé, que celui-ci ne la désavouera pas. L'agent de change est conduit à la police, où il fait sa déclaration; il est conduit ensuite chez le ministre de l'Intérieur, où il la répète. Ce fut la fable de Tartufe. Valazé fait prier le maire de ne le dénoncer point : Valazé était l'âme du trouble, il était Harrington, il était Aubert, il était l'agent de change, il était les sections armées, il était l'épouvante du côté droit et du conseil; il voulait une émeute, au milieu de laquelle les conseils donnés dans l'affiche auraient été exécutés, il voulait justifier l'éveil qu'il avait donné. Rien ne put agiter le peuple, le peuple resta immobile.

Nous verrons par la suite le même plan reproduit, peut-être avec plus de succès, le 31 mai, pen-

dant lequel l'intrigue fut noyée dans le débordement du peuple.

Je ne vous rappellerai pas avec quel art on répandit ensuite dans la France l'horreur des crimes de Paris : vous vous souvenez avec quelle acrimonie Valazé et ses compagnons parlaient ensuite, irrités par leur impuissance; avec quelle fureur ils agitaient vos séances et soufflaient parmi vous la haine et la défiance implacable; le crime marchait en triomphe au milieu de vous et entraînait tout par ses paroles.

Les honneurs et la confiance aveugle que s'accordent les magistrats entre eux sont une tyrannie; nul individu ne doit être vertueux ni célèbre devant vous, car un peuple libre et une assemblée nationale ne sont point faits pour admirer personne.

La révolution avait créé un patriciat de renommées : ce respect humain a conduit la chose publique à deux doigts de sa perte; on n'examinait point ce qui était bien en soi-même, mais qui l'avait fait ou l'avait dit.

Le bonheur public est la mesure des réputations. Interrogez l'état de la France : on a tout sacrifié à la passion de rétablir la monarchie en sauvant le tyran. Voici un passage d'une lettre trouvée chez Gardien, membre de la commission des Douze, sous la date du 20 janvier dernier :

« Estaing offre le bonjour et l'hommage de son respect au législateur Gardien; *la confiance attire le même sentiment, elle l'exige.* Voici mon souhait : je ne sais s'il est probable, mais il a pour objet l'utilité et la dignité de la république.

« Je voudrais qu'au dernier moment, que lorsqu'il n'y aura plus rien à dire sur les projets et sur les hommes, que lorsqu'il ne pourra rien rester à dévoiler, la grande majorité des fédérés et des sections, calme, sans tumulte et sans armes aucunes, sollicitât et obtînt de la Convention le rapport du décret, la commutation, et que Payne, se faisant fort des Américains, et un des commissaires, conduisît au même instant la source de nos maux sur *le Républicain*. Ce vaisseau, tout prêt à Brest, pourrait vraisemblablement appareiller. Par la même raison qui existe, il porterait à d'autres républicains zélés, tranquilles et fidèles, un ci-devant roi et sa famille. »

Je ne vous rappellerai point ce que fit Thomas Payne, il ne voulut point faire le mal; des mains pures ne l'eussent point fait chez des hommes moins corrompus. Respectez un appui de la liberté de l'autre hémisphère, ne le condamnez pas, car on l'a trompé.

On a voulu sauver la tyrannie, vous n'en doutez plus; voilà la cause de la fureur qu'on a montrée; la république ne compose pas avec la royauté, la république ou le roi devaient périr; vous l'avez vu depuis : ceux qui voulaient sauver le roi ont tout fait pour perdre la république.

On se plaignait de vos tribunes et de leurs mouvements, mais les partisans nombreux de la tyrannie, répandus sur toute la république, et déclamant sans cesse contre votre autorité, étaient-ils plus respectueux ? Les cris que vous n'entendiez pas, et qui proclamaient la guerre civile, étaient-ils innocents ?

Il est consommé, le criminel projet d'aveugler la

France, d'armer les Français contre les Français, et de nous ramener à la monarchie par la tourmente de la liberté; il est consommé, le projet d'étouffer dans Paris cette population, l'effroi de la tyrannie : on l'avait tenté par la force armée, on a cru réussir par la terreur.

Toutes les pièces qu'on a remises au comité l'attestent, elles prouvent que tous les moyens ont été pris depuis longtemps d'exciter tout le peuple à se révolter; on comptait sur le surhaussement des denrées, on comptait sur le ressentiment des uns, sur l'intérêt, les passions et l'aveuglement des autres.

Le dessein de rétablir le despotisme fut continué: on n'avait pu compter sur Paris seul; on renoua tous les lambeaux qu'il avait dans la république, et le crime étendit ses bras autour du peuple français; on donne l'alarme aux propriétaires, on n'entend plus la vérité parmi les cris aigus des gazettes et du mensonge. On croit à Paris qu'on égorge dans la république; on pâlit dans la République, on croit qu'on égorge à Paris.

Les bruits les plus sinistres étaient répandus dans le Midi; on écrivait de Bordeaux, le 26 mai, que Dufour et Parens y étaient de retour, qu'ils y disaient au peuple avoir laissé Paris en feu; qu'il fallait marcher sur Paris, qu'il était affaibli, que les brigands qu'il renfermait étaient partis *pour la Vendée* et les frontières; que pendant leur séjour ils avaient assisté aux conciliabules de Pétion et Valazé, qu'ils y avaient été admis par les députés de Bordeaux; que dans ces conciliabules se trouvaient quarante membres de la Convention; qu'on

y avait conclu le meurtre d'une partie de la représentation nationale; qu'on devait battre le rappel dans les départements pour faire marcher cent mille hommes sur Paris.

Dufour et Parens annonçaient que les députés de Bordeaux n'étaient peut-être plus, et qu'ils délibéraient sous le couteau; quelques-uns des détenus avaient déjà dit que leur projet ne réussirait pas que quelqu'un d'entre eux ne fût assassiné; ils enviaient le couteau de Pâris, ils enviaient au parti républicain le coup qui perça Saint-Fargeau.

Que voulaient-ils donc faire avec du sang ? Cependant les sections de Bordeaux s'agitent, on y propose une adresse aux départements, pour les inviter de prendre les armes : le peuple de Bordeaux est sage, il délibère, il ne précipite point cette adresse.

Les mêmes choses se passaient (dans le courant de mai) dans Marseille, dans Lyon, dans la Corse: là, des tyrans régnaient, allumaient la guerre civile, et se rendaient indépendants; Paoli déclamait en Corse contre l'anarchie; il conspirait aussi au nom des lois. Paris était inquiet, les malveillants y levaient le front ; l'enrôlement avait produit quelque tumulte; Buzot avait réclamé hautement la liberté de ceux qu'on avait arrêtés; le désespoir de la vertu luttait contre celui du crime : vous étiez agités plus que jamais, les conjurés dénonçaient les conjurations, comme avait fait la Cour.

Elle fait aussi arrêter, pendant la nuit, des citoyens et des magistrats, cette commission, d'abord choisie pour chercher la cause des troubles et les apaiser;

elle les excite elle-même; sa tyrannie menace des attentats imaginaires qu'elle poursuit et qu'elle suppose; elle a l'art de faire envisager les plaintes qu'on porte contre sa violence comme le tourment d'un parti démasqué et la crainte que sa vertu inspire aux méchants; elle semble vouloir exécuter le premier plan de Valazé, celui d'assembler les citoyens par la terreur, et de les mettre aux mains par la jalousie, par la vengeance, par la défiance et par les méprises.

Vous vous souvenez, citoyens, que dans ce même temps la république entière était remuée, qu'on appelait les suppléants à Bourges, que les corps administrés de l'Eure, du Jura, du Calvados, de la Gironde et des Bouches-du-Rhône avaient en quelque sorte proclamé leur indépendance, et qu'on avait soulevé la France. Le coup partait des conciliabules de Valazé et de ceux de Saint-Cloud; là l'intrigue avait remplacé la Cour, et Madame Brissot logeait au palais de la ci-devant reine, et recevait souvent la plupart des détenus.

Depuis longtemps plusieurs membres de la Convention excitaient à la révolte les corps administratifs de leurs départements. Tous ont été sollicités, dans le courant de mai, de prendre les armes; le plus grand nombre a résisté, les autres ont été trompés sans doute.

Cependant la commission des Douze aigrit de plus en plus les esprits; elle vous annonce qu'un complot est près d'éclater. Valazé tenait, au commencement de mars, le même langage. Elle vous propose de doubler vos gardes et de faire fermer les sections; elle se dit le dernier asile de la liberté; elle

vous glace par des récits funestes; elle délibère armée au lieu de ses séances. Bertrand, lui seul, l'un de ses membres, veut inutilement l'arrêter dans ses excès : elle feint des périls, afin d'accroître son pouvoir; la commotion est universelle.

Plus la commission répand d'effroi, plus elle a occasion d'en répandre, et plus aussi elle se montre violente. Elle dépose et reprend à son gré ses fonctions; les dangers qu'elle semble courir la rendent plus intéressante: elle va tout oser impunément. Valazé, par une lettre circulaire, avait appelé en armes ses compagnons, le 22 de mai, au lieu de vos séances.

Le peuple s'assemble autour de vous, il demande justice pour ses magistrats et pour lui-même qu'on accuse; c'est un jour de deuil populaire. Vous avez vu, dans le passage de la lettre d'Estaing, le projet de réunir la majorité des fédérés et des sections pour demander le rapport d'un décret.

Pourquoi cet appareil et cette intrigue ? Et quand le peuple aujourd'hui s'assemble pour vous demander justice, on le trouve licencieux ! Des citoyens sont à la barre; ils étaient vieux et respectables; ils avaient dit la vérité : *Citoyens,* leur répond Isnard, *on pardonne à votre jeunesse.*

Barrère alors propose d'adjoindre au Comité de salut public cinq membres pour prendre des informations sur les faits de la conspiration contre la Convention nationale. On amenda la proposition, et l'on fit décréter une commission particulière de douze membres; elle fut composée en grande partie de ceux qui conspiraient dans les conciliabules de Valazé. Cette commission, au lieu de se conduire

avec sagesse, irrite les esprits par sa violence, et répand l'effroi parmi les citoyens : elle arrache Hébert de sa maison.

On faisait croire au peuple français que la Convention était en proie à des hommes égarés. Isnard répond à d'autres qui vous avaient parlé paisiblement, que si la Convention nationale est outragée, *on cherchera sur quelle rive de la Seine fut Paris.* La république devait trembler pour vous; ces discours étaient des prétextes qu'on envoyait à la révolte.

Ce moment était le même que les premiers jours du mois d'août, où la Cour, conspirant contre le peuple, et armée contre lui, se plaignait de sa licence; elle avait égaré les corps administratifs, ils l'étaient encore; la Cour, au nom des lois, opprimait la liberté ; au nom des lois, on l'opprimait de même ; la Cour avait gagné quelques chefs de sections, la commission des Douze a requis ces mêmes sections, celles où Lafayette avait plus d'amis. Les 1 et 2 juin, le peuple se réunit de nouveau par le sentiment du péril commun; il s'était présenté deux fois; ses pétitionnaires parurent tristes devant vous; ils étaient précédés du bonnet de la liberté couvert d'un crêpe; ils furent repoussés et outragés; on leur répondit par des fureurs; on ne voulut point les entendre.

Ainsi s'ébranlent les empires, par les injustices envers les peuples. Déjà les malveillants s'autorisaient de la violence et du triomphe des détenus; on sollicita Dillon de se mettre à la tête d'un rassem-

blement; on agita le peuple de plus en plus, pour avoir un prétexte de soulèvement.

Le projet était dirigé par plusieurs chefs. Ils sont arrêtés.

Ces chefs avaient sous eux douze généraux, dont chacun était chargé de s'emparer de l'esprit de quatre sections.

Ces généraux avaient en sous-ordre deux ou quatre affidés principaux; le projet se communiquait à une seule personne, avec invitation de ne le communiquer qu'à cinq autres, lesquels cinq devaient suivre la même marche, en divisant toujours un par cinq.

On avait compté, pour exciter le premier bruit, sur le renchérissement des denrées, ou sur de nouvelles levées.

L'action devait s'engager et se suivre ainsi :

On devait s'emparer, à la même heure, du canon d'alarme et l'enclouer, et s'emparer, par la voie de force, de ceux de la Maison commune et du Temple, de ceux de toutes les sections, qui devaient être livrés, soit par une attaque, soit par les affidés de la ligue. On devait proclamer le fils du feu roi, Louis XVII, et sa mère régente.

Le projet étant mis à exécution, les individus composant cette ligue devaient se nommer de droit gardes du corps, et ceux qui se seraient distingués dans cette action auraient été décorés d'un ruban moiré blanc, auquel serait suspendue une médaille représentant un aigle renversant l'*anarchie*.

Dans le même temps, on arrêtait à Chauny un particulier traduit depuis à Paris et interrogé par

le Comité de sûreté générale, porteur d'une lettre où un projet d'enlèvement était concerté, où le lieu de vos séances et votre perte étaient désignés obscurément, où l'on parlait de sauver son prince, où l'on disait : *Vous êtes si grand, et moi si petit !*

Vous ne pouvez douter, citoyens, que les ennemis de la liberté du peuple et du gouvernement républicain ont dû conjurer contre vous; c'est à vous de chercher maintenant de quel côté étaient les conjurés. L'anarchie fut le prétexte des partisans de la royauté ; Paoli en Corse, Dumouriez dans la Belgique, les détenus, tous tenaient le même langage.

La conjuration s'étendait dans toute l'Europe : elle agitait les colonies par le moyen de Santhonax et Polverel, qui régnèrent véritablement à Saint-Domingue; elle agitait la Corse; vos émissaires y avaient été proscrits; des lettres ont été trouvées sur une bombarde génoise abandonnée en mer, qui toutes attestent que le même plan de poursuivre les commissaires était suivi partout : un arrêté de l'assemblée générale de la Corse les chasse de cette île et licencie les bataillons qu'ils avaient formés; toutes les lettres attestent que le peuple de la Corse est trompé par les mêmes insinuations qui ont troublé la France. Parmi ces lettres, une est adressée à Vergniaud; on lui dit : *Parlez, venez, et le peuple vous bénira.* La conjuration éclatait partout, lorsque Paris l'a comprimée au commencement de juin.

Manuel vous disait un jour : « Si, dans les troubles excités par les malveillants, tous les bons citoyens prenaient les armes, les méchants seraient

comprimés. » Paris entier a pris les armes dans ce jour, et tout était tranquille, excepté le crime. Alors vous pûtes librement, sous la sauvegarde du peuple, arrêter les auteurs de tant de désordres; vous pûtes espérer enfin de donner des lois à la France; vous imposâtes silence aux royalistes qui avaient médité votre perte; depuis ce temps vous avez donné à la République une forme de gouvernement; vous avez éclairé le peuple, assuré les propriétaires effrayés; le peuple a vu le dernier jour de l'anarchie.

Que l'insurrection de Paris soit jugée par le peuple français ! Elle n'a point de juges légitimes parmi les révoltés de l'Eure. Elle a sauvé la représentation nationale; les conjurés ont pris la fuite, ils ont pris les armes. Brissot fuyait en Suisse sous un faux nom avec un étranger; un Espagnol, appelé Marchena, se rendait à Moulins près de lui; cet Espagnol avait, dit-on, intrigué dans les Pyrénées.

Tel est l'esprit de la conjuration que votre prudence a renversée.

Puissent les yeux de la nation s'ouvrir enfin !

Paris n'était que le prétexte de l'attentat qu'on méditait contre elle; tous les complots ont échoué, grâces en soient rendues au Génie protecteur du peuple français ! les conjurés ont laissé peu de traces; encore quelques jours, ils les auraient teintes de sang. Par quel art ont-ils pu vous séduire jusqu'à vous ranger quelquefois de leur parti contre vous-mêmes ?

Toute la France serait paisible s'ils l'avaient été; ils s'armaient contre vous au nom du respect même qui vous était dû; on vous immolait à votre sûreté;

on vous traitait comme ce roi de Chypre chargé de chaînes d'or. Les ennemis de la république sont dans ses entrailles; ce n'est point l'audace que vous avez à vaincre, mais l'hypocrisie.

Quelques-uns de Marseille ont répandu partout des émissaires. Une femme d'Avignon, appelée Tissac, a découvert à Bertin, juge du commerce de Marseille, un plan de royauté dirigé par ceux qui oppriment le peuple de cette ville; Langier est à la tête, homme froid et politique; Lavaliez, homme bouillant et déclamateur; Bertrand, ambitieux, hardi, effronté ; Mauger-Malleville, Pleouse, Castellanet, vif et entreprenant; Lejourdan, rusé, mais sans courage et caché derrière le crime.

Voilà ceux qui troublent Marseille, et qui voudraient ternir sa gloire; leur projet est de joindre la Vendée, si la fortune les seconde et leur permet de lever tout à fait le masque. Lyon est dans le même état. Privat, froid, dissimulé, ardent sans le paraître; Menis, procureur général, doucereux, engageant ; Coinde, fougueux, facile à égarer pour un coup de main : voilà les principaux tyrans du peuple de Lyon; tyrans plus odieux que Pisistrate, ils font égorger le fils qui leur redemande son père, et la mère qui pleure un fils.

Buzot soulève les autorités de l'Eure et du Calvados; Gorsas, Pétion, Louvet, Barbaroux et quelques autres sont près de lui; on ferme les Sociétés populaires; on a commis des violences à Beaucaire contre les patriotes; une commission de gouvernement s'est formée à Nîmes; partout le sang coule; Treilhard et Mathieu écrivent de Bordeaux qu'on

y accapare les assignats à l'effigie du roi; un particulier a crié au spectacle : *Vive le roi !* et l'a fait impunément; le bon peuple du Midi est opprimé; c'est à vous de briser ses chaînes.

Entendez-vous les cris de ceux qu'on assassine ? Les enfants, les frères, les sœurs sont autour de cette enceinte, qui demandent vengeance. Quelques Marseillais marchent à Lyon; ils ferment partout les clubs; la municipalité de Tarascon est dans les fers; l'Europe attend quels seront les premiers lâches qui auront un roi. La liberté du monde et les droits de l'homme sont bloqués dans Paris, ils ne périront point; votre destinée est plus forte que vos ennemis, vous devez vaincre; les précautions ont été prises pour arrêter le crime.

Prononcez maintenant. Vous devez mettre quelque différence entre les détenus : le plus grand nombre était trompé, et qui de nous peut se flatter de ne l'être jamais ?

Les vrais coupables sont ceux qui ont fui, et vous ne leur devez plus rien, puisqu'ils désolent leur patrie. C'est le feu de la liberté qui nous a épurés, comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset l'écume impure.

Vous ne pouviez pas sauver la patrie avec eux : qu'ils restent seuls avec le crime qu'ils voulaient commettre. Ils se plaignaient de l'anarchie, ils nous y plongent; ils ont troublé la paix des bons habitants des campagnes; et vous, vous avez fait des lois : que le peuple choisisse entre des rebelles qui lui font la guerre, et vous qui soulagez ses maux. Ils ne partageront donc point avec vous l'amour du

monde. Ils se plaignaient qu'on voulait diviser la république, ils se partagent ses lambeaux; ils disent qu'on a outragé des membres de la représentation, ils l'outragent tout entière; ils étaient froids contre les brigands de la Vendée, ils appelaient la France contre vous, et trouvent aujourd'hui des armes pour combattre les lois et déchirer l'empire !

Nous avons retracé leur conduite depuis le premier jour; plusieurs ont rendu compte des événements, selon qu'ils étaient émus par leurs passions; ils ont raconté les faits sans suite et sans liaison : les faits sont toujours odieux lorsqu'on les isole.

Ceux qui étaient les plus aveugles, les moins instruits des vues des chefs, et conséquemment fanatiques, ont le plus écrit et le plus parlé dans les derniers jours de la conjuration; comme ils avaient vu de plus près les conjurés, ils devaient être leurs plus ardents défenseurs, parce qu'ils étaient les plus séduits par leur hypocrisie.

Qu'on lise les récits divers, ceux de Lanjuinais et de Rabaut, et ceux des autres répandus dans la France; ils ont fait du crime un martyre : tout est écrit avec inquiétude, avec faiblesse, esprit de parti.

Vous avez vu le plan longtemps suivi d'armer le citoyen par l'inquiétude, et de confondre le gouvernement par la terreur et les déclamations; mais vous respecterez encore la liberté des opinions, votre comité la réclame.

On pourrait dire que les discours d'un représentant sont des actions; que cette liberté est pour les citoyens, qu'elle est leur garantie, mais que dans les actes du gouvernement elle peut être une poli-

tique insidieuse et suivie, qui compromette le salut public. Etait-elle sacrée, l'opinion qui condamna Socrate et lui fit boire la ciguë ? L'opinion qui fait périr un peuple l'est-elle davantage ?

Quoi qu'il en soit, la liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés, et qui se sont soumis aux lois; proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention; proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre : l'erreur ne doit pas être confondue avec le crime, et vous n'aimez point à être sévères. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti; vous n'êtes point venus pour troubler la terre, mais pour la consoler des longs malheurs de l'esclavage. Rétablissez la paix intérieure. L'autorité brisée au centre fait partout peser ses débris; rétablissez en tous lieux la justice et l'énergie du gouvernement; ralliez les Français autour de leur Constitution : puisse-t-elle ne partager pas la haine conçue contre ses auteurs !

J'ai peint la conjuration : fasse la destinée que nous ayons vu les derniers orages de la liberté ! Les hommes libres sont nés pour la justice; on profite peu à troubler la terre : la justice consiste à réprimer ceux qui la troublent.

Vous avez eu le droit de faire arrêter ceux de vos membres qui trahissaient la République. Si le souverain était assemblé, ne pourrait-il pas sévir contre quelques-uns de ses membres ? O vous qui

le représentez, qui pourrait sauver la Patrie, si ce n'était vous-mêmes ? Les détenus avaient donné les premiers l'exemple de la sévérité envers les représentants du peuple; qu'ils subissent la loi qu'ils ont faite pour les autres ! Ils sont des tyrans s'ils se prétendent au-dessus d'elle; qu'ils choisissent entre le nom de conjurés et celui de tyrans.

Il résulte des pièces remises au Comité de salut public :

Qu'une conjuration a été ourdie pour empêcher en France l'établissement du gouvernement républicain; que l'anarchie a été le prétexte des conjurés pour comprimer le peuple, pour diviser les départements et les armer les uns contre les autres;

Qu'on a tenté de mettre sur le trône le fils de Capet;

Que les efforts des conjurés contre l'établissement de la République ont redoublé depuis que la Constitution a été présentée à l'acceptation du peuple français;

Qu'on avait formé, dans les conciliabules de Valazé, où se rendaient les détenus, le projet de faire assassiner une partie de la Convention;

Qu'on a tenté de diviser l'opinion entre le nord et le midi de la France, pour allumer la guerre civile;

Qu'à l'époque du 31 mai, plusieurs administrations, excitées à la révolte par les détenus, avaient arrêté les deniers publics et proclamé leur indépendance;

Qu'à cette époque, la conjuration contre le système de gouvernement républicain avait éclaté dans

les corps administratifs de Corse, des Bouches-du-Rhône, de l'Eure, du Calvados, qui sont aujourd'hui en rébellion.

Votre comité a pensé que votre justice devait être inflexible envers les auteurs de la conjuration; il m'a chargé de vous proposer le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — La Convention nationale déclare traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salle, Louvet, Bergoing, Biroteau, Pétion, qui se sont soustraits au décret rendu contre eux le 2 juin dernier, et se sont mis en état de rébellion dans les départements de l'Eure, du Calvados et de Rhône-et-Loire, dans le dessein d'empêcher l'établissement de la République et de rétablir la royauté.

2. — Il y a lieu à accusation de Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault, Gardien, prévenus de complicité avec ceux qui ont pris la fuite et se sont mis en état de rébellion.

3. — La Convention nationale rappelle dans son sein Bertrand, membre de la commission des Douze, qui s'opposa courageusement à ses violences; elle rappelle dans son sein les autres détenus plutôt trompés que coupables.

4. — La Convention nationale ordonne l'impression des pièces remises au Comité de salut public, et décrète l'envoi aux départements.

RAPPORT SUR LES PERSONNES INCARCEREES

LU PAR SAINT-JUST A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

Un mouvement se manifestait, depuis quelques mois, contre les procédés terroristes instaurés par le Comité de Salut Public. Robespierre et Saint-Just, considérés comme tout-puissants dans ce Comité, étaient plus particulièrement visés.

On leur imputait le redoublement d'activité du Tribunal révolutionnaire, les exécutions chaque jour plus nombreuses, les emprisonnements en masse et les traitements rigoureux imposés aux personnes incarcérées.

A la tête de ce mouvement, de cette faction, connue sous le nom de « faction des Indulgents », se trouvaient Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, etc.

Ces conventionnels, jusque-là amis de Robespierre et de Saint-Just, voulurent-ils, comme ils le disaient, un adoucissement des mesures de sévérité employées par le Comité ? Pensèrent-ils que le temps était venu de remettre le glaive au fourreau et de faire aimer désormais la Révolution au lieu de la donner en épouvantail ?

Ou bien, faut-il croire avec Saint-Just et Robespierre, que Danton et ses amis s'étaient laissé gagner par les intrigues et les offres de l'étranger et qu'ils trahissaient désormais la République ?

Vieille dispute autour de laquelle se sont livrées de véritables batailles, sous la forme de polémiques passionnées, sans qu'une lumière définitive en ait jailli.

Il y aura toujours des hommes pour glorifier Robespierre de s'être inflexiblement maintenu dans ses principes et de leur avoir sacrifié ses amitiés les plus chères; il y en aura d'autres qui ne lui pardonneront jamais ce qu'ils appellent son insensibilité et d'avoir froidement envoyé à l'échafaud un camarade d'enfance comme Brissot et des compagnons comme Desmoulins et Danton qu'il avait tendrement aimés.

Il ne nous appartient pas de prendre parti.

Dans le discours qu'on va lire, Saint-Just, dont la rigidité et la probité sont également certaines, soutient que la clémence est plus que de la faiblesse, qu'elle est criminelle et que ceux qui la préconisent sont, sciemment ou inconsciemment, les ennemis du bien public.

Vous avez décrété, le 4 de ce mois, que vos deux Comités réunis, de salut public et de sûreté générale, vous feraient un rapport sur les détentions, sur les moyens les plus courts de reconnaître et de délivrer l'innocence et le patriotisme opprimés, comme de punir les coupables.

Je ne veux point traiter cette question devant vous comme si j'étais accusateur ou défenseur, ou comme si vous étiez juges; car les détentions n'ont pas leur source dans les relations judiciaires, mais dans la sûreté du peuple et du gouvernement. Je ne veux point parler des orages d'une révolution comme d'une dispute de rhéteurs; et vous n'êtes point juges, et vous n'avez point à vous déterminer par l'intérêt civil, mais par le salut du peuple, placé au-dessus de nous.

Toutefois, il faut être juste; mais au lieu de l'être conséquemment à l'intérêt particulier, il faut l'être conséquemment à l'intérêt public.

Vous avez donc moins à décider de ce qui importe à tel ou tel individu, qu'à décider de ce qui importe à la République; moins à céder aux vues privées, qu'à faire triompher des vues universelles.

Les détentions embrassent plusieurs questions politiques : elles tiennent à la complexion et à la solidité du souverain; elles tiennent aux mœurs

républicaines, aux vertus ou aux vices, au bonheur ou au malheur des générations futures; elles tiennent à votre économie par l'idée qu'il convient de vous faire de la richesse, de la possession; principes oubliés jusqu'aujourd'hui, rapprochements méconnus et sans lesquels notre République serait un songe dont le réveil serait son déchirement. Les détentions tiennent aux progrès de la raison et de la justice. Parcourez les périodes qui les ont amenées : on a passé, par rapport à la minorité rebelle, du mépris à la défiance, de la défiance aux exemples, des exemples à la terreur.

Aux détentions tient la perte ou le triomphe de nos ennemis. Je ne sais pas exprimer à demi ma pensée; je suis sans indulgence pour les ennemis de mon pays, je ne connais que la justice.

Il n'est peut-être pas possible de traiter, avec quelque solidité et quelque fruit, des détentions, et même de me rendre intelligible, sans parcourir en même temps notre situation.

Un empire se soutient-il par son propre poids, ou faut-il qu'un système profondément combiné d'institutions y mette l'harmonie ? Une société dont les rapports politiques ne sont point dans la nature, où l'intérêt et l'avarice sont les ressorts secrets de beaucoup d'hommes que l'opinion contrarie et qui s'efforcent de tout corrompre pour échapper à la justice; une telle société ne doit-elle point faire les plus grands efforts pour s'épurer, si elle veut se maintenir ? Et ceux qui veulent l'empêcher de s'épurer ne veulent-ils pas la corrompre ? Et

ceux qui veulent la corrompre ne veulent-ils pas la détruire ?

Dans une monarchie, il n'y a qu'un gouvernement; dans une République, il y a de plus des institutions, soit pour comprimer les mœurs, soit pour arrêter la corruption des lois ou des hommes. Un Etat où ces institutions manquent n'est qu'une République illusoire; et comme chacun y entend par sa liberté l'indépendance de ses passions et de son avarice, l'esprit de conquête et l'égoïsme s'établissent entre les citoyens, et l'idée particulière que chacun se fait de la liberté, selon son intérêt, produit l'esclavage de tous.

Nous avons un gouvernement; nous avons ce lien commun de l'Europe, qui consiste dans des pouvoirs et une administration publique. *Les institutions, qui sont l'âme de la République,* nous manquent.

Nous n'avons point de lois civiles qui consacrent notre bonheur, nos relations naturelles, et détruisent les éléments de la tyrannie; une partie de la jeunesse est encore élevée par l'aristocratie : celle-ci est puissante et opulente; l'étranger, qui s'est efforcé de corrompre les talents, semble vouloir encore dessécher nos cœurs. Nous sommes inondés d'écrits dénaturés: là on déifie l'athéisme intolérant et fanatique; on croirait que le prêtre s'est fait athée, et que l'athée s'est fait prêtre. Il n'en faut plus parler ! Il nous faudrait de l'énergie; on nous suggère le délire et la faiblesse.

L'étranger n'a qu'un moyen de nous perdre : c'est de nous dénaturer et de nous corrompre, puis-

qu'une République ne peut reposer que sur la nature et sur les mœurs. C'est Philippe qui remue Athènes; c'est l'étranger qui veut rétablir le trône, et qui répond à nos paroles qui s'envolent, par des crimes profonds qui nous restent.

Lorsqu'une République voisine des tyrans en est agitée, il lui faut des lois fortes; il ne lui faut point de ménagements contre les partisans de ses ennemis, contre les indifférents même.

C'est l'étranger qui défend officieusement les criminels.

Les agents naturels de cette perversité sont les hommes qui, par leurs vengeances et leurs intérêts, font cause commune avec les ennemis de la République.

Vous avez voulu une République; si vous ne vouliez point en même temps ce qui la constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses débris. Ce qui constitue une République, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. On se plaint des mesures révolutionnaires ! Mais nous sommes des modérés, en comparaison de tous les autres gouvernements.

En 1778, Louis XVI fit immoler huit mille personnes de tout âge, de tout sexe, dans Paris, dans la rue Mêlée et sur le Pont-Neuf. La cour renouvela ces scènes au Champ-de-Mars; la cour pendait dans les prisons; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes; il y avait quatre cent mille prisonniers; l'on pendait par an quinze mille contrebandiers; on rouait trois mille hommes; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui.

Dans les temps de disette, les régiments mar-

chaient contre le peuple. Parcourez l'Europe : il y a dans l'Europe quatre millions de prisonniers, dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement. Insensés que nous sommes, nous mettons un luxe métaphysique dans l'étalage de nos principes, et les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime.

Citoyens, par quelle illusion persuaderait-on que vous êtes inhumains ? Votre tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an : et l'Inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus ? et pour quelle cause, grand Dieu ! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne cette année ? Et Bender, qui faisait rôtir les enfants des Belges ! Et les cachots de l'Allemagne, où le peuple est enterré, on ne vous en parle point ! Parle-t-on de clémence chez les rois d'Europe ? Non : ne vous laissez point amollir.

La Cour de Londres, qui craint la guerre, semble l'ennemie de la paix; elle affecte une contenance qui en impose au peuple anglais : mais si vous vous montrez rigides, si vous vous constituez l'Etat, et si le poids de votre politique écrase tous les partisans et comprime ses combinaisons, le lendemain du jour où elle aura paru la plus éloignée de la paix, la plus confiante dans sa force, la plus superbe dans ses prétentions, elle vous proposera la paix.

N'avez-vous point le droit de traiter les partisans de la tyrannie comme on traite ailleurs les partisans de la liberté ? Seriez-vous sages même, si vous en agissiez autrement ? On a tué Marat et banni Mar-

garot, dont on a confisqué les biens : tous les tyrans en ont marqué leur joie; craindrions-nous de perdre leur estime en nous montrant aussi politiques qu'eux ?

Citoyens, on arrête en vain l'insurrection de l'esprit humain; elle dévorera la tyrannie; mais tout dépend de notre exemple et de la fermeté de nos mesures.

Apparemment il se trame quelque attentat, sur l'issue duquel les rois comptent, puisqu'ils se montrent insolents après leurs défaites. Peut-on supposer même qu'ils ont renoncé à leurs projets et à celui de nous perdre ? On ne peut le croire sans doute, à moins qu'on ne soit insensé. Supputez maintenant quels sont ceux qui trahissent, en pesant tout au poids du bon sens : sont-ce ceux qui vous donnent des conseils sévères, ou ceux qui vous en donnent d'indulgents ?

La monarchie, jalouse de son autorité, nageait dans le sang de trente générations; et vous balanceriez à vous montrer sévères contre une poignée de coupables ? Ceux qui demandent la liberté des aristocrates ne veulent point la République, et craignent pour eux.

C'est un signe éclatant de trahison que la pitié que l'on fait paraître pour le crime, dans une République qui ne peut être assise que sur l'inflexibilité. Je défie tous ceux qui parlent en faveur de l'aristocratie détenue de s'exposer à l'accusation publique dans un tribunal. La voix des criminels et des hommes tarés et corrompus peut-elle être comptée dans le jugement de leurs pareils ?

Soit que les partisans de l'indulgence se ménagent quelque reconnaissance de la part de la tyrannie, si la République était subjuguée, soit qu'ils craignent qu'un degré de plus de chaleur et de sévérité dans l'opinion et dans les principes ne les consume, il est certain qu'il y a quelqu'un qui, dans son cœur, conduit le dessein de nous faire rétrograder, ou de nous opprimer; et nous nous gouvernons comme si jamais nous n'avions été trahis, comme si nous ne pouvions plus l'être ! La confiance de nos ennemis nous avertit de nous préparer à tout, et d'être inflexibles.

La première loi de toutes les lois est la conservation de la République; et ce n'est point sous ce rapport que les questions les plus délicates sont souvent ici examinées. Des considérations secrètes entraînent les délibérations; la justice est toujours considérée sous le rapport de la faiblesse et d'une clémence cruelle, sans qu'on prenne la peine de juger si le parti que l'on propose entraîne la ruine de l'Etat. La justice n'est pas clémence; elle est sévérité.

Il est une secte politique dans la France qui joue tous les partis; elle marche à pas lents. Parlez-vous de la terreur, elle vous parle de clémence; devenez-vous cléments, elle vous vante la terreur; elle veut être heureuse et jouir; elle oppose la perfection au bien, la prudence à la sagesse.

Ainsi, dans un gouvernement où la morale n'est point rendue pratique par des institutions fortes qui rendent le vice difforme, la destinée publique change au gré du bel esprit et des passions dissimulées.

Eprouvons-nous des revers, les indulgents prophétisent des malheurs; sommes-nous vainqueurs, on en parle à peine. Dernièrement, on s'est moins occupé des victoires de la République que de quelques pamphlets; et tandis qu'on détourne le peuple des mâles objets, les auteurs des complots criminels respirent et s'enhardissent.

On distrait l'opinion des plus purs conseils, et le peuple français de sa gloire, pour l'appliquer à des querelles polémiques. Ainsi, Rome sur son déclin, Rome dégénérée, oubliant ses vertus, allait voir au cirque combattre des bêtes; et, tandis que le souvenir de tout ce qu'il y a de grand et de généreux parmi nous semble obscurci, les principes de la liberté publique peu à peu s'effacent, ceux du gouvernement se relâchent; et c'est ce que l'on veut pour accélérer notre perte. L'indulgence est pour les conspirateurs, et la rigueur est pour le peuple.

On semble ne compter pour rien le sang de deux cent mille patriotes répandu et oublié; on en a fait un mémoire; on est vertueux par écrit, il suffit; on s'exempte de probité; on s'est engraissé des dépouilles du peuple, on en regorge, et on l'insulte, et l'on marche en triomphe, traîné par le crime, pour lequel on prétend exciter votre compassion : car enfin on ne peut garder le silence sur l'impunité des plus grands coupables, qui veulent briser l'échafaud, parce qu'ils craignent d'y monter.

C'est le relâchement de ces maximes, dont l'âpreté nécessaire est chaque jour combattue, qui cause les malheurs publics; c'est lui qui fait disparaître l'abondance, et nous trouble de plus en plus, sous le pré-

texte de tranquillité. Chacun immole le bonheur public au sien; le pauvre pousse la charrue et défend la Révolution; beaucoup d'emplois sont pour des fripons enrichis par la liberté, et pour des comptables qui font la guerre à la justice.

C'est ce relâchement qui vous demande l'ouverture des prisons, et vous demande en même temps la misère, l'humiliation du peuple et d'autres Vendées. Au sortir des prisons, ils prendront les armes, n'en doutez pas. Si l'on eût arrêté, il y a un an, tous les royalistes, vous n'auriez point eu de guerre civile.

La même conjuration semble s'ourdir pour les sauver, qui s'ourdit autrefois pour sauver le roi. Je parle ici dans la sincérité de mon cœur; rien ne m'a paru jamais si sensible que ce rapprochement. La monarchie n'est point un roi, elle est le crime; la république n'est point un sénat, elle est la vertu. Quiconque ménage le crime veut rétablir la monarchie et immoler la liberté.

Et après que, par la noirceur d'une inertie hypocrite, on a altéré la prospérité et la force du gouvernement, on vient déclamer contre lui. Il me semble voir une immense chaîne autour du peuple français, dont les tyrans tiennent un bout et la faction des indulgents tient l'autre, pour nous serrer.

On tourne en sophismes toutes les questions les plus simples, pour vous entraver : c'est ainsi que Vergniaud, vous voyant déterminés à donner une constitution à la République, mit tout le droit public en problèmes, et vous proposa une série de

questions à résoudre, que l'on eût mis un siècle à discuter.

On imite parfaitement cette conduite, lorsqu'on vous propose d'examiner les détentions selon des principes de mollesse; par là, on vous embarrasse dans un luxe de sentiments faux, on sépare la législation et le sentiment du bien public. Et les fripons, et les tyrans, et les ennemis de la Patrie sont-ils donc à vos yeux dans la nature, ô vous qui réclamez en son nom pour eux ?

Notre but est de créer un ordre de choses tel qu'une pente universelle vers le bien s'établisse, tel que les factions se trouvent tout à coup lancées sur l'échafaud, tel qu'une mâle énergie incline l'esprit de la nation vers la justice, tel que nous obtenions dans l'intérieur le calme nécessaire pour fonder la félicité du peuple; car il n'y a, comme au temps de Brissot, que l'aristocratie et l'intrigue qui se remuent : les sociétés populaires ne sont point agitées, les armées sont paisibles, le peuple travaille; ce sont donc tous les ennemis qui s'agitent seuls, et qui s'agitent pour renverser la révolution.

Notre but est d'établir un gouvernement sincère, tel que le peuple soit heureux, tel enfin que, la sagesse et la Providence éternelle présidant seules à l'établissement de la République, elle ne soit plus chaque jour ébranlée par un forfait nouveau.

Les révolutions marchent de faiblesse en audace et de crime en vertu. Il ne faut point que l'on se flatte d'établir un solide empire sans difficultés; il faut faire une longue guerre à toutes les prétentions; et, comme l'intérêt humain est invincible, ce n'est

guère que par le glaive que la liberté d'un peuple est fondée.

Il s'éleva, dans le commencement de la Révolution, des voix indulgentes en faveur de ceux qui la combattaient : cette indulgence, qui ménagea pour lors quelques coupables, a, depuis, coûté la vie à deux cent mille hommes dans la Vendée; cette indulgence nous a mis dans la nécessité de raser des villes; elle a exposé la Patrie à une ruine totale; et si, aujourd'hui, vous vous laissiez aller à la même faiblesse, elle vous coûterait un jour trente ans de guerre civile.

Il est difficile d'établir une République autrement que par la censure inflexible de tous les crimes. Jamais Précy, jamais Larouerie et Paoli n'auraient créé de parti sous un gouvernement jaloux et rigoureux. La jalousie vous est nécessaire : vous n'avez le droit ni d'être cléments, ni d'être sensibles pour les trahisons; vous ne travaillez pas pour votre compte, mais pour le peuple. Lycurgue avait cette idée dans le cœur, lorsqu'après avoir fait le bien de son pays avec une rigidité impitoyable, il s'exila lui-même.

A voir l'indulgence de quelques-uns, on les croirait propriétaires de nos destinées et les pontifes de la liberté. Notre histoire, depuis le mois de mai dernier, est un exemple des extrémités terribles où conduit l'indulgence.

A cette époque, Dumouriez avait évacué nos conquêtes; les patriotes avaient été poignardés dans Francfort; Custine avait livré Mayence, le Palatinat, et, par suite, le cours du Rhin; le Calvados était en feu; enfin, la Vendée était triomphante; Lyon, Bor-

deaux, Marseille, Toulon étaient révoltés contre le peuple français; Condé, Valenciennes, le Quesnoi étaient livrés; nous étions malheureux dans les Pyrénées, dans le Mont-Blanc; tout le monde vous trahissait, et l'on semblait ne se charger plus de gouverner l'Etat et de commander les troupes que pour les livrer et en dévorer un débris.

Les flottes étaient vendues; les arsenaux, les vaisseaux en cendres; les monnaies avilies; les étrangers maîtres de nos banques et de notre industrie, et le plus grand de nos malheurs était alors une certaine crainte de déployer l'autorité nécessaire pour sauver l'Etat; en sorte que la conjuration du côté droit avait brisé d'avance, par un piège inouï, les armes avec lesquelles vous pouviez le combattre et le punir un jour : ce sont ces armes que l'on veut briser encore.

La Constitution rallia le souverain. Vous maîtrisâtes la fortune et la victoire, et vous déployâtes enfin, contre les ennemis de la liberté, l'énergie qu'ils avaient déployée contre vous; car, tandis qu'on vous suggérait des scrupules de défendre la patrie, Précy, Charette et tous les conjurés brûlaient la cervelle à ceux qui n'étaient point de leur avis et refusaient de suivre leurs rassemblements; et ceux qui cherchaient à nous énerver ne font rien et ne proposent rien pour énerver nos ennemis; on croirait, à les entendre, que l'Europe est tranquille et ne fait point de levées contre nous; on croirait, à les entendre, que les frontières sont paisibles comme nos places publiques.

Citoyens, on veut nous lier et nous abrutir pour

rendre nos défaites plus faciles. A voir avec quelle complaisance on vous entretient du sort des oppresseurs, on serait tenté de croire que l'on s'embarrasse peu que nous soyons opprimés.

Telle est la marche des factions nouvelles : elles ne sont point audacieuses, parce qu'il existe un tribunal qui lance une mort prompte; mais elles assiègent tous les principes et dessèchent le corps politique.

On nous attaqua longtemps de vive force; on veut nous miner aujourd'hui par des maladies de langueur; car voilà ce que présente la République, dégénérée de la rigidité où la porta le supplice de Brissot et de ses complices : c'est alors que partout vous fûtes vainqueurs; c'est alors que les denrées baissèrent et que le change reprit quelque valeur.

L'essor du gouvernement révolutionnaire, qui avait établi la dictature de la justice, est tombé; on croirait que les cœurs des coupables et des juges, effrayés des exemples, ont transigé tout bas pour glacer la justice et lui échapper.

On croirait que chacun, épouvanté de sa conscience et de l'inflexibilité des lois, s'est dit à lui-même : « Nous ne sommes pas assez vertueux pour être si terribles; législateurs philosophes, compatissez à ma faiblesse; je n'ose point vous dire : je suis vicieux; j'aime mieux vous dire : vous êtes cruels! »

Ce n'est point avec ces maximes que nous acquerrons de la stabilité. Je vous ai dit qu'à la destruction de l'aristocratie le système de la République était lié.

En effet, la force des choses nous conduit peut-

être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la République; les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire puisse exister, si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme de gouvernement ? Ceux qui font des révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau. La Révolution nous conduit à reconnaître ce principe, que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire.

Il faut encore quelques coups de génie pour nous sauver.

Serait-ce donc pour ménager des jouissances à ses tyrans que le peuple verse son sang sur les frontières, et que toutes les familles portent le deuil de leurs enfants ? Vous reconnaîtrez ce principe, que celui-là seul a des droits dans notre patrie, qui a coopéré à l'affranchir.

Abolissez la mendicité, qui déshonore un Etat libre; les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent.

Ces principes sont éversifs des gouvernements corrompus; ils détruiraient le vôtre, si vous le laissiez corrompre; immolez donc l'injustice et le crime, si vous ne voulez point qu'ils vous immolent.

Il faut appeler aussi votre attention sur les moyens de rendre inébranlables la démocratie et la

représentation. Tous les pouvoirs et tout ce qu'il y a d'intermédiaire entre le peuple et vous est plus fort que vous et le peuple.

Rendez une loi générale qui appelle aux armes toute la nation : votre loi est exécutée, toute la nation prend les armes. Rendez un décret contre un général, contre un abus particulier du gouvernement : vous ne serez point toujours obéis. Cela dérive de la faiblesse de la législation, de ses vicissitudes et des propositions éhontées en faveur de l'aristocratie, qui dépravent l'opinion. Cela dérive de l'impunité des fonctionnaires, et de ce que, dans les sociétés populaires, le peuple est spectateur des fonctionnaires au lieu de les juger; de ce que mille intrigues sont en concurrence avec la justice, qui n'ose frapper.

Plus les fonctionnaires se mettent à la place du peuple, moins il y a de démocratie.

Lorsque je suis dans une société populaire, que mes yeux sont sur le peuple qui applaudit et qui se place au second rang, que de réflexions m'affligent ! La société de Strasbourg, quand l'Alsace fut livrée, était composée de fonctionnaires qui bravaient leurs devoirs; c'était un comité central d'agents responsables, qui faisaient la guerre à la Révolution, sous les couleurs patriotiques.

Mettez tout à sa place : l'égalité n'est pas dans les pouvoirs utiles au peuple, mais dans les hommes; l'égalité ne consiste pas en ce que tout le monde ait de l'orgueil, mais en ce que tout le monde ait de la modestie.

J'ose dire que la République serait bientôt florissante, si le peuple et la représentation avaient la

principale influence, et si la souveraineté du peuple était épurée des aristocrates et des comptables, qui semblent l'usurper pour acquérir l'impunité. *Y a-t-il quelque espérance de justice, lorsque les malfaiteurs ont le pouvoir de condamner leurs juges ?* dit William.

Que rien de mal ne soit pardonné ni impuni dans le gouvernement; la justice est plus redoutable pour les ennemis de la République que la terreur seule.

Que de traîtres ont échappé à la terreur, qui parle, et n'échapperaient pas à la justice, qui pèse les crimes dans sa main ! La justice condamne les ennemis du peuple et les partisans de la tyrannie parmi nous à un esclavage éternel. La terreur leur en laisse espérer la fin; car toutes les tempêtes finissent, et vous l'avez vu. La justice condamne les fonctionnaires à la probité; la justice rend le peuple heureux et consolide le nouvel ordre de choses.

La terreur est une arme à deux tranchants, dont les uns se sont servis à venger le peuple, et d'autres à servir la tyrannie; la terreur a rempli les maisons d'arrêt, mais on ne punit point les coupables; la terreur a passé comme un orage. N'attendez de sévérité durable dans le caractère public que de la force des institutions; un calme affreux suit toujours nos tempêtes, et nous sommes aussi toujours plus indulgents après qu'avant la terreur.

Les auteurs de cette dépravation sont les indulgents, qui ne se soucient pas de demander de compte à personne, parce qu'ils craignent qu'on ne leur en demande à eux-mêmes; ainsi, par une transaction tacite entre tous les vices, la patrie se trouve immo-

lée à l'intérêt de chacun, au lieu que tous les intérêts privés soient immolés à la patrie.

Marat avait quelques idées heureuses sur le gouvernement représentatif, que je regrette qu'il ait emportées; il n'y avait que lui qui pût les dire; il n'y aura que la nécessité qui permettra qu'on les entende de la bouche de tout autre.

Il s'est fait une révolution dans le gouvernement, elle n'a point pénétré l'état civil. Le gouvernement repose sur la liberté, l'état civil sur l'aristocratie, qui forme un rang intermédiaire d'ennemis de la liberté entre le peuple et vous. Pouvez-vous rester loin du peuple, votre unique ami ? Forcez les intermédiaires au respect rigoureux de la représentation nationale et du peuple. Si ces principes pouvaient être adoptés, notre patrie serait heureuse, et l'Europe serait bientôt à nos pieds.

Jusqu'à quand serons-nous dupes, et de nos ennemis intérieurs, par l'indulgence déplacée, et des ennemis du dehors, dont nous favorisons les projets par notre faiblesse ? Epargnez l'aristocratie, et vous vous préparerez cinquante ans de troubles. *Osez !* ce mot renferme toute la politique de notre révolution.

L'étranger veut régner chez nous par la discorde : étouffons-la en séquestrant nos ennemis et ses partisans. Rendons guerre pour guerre ! Nos ennemis ne peuvent plus nous résister longtemps; ils nous font la guerre pour s'entre-détruire. *Pitt veut détruire la maison d'Autriche, celle-ci la Prusse, tous ensemble l'Espagne; et cette affreuse et fausse alliance veut détruire les Républiques de l'Europe.*

Pour vous, détruisez le parti rebelle; bronzez la

liberté; vengez les patriotes victimes de l'intrigue; mettez le bon sens et la modestie à l'ordre du jour; ne souffrez point qu'il y ait un malheureux ni un pauvre dans l'Etat : ce n'est qu'à ce prix que vous aurez fait une révolution et une République véritable. Eh ! qui vous saurait gré du malheur des bons et du bonheur des méchants ?

Vos comités vous présentent le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Le Comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. Toute personne qui réclamera sa liberté, rendra compte de sa conduite depuis le 1er mai 1789.

ART. 2. — Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées. Les biens des personnes reconnues ennemies de la révolution seront séquestrés au profit de la République; ces personnes seront détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité.

RAPPORT SUR L'ARRESTATION DE HERAULT DE SECHELLES ET DE SIMON

LU PAR SAINT-JUST A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

Le Comité de Salut Public avait ordonné, le 25 mars 1794, l'arrestation d'Hérault de Sechelles et de Simon sous l'inculpation de conspiration contre-révolutionnaire.

Cette arrestation, d'ailleurs préventive, avait ému bon nombre de Conventionnels qui ne pouvaient croire à la culpabilité d'Hérault, réputé jusqu'alors comme un ferme soutien du nouveau régime.

Saint-Just fut chargé par le Comité de justifier la mesure prise et d'exposer les raisons impérieuses qui l'avaient motivée.

Les Comités de salut public et de sûreté générale me chargent de vous rendre compte de l'arrestation de Hérault-Séchelles et Simon, membres de cette assemblée. Ils sont prévenus de complicité avec les ennemis de la République, et ont encouru votre sévérité, par un outrage éclatant fait à la loi rendue, le 4 de ce mois, contre les conspirateurs.

Quintidi dernier, le Comité révolutionnaire de la section Lepelletier, qui, depuis plusieurs jours, faisait poursuivre un homme prévenu d'émigration, l'atteignit dans la maison et dans l'appartement

d'Hérault-Séchelles; cet homme y fut saisi et conduit en arrestation. Hérault et Simon, le jour même, se présentèrent dans le lieu où l'on avait déposé le prévenu et percèrent à travers les gardes pour lui parler. Ils autorisèrent cette violence de leur qualité de députés. En vain on leur objecta que la loi interdisait toute communication avec les prévenus de conspiration, à peine d'être traités comme leurs complices; en vain on leur objecta que le Comité de Salut public était saisi de cette affaire, ils persistèrent et parvinrent auprès du prévenu.

Simon nie ce fait, dans la lettre qu'il vous a écrite, mais il est constaté.

Nous avons pensé que, dans une circonstance telle que celle où nous nous trouvons, la Convention nationale devait être inflexible, s'honorer de faire respecter ses décrets par ses membres avec la même rigueur dont elle userait envers tout autre.

Si l'on réfléchit sur l'intention de la démarche d'Hérault et de Simon auprès d'un prévenu, et qu'on cherche à l'approfondir, ils ne peuvent être considérés que comme des complices qui voulaient donner au coupable le mot d'ordre dans l'instruction de son procès.

Si l'on examine la conduite antérieure de ces deux hommes, ils nous étaient déjà suspects. Le Comité de salut public avait déclaré, depuis environ quatre mois, au premier, qu'il ne délibérerait plus en sa présence, qu'on le regardait comme un ami de l'étranger, et comme suspect, pour avoir réclamé, les larmes aux yeux, la liberté de Paoli, s'être saisi des papiers diplomatiques du Comité, les avoir com-

promis, de manière qu'ils ont été imprimés dans les journaux et répandus au dehors.

Si l'on examine la conduite de Simon, il n'est point sûr qu'il ait été du parti populaire dans la Savoie, sa patrie. Il était vicaire général de l'évêque de Strasbourg, et l'ami et le partisan de Schneider, prêtre autrichien, accusateur public du Bas-Rhin, qui, aujourd'hui, est détenu à l'Abbaye pour ses attentats, et qu'on a découvert hier comme étant à la tête du mouvement qui devait ouvrir les prisons.

Il voulait parler; il hésitait. Nous avons une lettre entre les mains, écrite par Hérault à un prêtre réfractaire, dans laquelle il parle, d'une manière indécente, de la Révolution, et promet à ce prêtre de l'emploi. Ce prêtre a été guillotiné depuis.

Simon fut le collègue d'Hérault dans sa mission du Mont-Blanc. Leur liaison, en ce moment, atteste qu'ils n'ont jamais cessé d'agir de concert depuis, et qu'ils sont complices.

Vous avez dit que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour dans la République française : l'une et l'autre vous commandent une roideur inflexible contre tous les attentats; si vous voulez établir la liberté, l'une et l'autre vous commandent d'immoler toute considération à l'intérêt public.

Quelle est cette audace, de franchir une loi terrible qui punit de mort ses violateurs, ou plutôt quelle épouvante et quel désespoir de la part des coupables ont pu les porter à cet acte de témérité? Ne se sont-ils point jugés eux-mêmes?

Voilà donc le fruit des crimes que tant de gou-

vernements se sont épuisés à ourdir. Tous les trésors des rois sont vides, tous les forfaits sont épuisés, et la liberté triomphe, et vous êtes plus grands que vous n'avez jamais été.

Le sénat de Rome fut honoré par la vertu avec laquelle il foudroya Catilina, sénateur lui-même. En vain les rois avaient préparé l'avilissement, vous ne pouvez être plutôt atteints des insultes de l'étranger, que la providence des imprécations de l'impie. Hérault et Simon sont prévenus de complicité dans la conspiration.

Je vous ai rendu un compte préliminaire. Les Comités de sûreté générale et de salut public vous proposeront demain le décret et l'acte d'arrestation entièrement motivés contre eux.

RAPPORT SUR LA CONJURATION DE FABRE D'EGLANTINE, DANTON, PHILIPPEAUX, LACROIX ET CAMILLE DESMOULINS

LU PAR SAINT-JUST A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine et plusieurs de leurs amis viennent d'être arrêtés par ordre du Comité de Salut Public et du Comité de Sûreté générale.

Cette arrestation — que laissait prévoir la violence de la lutte entre Robespierre et Danton, à la Convention et aux Jacobins — ne pouvait cependant manquer d'émouvoir et d'inquiéter les nombreux amis que les conventionnels incarcérés conservaient sur les bancs mêmes de la Montagne.

Il fallait sans tarder justifier cette mesure et montrer à tous que le salut de la Révolution en dépendait.

Ce fut Saint-Just qui fut chargé du rapport. Il le rédigea en quelques heures et le lut à la tribune de la Convention le jour même où furent arrêtés Danton et ses amis.

Ce rapport est un réquisitoire impitoyable, passionné sans aucun doute, mais précis, éloquent, et où passe à plusieurs reprises un grand souffle de patriotisme et d'ardente foi révolutionnaire.

Citoyens, la révolution est dans le peuple et non point dans la renommée de quelques personnages. Cette idée vraie est la source de la justice et de l'égalité dans un Etat libre; elle est la garantie du peuple contre les hommes artificieux qui s'érigent

en quelque sorte en patriciens, par leur audace et leur impunité.

Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie; il est tellement exclusif qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public; il précipite Manlius; il immole ses affections privées; il entraîne Régulus à Carthage, jette un Romain dans un abîme, et met Marat au Panthéon, victime de son dévouement.

Vos Comités de salut public et de sûreté générale, pleins de ce sentiment, m'ont chargé de vous demander justice au nom de la patrie, contre des hommes qui trahissent depuis longtemps la cause populaire, qui vous ont fait la guerre avec tous les conjurés, avec d'Orléans, avec Brissot, avec Hébert, avec Hérault et leurs complices, et conspirent en ce moment avec les rois ligués contre la République; qui ont favorisé le projet de vous détruire et de confondre le gouvernement républicain, ont été les défenseurs des traîtres et vos ennemis déclarés, et qui, pour échapper à la justice, prétendent que l'on vous attaque en eux. Ils ne témoignaient point cet intérêt pour vous, lorsqu'ils demandaient l'impunité de vos assassins et votre renouvellement, qui eût été suivi de votre perte et de celle de la liberté.

Puisse cet exemple être le dernier que vous donnerez de votre inflexibilité envers vous-mêmes ! Puissiez-vous, après les avoir réprimées, voir toutes les factions éteintes, et jouir en paix de la plénitude de votre puissance légitime et du respect que vous inspirez !

On a tenté depuis longtemps de vous avilir, s'il

était possible; vous avez marché entre la faction des faux patriotes et celle des modérés que vous devez abattre. Ces factions, nées avec la Révolution, l'ont suivie dans son cours, comme les reptiles suivent le cours des torrents. Il faut quelque courage pour vous parler encore de sévérité, après tant de sévérité.

L'aristocratie dit : *Ils vont s'entre-détruire*. Mais l'aristocratie ment à son propre cœur; c'est elle que nous détruisons; elle le sait bien. La liberté ne fut point compromise par le supplice de Brissot et de Ronsin, reconnus royalistes. N'écoutez point la voix de ceux qui, tremblant devant la justice, s'efforcent de lier leur cause à l'illusion du patriotisme : la justice ne peut jamais vous compromettre, mais l'indulgence doit vous perdre.

Je viens donc vous dénoncer les dernier partisans du royalisme, ceux qui, depuis cinq ans, ont servi les factions et n'ont suivi la liberté que comme un tigre suit sa proie. Je vais analyser rapidement ce qui s'est passé, puis j'achèverai de vous dépeindre la conjuration et vous désignerai ses derniers complices.

Les conjurations instruisent les gouvernements à veiller sur les mœurs et à conserver la pureté des principes sur lesquels repose la législation; elles sont un signe certain qu'on a négligé de corriger beaucoup d'abus, et surtout de punir l'injustice; que l'insensibilité des lois pour le malheur et pour les mécontentements légitimes a grossi les factions, et que l'indulgence pour les méchants, ou la corruption des fonctionnaires, a découragé les cœurs et les a rendus indifférents pour la patrie.

Nous avons passé par tous les orages qui accom-

pagnent ordinairement les vastes desseins. Une révolution est une entreprise héroïque, dont les auteurs marchent entre les périls et l'immortalité : la dernière vous est acquise, si vous savez immoler les factions ennemies.

Elles sont le dernier espoir de la tyrannie; elles ont leur source dans la passion ordinaire de tourner à son avantage personnel la réputation que l'on s'est faite; elles ont une autre source dans l'opposition étrangère. C'est ainsi que les gouvernements européens ont corrompu, depuis cinq ans, un grand nombre de ceux qui avaient joué un rôle dans la Révolution.

Beaucoup de gens ont assez d'esprit pour faire le bien, peu de gens ont un cœur propre à le vouloir opiniâtrement. Qu'on ne s'étonne plus de la chute de tant de tréteaux : ce fut chez tous les peuples la marche de l'esprit humain, et c'est ce qui nous est resté de la monarchie. Tout ce que les tyrans nous reprochent de mal nous vient d'eux-mêmes; et l'Europe serait heureuse, s'ils n'y régnaient point.

Plaise au ciel que nous ayons vu le dernier orage de la liberté, et que l'expérience nous ait appris qu'il faut une garantie au gouvernement libre ! C'est ce que je me propose de démontrer encore, en vous offrant dans ses détails, dans sa marche, ses moyens et son but, la conjuration ourdie depuis plusieurs années contre la Révolution.

Vous aviez négligé de préciser la garantie du peuple et la vôtre contre l'influence des pouvoirs intermédiaires. Les hommes revêtus de ces pouvoirs

s'unissant pour vous accabler, le gouvernement était trop faible contre eux, parce qu'ils étaient livrés à l'intrigue et résistaient au bien public : de là, la marche convulsive des affaires. Vous ne pouviez atteindre immédiatement tous les abus; les agents les favorisaient. Rappelez-vous qu'ils ont tour à tour été livrés à Lafayette, à Dumouriez, au fédéralisme. Le caractère personnel de quelques-uns de leurs membres a sauvé la patrie dans les crises et dans les trahisons; mais la majorité de ces agents parut toujours livrée aux attentats.

L'étranger avait calculé toutes les conséquences d'un régime où les derniers fonctionnaires coalisés se rendaient plus puissants que le gouvernement même. Deux raisons énervaient les institutions : dans les uns, l'envie de sortir de l'honnête obscurité; dans les autres, la perfidie et la complicité avec les ennemis de la patrie. Une troisième raison renversait sans cesse l'harmonie suprême d'action dans le corps politique : c'était l'usurpation constante de l'influence de la représentation nationale et du gouvernement républicain émané d'elle.

Nous allons voir quel parti les factions surent tirer de ces vices de notre complexion; nous allons voir comment tous les crimes, forcés à dissimuler par la violence du penchant du peuple vers la liberté, fermentèrent pêle-mêle avec la Révolution; nous allons démasquer tous les visages; nous allons suivre pas à pas l'étranger.

Depuis le commencement de la Révolution, l'Angleterre et les gouvernements ennemis du peuple français ont perpétué parmi nous un parti composé

de diverses factions coïncidentes, mais quelquefois inconnues les unes aux autres; l'une d'entre elles était-elle abattue, les autres étaient mises en mouvement par la crainte et venaient intercepter le cours de la législation et de la justice qu'elles redoutaient.

Le parti d'Orléans fut le premier constitué; il eut des branches dans toutes les autorités et dans les trois législatures. Ce parti criminel, mais dénué d'audace, s'est toujours revêtu des prétextes de circonstances, et des couleurs dominantes : de là est venue sa ruine; car, dissimulant toujours et ne brusquant pas, il était emporté par l'énergie des hommes de bonne foi et par la force de la vertu du peuple, et suivait toujours le cours de la Révolution, se voilant sans cesse et n'osant jamais rien.

C'est ce qui fit croire au commencement que d'Orléans n'avait aucune ambition; car, dans les circonstances les mieux préparées, il manqua de courage et de résolution.

Ces combinaisons secrètes des partis qui dissimulaient, ont été les causes des malheurs publics. La révolution populaire était la surface d'un volcan de conjurations étrangères. L'Assemblée constituante, Sénat le jour, était la nuit un ramas de factions qui préparaient la politique et les artifices du lendemain. Les affaires avaient toujours une double intention : l'une ostensible et colorée avec grâce, l'autre secrète et qui menait à des résultats cachés et contraires à l'intérêt du peuple.

On fit la guerre à la noblesse, amie coupable des Bourbons, pour aplanir le chemin du trône à d'Orléans. On voit à chaque pas les efforts de ce parti

pour ruiner la cour, son ennemie, et conserver la royauté; mais la perte de l'une entraînait l'autre : aucune royauté ne peut se passer de patriciat.

On avait compté sur l'ascendant de Mirabeau pour conserver le trône sans patriciat. Lui mort, on essaya dans la revision de constituer ce problème : on ne le put pas. La législation étant impuissante pour favoriser ce parti, on se jeta dans la politique et dans l'intrigue. Une nouvelle scène s'ouvre.

Les crimes du tyran avaient fait abhorrer la royauté, que Brissot, Vergniaud, Pétion et leurs complices voulaient maintenir pour d'Orléans : l'opinion du peuple était tellement opposée à la monarchie, qu'il n'y avait aucuns moyens de la maintenir ouvertement. Alors on voit le parti d'Orléans dissimuler de nouveau; c'est lui qui propose quelquefois le bannissement des Bourbons, et c'est lui qui veut les remettre sur le trône; c'est lui qui veut rétablir la royauté, et qui la proscrit en apparence; c'est lui qui tous les soirs se retrouve avec d'Orléans; c'est lui qui le dénonce et le persécute en apparence.

Cette conduite devait faire paraître les partisans secrets de la tyrannie les meilleurs amis de la liberté, et leur concilier l'opinion de manière à ce que, le parti républicain étant renversé et la confiance sans bornes en eux, ils pussent tout tenter parmi l'enthousiasme qu'ils auraient inspiré.

Cette politique ne put résister à l'énergie des partisans de la République. Dumouriez, l'ami des rois et le chef de la faction d'Orléans, Dumouriez, qui ne s'était déclaré contre Lafayette que parce que celui-

ci était l'homme de la Cour, Dumouriez, qui voulait le bannissement du roi, mais non sa mort, pour lui substituer une autre dynastie, Dumouriez, l'homme de d'Orléans et de Brissot, éclate. La politique de Brissot et ses complices est découverte; c'était un roi de la famille d'Orléans que l'on avait voulu.

Tout est rapproché, les liaisons sont découvertes, d'Orléans est exécuté, il est puni de ses prétentions criminelles.

Mais les factions qui avaient ourdi son parti lui survivent; elles survivent, les factions amies de Dumouriez ! Peuvent-elles aimer la République ? Non. N'espérez donc de paix dans l'Etat que lorsque le dernier partisan de d'Orléans, que lorsque la faction des indulgents qui protège l'aristocratie, que lorsque les derniers amis de Dumouriez, et ceux qui ont trempé dans les trahisons sans être découverts jusqu'aujourd'hui, seront morts : tout cela compose la conjuration de l'étranger.

Il a conspiré sans cesse au milieu de nous depuis cinq ans, en corrompant les orateurs pour nous donner des conseils funestes que les circonstances amenées ne permettaient pas de combattre, en avilissant nos monnaies, en bouleversant nos colonies, en achetant les généraux et les pouvoirs, en détruisant notre commerce, en interceptant la circulation des denrées, et en constituant chaque département, chaque district, chaque commune, chaque section même, en fédéralisme de fait et en autorité indépendante de la représentation nationale. Il a moins espéré de la force des armes que de l'imprévoyance des Français et notre conduite n'a que trop justifié cet espoir.

Un régime nouveau s'établit difficilement, surtout dans un grand empire, où la multiplicité des rouages, des rapports et des dangers fait que la plupart des abus échappent à la justice et résistent à la sagesse. Comment démêler les intrigues qui rompent tous les fils et confondent l'attention ? Comment faire écouter la voix tranquille du bon sens, au milieu des pièges qui lui sont tendus par l'esprit ?

Mais enfin les périls auxquels la liberté vient d'échapper ont rendu les citoyens plus attentifs. Que le passé nous instruise ! L'étranger n'a pas résolu sans doute de nous laisser en paix : c'est à nous de dévoiler tous les partis qu'il a formés, tous les partisans qui lui restent, et les trames qu'on a tissées; c'est avec les débris des factions échappées au supplice, qui craignent l'avenir, qu'on en créerait de nouvelles.

Les divisions de Mirabeau et des Lameth, qui étaient du même parti; les divisions des Lameth et de Lafayette, qui soutenaient la royauté; celles de Brissot et de d'Orléans, qui étaient secrètement amies; tout nous convainc que l'étranger forma ou favorisa, de tout temps, divers partis pour ourdir les mêmes complots et pour les rendre inextricables.

Tout récemment Hébert, le partisan couvert de la royauté, déclamait contre les banques, et soupait tous les soirs chez les banquiers; il parut l'ennemi déclaré de Chabot, et, le jour de l'arrestation de Chabot, Hébert et sa femme y devaient souper. Bien plus, pendant l'arrestation de Chabot, Hébert n'a cessé de déclamer contre lui, et il était son partisan.

Ronsin voyait les étrangers Frey, beaux-frères de

Chabot. Le banquier Koonknoff, hollandais, avait été l'ami de Dumouriez et le confident de tous ses desseins; il rédigeait le *Journal du Batave* avec Clootz, qui aimait l'univers, excepté la France; et jamais on ne se douta de ces points de contact entre Ronsin, Chabot, Hébert et Clootz, qui même semblaient divisés.

Il y eut une faction, en 1790, pour mettre la couronne sur la tête de d'Orléans; il y en eut une pour la maintenir sur la tête des Bourbons; il y eut une autre faction pour mettre sur le trône de France la maison de Hanovre : ces factions furent renversées le 10 août avec la royauté. La terreur força à dissimuler plus profondément tous les conjurés secrets en faveur de la monarchie; alors toutes ces factions prirent le masque du parti républicain. Brissot, la Gironde et Dumouriez continuèrent la faction d'Orléans; Carra, la faction de Hanovre; Manuel, Lanjuinais et d'autres, le parti des Bourbons.

Ces partis divers, qui avaient chacun un but politique, se confondaient dans la haine du parti républicain. Les périls unirent les premiers; ils finirent par combattre tous ensemble pour la royauté, et périrent ensemble.

L'étranger favorisa ces diverses factions; il leur donna des armes dans la Vendée : avec elles il incendia les arsenaux; par elles il disloqua l'empire et le fit tendre au fédéralisme, pour en réunir les débris sous le régime monarchique; par elles il soutint Dumouriez; par elles il a tout tenté pour vous détruire, pour renverser votre gouvernement, vous amollir et vous renouveler. L'étranger employa ces

factions à tous les crimes par lesquels il prétendit à relever le trône, ou à nous empêcher de constituer la République.

Il y eut un autre parti qui se joua et fut de tous les autres, qui tantôt voulut usurper, tantôt fut royaliste, tantôt voulut des richesses, tantôt songea à se ménager une grande autorité, quelque régime qu'il survînt, tantôt servit l'étranger : ce parti, comme tous les autres, dénué de courage, conduisit la Révolution comme une intrigue de théâtre.

Fabre d'Eglantine fut à la tête de ce parti; il n'y fut point seul! il fut le cardinal de Retz d'aujourd'hui. Panégyriste de d'Orléans, il a été jusqu'au moment de sa détention, et même depuis, le continuateur de toutes les factions; il usa de toutes les intrigues des autres pour intriguer par elles, les dénonçant pour ne point partager leurs périls et leurs imprudences; les servant lorsqu'il était sûr de ne se point compromettre; laborieux, parlant toujours aux autres le langage qui était dans leur cœur, avec un front péniblement sincère, et les conduisant par leur propre penchant; cherchant soigneusement tout ce qui se passait, pour savoir où trouver un fripon pour instrument de ses desseins, et connaître tous les yeux ouverts sur l'intérêt de la patrie, pour les éviter ou les tromper. Il peignit faussement Marat sous quelques-unes de ses propres couleurs, pour s'attirer une estime secrète; il joua sur les esprits et sur les cœurs, sur les préjugés et les passions, comme un compositeur de musique sur les notes d'un instrument.

Fabre fut royaliste de tout temps dans le fond

de son cœur; il dissimula comme les autres, parce qu'il était lâche.

Ce fut dans la journée du 10 août que les chefs des différents partis royalistes se montrèrent à découvert. Pétion, Carra, Vergniaud, Brissot s'efforcèrent d'enchaîner le parti républicain; on les vit implorer le peuple en faveur du tyran et de sa famille. Fabre contribua à sauver Duport; il avait eu, avant le 10 août, des intelligences avec la Cour; il se prétendait le confident de toutes les intrigues des Tuileries; beaucoup de gens lui ont entendu dire qu'il jouait la Cour : il est très vraisemblable qu'il jouait tout le monde.

Fabre ne dit presque mot pendant les dix premiers mois de la Convention; il ménagea Dumouriez, Brissot et les Jacobins, et attendait en équilibre que la victoire se fût décidée entre le crime et la vertu.

Au mois de juin, les intrigues que la terreur du 31 mai avait rompues se renouèrent. Chaque faction avait un but particulier : toutes tendaient à la destruction de la Convention et du gouvernement. Chaque faction ayant ses créatures et ses dupes, il s'ourdit une conjuration sourde et compliquée, qui corrompit tellement les pouvoirs et l'esprit public, que la Convention nationale et les patriotes de bonne foi restèrent isolés.

Il y eut alors un parti chargé par l'étranger de corrompre la République, d'y lancer la guerre civile par des opinions brusquement énoncées et soutenues par la violence. Un ami de Chaumette dit, dans une société populaire de la Nièvre, qu'il allait arriver le temps où l'attachement d'un père pour son

enfant, où le respect filial seraient punis comme des attentats à la liberté naturelle des êtres.

Une société populaire, livrée à Chaumette, osa censurer votre décret sur les cultes, et loua, dans une adresse, l'opinion d'Hébert et de Chaumette. Fabre soutint ici ces opinions artificieuses. On attaqua l'immortalité de l'âme, qui consolait Socrate mourant. On prétendait plus : on s'efforça d'ériger l'athéisme en un culte plus intolérant que la superstition. On attaqua l'idée de la Providence éternelle, qui, sans doute, a veillé sur nous. On aurait cru que l'on voulait bannir du monde les affections généreuses d'un peuple libre, la nature, l'humanité, l'Etre suprême, pour n'y laisser que le néant, la tyrannie et le crime.

Combien d'ennemis n'espérait-on point faire à la liberté, en lui imputant ces outrages ! Ils sont reconnus aujourd'hui traîtres à la patrie et royalistes, les auteurs de ces trames.

Chaumette, dans le temps de ces prestiges, envoya 30.000 livres à son père; il l'avertit de n'acheter ni domaines nationaux, ni biens d'émigrés.

Puissent les patriotes qui couvrent la France s'aimer assez pour ne rien faire qui attire de nouveaux troubles dans la patrie ! Que les Français honorent la raison, mais que la raison n'oublie point la divinité !

C'est une chose remarquable, et dont la postérité aura honte, que l'étranger prit le rétablissement prétendu de la religion pour prétexte de la guerre qu'il nous fit, et s'efforça en même temps de nous donner l'athéisme.

Il y eut un autre parti chargé de corrompre les représentants du peuple, pour faciliter le scandale et la révolte aristocratique que l'on méditait; ce fut celui de Chabot.

Un autre parti, initié dans tous les autres, fut chargé d'attaquer et de détruire le gouvernement et la représentation nationale, soit par la force, soit en obtenant son renouvellement.

Les partis criminels, chargés par l'étranger d'attaquer la représentation nationale et de proposer votre renouvellement vous sont présentés comme affaiblis, comme usés par dix-huit mois de travaux : ceux-là n'en ont point dit autant des tyrans contemporains qui pèsent sur l'Europe depuis un demi-siècle; ils ne sont point usés, ceux qui conspirent parmi nous depuis plusieurs années. Le crime lasserait-il moins que la vertu ?

Est-il une puissance au monde aussi sincère, aussi amie du peuple, aussi reconnaissante envers lui, que vous l'avez été ? Est-il beaucoup de gouvernements dans l'histoire qui aient soutenu, comme vous, le poids de quinze armées, celui de tant de trahisons, celui d'un continent entier devenu injustement l'ennemi du peuple français ? Vous êtes usés ! et vous avez vaincu l'Europe, et vous avez douze cent mille combattants ! Vos ennemis ne sauraient payer trop cher votre destruction. Est-il rien de plus évident que la malignité et la trahison de ceux qui ont voulu renverser la liberté en vous renouvelant ?

Le peuple français, partout vainqueur, ordonne à sa représentation de prendre place au premier rang des puissances humaines : c'est le peuple qu'on humi-

lie en vous; vous lui êtes comptables du dépôt sacré de sa grandeur. Le peuple a reconnu sa République; sa volonté n'a pas besoin de sanction étrangère, et son mépris et la victoire est sa réponse à tous les tyrans, ou bien on sait mourir ici !

Les mêmes hommes qui s'étaient efforcés, dès le commencement de la Révolution, de la borner à un changement de dynastie, se retrouvent encore à la tête de ces factions dont le but était de vous immoler.

C'est ici que la patience échappe au juste courroux de la vérité. Quoi ! quand toute l'Europe, excepté nous, qui sommes aveugles, est convaincue que Lacroix et Danton ont stipulé pour la royauté; quoi ! quand les renseignements pris sur Fabre d'Eglantine, le complice de Danton, ne laissent plus de doute sur sa trahison; lorsque l'ambassadeur du peuple français en Suisse nous mande la consternation des émigrés depuis la mise en jugement de Fabre, l'ami de Danton, nos yeux refuseraient encore de s'ouvrir !

Danton, tu répondras à la justice inévitable, inflexible. Voyons ta conduite passée, et montrons que depuis le premier jour, complice de tous les attentats, tu fus toujours contraire au parti de la liberté, et que tu conspirais avec Mirabeau, avec Dumouriez, avec Hébert, avec Hérault-Séchelles.

Danton, tu as servi la tyrannie : tu fus, il est vrai, opposé à Lafayette; mais Mirabeau, d'Orléans, Dumouriez, lui furent opposés de même. Oserais-tu nier avoir été vendu à ces trois hommes, les plus violents conspirateurs contre la liberté ? Ce fut par la protection de Mirabeau que tu fus nommé admi-

nistrateur du département de Paris, dans le temps où l'assemblée électorale était décidément royaliste. Tous les amis de Mirabeau se vantaient hautement qu'ils t'avaient fermé la bouche. Aussi tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté presque muet. Dans ce temps-là tu reprochas à un patriote rigide, dans un repas, qu'il compromettait la bonne cause, en s'écartant du chemin où marchaient Barnave et Lameth, qui abandonnaient le parti populaire.

Dans les premiers éclairs de la Révolution, tu montras à la Cour un front menaçant; tu parlais contre elle avec véhémence. Mirabeau, qui méditait un changement de dynastie, sentit le prix de ton audace; il te saisit.

Tu t'écartas dès lors des principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi jusqu'au massacre du Champ-de-Mars. Alors tu appuyas aux Jacobins la motion de Laclos, qui fut un prétexte funeste et payé par les ennemis du peuple pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie. Les patriotes, qui n'étaient pas initiés dans ce complot, avaient combattu inutilement ton opinion sanguinaire.

Tu fus nommé rédacteur, avec Brissot, de la pétition du Champ-de-Mars, et vous échappâtes à la fureur de Lafayette, qui fit massacrer deux mille patriotes. Brissot erra, depuis, paisiblement dans Paris; et toi, tu fus couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube, si toutefois celui qui conspirait contre sa patrie pouvait être heureux. Le calme de ta retraite à Arcis-sur-Aube se conçoit-il ? Toi, l'un des auteurs de la pétition, tandis que ceux qui l'avaient signée avaient été, les uns chargés de fers,

les autres massacrés, Brissot et toi étiez-vous donc des objets de reconnaissance pour la tyrannie, puisque vous n'étiez point pour elle des objets de haine et de terreur ?

Que dirai-je de ton lâche et constant abandon de la cause publique au milieu des crises, où tu prenais toujours le parti de la retraite ?

Mirabeau mort, tu conspiras avec les Lameth, et tu les soutins. Tu restas neutre pendant l'Assemblée législative, et tu te tus dans la lutte pénible des Jacobins avec Brissot et la faction de la Gironde. Tu appuyas d'abord leur opinion sur la guerre; pressé ensuite par les reproches des meilleurs citoyens, tu déclaras que tu observais les deux partis, et tu te renfermas dans le silence.

Lié avec Brissot au Champ-de-Mars, tu partageas ensuite sa tranquillité et ses opinions liberticides ; alors, livré entièrement à ce parti vainqueur, tu dis de ceux qui s'y refusaient que, puisqu'ils restaient seuls de leur avis sur la guerre, et que puisqu'ils se voulaient perdre, tes amis et toi deviez les abandonner à leur sort.

Mais quand tu vis l'orage du 10 août se préparer, tu te retiras encore à Arcis-sur-Aube. Déserteur des périls qui entouraient la liberté, les patriotes n'espéraient plus te revoir.

Cependant, pressé par la honte, par les reproches, et quand tu sus que la chute de la tyrannie était bien préparée et inévitable, tu revins à Paris le 9 août. Tu te couchas dans cette nuit terrible. Ta section, qui t'avait nommé son président, t'attendit longtemps; on t'arracha d'un repos honteux; tu

présidas une heure; tu quittas le fauteuil à minuit, quand le tocsin sonnait; au même instant les satellites du tyran entrèrent et mirent la baïonnette sur le cœur de celui qui t'avait remplacé : toi, tu dormais !

Dans ce moment, que faisait Fabre, ton complice et ton ami ? Tu l'as dit toi-même : il parlementait avec la Cour pour la tromper. Mais la Cour pouvait-elle se fier à Fabre sans un gage certain de sa vénalité et sans des actes très évidents de sa haine pour le parti populaire ? Quiconque est l'ami d'un homme qui a parlementé avec la Cour est coupable de lâcheté. L'esprit a des erreurs; les erreurs de la conscience sont des crimes.

Mais qu'as-tu fait depuis pour nous prouver que Fabre, ton complice, et toi, aviez voulu tromper la Cour ? Votre conduite depuis a été celle de conjurés. Quand tu étais ministre, il s'agissait d'envoyer un ambassadeur à Londres pour resserrer l'alliance des deux peuples : Noël, journaliste contre-révolutionnaire, fut offert par le ministre Lebrun; tu ne t'y opposas point : on te le reprocha comme une faiblesse; tu répondis : « Je sais que Noël ne vaut rien, mais je le fais accompagner par un de mes parents. » Quelle a été la suite de cette ambassade criminelle? La guerre concertée et les trahisons.

Ce fut toi qui fis nommer Fabre et d'Orléans à l'Assemblée électorale, où tu vantas le premier comme un homme très adroit, et où tu dis du second que, prince du sang, sa présence au milieu des représentants du peuple leur donnerait plus d'importance aux yeux de l'Europe. Chabot vota en faveur de

Fabre et de d'Orléans. Tu enrichis Fabre pendant ton ministère. Fabre professait alors hautement le fédéralisme et disait qu'on diviserait la France en quatre parties.

Roland, partisan de la royauté, voulut passer la Loire pour chercher la Vendée; toi, rester à Paris, où était d'Orléans, et où tu favorisais Dumouriez. Tu donnas des ordres pour sauver Duport; il s'échappa au milieu d'une émeute concertée à Melun par tes émissaires, pour fouiller une voiture d'armes. Malouet et l'évêque d'Autun étaient souvent chez toi; tu les favorisas.

Le parti de Brissot accusa Marat; tu te déclaras son ennemi : tu t'isolas de la Montagne dans les dangers qu'elle courait. Tu te fis publiquement un mérite de n'avoir jamais dénoncé Gensonné, Guadet et Brissot; tu leur tendais sans cesse l'olivier, gage de ton alliance avec eux contre le peuple et les républicains sévères. La Gironde te fit une guerre feinte. Pour te forcer à te prononcer, elle te demanda des comptes; elle t'accusa d'ambition. Ton hypocrisie prévoyante concilia tout et sut se maintenir au milieu des partis, toujours prêt à dissimuler avec le plus fort, sans insulter au plus faible.

Dans les débats orageux, on s'indignait de ton absence et de ton silence; toi, tu parlais de la campagne, des délices de la solitude et de la paresse : mais tu savais sortir de ton engourdissement pour défendre Dumouriez, Westermann, sa créature vantée, et les généraux ses complices. Tu envoyas Fabre en ambassade près de Dumouriez, sous prétexte, disais-tu, de le réconcilier avec Kellerman. Les traîtres

n'étaient que trop unis pour notre malheur : dans toutes leurs lettres à la Convention, dans leurs discours à la barre, ils se traitaient d'amis, et tu étais le leur. Le résultat de l'ambassade de Fabre fut le salut de l'armée prussienne, à des conditions secrètes que ta conduite expliqua depuis.

Dumouriez louait Fabre-Fond, frère de Fabre d'Eglantine : peut-on douter de votre concert criminel pour renverser la République ?

Tu savais amortir le courroux des patriotes; tu faisais envisager nos malheurs comme résultant de la faiblesse de nos armées, et tu détournais l'attention de la perfidie des généraux pour l'occuper de nouvelles levées d'hommes. Tu t'associas, dans tes crimes, Lacroix, conspirateur depuis longtemps décrié, avec l'âme impure duquel on ne peut être uni que par le nœud qui associe des conjurés.

Lacroix fut de tout temps plus que suspect : hypocrite et perfide, il n'a jamais parlé de bonne foi dans cette enceinte; il eut l'audace de louer Miranda; il eut celle de proposer le renouvellement de la Convention; il tint la même conduite que toi avec Dumouriez; votre agitation était la même pour cacher les mêmes forfaits : Lacroix a témoigné souvent sa haine pour les Jacobins. D'où vient le faste qui l'entoure ? Mais pourquoi rappeler tant d'horreurs, lorsque votre complicité manifeste avec d'Orléans et Dumouriez, dans la Belgique, suffit à la justice pour vous frapper ?

Danton, tu eus, après le 10 août, une conférence avec Dumouriez, où vous vous jurâtes une amitié à toute épreuve, et où vous unîtes votre fortune.

Tu as justifié, depuis, cet affreux concordat, et tu es encore son ami au moment où je parle.

C'est toi qui, au retour de la Belgique, osas parler des vices et des crimes de Dumouriez avec la même admiration qu'on eût parlé des vertus de Caton. Tu t'es efforcé de corrompre la morale publique, en te rendant, dans plusieurs occasions, l'apologiste des hommes corrompus, tes complices. C'est toi qui, le premier, dans un cercle de patriotes que tu voulais surprendre, proposas le bannissement de Capet, proposition que tu n'osas plus soutenir à ton retour, parce qu'elle était abattue, et qu'elle t'eût perdu.

Dumouriez, qui s'était rendu à Paris vers ce même temps dans le dessein d'influencer le jugement du tyran, n'osa point résister lui-même au cri de la justice publique qui envoya le tyran à la mort.

Quelle conduite tins-tu dans le Comité de défense générale ? Tu y recevais les compliments de Guadet et de Brissot, et tu les leur rendais; tu disais à Brissot : « Vous avez de l'esprit, mais vous avez des prétentions. » Voilà ton indignation contre les ennemis de la patrie !

Tu consentis à ce qu'on ne fît point part à la Convention de l'indépendance et de la trahison de Dumouriez. Tu te trouvais dans des conciliabules avec Wimpfen et d'Orléans. Dans le même temps, tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils; tu disais que des maximes sévères feraient trop d'ennemis à la République.

Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune

commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge.

Quelle proposition vigoureuse as-tu jamais faite contre Brissot et son parti dans la représentation nationale où je t'accuse ?

A ton retour de la Belgique, tu provoquas la levée en masse des patriotes de Paris pour marcher aux frontières. Si cela fût alors arrivé, qui aurait résisté à l'aristocratie qui avait tenté plusieurs soulèvements ? Brissot ne désirait point autre chose. Et les patriotes mis en campagne n'auraient-ils pas été sacrifiés ? Ainsi se trouvait accompli le vœu de tous les tyrans du monde pour la destruction de Paris et de la liberté.

Tu provoquas une insurrection dans Paris; elle était concertée avec Dumouriez; tu annonças même que s'il fallait de l'argent pour la faire, tu avais la main dans les caisses de la Belgique. Dumouriez voulait une révolte dans Paris, pour avoir un prétexte de marcher contre cette ville de la liberté sous un titre moins défavorable que celui de rebelle et de royaliste.

Toi, qui restais à Arcis-sur-Aube avant le 9 août, opposant ta paresse à l'insurrection nécessaire, tu avais retrouvé ta chaleur au mois de mars pour servir Dumouriez et lui fournir un prétexte honorable de marcher sur Paris. Desfieux, reconnu royaliste et du parti de l'étranger, donna le signal de cette fausse insurrection.

Le 10 mars, un attroupement se porta aux Cordeliers, de là à la Commune : on lui demanda de se mettre à sa tête; elle s'y refusa. Fabre alors s'agitait

beaucoup : « Le mouvement, dit-il à un député, a été aussi loin qu'il le fallait. » Le but de Dumouriez se trouva rempli : il fit de ce mouvement la base de son manifeste séditieux et des lettres insolentes qu'il écrivit à la Convention. Desfieux, tout en déclamant contre Brissot, reçut de Lebrun, complice de Brissot, une somme d'argent pour envoyer dans le Midi des adresses véhémentes où la Gironde était improuvée, mais qui tendaient à justifier la révolte projetée des fédéralistes.

Desfieux fit arrêter ses propres courriers à Bordeaux, ce qui donna lieu à Gensonné de dénoncer la Montagne et à Guadet de déclamer contre Paris. Desfieux déposa depuis en faveur de Brissot au Tribunal révolutionnaire.

Mais, Danton, quelle contradiction entre cette mesure extrême et dangereuse que tu proposas et la modération qui te fit demander une amnistie pour tous les coupables, qui te fit excuser Dumouriez, et te fit, dans le Comité de sûreté générale, appuyer la proposition faite par Guadet, d'envoyer Gensonné vers le général traître ? Pourrais-tu être aveugle à ce point sur l'intérêt public ? Oserait-on te reprocher de manquer de discernement ?

Tu t'accommodais à tout; Brissot et ses complices sortaient toujours contents d'avec toi. A la tribune, quand ton silence était accusé, tu leur donnais des avis salutaires pour qu'ils dissimulassent davantage; tu les menaçais sans indignation, mais avec une bonté paternelle, et tu leur donnais plutôt des conseils pour corrompre la liberté, pour se sauver, pour mieux nous tromper, que tu n'en donnais au parti

républicain pour les perdre. La haine, disais-tu. est insupportable à mon cœur, et tu nous avais dit: « Je n'aime point Marat. » Mais n'es-tu point criminel et responsable de n'avoir point haï les ennemis de la patrie ?

Est-ce par ses penchants privés qu'un homme public détermine son indifférence ou sa haine, ou par l'amour de la patrie, que n'a jamais senti ton cœur ? Tu fis le conciliateur, comme Sixte-Quint fit le simple pour arriver au but où il tendait. Eclateras-tu maintenant devant la justice du peuple, toi qui n'éclatas jamais lorsqu'on attaqua la patrie? Nous t'avions cru de bonne foi quand nous accusâmes le parti de Brissot; mais, depuis, des flots de lumière sont tombés sur ta politique.

Tu es l'ami de Fabre; tu l'as défendu; tu n'es pas homme à te compromettre; tu n'as donc pu que te défendre toi-même dans ton complice. Tu abandonnas le parti républicain au commencement de notre session; et depuis, as-tu fait autre chose que nuancer d'hypocrisie les délibérations ?

Fabre et toi fûtes les apologistes de d'Orléans, que vous vous efforçâtes de faire passer pour un homme simple et très malheureux; vous répétâtes souvent ce propos. Vous étiez sur la Montagne le point de contact et de répercussion de la conjuration de Dumouriez, Brissot et d'Orléans. Lacroix te seconda parfaitement dans toutes ces occasions.

Tu vis avec horreur la révolution du 31 mai. Hérault, Lacroix et toi, demandâtes la tête d'Henriot, qui avait servi la liberté, et vous lui fîtes un

crime du mouvement qu'il avait fait pour échapper à un acte d'oppression de votre part.

Ici, Danton, tu déployas ton hypocrisie : n'ayant pu consommer ton projet, tu dissimulas ta fureur; tu regardas Henriot en riant, et tu lui dis : « N'aie pas peur, va toujours ton train », voulant lui faire entendre que tu avais eu l'air de le blâmer par bienséance, mais qu'au fond tu étais de son avis. Un moment après, tu l'abordas à la buvette et lui présentas un verre d'un air caressant, en lui disant: « Point de rancune ». Cependant, le lendemain, tu le calomnias de la manière la plus atroce, et tu lui reprochas d'avoir voulu t'assassiner; Hérault et Lacroix t'appuyèrent.

Mais n'as-tu pas envoyé depuis un ambassadeur à Pétion et à Wimpfen dans le Calvados ? Ne t'es-tu pas opposé à la punition des députés de la Gironde ? N'avais-tu pas défendu Stingell, qui avait fait égorger les avant-postes de l'armée à Aix-la-Chapelle ? Ainsi, défenseur de tous les criminels, tu n'en as jamais fait autant pour un patriote. Tu as accusé Roland, mais plutôt comme un imbécile acrimonieux que comme un traître; tu ne trouvais à sa femme que des prétentions au bel esprit. Tu as jeté ton manteau sur tous les attentats, pour les voiler et les déguiser.

Tes amis ont tout fait pour toi; ils placent ton nom dans tous les journaux étrangers et dans les rapports journaliers du ministre de l'Intérieur.

Les rapports dont je parle, envoyés tous les soirs par le ministre de l'Intérieur, te présentent comme l'homme dont tout Paris s'entretient; tes moindres

réflexions y sont rendues célèbres. Nous avons reconnu depuis longtemps que tes amis ou toi rédigiez ces rapports.

Danton, tu fus donc le complice de Mirabeau, de d'Orléans, de Dumouriez, de Brissot. Des lettres de l'ambassadeur d'Espagne à Venise au duc d'Alendia, disent qu'on te soupçonnait à Paris d'avoir eu des conférences au Temple avec la reine. L'étranger est toujours très instruit sur les crimes commis en sa faveur. Ce fait est connu de Lhuilier et peut s'éclaircir dans la procédure.

L'ambassadeur d'Espagne dit, dans la même lettre, écrite au mois de juin dernier : « Ce qui nous fait trembler, c'est le renouvellement du Comité de salut public. » Tu en étais, Lacroix; tu en étais, Danton.

Mauvais citoyen, tu as conspiré; faux ami, tu disais, il y a deux jours, du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtais des vices honteux; méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie; tu as dit que l'honneur était ridicule; que la gloire et la postérité étaient une sottise : ces maximes devaient te concilier l'aristocratie; elles étaient celles de Catilina. Si Fabre est innocent, si d'Orléans, si Dumouriez furent innocents, tu l'es sans doute. J'en ai trop dit : tu répondras à la justice.

Citoyens, la conjuration d'Hébert étant dévoilée, ces jours derniers l'étranger s'efforça de verser le scandale sur tout ce que la liberté honore; on y impliqua les meilleurs défenseurs de la liberté; on y impliqua même Marat; on annonça qu'il allait

descendre du Panthéon. Que son ombre en descende pour serrer le cœur des ennemis du peuple et pour les confondre !

Il a été ourdi, depuis six mois, un plan de palpitation et d'inquiétude dans le gouvernement. Chaque jour on nous envoyait un rapport sur Paris; on nous insinuait avec souplesse tantôt des conseils imprudents, tantôt des craintes déplacées; les tableaux étaient calculés sur les sentiments qu'il importait de nous faire naître, pour que le gouvernement marchât dans le sens qui convenait aux complots criminels; on y louait Danton, on y accréditait Hébert et Camille Desmoulins, et l'on y supposait tous leurs projets sanctionnés par l'opinion publique, pour nous décourager. Ces rapports osèrent nous dire, pendant le procès d'Hébert, qu'on parlait d'arracher Marat du Panthéon et d'y mettre la Corday; ce sont les mêmes plumes qui louaient Danton et Desmoulins, qui traçaient ses horreurs. La faction de Dumouriez a fait assassiner Marat; ses complices veulent encore assassiner sa mémoire. Ceux qui louèrent les vices du Dumouriez étaient bien faits pour outrager sa gloire et pour immoler la vertu.

Achevons de peindre ces hommes qui, n'osant se déclarer, ont conspiré sous la poussière. Ils eurent les qualités des conspirateurs de tous les temps; ils se louaient mutuellement et disaient l'un de l'autre tout ce qui pouvait tromper les jugements. Les amis du profond Brissot avaient dit longtemps de lui qu'il était un inconséquent, un étourdi même. Fabre disait de Danton qu'il était insouciant, que

son tempérament l'entraînait à la campagne, aux bains, aux choses innocentes. Danton disait de Fabre que sa tête était un *imbroglio*, un répertoire de choses comiques, et le présentait comme ridicule, parce que ce n'était qu'à ce prix qu'il pouvait ne point passer pour un traître, par le simple aperçu de sa manière tortueuse de se conduire.

Danton riait avec Ducos, faisait le distrait près de d'Orléans et le familier près de Marat, qu'il détestait, mais qu'il craignait. Hérault était grave dans le sein de la Convention, bouffon ailleurs, et riait sans cesse pour s'excuser de ce qu'il ne disait rien.

Il est en outre quelques rapprochements à faire sur la conduite de ces hommes en différents temps. Danton fut un lion contre Lafayette, l'ennemi de d'Orléans. Danton fut plein d'indulgence pour Dumouriez, l'ami de d'Orléans. Danton proposait, il y a trois ans, aux Jacobins, la loi de Valérius, qui ordonnait aux Romains de tuer sur l'heure ceux qui parleraient de Tarquin. Danton ne trouva plus ni d'éloquence ni de sévérité contre Doumouriez, qui trahissait ouvertement la patrie, et voulait faire un roi.

Danton, comme je l'ai dit, opina d'abord pour le bannissement du tyran et pour la mort ensuite. Il avertit souvent certains membres du Comité de salut public qu'il fallait beaucoup de courage pour y rester, parce que l'autorité qu'on lui confiait était dangereuse pour eux-mêmes.

Ce fut Danton qui proposa les 50 millions; ce fut Hérault qui l'appuya; ce fut Danton qui proposa qu'on érigeât le Comité en comité de gouver-

nement; c'était donc un piège qu'il croyait tendre. Danton, ayant été expulsé du Comité. dit à quelqu'un : « Je ne me fâche point, je n'ai pas de rancune; mais j'ai de la mémoire. »

Que dirai-je de ceux qui se prétendirent exclusivement les vieux Cordeliers ? Ils étaient précisément Danton, Fabre, Camille Desmoulins, et le ministre, auteur des rapports sur Paris, où Danton, Fabre, Camille et Philippeaux sont loués, où tout est dirigé dans leur sens et dans le sens d'Hébert. Que dirai-je de l'aveu fait par Danton, qu'il avait dirigé les derniers écrits de Desmoulins et de Philippeaux ?

Vous êtes tous complices du même attentat. Tous, vous avez tenté le renversement du gouvernement révolutionnaire et de la représentation; tous, vous avez provoqué son renouvellement au 10 août dernier; tous, vous avez travaillé pour l'étranger, qui jamais ne voulut autre chose que le renouvellement de la Convention, qui eût entraîné la perte de la République.

Je suis convaincu que cette faction des indulgents est liée à toutes les autres, qu'elle fut hypocrite dans tous les temps, vendue d'abord à la nouvelle dynastie, ensuite à toutes les factions. Cette faction a abandonné Marat, et s'est ensuite parée de sa réputation; elle a tout fait pour détruire la République, en amollissant toutes les idées de la liberté; elle attaqua le gouvernement avec plus d'hypocrisie, et ne fut que plus criminelle.

Camille Desmoulins, qui fut d'abord dupe et finit par être complice, fut, comme Philippeaux,

un instrument de Fabre et de Danton. On racontait, comme une preuve de la bonhomie de Fabre, que celui-ci, se trouvant chez Desmoulins au moment où il lisait à quelqu'un l'écrit dans lequel il demandait un comité de clémence pour l'aristocratie et appelait la Convention la Cour de Tibère, Fabre se mit à pleurer. Le crocodile pleure aussi.

Comme Camille Desmoulins manquait de caractère, on se servit de son orgueil. Il attaqua en rhéteur le gouvernement révolutionnaire dans toutes ses conséquences; il parla effrontément en faveur des ennemis de la Révolution, proposa pour eux un comité de clémence; se montra très inclément pour le parti populaire; attaqua, comme Hébert et Vincent, les représentants du peuple dans les armées; comme Hébert, Vincent et Buzot, lui-même il les traita de proconsuls.

Il avait été le défenseur de l'infâme Dillon, avec la même audace que montra Dillon lui-même, lorsqu'à Maubeuge il ordonna à son armée de marcher sur Paris, et de prêter serment de fidélité au roi. Il combattit la loi contre les Anglais; il en reçut des remerciements en Angleterre, dans les journaux de ce temps-là. Avez-vous remarqué que tous ceux qui ont été loués en Angleterre ont ici trahi leur patrie ?

Fabre, plus d'une fois, provoqua l'agrandissement des pouvoirs du Comité de salut public, soit par lui-même, soit par ses amis; nous frémîmes souvent d'un piège si méchant. Fabre espérait que nous succomberions sous le fardeau de tant d'affaires, il s'en vantait; mais le génie de la liberté a vaincu pour nous. Celui qui parmi nous accepta

toujours avec le plus de joie le pouvoir, fut Hérault. le complice de Fabre et de l'étranger.

Tout se lie : après que Fabre eut tout fait pour nous donner une juridiction dans le dédale de laquelle il espérait nous perdre, alors il fit attaquer les opérations du gouvernement.

Alors Hérault, qui s'était placé à la tête des affaires diplomatiques, mit tout en usage pour éventer les projets du gouvernement. Par lui les délibérations les plus secrètes du Comité sur les affaires étrangères étaient communiquées aux gouvernements ennemis. Il fit faire plusieurs voyages à Dubuisson, en Suisse, pour y conspirer sous le cachet même de la République. Nous nous rappelons qu'Hérault fut, avec dégoût, le témoin muet des travaux de ceux qui tracèrent le plan de la Constitution, dont il se fit adroitement le rapporteur éhonté.

Nous avons intercepté des lettres de Las-Casas, ambassadeur d'Espagne à Vienne, dans lesquelles il rapporte les délibérations diplomatiques du Comité au temps d'Hérault.

C'était dans ce temps qu'environné de pièges et de la responsabilité des succès de quatorze armées, une nuée d'ennemis attaqua le gouvernement, c'est-à-dire vous attaqua vous-mêmes. Le moment était favorable : l'Alsace était envahie; Toulon était aux mains des Espagnols et des Anglais; Perpignan menacé; nos armées malheureuses dans le Nord, dans le Mont-Blanc, dans la Vendée, partout enfin. Alors le parti Hébert demandait l'établissement de la Constitution, afin que dans ce chaos de dangers et d'adversités, dans cette agonie factice de la liberté,

le passage du gouvernement révolutionnaire à un régime plus faible que ses ennemis fût le passage de la vie au tombeau. L'établissement de la Constitution fut demandé par Danton, l'ami de Fabre. En même temps Philippeaux, ou plutôt Fabre, dont le style, l'hypocrisie, les insinuations sont reconnus facilement dans les écrits du premier, en même temps Philippeaux attaqua le gouvernement comme associé à la trahison.

Philippeaux avait autrefois écrit en faveur de Roland et de l'appel au peuple, et contre Marat. Philippeaux mit au jour, dans ces derniers temps, divers écrits, qui sont évidemment de différentes plumes. Le but de ces écrits était d'en induire la complicité du gouvernement avec ceux qui trahissaient la patrie. Philippeaux, auteur, quelques jours auparavant, d'un catéchisme ridicule, était devenu tout à coup un homme d'Etat. Philippeaux est l'âme du club du Mans, où la liberté, où la représentation nationale n'a pas un ami, où l'on a demandé votre renouvellement, où l'on a dit que vous étiez usés, dans le temps même que le disait Hébert.

Vous avez même appris ce matin qu'une révolte avait éclaté au Mans, contre Garnier, représentant du peuple. Cette révolte a été fomentée par ceux-là mêmes qui rédigèrent une adresse en faveur de Philippeaux. Fabre, en même temps qu'il dirigeait ces deux personnages, était partout. Il était sans cesse au Comité de sûreté générale; il était dans les groupes, à la police, à la Commune, aux Jacobins, aux Cordeliers; il se multipliait, et dictait divers écrits; il se glissait auprès des patriotes; et il est prouvé que

cet homme, qui s'était efforcé d'accroître l'autorité du Comité, la sapait dans chacun de ses membres.

Au milieu des dangers qui environnaient la patrie, on délibérait, les soirs, sur tout ce que chacun de nous avait remarqué de contraire au bien public dans la journée. Il se trouva que Fabre disait à chacun des membres du Comité du bien d'eux-mêmes, et du mal de chaque autre. Complice de Chabot, il l'accusa lorsqu'il le sut accusé, comme Chabot accusa ses complices. Fabre s'attachait surtout à prouver que tous les complots avaient pour but de perdre Danton. La réaction de ces intrigues aurait été de renverser le gouvernement et la représentation, de ruiner les partis opposés : et que serait-il resté ? Fabre et sa faction !

Maintenant, il faut rapprocher d'autres faits des précédents.

L'été dernier, Hérault, cherchant des partisans ou tâtant les esprits, dit que Lhuilier, procureur général du département de Paris, avait confié qu'il existait un parti en faveur du jeune Capet, et que, si le gouvernement pouvait perdre faveur et le parti arriver au degré d'influence nécessaire, ce serait Danton qui montrerait au peuple cet enfant.

Dans ce temps, Danton dîna souvent, rue Grange-Batelière, avec des Anglais; il dînait avec Guzman, espagnol, trois fois par semaine, et avec l'infâme Saint-Amaranthe, le fils de Sartine, et Lacroix. C'est là que se sont faits quelques-uns des repas à cent écus par tête.

Il est clair que le parti qui voulait établir prématurément la Constitution, celui qui attaquait le gou-

vernement, celui qui attaquait la Convention, celui qui corrompait, celui qui voulait un comité de clémence, avaient tous pour objet d'amener le dégoût du régime présent, et il est évident que la royauté était celui qu'on y voulait substituer.

Qu'on examine maintenant la conduite de tous ceux dont j'ai parlé, leurs liaisons, leurs excuses toujours prêtes en faveur des hommes tarés; on reconnaît à des signes certains le parti opposé à la Révolution, et qui dissimula toujours. Que ceux dont j'ai parlé nous disent d'où vient leur fortune; que Lacroix dise pourquoi, l'été dernier, il faisait acheter de l'or par un banquier.

Ceux qui depuis quatre ans ont conspiré sous le voile du patriotisme, aujourd'hui que la justice les menace, répètent ce mot de Vergniaud: « *La Révolution est comme Saturne : elle dévorera tous ses enfants.* » Hébert répétait ce mot pendant son procès; il est répété par tous ceux qui tremblent et qui se voient démasqués. Non, la Révolution ne dévorera pas ses enfants, mais ses ennemis, de quelque masque impénétrable qu'ils se soient couverts !

Les conjurés qui ont péri étaient-ils les enfants de la liberté, parce qu'ils leur ressemblèrent un moment ? La Révolution dévorera jusqu'au dernier ami de la tyrannie; il ne périra pas un véritable patriote par la justice; elle n'immolera que les factions criminelles.

Citoyens, elles méditent chaque jour votre perte; tous les fripons se rallient à elles. Elles s'attendaient depuis quelques jours à être démasquées. Danton, Lacroix disaient : « Préparons-nous à nous défen-

dre ! » Ainsi Hébert, déjà poursuivi par l'image de son supplice, criait, il y a trois décades : « On veut me perdre; défendez-moi ! »

Un innocent parle-t-il de se défendre ? A-t-il des pressentiments de terreur avant qu'on ait parlé de lui ? Les comités ont gardé prudemment le silence, et l'opinion et le peuple accusaient avant moi ceux que j'accuse. Ils s'accusaient, ils se désignaient eux-mêmes, car nous n'avions point parlé d'eux; ils se préparaient à demander si nous voulons détruire la représentation, parce que nous les accusons; et ceux-là nous font-ils un crime d'avoir accusé Brissot, Chabot et leurs complices ? Veut-on les réhabiliter?

Soyez donc inflexibles : c'est l'indulgence qui est féroce, puisqu'elle menace la patrie.

Quand les restes de la faction d'Orléans, dévoués aujourd'hui à tous les attentats contre la patrie, n'existeront plus, vous n'aurez plus d'exemple à donner; vous serez paisibles; l'intrigue n'abordera plus cette enceinte sacrée; vous vous livrerez à la législation et au gouvernement; vous sonderez ses profondeurs, et vous déroberez le feu du ciel pour animer la République, tiède encore, et enflammer l'amour de la patrie et de la justice : alors il ne restera plus que des patriotes; alors sera détruite l'illusion des intrigues, qui, depuis cinq ans ayant pris le masque de la Révolution, voudraient aujourd'hui leur faire partager leur opprobre, en faisant dire que les patriotes seront tous déshonorés les uns après les autres.

Ainsi donc, parce que des lâches et des ennemis de l'humanité se sont faits prophètes, la Divinité en

aurait perdu de sa gloire ! parce que des hypocrites auraient usurpé la réputation du patriotisme, l'éclat du patriotisme serait obscurci ! Ceux que je dénonce n'ont jamais été patriotes, mais aristocrates adroits, et plus dissimulés que ceux de Coblentz.

Toutes les réputations qui se sont écroulées étaient des réputations usurpées par l'aristocratie ou par des factions criminelles. Ceux qui nous reprochent notre sévérité aimeraient-ils mieux que nous fussions injustes ? Peu importe que le temps ait conduit des vanités diverses à l'échafaud, au cimetière, au néant, pourvu que la liberté reste ! On apprendra à devenir modeste; on s'élancera vers la solide gloire et le solide bien, qui sont la probité obscure. Le peuple français ne perdra jamais sa réputation : la trace de la liberté et du génie ne peut être effacée dans l'univers. Opprimé dans la vie, il opprime après lui les préjugés et les tyrans. Le monde est vide depuis les Romains; et leur mémoire le remplit, et prophétise encore la liberté.

Et vous, représentants du peuple, chargez-vous du gouvernement suprême, et que tout le monde jouisse de la liberté au lieu de gouverner. La destinée de vos prédécesseurs vous avertit de terminer votre ouvrage vous-mêmes, d'être sages et de propager la justice sans courir à la renommée, semblables à l'Etre suprême, qui met le monde en harmonie sans se montrer : le bien public est tout; mais pour la renommée, elle n'est rien !

Barnave fut porté en triomphe sous vos fenêtres: où est-il ?

Ceux que j'ai dénoncés n'ont jamais connu la

patrie; ils se sont enrichis par des forfaits, et ce n'est point leur faute si vous existez.

Il n'est point de crime qu'ils n'aient protégé, point de traître qu'ils n'aient excusé; avares, égoïstes, apologistes des vices, rhéteurs, et non pas amis de la liberté, la République est incompatible avec eux; ils ont besoin des jouissances qui s'acquièrent aux dépens de l'égalité; ils sont insatiables d'influence.

Les rois comptent sur eux pour vous détruire : à quelles protestations pourriez-vous croire de la part de ceux qui, pressant la main sacrilège de Dumouriez, lui jurèrent une amitié éternelle ? Serment qui fut gardé : la Belgique et l'armée, vous et l'Europe, en êtes témoins.

Il y a donc eu une conjuration tramée depuis plusieurs années pour absorber la Révolution française dans un changement de dynastie. Les factions de Mirabeau, des Lameth, de Lafayette, de Brissot, de d'Orléans, de Dumouriez, de Carra, d'Hébert; les factions de Chabot, de Fabre, de Danton, ont concouru progressivement à ce but par tous les moyens qui pouvaient empêcher la République de s'établir et son gouvernement de s'affermir.

Nous avons cru ne devoir plus temporiser avec les coupables, puisque nous avons annoncé que nous détruirions toutes les factions : elles pourraient se ranimer et prendre de nouvelles forces; l'Europe semble ne plus compter que sur elles. Il était donc instant de les détruire, afin qu'il ne restât dans la

République que le peuple et vous, et le gouvernement dont vous êtes le centre inviolable.

Les jours du crime sont passés; malheur à ceux qui soutiendraient sa cause ! La politique est démasquée. Que tout ce qui fut criminel périsse ! On ne fait point de République avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers tous ceux qui ont trahi. Que les complices se dénoncent en se rangeant du parti des forfaits. Ce que nous avons dit ne sera jamais perdu sur la terre.

On peut arracher à la vie les hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité; on ne peut point leur arracher les cœurs, ni le tombeau hospitalier sous lequel ils se dérobent à l'esclavage et à la honte d'avoir laissé triompher les méchants.

Voici le projet de décret :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de sûreté générale et de salut public, décrète d'accusation Camille Desmoulins, Hérault, Danton, Philippeaux, Lacroix, prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Eglantine et les ennemis de la République, d'avoir trempé dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. En conséquence elle ordonne leur mise en jugement avec Fabre d'Eglantine. »

DISCOURS SUR LES RELATIONS AVEC LES PUISSANCES NEUTRES
PRONONCÉ PAR SAINT-JUST DEVANT LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Le Comité exécutif provisoire avait donné lieu, au sein même de la Convention, à de nombreuses critiques. Le Comité de Salut Public résolut de le supprimer et chargea Carnot de présenter un rapport pour justifier cette mesure.

Les membres de ce Comité exécutif devaient cesser leurs fonctions le 1er floréal et devaient être remplacés par douze commissions.

Saint-Just profita de cette discussion pour attaquer énergiquement le ministère des Affaires étrangères et plus spécialement Deforgues. titulaire de ce département.

Celui-ci fut d'ailleurs arrêté quelques semaines après.

Ce discours ne fut pas imprimé, mais on en retrouva le manuscrit dans les papiers de Saint-Just, après sa mort, ce qui permit de le publier plus tard.

Je ne m'oppose pas à la demande du ministre au sujet du commerce à établir avec les puissances neutres. et je suis de l'avis des préopinants au sujet des décrets que le Comité doit présenter à cet égard à la Convention; l'excédent des marchandises de notre sol et les marchandises de luxe nous sont également inutiles; il est donc avantageux de leur ouvrir des débouchés et de les échanger contre celles

qui nous manquent; ce commerce cependant ne peut être autorisé qu'avec les neutres, parce qu'il ne peut y avoir sûreté et protection que pour eux. Ainsi il se trouve que les motions du ministre et le projet de décret du Comité remplissent le but proposé.

Mais puisque l'occasion s'en présente, je ne peux différer plus longtemps de fixer les idées du Comité sur la très singulière doctrine du ministre, et, en général, sur celle du pouvoir exécutif au sujet des négociations avec les puissances neutres, d'autant que les idées soutenues ici par Barère ont plus ou moins égaré le Comité, et qu'il se serait commis à cet égard des erreurs encore plus funestes, s'il eût adopté aveuglément les perfides motions qui lui sont constamment faites par les ministres.

A les entendre, nous n'avons jamais assez fait avec les puissances neutres; c'est toujours pour elles, c'est toujours pour nous les rallier que nous devons accorder telle ou telle tolérance.

Dans les choses même où l'intérêt de la République présente des décrets, tels que celui pour le commerce de notre superfluence avec les neutres, les ministres sont tellement habitués à nous abuser de l'importance de ces puissances neutres, qu'ils abandonnent volontiers les raisons décisives que présentent les intérêts de la République pour nous parler des intérêts des puissances neutres et de la nécessité de tout sacrifier pour les ménager.

Depuis quatre mois, tant de honteux et d'inutiles ménagements me lassent, tant de sots discours en politique me fatiguent; si les ministres ne se lassent

pas de nous abuser, je me lasse de les voir nous abuser sans cesse, nous offrir des fantômes pour des réalités, ouvrir les veines du trésor à d'insatiables et méprisantes puissances, pour nous faire sans cesse acheter leur inertie, leur lâcheté, leurs perfidies. Certes il nous en eût moins coûté, et de beaucoup, pour les combattre et les vaincre, que pour acheter leur singulière neutralité.

Tant de perfidies, tant de stupidités me fatiguent, et je veux enfin ouvrir les yeux des ministres sur les dangers qui les menacent, et à nous, sur les trahisons de tous nos imbéciles diplomates, dont le grand savoir consiste à faire avec tous nos moyens, avec les plus ruineuses dépenses, ce qu'aurait fait sans eux la lâcheté naturelle de ces mêmes nations, que nous croyons avoir achetées avec notre or, mais qui s'étaient déjà vendues à la peur et à l'intérêt.

Je supplie donc le Comité de m'écouter avec attention; les républiques sont l'asile de la vérité : elle ne peut y rester captive; elle doit régner en France, mais c'est ici qu'est son sanctuaire. Après ce discours, j'ose croire que le Comité, éclairé sur la conduite des ministres, leur spécifiera enfin que le Comité a changé de politique et de maxime.

Le temps, les événements, les principes que les événements ont successivement permis de développer, les extensions que les attaques de nos ennemis ont forcé de donner à nos principes, nos succès, nos revers, les dangers qui nous menacent, ceux que nous avons dû accélérer pour notre défense, tous ces objets réunis ont rendu la guerre que fait la République, une guerre inévitable, une guerre uni-

verselle, une guerre cosmopolite; ses succès intéressent l'univers, ses revers ne l'intéressent pas moins: nous avons généralisé notre cause, nous avons éclairé les principes; tous les regards sont fixés sur eux, les événements n'ont plus à décider que des conséquences; ainsi dans cette lutte de la liberté des hommes contre la tyrannie des anciens maîtres des Etats, l'événement affranchira le monde ou rivera pour jamais ses fers.

Aucun Etat de l'Europe, aucun, sans exception, n'est régi par nos principes, tous le sont plus ou moins par leurs anciens préjugés; la pureté de nos principes n'admet aucun pacte avec l'erreur, aucun pacte avec aucune sorte de tyrannie; elles se briseront toutes à l'appui de nos triomphes : or, en cet état de choses, croyez-vous de bonne foi que parmi les anciennes institutions qui gouvernent les Etats de l'Europe, il en est une seule qui, de bonne foi, puisse aimer nos principes ?

Non, cela n'est pas possible, parce que cela ne peut pas être, et il n'y a pas, suivant vos principes, un seul Etat libre dans l'Europe; ou croyez-vous de bonne foi qu'il y ait un Etat, où ceux que vos principes dépouilleront de l'autorité qu'ils ont usurpée, qui puisse aimer vos principes ? Non, sans doute, des individus les chérissent, la liberté française a des temples dans bien des cœurs, mais elle n'en a et n'en aura jamais dans les cabinets des ministres ni dans les sénats d'aucune république moderne.

Qu'est-il donc arrivé ? que les grandes puissances de l'Europe, ralliées par le danger, se sont réu-

nies contre nous; mais dans cette coalition monstrueuse, elles ont mis en commun leurs armées, leurs moyens, leurs frayeurs, et elles ont gardé en particulier leurs cupidités, leur haine, leurs jalousies, de telle sorte que, se détestant plus entre elles qu'elles ne nous détestent, nos plus puissants alliés ont été, avec notre courage, notre union, notre désespoir, leurs rivalités, leurs intrigues, leurs jalousies et le plaisir, indestructible pour elles, de compter comme un succès nos victoires, quand elles affaiblissent un ancien rival.

Au milieu de cet abrutissement général de l'Europe, quelques Etats faibles, toujours dépendants, se sont trouvés froissés par le choc de cette réunion de tyrans et de cette redoutable défense d'un peuple libre.

Quels partis avaient-ils à prendre ? Trop faibles pour nous résister, trop prévoyants pour vouloir le tenter, assez éclairés pour ne pas se cacher que, la liberté française triomphant, toutes les institutions qui régissent l'Europe descendraient dans la même tombe que les rois et les royautés; ignorant quel serait l'événement de cette lutte inouïe dans les fastes des siècles, que leur prescrivait leur intérêt ? Une prudente neutralité, qui leur conservât la bienveillance des tyrans, si la tyrannie triomphait, qui leur procurât une chute plus différée, et dans tous les cas plus douce, si la république française triomphait de ses ennemis.

Les rois, écrasés par l'immensité des dépenses que nécessite cette guerre, ne pouvaient acheter assez de partisans dans les Etats neutres, pour leur intérêt,

pour déranger la prudente politique de leurs chefs: ainsi, si la république française trouvait que cette neutralité lui était désirable, qu'avaient à faire nos ministres ? Une seule chose : se tenir tranquilles, ne rien faire du tout, et veiller seulement à l'exacte observance de cette même neutralité adoptée par les puissances belligérantes.

Le plus simple bon sens traçait cette conduite à nos ministres; au lieu de cela, qu'ont-ils fait, et à quelle immensité de dépenses nous ont-ils entraînés, pour nous faire acheter ce qui n'était pas à vendre, mais ce qu'on nous offrait; pour nous faire payer ce que peut-être on nous aurait payé à nous-mêmes, et pour nous former, disent-ils, des partis, dans les lieux où le plus puissant intérêt de ces mêmes pays a toujours et aurait toujours créé, fomenté et soutenu les mêmes partis ?

Quelles sont les puissances neutres dans cette guerre ? Parmi les rois, le Grand-Seigneur, le roi de Danemark et celui de Suède; parmi les soi-disant républiques, celles de Suisse, de Gênes et de Venise, car je crois bien qu'on me permettra de ne pas compter celles de Lucques et de Saint-Marin; je ne doute pas de leur neutralité, mais comme nos ministres ne se sont pas encore doutés de nous les faire acheter, il faut attendre qu'ils nous les portent en compte de dépense, pour rendre à ce nouveau trait de politique tous les éloges qu'il mérite.

Je me flatte qu'une observation très curieuse n'aura pas échappé à votre sagacité.

Le principal objet de nos ministres semble avoir toujours été d'ouvrir de nombreux débouchés aux

trésors de la nation; les ministres ont changé, mais non cette espèce d'esprit du ministère, et la raison en est simple, c'est un grand maniement d'argent : de nombreuses dépenses, secrètes de leur nature, au moins invérifiables, doivent être le domaine le plus fructueux pour des ministres cupides, et pour cette foule de gens avides qui les flattent et les secondent pour dévorer avec eux la substance de l'Etat.

Ainsi voici le pivot perpétuel de la politique de nos ministres envers le Comité, pour autoriser toujours d'énormes dépenses.

Quand il s'agit de maintenir la neutralité dans une république, ce sont les gouvernements, les partis qu'il faut solder, c'est le peuple même qu'il faut gratifier.

Quand ce sont des rois qu'il faut rendre neutres, ce sont alors les individus qu'il faut acheter, et ils sont aussi chers que les peuples des républiques.

Veuillez vérifier les comptes que nous rendent les ministres et que vous épelle ici Barère, et vous verrez si depuis six mois il vous a jamais été possible de sortir de ce cercle vicieux ? Sans doute les plans que l'on nous a constamment proposés pour la Turquie ont paru de la plus haute importance, et je vous prends tous à témoin si j'ai hésité à les seconder de tous mes moyens; les dépenses ne m'ont pas effrayé, car l'utilité résultant du succès me paraissait devoir amener le salut de la République, et dès lors toute dépense est légitimée.

Eh bien ! quels ont été les résultats de plus de quarante millions de dépenses ? car je porterais ce calcul à soixante-dix millions si je donnais, aux diffé-

rents diamants employés en présents, la valeur que leur ont donnée à l'estime les citoyens joailliers qui les ont estimés; à quoi cela nous a-t-il menés ? à rien, mais absolument à rien. Tantôt c'est le reis-effendi qu'on ne peut gagner; tantôt c'est le capitan-pacha qu'on ne peut satisfaire; puis ce sont les demandes en subsides, en secours, et dans le temps que nous les accordons, les choses changent, on ne veut plus rien, ni des mêmes subsides, ni des mêmes secours.

L'intérêt le plus puissant de la Porte, si elle pouvait agir, était de profiter de notre alliance pour exterminer la Russie, et si elle ne pouvait agir, son intérêt particulier était la neutralité, conséquence et compagne nécessaire de l'impuissance.

Eh bien ! on nous a promis sans cesse l'assistance de cette puissance, son alliance, et en la payant, il a fallu payer, à tous les prix que la cupidité peut y mettre, les individus qui se disent nos partisans; et maintenant, suivant les probabilités, qu'aurons-nous acheté ? une neutralité que la nature des choses et l'impuissance commandent à la Turquie de la manière la plus irrésistible.

Deux scélérats, deux ex-nobles, deux ministériels, deux feuillants, deux Brissotins, Henin et Descorches, sont nos ministres de Constantinople; la guillotine seule peut dignement récompenser leurs services, et la confiscation de leurs nobles vols peut seule nous récupérer d'une partie de nos frais. Des disputes scandaleuses y divisent la nation réduite à cette ignominie (à se partager entre un Henin et un Descorches, qui, en dernière analyse, ne sont que

deux lâches coquins) et en querelles pour le partage des trésors de l'Etat.

Voilà pourtant deux hommes que Deforgues nous assurait mériter toute notre confiance.

Après la mort de l'extravagant don Quichotte du Nord, la pauvreté, la misère de notre allié le roi de Suède exigeait la neutralité. Par quel hasard, depuis deux mois, nous propose-t-on encore de la payer ? J'espère qu'en examinant les propositions qui nous sont faites, le Comité déclarera qu'il achète des alliés et ne paie pas des neutres.

Le Danemark, neutre par politique, par jalousie, par besoin, est cependant venu à bout de nous arracher des subsides, et nos agents de nous y voler avec une impudence révoltante; tantôt pour nous procurer des blés qu'on aurait cru de la poussière d'or, vu le prix qu'ils nous coûtent; tantôt pour nous procurer des approvisionnements pour la marine que nous n'avons jamais reçus; tantôt pour monsieur tel, tantôt pour madame telle, influente de telle ou telle manière : de telle sorte que, si jamais la correspondance de nos agents voit le jour, et j'espère que ce moment n'est pas éloigné, on croira que nous payons nos subsides aux rois nos alliés ou neutres en p..., m..., et fripons de toutes sortes. Voilà, Messieurs, la politique de nos ministres et ses effets envers les rois; voyons quelle elle a été envers les républiques.

Je suis bien aise d'avoir à commencer cet examen par les cantons helvétiques, car notre ministre en Suisse, homme d'un vrai talent, est regardé par Deforgues comme le plus utile, et il est au moins prouvé

très clairement que, sans aucune proportion, les dépenses de son ministère sont les plus chères de toutes les dépenses diplomatiques qu'a faites la République depuis deux ans.

Pour concevoir cependant les services qu'a rendus à la République le citoyen Barthélemy, il faut voir, dans la position actuelle des cantons helvétiques, quel a été son degré d'influence, pour la fixer sous tel ou tel rapport, quels obstacles il a vaincus; et pour cela, il nous faut examiner d'abord quel était l'intérêt de la Suisse dans la crise qu'a occasionnée la révolution, et voir si les travaux et les dépenses du citoyen Barthélemy nous ont obtenu de la Suisse des démarches que ne lui prescrivait pas son intérêt: car si tout son talent est d'avoir obtenu ce que la Suisse aurait fait sans son intervention, et si tous nos trésors n'ont été employés qu'à faire faire aux Suisses ce qu'ils eussent fait pour leur propre intérêt, vous conviendrez que voilà des talents et de l'argent bien mal employés.

Entre les Suisses de 1794 et les Suisses de 1400, il y a la différence des temps de Fabricius à ceux où l'empire romain était à l'encan et au dernier enchérisseur. Voilà d'abord un premier fait; le peuple vivait depuis cent ans sur son ancienne réputation, mais il a mangé le capital sans l'accroître, et il était sans doute au dernier terme quand la révolution est arrivée.

Les Suisses de 1400, à l'aurore de notre révolution, auraient été nos plus chers alliés, nos premiers défenseurs; le parti que la suite de nos victoires leur aurait rendu le plus utile, ne se serait cependant présenté à

eux que comme le plus honorable, et cela eût suffi pour les décider.

Mais depuis deux cents ans il est un Dieu qu'on adore en Europe, et si l'Europe est son temple, la Suisse est son sanctuaire, et ce Dieu est l'argent. Les Suisses, paralysés en tout ce qui avait jadis créé leur réputation, n'ont conservé de leurs pères que des mains plus disposées à saisir des sacs d'écus que des armes.

La révolution française ne devait donc être pour la Suisse, marchande de chair et de sang, qu'une spéculation commerciale, et dès lors elle devait désirer sur toute chose la neutralité.

La neutralité lui permettait de vendre ses troupes aux puissances de la maison de Bourbon, aux coalisés, à la Hollande, ce qui n'eût pu s'obtenir si la Suisse s'était montrée notre alliée.

Pourtant elle ne devait pas se montrer notre ennemie, parce que si la république française existe et se consolide, il lui importe de ne pas fermer ce débouché pour la vente de ses soldats.

La neutralité qui donnait aux Suisses les ressources de la paix lui laissait tous les profits de la guerre pour la vente des denrées à la République, par la liberté de son commerce, par l'influence toujours nouvelle de sa position.

La neutralité était économe et la guerre ruineuse; des difficultés presque insurmontables s'opposent à ce que le corps helvétique se rallie pour une guerre offensive, et cette réunion épuiserait les trésors de tous les cantons.

Ainsi toutes les raisons d'intérêt se réunissaient pour commander aux Suisses la neutralité.

L'esprit universel y est tel, que parler aux Suisses d'autres choses que de l'intérêt, l'intérêt matériel du moment, l'intérêt de quelques écus, c'est leur parler la langue de Guillaume Tell, dont il n'est pas peut-être un seul Suisse qui ait conservé la grammaire.

D'autre part cette neutralité ne devait éprouver aucun obstacle réel de la part de la coalition; aucune puissance n'était d'humeur et n'avait le moyen de se ruiner pour acheter toute la Suisse, car les opinions publiques s'y vendent comme une denrée. et le commerce de ce pays est unique sous le ciel; au dehors il vend comme marchandise le sang du peuple, et au dedans les opinions de ses habitants.

Toutes les mesures des coalisés pour gagner des partisans devaient être vaines; le bruit des menaces ne les effraie pas, leurs rochers les rassurent, et le bruissement seul des écus les attache et les intéresse.

Il suffisait donc de les laisser faire : leur inclination, leur intérêt, leur cupidité insatiable, tout les forçait d'être neutres, et nul moyen humain n'aurait pu les engager à ne l'être pas un seul moment.

Dans cette position qu'ont fait nos ministres ?

Ils ont traité avec les Suisses de 1794, comme nous aurions dû traiter avec les Suisses d'Henri IV, époque où leur intérêt les rendant fanatiques de leur royalisme, il aurait été question, à force d'or, de les attirer à notre parti. et d'acheter à tout prix leur silence sur les événements du 10 août.

On nous a fait sonner bien haut le ressentiment terrible de ces terribles cantons suisses, pour les justes

supplices infligés aux satellites de Capet, et pourtant dans le même temps on ne parlait pas même en Suisse de cet événement, ou si on s'en occupait, c'était pour le tarifer et profiter de notre crédulité pour en exiger le prix.

Enfin les Suisses ont eu le rare bonheur de négocier avec nous sous le manteau d'une antique réputation; et après nous avoir vendu si longtemps leurs soldats, ils nous ont fait encore acheter leur antique renommée, dont ils ne jouissaient plus que dans notre opinion.

Plus de quarante millions ont été s'abîmer dans le gouffre de mains toujours ouvertes, de gueules affamées et béantes dans ce pays, où, faute d'aliments de commerce, la justice, la liberté, les hommes et les opinions sont à l'encan.

On ne cesse de nous harceler; l'infatigable Barthélemy puise dans nos trésors avec le tonneau des Danaïdes; je soupçonne bien que c'est avec plus de fruit pour lui-même, mais c'est avec la même inutilité pour l'objet dont elle nous a servi depuis quatre ans.

Il est, nous dit-on, des cantons où la haine de la liberté est immortelle; dans ceux-là nos trésors ne sont pas parvenus : qu'ont-il produit à Fribourg et à Soleure ?

Il en est d'autres où la crainte seule de la dépense d'une guerre aurait engagé à subir les dernières indignités pour obtenir la paix; c'est donc dans les cantons populaires, aristocrates, oligarchiques, que notre or a été versé à torrents, de sorte que ceux qui étaient royalistes sont restés tels, et que nos millions nous

ont acquis ceux qui auraient été à nous par leur seule inclination, par leur seul intérêt.

Dans ce pays, on ne fait pas une seule démarche qu'on ne nous la fasse payer; eh ! bon Dieu, à quel prix ! mais s'il est vrai que tout s'y vende, que tout s'y paie, au moins peut-on dire à notre ministère : Pourquoi y achetez-vous les plus insignifiantes, les plus inutiles faveurs ?

Quoi ! trente mille livres de dépenses pour faire chasser de tels endroits obscurs de ces obscurs pays une vingtaine de misérables émigrés, poursuivis par la faim, attendus par la guillotine, et à qui il ne reste d'autre propriété au monde qu'un bonnet de nuit !

Et qu'importe à la République que ce bonnet et la tête méprisable qu'il couvre aillent se cacher de Bâle à Fribourg, ou de Lausanne à Soleure ?

Les destinées de la liberté sont-elles donc attachées à celles de tels esclaves ? Faut-il payer les guenilles à un si haut prix ? Et parce que des misérables, avides de tout vendre, veulent nous vendre nos proscrits réfugiés sur leurs terres, devons-nous autoriser qu'on mette à cette méprisable denrée un prix fou, ridicule, insultant ?

Ainsi donc, je ne nie pas ce que nos ministres nous répètent sans cesse, que la Suisse est vénale, que tout s'y vend, que tout s'y achète; je conviens que Jugurtha seul manque à ce pays, et que s'il existait, il dirait avec vérité : *Urbem venalem et mature perituram, si emptorem invenerit.*

J'avoue tout cela, mais je dis que c'est précisément par ces raisons-là que l'intérêt de la Suisse était de rester neutre; que tout l'argent employé à l'acheter

n'a produit autre chose que de lui payer ce qu'elle désirait de vendre, d'acheter d'elle ce que nous avons voulu qu'elle vendît, mais ce qui, sans nous, eût été son vœu naturel et le cri de son intérêt. Après cet exposé, je laisse à penser s'il convient d'ajouter un écu de plus aux millions que nous avons déjà perdus.

J'en viens à Gênes, et je me hâte de convenir que c'est la moins inutile des négociations qui ont occupé le ministre; mais elle nous a pourtant coûté un argent énorme; les dépenses ont surpassé tous les calculs, et ce que je prétends, c'est que pour l'objet vraiment utile il n'a été à peu près dépensé que ce qui réellement était nécessaire, et que les trésors de la République ont été prodigués pour des projets fous, impraticables, inutiles, quand même ils eussent eu le succès promis, et qui enfin, s'ils eussent été utiles, ne nous auraient jamais indemnisés de l'argent que l'on nous a fait dépenser pour les obtenir.

Deux objets frappent l'attention du Comité en examinant la suite de la correspondance du ministre sur les négociations de Gênes.

Le premier, l'approvisionnement confié au citoyen Tilly, et le moyen d'acheter des grains, de les faire parvenir à Gênes, de Gênes dans nos ports, malgré la vigilance de nos ennemis.

Le second objet politique, de nous former un parti dans Gênes, qui y détruisît l'influence de la coalition, qui forçât les amis des tyrans à borner leurs moyens au maintien d'une neutralité offensive; de faire que toute cette neutralité fût à notre profit et au détriment de nos ennemis; subsidiairement de

nous gagner des partisans, d'y engendrer les premiers germes de la liberté, d'y faire éclore une révolution qui livrât Gênes à nos principes et son argent à notre trésor; qui, par conséquent, ouvrît à nos armées une des portes de l'Italie, d'y nourrir cette révolution dans le silence, afin qu'au moment fixé pour une explosion générale en Europe, les partisans de l'aristocratie fussent étouffés par les bras d'un nouvel Hercule dont à peine ils auraient aperçu le berceau.

Voilà constamment les deux objets dont on nous a occupés alternativement; on nous a montré l'un ou l'autre suivant les dispositions du Comité, suivant l'esprit qui y dominait, et par ce moyen on nous a fait dépenser les 54 millions que coûte la légation de Gênes depuis le 31 mars 1793, ne comprenant pas en totalité l'achat réel des grains; 54 millions en pure perte, voilà le produit net des comptes du ministre.

Or, dans ces deux objets, l'un était réel, l'autre n'a servi qu'à se jouer de notre crédulité. L'achat des grains, voilà l'objet réel : or, cet objet était purement une affaire mercantile; je me flatte qu'on n'aura pas l'impudence de nous parler des principes des marchands dont il aura fallu étouffer les remords avec de l'or; le commerce a des mains, une gueule béante et dévorante; mais les plus impudents des ministres n'ont jamais ici parlé de son âme ni de son cœur : ces deux objets sont les deux premières mises de fonds de tout négociant; cherchez ailleurs le patriotisme, l'humanité, même le respect humain, la crainte de l'infamie, car chez eux vous n'y trouverez

qu'un principe, un sentiment, un dieu, et ce dieu c'est l'or.

Ce qui s'est passé avec cette république vous a prouvé la vérité de ces axiomes; si le sang, si la chair des Génois eût été une nourriture supportable pour nos armées, des négociants génois nous auraient vendu leurs propres enfants pour en nourrir nos soldats.

Ainsi il s'agissait de présenter un gain pour être sûr du concours et du succès de toutes les entreprises proposées pourvu que le résultat en fût d'un profit clair.

L'espérance de la République n'a pas été déçue : l'énorme quantité de grains, de vêtements, de fournitures de tout genre, que nos agents nous ont achetés à Gênes, nous a été de la plus grande utilité, et je ne crains pas de dire que c'est à ces négociations-là que vous devez la reprise de Toulon, la prise de Marseille, la conservation de Nice, et l'union des départements méridionaux de la République.

Je sais que l'improbité connue du fripon qu'il a plu au ministre d'envoyer à Gênes a rendu les marchés fort chers; que cet ex-noble vous a très noblement volés; mais à ces malheurs-là il est plusieurs remèdes, et je connais, pour le mal qui tourmente Tilly, un topique radical.

Mais les 54 millions ont été en partie employés à fomenter la seconde partie de l'objet proposé, et le roman de cette négociation est ce que nous avons le plus chèrement payé.

L'intérêt de Gênes était la neutralité, car son intérêt est celui des marchands; l'intérêt des marchands

est de vendre; le moyen de vendre est d'être neutre et de fournir aux deux contendants à l'abri de la neutralité : si cela n'est pas démontré, rien au monde ne peut l'être. En se tenant dans cette mesure, nous devions en tirer tout le parti possible; mais ce n'était pas l'intérêt des sangsues qui nous rongent : là, comme ailleurs, il a fallu se former des partis, nous leurrer d'une révolution, y créer des clubs jacobins.

Tantôt Gênes était une pépinière de propagandistes : des nouveaux missionnaires devaient nous convertir toute l'Italie par la seule puissance de la parole; toute la Lombardie brisait ses fers; Parme envoyait son Bourbon joindre notre Capet; jusques à Naples enfin, tout était converti à la liberté.

Quand le roman devenait fatigant par son absurdité, alors Gênes nous présentait des légions de Scévola, des élèves de Brinvilliers; les poignards, les poisons étaient prêts, tous les dominateurs de l'Italie devaient, tel jour, à telle heure, cesser d'exister; c'en était fait de ces petits tyrans, et néanmoins Etats, tyrans, tout est resté debout; nos trésors n'ont pas excité une émeute, ils n'ont pas occasionné une égratignure, ils n'ont pas donné une colique.

Excepté en une seule occasion, notre attente a toujours été déçue, et il est encore douteux si l'incendie du *Scipion* est bien entièrement dû au citoyen Tilly.

Dans l'intérieur de Gênes on nous a fait dépenser jusques à quinze cent mille livres dans une semaine, et cet argent devait changer la couronne ducale en bonnet rouge; l'argent est dispersé, la couronne est restée, et le bonnet rouge est sous le chevet de Tilly.

Ce qui a lieu dans le Grand Conseil vous ouvre

enfin les yeux : oui, les pauvres nobles veulent une révolution, mais ils veulent celle qui les rendrait les égaux des riches, et qui leur livrerait à partage égal le sang et l'or des Génois; le peuple dans le pays doit toujours rester enchaîné; c'est le nombre des marteaux qu'on veut accroître : voilà une belle révolution; certes voilà un bel emploi, un magnifique emploi de tant de trésors.

Tilly est un lâche et un fripon. Sous l'ancien régime sa lâcheté lui a obtenu des coups de bâton;sous celui de la liberté, ses hauts faits, n'en doutez pas, lui vaudront de plus brillantes récompenses.

Mais s'il n'est pas temps d'appeler les coupables à reddition de compte, il est temps au moins de fermer les entrées du trésor public aussi criminellement ouvertes depuis quinze mois.

Croira-t-on jamais que l'insignifiante république de Venise n'a pas laissé que de nous coûter encore quelques dépenses, assez peu considérables si on les compare à celles déjà exposées, mais plus choquantes encore si on en considère la nullité ?

Là, comme ailleurs, on nous a bernés de rêveries politiques; là, comme ailleurs, Henin devait établir la liberté française; le lion de Saint-Marc devait se coiffer du bonnet rouge, et, si nous en croyons ce malhabile menteur, la république de Venise a couru des dangers effrayants par suite des partis qu'y avait formés Henin; et de ces dangers nous en avons été les seuls confidents, et les inquisiteurs d'Etat n'en ont jamais parlé, ni eux ni qui que ce soit au monde.

Cet impénétrable secret est sans doute impayable : Henin pourtant nous l'a fait payer; en vérité, on ne

saurait l'apprécier, car la conspiration déjouée, Henin même éloigné, le secret a été gardé comme auparavant, et tout Venise a été prêt à s'insurger : deux cents complices étaient dans la confidence; tout a manqué, et personne n'a dit mot ! Quel prodige et quel homme est ce M. Henin ! Bendman n'était qu'un intrigant de mauvais aloi auprès de ce puissant génie.

Après de si brillants succès il était bien juste d'en récompenser l'auteur, et l'illustre Henin fut envoyé à Constantinople.

Pour le remplacer on a fait le plus bizarre choix : le vertueux Roland brissotinait alors la République, et plaçait partout des brissotins.

Ce ministre avait prudemment envoyé sous Henin un ex-moine, monarchien en 1789, feuillant en 1791, constitutionnel en 1792, un caméléon politique, un phraseur : ce brissotin-là était Jacob, jadis oratorien.

Pour remplacer Henin, on chercha encore un ex-moine, un ex-prêtre, un aventurier, un dominicain de Lyon, né en Irlande, appelé O'Neil, qui se baptisa ensuite en 1791 l'abbé Noël, aujourd'hui le citoyen Noël.

Ces deux ex-moines étaient les manœuvres de ce grand homme que l'on envoya à Constantinople. Les volumes que nous envoient ces goujats politiques sont aussi fastidieux à lire qu'impossibles à croire, et cependant trois cent mille écus ont trouvé à s'échapper de ce côté-là.

De quoi s'agissait-il cependant ? De faire rester neutre une république qui n'a cessé de l'être depuis la paix de Passarowitz, une république que tous les

leviers de l'Europe ne pouvaient déranger un seul moment de son impassibilité : vous voyez que cette besogne n'était pas au-dessus de la nullité de MM. O'Neil et Jacob.

D'y ériger le symbole de la république, cela pouvait être plus difficile, car cet acte-là était plus décidé qu'il n'appartient à une aussi timide neutralité. Henin l'obtint pourtant; un tableau fut attaché à sa porte; un jour on saura comment, par qui et à quel prix; les dépenses de cette facétie en surpassent l'utilité, puisqu'il en coûte plus de quatre-vingt mille livres pour ce seul objet, et je l'appelle une facétie parce que la suite a prouvé que c'était une simple inconséquence qu'on avait obtenue du Sénat, une déviation de ses principes; mais la non-reconnaissance d'O'Neil a prouvé qu'on n'avait pas tardé à y revenir.

La seule utilité de la légation à Venise est la correspondance avec la Turquie, qui n'a plus d'autre issue que celle-là, parce que la Suisse et la Valteline nous offrent seules un passage à nos courriers jusqu'à Bergame, et que l'Etat de Venise nous donne toutes les facilités d'arriver jusqu'en Dalmatie.

Cette utilité diminue avec l'espoir d'amener la Porte à une rupture; pourtant je ne dis pas de la négliger, mais de la moins payer et d'y envoyer de vrais républicains remplacer les deux moines ex-brissotins qu'appelle ici le tribunal révolutionnaire et après lesquels soupire si ardemment la guillotine.

On nous avait leurrés de pouvoir obtenir des blés de cette république; les moyens de la décider à cette faveur ont été accordés, mais les blés sont

restés dans les greniers vénitiens; nous y avons des émissaires inutiles pour cet objet, et là, comme partout, nos dépenses n'ont pas plus accaparé de blés pour la République qu'elles n'ont créé de révolutions dans les autres empires.

Je devrais vous parler de la scandaleuse Toscane, des brigands qui y ont administré nos affaires, surtout de cette éponge politique qui nous y vendait sa déshonorante influence, de ses vols, de ses manques de foi; mais nous tenons ces agents coupables en notre puissance, et puisque Lanot est chargé de vous rendre compte de ces objets, je ne m'y arrêterai pas.

J'ai parcouru, citoyens, cette ligne de puissances neutres, de ministres ineptes, de scandaleuses dépenses, de négociations ridicules, de promesses déçues, de trésors épuisés et de romans politiques; il est temps de mettre un terme à ces ruineuses folies.

D'autres emplois se présentent qui exigent tous les fonds disponibles de la République. Ce n'est pas chez des neutres qu'il faut chèrement payer des agents pour leur faire faire ce que leur intérêt leur ferait faire sans nous; c'est chez nos ennemis déclarés qu'il faut répandre l'or à pleines mains, c'est là qu'il faut acheter un secret, un bras, un manipuleur à des prix proportionnés à la grandeur de l'entreprise et à l'imminence des dangers; c'est dans les armées qu'il faut payer nos partisans.

C'est à des généraux mécontents qu'il faut ouvrir les portes du trésor.

Voilà où doivent, s'il le faut, s'épuiser nos ressources, et en ce genre les bases en sont jetées : c'est l'or qui manque, employons-y celui que nous avons

prodigué à de honteuses, à d'indécentes folies, à d'insensés projets, à des conceptions romanesques.

Pour jeter tous les flambeaux de la discorde parmi les neutres, publions d'une main hardie toutes nos correspondances politiques avec les Etats depuis le 31 mai 1793; seulement cet échantillon suffit, vous en verrez le salutaire effet, et quelles sales figures cachaient en ce pays les masques que nous avons arrachés.

Je fais donc la motion expresse et incidente à celle de Deforgues, que toutes les dépenses chez les puissances neutres, appelées dépenses secrètes, seront anéanties; qu'il ne soit dépensé par nos ministres chez les puissances que des sommes fixées par le comité, allouées décidément à tel objet; que toutes les correspondances politiques des ministres avec les cours de Suède, Danemark, Gênes, la Suisse, Venise, soient toutes publiées, et qu'il n'y ait d'exceptées que les négociations en Turquie.

Et que le Comité s'ajourne pour mettre à la disposition de ce comité seul, sans autre intermédiaire que ses seuls agents, toutes les économies que les réformes doivent procurer à l'effet de pratiquer des intelligences dans les cabinets, dans les armées et dans les Etats des puissances en guerre ouverte avec la République.

DISCOURS
POUR LA DEFENSE DE ROBESPIERRE

Séance du 9 thermidor, a la Convention

Pendant la séance de la Convention du 8 thermidor, Robespierre et ses amis avaient senti qu'une lutte à mort était engagée contre eux. L'hostilité presque générale de l'Assemblée, même sur ces bancs de la Montagne où, jusque-là, se trouvaient leurs plus fermes soutiens, ne permettait plus de douter de l'issue du drame. Pendant que Robespierre parlait, des cris de : « A bas le tyran ! », s'étaient fait entendre et aucune voix amie ne s'était élevée pour protester.

C'était la fin prochaine, l'accusation, l'échafaud.

Néanmoins, Robespierre et Saint-Just résolurent de lutter jusqu'au bout, malgré la défection d'une partie du Comité de salut public. Chacun d'eux prépara un discours pendant la nuit.

Le lendemain 9 thermidor, dès le début de la séance, Saint-Just prit la parole. Mais le complot était bien ourdi; tous les conjurés étaient à leur poste, conduits par Tallien qui s'était campé, par bravade, dans l'hémicycle, au pied de la tribune.

A peine Saint-Just eut-il prononcé les premiers mots, l'orage se déchaîna, sauvage, mortel. Ne pouvant plus parler, il demeura néanmoins à la tribune, tranquille, méprisant, assistant à ce déchaînement furieux avec la même impassibilité que s'il s'était agi d'un autre.

Au milieu du tumulte, il fut décrété d'accusation et il ne quitta l'Assemblée que pour être incarcéré au Luxembourg.

Le discours qu'on va lire est celui qu'il n'avait pu prononcer et dont la Convention ordonna plus tard l'impression.

Je ne suis d'aucune faction; je les combattrai toutes. Elles ne s'éteindront jamais que par les institutions qui produiront les garanties, qui poseront

la borne de l'autorité et feront plonger sans retour l'orgueil humain sous le joug de la liberté publique.

Le cours des choses a voulu que cette tribune aux harangues fût peut-être la Roche Tarpéienne pour celui qui viendrait vous dire que des membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse. J'ai cru que la vérité vous était due, offerte avec prudence, et qu'on ne pouvait rompre avec pudeur l'engagement pris avec sa conscience de tout oser pour le salut de la patrie.

Quel langage vais-je vous parler ? Comment vous peindre des erreurs dont vous n'avez aucune idée, et comment rendre sensible le mal qu'un mot décèle, qu'un mot corrige ?

Vos Comités de sûreté générale et de salut public m'avaient chargé de vous faire un rapport sur les causes de la commotion sensible qu'avait éprouvée l'opinion publique dans ces derniers temps.

La confiance des deux Comités m'honorait; mais quelqu'un cette nuit a flétri mon cœur, et je ne veux parler qu'à vous.

J'en appelle à vous de l'obligation que quelques-uns semblaient m'imposer de m'exprimer contre ma pensée.

On a voulu répandre que le gouvernement était divisé : il ne l'est pas; une altération politique, que je vais vous rendre, a seulement eu lieu.

Ils ne sont point passés, tous les jours de gloire, et je préviens l'Europe de la nullité de ses projets contre la vigueur du gouvernement.

Je vais parler de quelques hommes que la jalousie me paraît avoir portés à accroître leur influence

et à concentrer dans leurs mains l'autorité par l'abaissement ou la dispersion de ce qui gênait leurs desseins, en outre en mettant à leur disposition la milice citoyenne de Paris, en supprimant ses magistrats pour s'attribuer leurs fonctions ; qu'ils me paraissent avoir projeté de neutraliser le gouvernement révolutionnaire et tramé la perte des meilleures gens de bien, pour dominer plus tranquillement.

Ces membres avaient concouru à me charger du rapport. Tous les yeux ne m'ont point paru dessillés sur eux; je ne pouvais pas les accuser en leur propre nom; il eût fallu discuter longtemps dans l'intérieur le problème de leur entreprise; ils croyaient que, chargé par eux de vous parler, j'étais contraint par respect humain de tout concilier, ou d'épouser leurs vues et de parler leur langue.

J'ai profité d'un moment de loisir que m'a laissé leur espérance, pour me préparer à leur faire mesurer devant vous toute la profondeur de l'abîme où ils se sont précipités. C'est donc au nom de la patrie que je vous parle : j'ai cru servir mon pays et lui éviter des orages en n'ouvrant mes lèvres sincères qu'en votre présence.

C'est au nom de vous-mêmes que je vous entretiens, puisque je vous dois compte de l'influence que vous m'avez donnée dans les affaires.

Je suis donc résolu de fouler aux pieds toutes considérations lâches, et de vider en un moment à votre tribunal une affaire qui eût causé des violences dans l'obscurité du gouvernement. La circonstance où je me trouve eût paru délicate et difficile à quiconque aurait eu quelque chose à se

reprocher; on aurait craint le triomphe des factions, qui donne la mort; mais, certes, ce serait quitter peu de chose qu'une vie dans laquelle il faudrait être ou le complice ou le témoin muet du mal.

J'ai prié les membres dont j'ai à vous entretenir de venir m'entendre. Ils sont prévenus à mes yeux de fâcheux desseins contre la patrie; je ne me sens rien sur le cœur qui m'ait fait craindre qu'ils récriminassent; je leur dirai tout ce que je sens d'eux sans pitié.

J'ai parlé du dessein de détruire le gouvernement révolutionnaire. Un complice de cet attentat est arrêté et détenu à la Conciergerie; il s'appelle Legray; il avait été le receveur des rentes; il était membre du Comité révolutionnaire de la section du Muséum. Il s'ouvrit de son projet à quelques personnes qu'il crut attirer dans son crime.

Le gouvernement révolutionnaire était, à son gré, trop rigoureux; il fallait le détruire : il manifesta qu'on s'en occupait.

Legray ajoute que des discours étaient préparés dans les sections contre la Convention nationale; il se plaignit de l'expulsion des nobles; que ç'avait été un moyen de les reconnaître pour les assassiner; que la mémoire de Danton allait être réhabilitée; qu'on ferait repentir Paris des jugements exécutés sous ses yeux.

Dans le même temps, le bruit dans toute l'Europe se répandait que la royauté, en France, était rétablie, la Convention nationale égorgée, et l'arbre de la liberté et les instruments du supplice des

traîtres brûlés au pied du trône; il s'y répandait que le gouvernement été divisé... On se trompe; les membres du gouvernement étaient dispersés.

Dieu ! vous avez voulu qu'on tentât d'altérer l'harmonie d'un gouvernement qui eut quelque grandeur, dont les membres ont sagement régi, mais n'ont point voulu toujours en partager la gloire ! Vous avez voulu qu'on méditât la perte des bons citoyens !

Je déclare avoir fait mon possible pour ramener tous les esprits à la justice et avoir reconnu que la résolution évidente de quelques membres y était opposée.

Je déclare qu'on a tenté de mécontenter et d'aigrir les esprits pour les conduire à des démarches funestes, et l'on n'a point désespéré de moi, sans doute, que je prêterais mes mains pures à l'iniquité. Ne croyez pas au moins qu'il ait pu sortir de mon cœur l'idée de flatter un homme ! Je le défends parce qu'il m'a paru iréprochable, et je l'accuserais lui-même, s'il devenait criminel.

Quel plan d'indulgence, grand Dieu ! que celui de vouloir la perte d'hommes innocents ! Le Comité de sûreté générale a été environné de prestiges pour être amené à ce but; sa bonne foi n'a point compris la langue que lui parlait un dessein si funeste; on le flattait, on lui insinuait qu'on visait à le dépouiller de son autorité; les moindres prétextes sont saisis pour grossir l'orage.

Trois ouvriers de la poudrière, habitants d'Arcueil, mêlés à dix ou douze pensionnaires de Bicêtre, qui s'étaient enivrés ensemble, sont présentés aux deux

Comités par Billaud-Varenne comme des patrouilles de conjurés... A ce sujet, il faut arrêter ou chasser le maire de Paris et l'état-major, et s'emparer de tout... Cette nuit encore on se disait sous le couteau; on annonçait qu'on serait mort sous vingt-quatre heures; qu'il y aurait une révolte aujourd'hui...

J'adjure ici les consciences; n'est-il point vrai que dans le même temps on inspirait à beaucoup de membres des terreurs telles qu'ils ne couchaient plus chez eux ? On leur insinuait que certains membres du Comité faisaient à leur sujet de sanglantes propositions. On préparait ainsi les cœurs à la vengeance et à l'injustice.

J'atteste que Robespierre s'est déclaré le ferme appui de la Convention, et n'a jamais parlé dans le Comité, qu'avec ménagement, de porter atteinte à aucun de ses membres.

Collot et Billaud prennent peu de part, depuis quelque temps, aux délibérations, et paraissent livrés à des intérêts et à des vues plus particulières. Billaud assiste à toutes les séances sans parler, à moins que ce ne soit dans le sens de ses passions, ou contre Paris, contre le tribunal révolutionnaire, contre les hommes dont il paraît souhaiter la perte.

Je me plains que, lorsqu'on délibère, il ferme les yeux et feint de dormir, comme si son attention avait d'autres objets. A sa conduite taciturne a succédé l'inquiétude depuis quelques jours. A ce sujet, je veux essayer de crayonner la politique avec laquelle tout se conduit, et vous dire des choses

qu'il faut que vous sachiez, et que vous eussiez ignorées.

Il m'a paru que l'on cherchait à renouveler l'époque où Valazé, Fabre d'Eglantine, Deffieux tentèrent d'exciter du trouble dans Paris pour justifier la révolte de Dumouriez. Voici comment on a suivi cette idée.

Billaud répète souvent ces paroles avec un feint effroi : « Nous marchons sur un volcan. » Je le pense aussi; mais le volcan sur lequel nous marchons est sa dissimulation et son amour de dominer.

Le bruit court dans l'étranger que la Convention a été forcée de tirer soixante mille hommes de Belgique pour les appeler vers Paris. Je ne pense pas que personne ait pensé à réaliser ce bruit; mais je trouve très déplorable que Paris se trouve précisément troublé dans ce moment, que ce soit dans ce moment même que des idées de jalousie et des desseins d'innovation se manifestent, et que la liberté d'émouvoir les troupes soit concentrée dans très peu de mains avec un secret impénétrable, de manière que toutes les armées auraient changé de place, que très peu de personnes en seraient instruites.

Puisqu'on a dit qu'une loi permettait de ne laisser dans Paris que vingt-quatre compagnies de canonniers, je ne nie point qu'on ait eu le droit d'en tirer, mais je n'en connais pas le besoin. On ne le fit point sans de grands dangers : l'ennemi fuit, et nous abandonne ses forteresses.

Je reviendrai sur les affaires militaires; je veux achever de parler de l'intérieur.

Tout fut rattaché à un plan de terreur. Afin de pouvoir tout justifier et tout oser, il m'a paru qu'on préparait les Comités à recevoir et à goûter l'impression des calomnies. Billaud annonçait son dessein par des paroles entrecoupées; tantôt c'était le mot de *Pisistrate* qu'il prononçait, et tantôt celui de *dangers*. Il devenait hardi dans les moments où, ayant excité les passions, on paraissait écouter ses conseils; mais son dernier mot expira toujours sur ses lèvres : il hésitait, il s'irritait, il corrigeait ensuite ce qu'il avait dit hier : il appelait tel homme absent Pisistrate; aujourd'hui présent, il était son ami; il était silencieux, pâle, l'œil fixe, arrangeant ses traits altérés. La vérité n'a point ce caractère, ni cette politique.

Mais si l'on examine ce qui pouvait avoir donné lieu à la discorde, il est impossible de le justifier par le moindre prétexte d'intérêt public. Aucune délibération du gouvernement n'avait partagé les esprits; non point que toutes les mesures absolument eussent été sages, mais parce que ce qu'il y avait de plus important, et surtout dans la guerre, était résolu et exécuté en secret.

Un membre s'était chargé, trompé peut-être, d'outrager sans raison celui qu'on voulait perdre, pour le porter apparemment à des mesures inconsidérées, à se plaindre publiquement, à s'isoler, à se défendre hautement, pour l'accuser ensuite des troubles dont on ne conviendra pas que l'on est la première cause. Ce plan a réussi, à ce qu'il me paraît, et la conduite rapportée plus haut a tout aigri.

C'est dans l'absence de ce membre qu'une expé-

dition militaire, qu'on jugera plus tard, parce qu'on ne peut la faire connaître encore, mais que je tiens pour insensée dans la circonstance où elle prévalut, fut imaginée. On avait ordonné de tirer, sans m'en avertir ni mes collègues, de l'armée de Sambre-et-Meuse dix-huit mille hommes pour cette expédition. On ne m'en prévint pas; pourquoi ? Si cet ordre, donné le 1er messidor, s'était exécuté, l'armée de Sambre-et-Meuse était forcée de quitter Charleroi, de se replier peut-être sous Philippeville et Givet, et d'abandonner Avesnes et Maubeuge. Ajouterai-je que cette armée était devenue la plus importante ?

L'ennemi avait conduit devant elle toutes ses forces; on la laissait sans poudre, sans canons, sans pain : des soldats y sont morts de faim en baisant leur fusil. Un agent, que mes collègues et moi envoyâmes au Comité pour demander des munitions, ne fut point reçu comme j'aurais été sensiblement flatté qu'il le fût; et je dois cet éloge à Prieur, qu'il parut sensible à nos besoins. Il fallait vaincre; on a vaincu.

La journée de Fleurus a contribué à ouvrir la Belgique. Je désire qu'on rende justice à tout le monde, et qu'on honore des victoires, mais non point de manière à honorer davantage le gouvernement que les armées, car il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent, et il n'y a que ceux qui sont puissants qui en profitent; il faut donc louer les victoires, et s'oublier soi-même.

Si tout le monde avait été modeste, et n'avait point été jaloux qu'on parlât plus d'un autre que de soi, nous serions fort paisibles; on n'aurait point

fait violence à la raison pour amener des hommes généreux au point de se défendre pour leur en faire un crime.

L'orgueil enfante les factions. C'est par les factions que les gouvernements voisins d'un peuple libre attaquent sa prospérité; les factions sont le poison le plus terrible de l'ordre social; elles mettent la vie des bons citoyens en péril par la puissance de la calomnie; lorsqu'elles règnent dans un Etat, personne n'est certain de son avenir; elles mettent en problème le mensonge et la vérité, le vice et la vertu, le juste et l'injuste; c'est la force qui fait la loi. Si la vertu ne se montrait parfois, le tonnerre à la main, pour rappeler tous les vices à l'ordre, la raison de la force serait toujours la meilleure. Ce n'est qu'après un siècle que la postérité verse des pleurs sur la tombe des Gracques et sur la roue de Sidney. Les factions, en divisant un peuple, mettent la fureur de parti à la place de la liberté; le glaive des lois et les poignards des assassins s'entrechoquent; on n'ose plus parler ni se taire; les audacieux, qui se placent à la tête des partis, forcent les citoyens à se prononcer entre le crime et le crime : ainsi, sous le règne d'Hébert et de Danton, tout le monde était furieux et farouche par peur.

C'est pourquoi le vœu le plus tendre pour sa patrie que puisse faire un bon citoyen, le bienfait le plus doux qui puisse descendre des mains de la Providence sur un peuple libre, le fruit le plus precieux que puisse recueillir une nation généreuse de sa vertu, c'est la ruine, c'est la chute des factions. Quoi ! l'amitié s'est-elle envolée de la terre ? La

jalousie présidera-t-elle aux mouvements du corps social ? Et, par le prestige de la calomnie, perdra-t-on ses frères parce qu'ils sont plus sages et plus magnanimes que nous ?

La renommée est un vain bruit. Prêtons l'oreille sur les siècles écoulés; nous n'entendrons plus rien : ceux qui, dans d'autres temps, se promèneront parmi nos urnes, n'en entendront pas davantage. Le bien, voilà ce qu'il faut faire, à quelque prix que ce soit, en préférant le titre de héros mort à celui de lâche vivant !

Il ne faut point souffrir que le crime triomphe, ni que l'intensité de la morale publique diminue de sa force contre les méchants. La puissance des lois et de la raison arrive à la suite, et tout le monde tremble sans distinction; il n'y a plus que des esclaves épouvantés.

Si vous voulez que les factions s'éteignent, et que personne n'entreprenne de s'élever sur les débris de la liberté publique par les lieux communs de Machiavel, rendez la politique impuissante en réduisant tout à la règle froide de la justice; gardez pour vous la suprême influence; dictez des lois impérieuses à tous les partis : les lois n'ont point de passions qui les divisent et qui les fassent dissimuler. Les lois sont sévères, et les hommes ne le sont pas toujours; un masque impénétrable peut les couvrir longtemps. Si les lois protègent l'innocence, l'étranger ne peut les corrompre; mais si l'innocence est le jouet des viles intrigues, il n'y a plus de garantie dans la cité. Il faut s'enfuir dans les déserts pour y trouver l'indépendance et des

amis parmi des animaux sauvages. Il faut laisser un monde où l'on n'a plus l'énergie ni du crime ni de la vertu, et où il n'est resté que l'épouvante et le mépris !

Quand je revins pour la dernière fois de l'armée, je ne reconnus plus quelques visages; les membres du gouvernement étaient épars sur les frontières et dans les bureaux; les délibérations étaient livrées à deux ou trois hommes avec le même pouvoir et la même influence que le Comité même, qui se trouvait presque entièrement dispersé, soit par des missions, soit par maladie, soit par les procès intentés aux autres pour les éloigner. Le gouvernement à mes yeux a véritablement été envahi par deux ou trois hommes. C'est pendant cette solitude qu'ils me semblent avoir conçu l'idée très dangereuse d'innover dans le gouvernement et de s'attirer beaucoup d'influence.

C'est dans ces circonstances qu'on a conçu la procédure d'hommes innocents, qu'on a tenté d'armer contre eux de très injustes préventions. Je n'ai point à m'en plaindre; on m'a laissé paisible comme un citoyen sans prétentions et qui marchait seul, et c'est par erreur que, par le suffrage de quelques-uns, on m'avait chargé du rapport pour me lier à des idées qui ne sont point faites, ce me semble, pour moi.

Je ne puis épouser le mal; je m'en suis expliqué en présence des Comités; je rapporterai mes propres paroles devant eux, lorsqu'il me parut qu'on les avait assemblés pour les égarer.

« Citoyens, leur dis-je, j'éprouve de sinistres

présages; tout se déguise devant mes yeux; mais j'étudierai tout ce qui se passe; je me dirai tout ce que la probité conseille pour le bien de la patrie; je me tracerai l'image de l'honnête homme, et ce que la vertu lui prescrit en ce moment; et tout ce qui ne ressemblera pas au pur amour du peuple et de la liberté aura ma haine. »

Le lendemain, nous nous assemblâmes encore : tout le monde gardait un profond silence; les uns et les autres étaient présents. Je me levai, et je dis :

« Vous me paraissez affligés : il faut que tout le monde ici s'explique avec franchise, et je commencerai, si on le permet.

« Citoyens, ajoutai-je, je vous ai déjà dit qu'un officier suisse, fait prisonnier devant Maubeuge, et interrogé par Guyton, Laurent et moi, nous donna la première idée de ce qui se tramait. Cet officier nous dit que la police redoutable, survenue dans Cambrai, avait déconcerté le plan des alliés; qu'ils avaient changé de vues, mais qu'on ne se plaçait en Autriche dans aucune hypothèse d'accommodement avec la France; qu'on attendait tout d'un parti qui renverserait la forme terrible du gouvernement; que l'on comptait sur des intelligences, sur des principes sévères.

« Je vous invitai de surveiller avec plus de soin tout ce qui tendait à altérer la forme salutaire de la justice présente : bientôt vous vîtes vous-mêmes percer ce plan dans les libelles étrangers.

« Les ambassadeurs vous ont prévenus de tentatives prochaines contre le gouvernement révolutionnaire : aujourd'hui que se passe-t-il ? On réa-

lise les bruits étrangers; on dit même que si l'on réussit, on fera contraster l'indulgence avec votre rigueur contre les traîtres.

« Je dis ensuite que, la République manquant de ces institutions d'où résultaient les garanties, on tendait à dénaturer l'influence des hommes qui donnaient de sages conseils, pour les constituer en état de tyrannie; que c'était sur ce plan que marchait l'étranger, d'après les notes mêmes qui étaient sur le tapis; que je ne connaissais point de dominateur qui ne se fût emparé d'un grand crédit militaire, des finances et du gouvernement, et que ces choses n'étaient point dans les mains de ceux contre lesquels on insinuait des soupçons. »

David se rangea de mon avis avec sa franchise ordinaire; Billaud-Varenne dit à Robespierre : « Nous sommes tes amis; nous avons marché toujours ensemble. » Ce déguisement fit tressaillir mon cœur.

La veille, il le traitait de Pisistrate, et avait tracé son acte d'accusation.

Il est des hommes que Lycurgue eût chassés de Lacédémone sur le sinistre caractère et la pâleur de leur front, et je regrette de n'avoir plus vu la franchise ni la vérité céleste sur le visage de ceux dont je parle.

Quand les deux Comités m'honorèrent de leur confiance, et me chargèrent du rapport, j'annonçai que je ne m'en chargeais qu'à condition qu'il serait respectueux pour la Convention et pour ses membres; j'annonçai que j'irais à la source, que je

développerais le plan ourdi pour saper le gouvernement révolutionnaire; que je m'efforcerais d'accroître l'énergie de la morale publique. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois insinuèrent qu'il ne fallait point parler de l'Etre Suprême, de l'immortalité de l'âme, de la sagesse : on revint sur ces idées, on les trouva indiscrètes, et l'on rougit de la Divinité.

C'était au même instant que la pétition de Magenthies parut, tendant à caractériser comme blasphème et à punir de mort des paroles souvent entendues de la bouche du peuple. Ah ! ce ne sont point là des blasphèmes : un blasphème est l'idée de faire marcher devant Dieu les faisceaux de Sylla: un blasphème, c'est d'épouvanter les membres par des listes de proscription, et d'en accuser l'innocence.

Ainsi, l'on m'avait condamné à ne vous point parler de la Providence, seul espoir de l'homme isolé, qui, environné de sophismes, demande au ciel et le courage et la sagesse nécessaires pour faire triompher la vérité.

Si l'on réfléchit attentivement sur ce qui s'est passé dans votre dernière séance, on trouve l'application de tout ce que j'ai dit; l'homme éloigné du Comité par les plus amers traitements, lorsqu'il n'était plus composé, en effet, que de deux ou trois membres présents, cet homme se justifie devant vous; il ne s'explique point, à la vérité, assez clairement, mais son éloignement et l'amertume de son âme peuvent excuser quelque chose : il ne sait point l'histoire de sa persécution; il ne connaît que

son malheur. On le constitue en tyran de l'opinion : il faut que je m'explique là-dessus, et que je porte la flamme sur un sophisme qui tendrait à faire proscrire le mérite.

Et quel droit exclusif avez-vous sur l'opinion, vous qui trouvez un crime dans l'art de toucher les âmes ? Trouvez-vous mauvais que l'on soit sensible ? Etes-vous donc de la cour de Philippe, vous qui faites la guerre à l'éloquence ?

Un tyran de l'opinion ? Qui vous empêche de disputer l'estime de la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive ? Il n'est point de despote au monde, si ce n'est Richelieu, qui se soit offensé de la célébrité d'un écrivain.

Est-il un triomphe plus désintéressé ? Caton aurait chassé de Rome le mauvais citoyen qui eût appelé l'éloquence, dans la tribune aux harangues, le tyran de l'opinion. Personne n'a le droit de stipuler pour elle; elle se donne à la raison, et son empire n'est pas le pouvoir des gouvernements.

La conscience publique est la cité; elle est la sauvegarde du citoyen : ceux qui ont su toucher l'opinion ont tous été les ennemis des oppresseurs. Démosthène était-il tyran ? Sous ce rapport, sa tyrannie sauva pendant longtemps la liberté de toute la Grèce. Ainsi, la médiocrité jalouse voudrait conduire le génie à l'échafaud ! Eh bien, comme le talent d'orateur que vous exercez ici est un talent de tyrannie, on vous accusera bientôt comme des despotes de l'opinion. Le droit d'intéresser l'opinion publique est un droit naturel, imprescriptible, inaliénable, et je ne vois d'usurpa-

teur que parmi ceux qui tendraient à opprimer ce droit.

Avez-vous vu des orateurs sous le sceptre des rois ? Non. Le silence règne autour des trônes; ce n'est que chez les peuples libres qu'on a souffert le droit de persuader ses semblables. N'est-ce point une arène ouverte à tous les citoyens ? Que tout le monde se dispute la gloire de se perfectionner dans l'art de bien dire, et vous verrez rouler un torrent de lumières qui sera le garant de notre liberté pourvu que l'orgueil soit banni de notre République.

Immolez ceux qui sont les plus éloquents, et bientôt on arrivera à celui qui les enviait et qui l'était le plus après eux. Un censeur royal se serait contenté de dire : *Vous avez écrit contre la Cour et contre monseigneur l'archevêque.* Mais qu'avons-nous donc fait de notre raison ? On dit aujourd'hui à un membre du souverain : *Vous n'avez pas le droit d'être persuasif.*

Le membre qui a parlé longtemps hier à cette tribune ne paraît point avoir assez nettement distingué ceux qu'il inculpait. Il n'a point à se plaindre et ne s'est pas plaint non plus des Comités; car les Comités me semblent toujours dignes de votre estime, et les malheurs dont j'ai tracé l'histoire sont nés de l'isolement et de l'autorité extrême de quelques membres restés seuls.

Il devait arriver que le gouvernement s'altérerait en se dépouillant de ses membres. Couthon est sans cesse absent; Prieur de la Marne est absent depuis huit mois; Saint-André est au Port-la-Montagne;

Lindet est ensevli dans ses bureaux; Prieur de la Côte-d'Or dans les siens; moi j'étais à l'armée; et le reste, qui exerçait l'autorité de tous, me paraît avoir essayé de profiter de leur absence.

Je regarderais comme un principe salutaire et conservateur de la liberté publique, que le tapis du Comité fût environné de tous ses membres. Vous aviez confié le gouvernement à douze personnes; il s'est trouvé en effet, le dernier mois, entre les mains de deux ou trois. Avec cette imprudence, on s'expose à inspirer aux hommes le goût de l'indépendance et de l'autorité.

Imaginez que cette altération eût continué; que Paris eût été sans état-major et sans magistrats; que le Tribunal révolutionnaire eût été supprimé ou rempli des créatures de deux ou trois membres gouvernant absolument; votre autorité en eût été anéantie.

Une seule chose aurait encore gêné ces membres; c'étaient les Jacobins, qu'ils appellent la tyrannie de l'opinion; il fallait donc sacrifier les hommes les plus influents de cette société.

Car, en même temps que Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois ont conduit ce plan, ils ont manifesté depuis quelque temps leur haine contre les Jacobins; ils ont cessé de les fréquenter et d'y parler.

S'ils avaient réussi, tandis que la majorité du Comité était plongée dans les détails, quelques hommes régnaient; ils n'avaient plus à craindre les orateurs incommodes, et jouissaient de la réputation et de l'autorité exclusives.

Il a donc existé un plan d'usurper le pouvoir, en

immolant une partie des membres du Comité, et en dispersant les autres dans la République, en détruisant le Tribunal révolutionnaire, en privant Paris de ses magistrats. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois sont les auteurs de cette trame.

Les deux Comités n'ont donc rien dû perdre de l'estime publique; et ceux-là seuls sont indignés d'eux, qui ont eu de l'ambition sous le masque du désintéressement, et qui ont pensé concentrer dans eux l'initiative des accusations contre vos membres.

Je pense que vous devez à la justice et à la patrie d'examiner ma dénonciation. Vous devez regarder comme un acte de tyrannie toute délibération du Comité qui ne sera point signée de six membres; vous devez examiner aussi s'il est sage que les membres fassent le métier de ministres, qu'ils s'ensevelissent dans les bureaux, qu'ils s'éloignent de vous, et altèrent ainsi l'esprit et les principes de leur compagnie.

Il me reste à vous convaincre que je n'ai pu prendre d'autre parti que celui de vous dire la vérité. Si j'annonçais mon intention dans les Comités, on n'avait plus de mesures à garder, et tout pouvait entraîner des démarches funestes. Dans ce cas, leur point d'influence acquérait de nouvelles forces : ils rendaient d'autres membres solidaires avec eux, s'ils fussent parvenus à les tromper. J'ai cru éviter des désordres et dispenser les Comités d'une querelle difficile, puisque l'on eût tout employé pour brouiller les esprits.

Les membres que j'accuse ont commis peu de fautes dans leurs fonctions : ils n'ont donc point à se

justifier par les opérations, si ce n'est celle des dix-huit mille hommes qu'on a voulu enlever de l'armée de Sambre-et-Meuse. Je les accuse d'avoir tiré parti de la réputation du Comité, pour l'appliquer à leur ambition. Sylla était un fort bon général, un grand politique; il savait administrer, mais il appliqua ce mérite à sa fortune.

J'aime beaucoup qu'on nous annonce des victoires, mais je ne veux pas qu'elles deviennent des prétextes de vanité. On annonça la journée de Fleurus, et d'autres, qui n'en ont rien dit, y étaient présents; on a parlé de sièges, et d'autres, qui n'en ont rien dit, étaient dans la tranchée.

J'affirme que tout le mal est venu de ce que, sans que personne s'en doutât, toute l'autorité était tombée dans quelques mains qui ont voulu la conserver et l'augmenter par la ruine de tout ce qui pouvait réprimer la puissance arbitraire.

Je ne conclus pas contre ceux que j'ai nommés : je désire qu'ils se justifient, et que nous devenions plus sages.

Je propose le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que les institutions, qui seront incessamment rédigées, présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer ou usurper la représentation nationale. »

QUELQUES LETTRES DE SAINT-JUST

LETTRE A ROBESPIERRE

Cette lettre, retrouvée dans les papiers de Robespierre, après le 9 thermidor, marque le début des relations qui ne devaient pas tarder à se nouer entre les deux hommes.

Tout les rapprochait d'ailleurs. Ils avaient l'un et l'autre une égale passion pour le bien public et une égale inflexibilité de principes. L'amitié naquit entre eux dès qu'ils se connurent, amitié forte, sincère, un peu mystique chez tous les deux. Amitié qui résista à tous les orages et les conduisit ensemble à l'échafaud.

Blérancourt, près Noyon, le 19 août 1790.

Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais que, comme Dieu, par des merveilles; je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer (ce bruit court ici) les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les privilèges des campagnes ? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts ! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent, une adresse que je fais par le même courrier, dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux

du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilège sans lequel il faut qu'il meure de faim.

Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes point seulement le député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. Faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée.

SAINT-JUST,

électeur au département de l'Aisne.

LETTRE A ADRIEN BAYARD

Il nous a paru intéressant de publier cette lettre où Saint-Just, dont on a si souvent et si injustement dénoncé et flétri l'inflexible cruauté, se montre accessible à tous les tendres sentiments.

Rigide sur les principes, inexorable avec les ennemis du peuple, il est doux et humain dans le privé, affectueux avec les siens, fidèle à ses amis.

La lettre charmante et tendre qu'on va lire est adressée à Adrien Bayard, notaire et juge de paix du canton de Chaulnes (Somme) qui venait d'épouser, quelques jours auparavant, la plus jeune de ses sœurs, Marie-Françoise-Victoire de Saint-Just.

J'ignorais, mon cher frère, que l'indisposition de notre sœur eût eu des suites ; maman nous avait dit l'avoir laissée tout à fait de retour à la santé. Prenez garde que les eaux et l'air cru de vos montagnes ne soient la cause de son mal. Je vous conseille de lui faire prendre beaucoup de lait et de ne lui point faire boire d'eau.

Je ne puis vous promettre précisément quand je pourrai aller vous voir ; je suis accablé d'affaires, et voici des jours bien humides et bien courts.

Cependant, d'ici à Noël, j'aurai le plaisir de vous embrasser tous les deux.

Si vous vous aperceviez que l'air incommodât votre femme, envoyez-nous-la quelque temps ; elle ne doute point de l'amitié tendre avec laquelle elle sera toujours reçue de nous. J'espère que son mariage ne nous aura point séparés, et que nous n'oublierons, ni les uns ni les autres, les sentiments qui nous doivent unir. Ecrivez-nous, l'un et l'autre, de temps en temps, et surtout ne nous laissez point ignorer, d'ici au moment où je partirai pour aller vous voir, quelles seront les suites de la maladie de ma sœur. Il me tarde de l'avoir vue pour me rassurer. Egayez votre jeune mariée, et, surtout, veillez à ce qu'elle n'éprouve aucun chagrin domestique de la nature de ceux qu'elle n'oserait point vous confier. Elle vous rendra heureux, je l'espère, et j'en suis convaincu. Je n'épouserai point ses torts à votre égard : vous m'êtes également chers l'un et l'autre, et, dans toutes les circonstances, je vous montrerai le cœur d'un frère et d'un bon ami.

Adieu. Embrassez votre chère épousée, embrassez-la même de temps en temps pour moi, afin qu'elle se souvienne que je l'aime, et qu'elle vous le rende.

Je suis votre frère et votre serviteur.

SAINT-JUST.

A Blérancourt, ce 9 décembre 1791.

SAINT-JUST COMMISSAIRE AUX ARMEES

Dès qu'il fit partie du Comité de Salut public, Saint-Just se passionna surtout pour les choses de l'armée. Il suivit avec une attentive sollicitude les mouvements des troupes révolutionnaires; il se réjouissait de leurs succès et ressentait cruellement leurs revers.

Avec son sens de la justice, avec la rigoureuse inflexibilité de ses principes, avec son goût inné de l'ordre et de l'administration, il s'efforçait de supprimer les abus, de raffermir la discipline, d'assurer les subsistances, en un mot de forger, pour le pays, un magnifique instrument de défense et une force capable d'en imposer aux rois coalisés.

A plusieurs reprises, il fut envoyé aux armées du Nord comme représentant de la Convention — on disait alors Commissaire aux Armées.

Et dès qu'il apparaissait au Quartier général, chacun sentait l'inexorable nécessité de faire son devoir. Cet adolescent à figure angélique faisait trembler les vieux routiers de la guerre de Sept Ans. Son regard scrutateur et froid, la dignité de son maintien, le ton péremptoire de sa parole, l'austérité de ses mœurs, et aussi la puissance attachée à sa fonction en imposaient à tous.

Il encourageait ou gourmandait les généraux et terrorisait les fournisseurs, ces chacals qui suivent les armées pour les affamer et pour s'enrichir de leur misère. Les chefs honnêtes l'admiraient et l'aimaient parce qu'ils se sentaient aimés de lui; le soldat raffolait de Saint-Just dont la présence était pour lui synonyme de justice et de bien-être.

Les dimensions restreintes de cet ouvrage ne nous permettent pas de montrer cette action bienfaisante de Saint-Just sur les armées en campagne ni de donner les innombrables rapports qu'il envoyait à la Convention.

Nous avons cru nécessaire, toutefois, de donner quelques-unes de ces brèves dépêches dont la netteté, la précision, l'énergie et le

patriotisme sont remarquables. Dans ces notes rapides écrites au bivouac et dans le tumulte des camps, rien ne subsiste de cette phraséologie alors à la mode et qui parfois dépare certains de ses discours.

Ce n'est plus le langage d'un orateur politique, c'est le style coupant et net d'un soldat et d'un chef.

A Marchienne-au-Pont, le 26 prairial,
l'an II de la République française une, indivisible et démocratique.

Les Représentants du peuple près l'armée de la Moselle au général Jourdan.

L'intention du Comité de salut public est que la guerre soit poussée avec une chaleur qui épuise l'ennemi, inférieur en nombre, et obligé de se multiplier sur tous les points par des marches pénibles.

Sa ruse extraordinaire étant de ne point résister à nos premières fougues, mais bientôt de nous attaquer la nuit à l'improviste, pour nous déguiser sa faiblesse et jeter parmi nous la défiance et l'effroi, il convient que nous l'attaquions avec fureur, et que nous l'attaquions sans cesse.

Il serait sage de s'avancer chaque jour à la fin de la nuit à sa rencontre, soit pour éviter toute surprise, soit pour le combattre lui-même si l'occasion se trouvait favorable.

Ta marche triomphante et rapide depuis Arlon nous fait espérer que la guerre la plus offensive sera de ton goût. Nous surveillerons les administrations, l'obéissance des chefs, les ressources; tu n'auras qu'à vaincre. Qu'aucune défiance de toi-même n'entre dans ton cœur, qu'il ne soit sensible qu'à la gloire de la République. Maintiens l'enthousiasme dans l'armée par des succès continuels et par l'audace. La guerre de la liberté doit être faite avec colère.

Tu ne seras jamais repris d'avoir suivi avec ardeur la ruine des ennemis du peuple français, tu le seras d'avoir temporisé avec un ennemi qui temporise lui-même.

Il est probable qu'il t'attaquera bientôt ; préviens-le, puisque tu as pour l'attaquer les mêmes éléments militaires que tu aurais pour le recevoir.

N'oublie point qu'il faut empêcher que l'ennemi, dans son désespoir, n'abandonne un point pour se porter tout entier sur l'autre. Maintiens sa diversion, en le combattant sans cesse.

Empêche aussi qu'il ne brûle Maubeuge. Le meilleur moyen d'y parvenir est de le poursuivre sur toute la rive de la Sambre.

Nous comptons sur toi. Ce sera avec joie que nous annoncerons au Comité de salut public de nouveaux succès sur ce point. L'opinion publique en est impatiente.

SAINT-JUST, GILLET, L.-B. GUYTON.

Les Représentants du peuple près les armées du Nord, de la Moselle et des Ardennes,

Sur le compte qui leur a été rendu par le général de division Kléber que, dans la journée d'hier, le deuxième bataillon de la Vienne a fui honteusement devant l'ennemi, tandis que les drapeaux des autres bataillons des deux divisions de l'armée du Nord flottaient sur le chemin de la victoire, et qu'il a méconnu la voix du général qui le rappelait à son poste ;

Considérant que ce crime ne peut être celui du

bataillon entier, parce que la bravoure et la haine des tyrans existent dans les cœurs de tous les Français et que, lorsqu'une troupe quitte son poste de bataille, la cause est dans la lâcheté des officiers ou dans la négligence qu'ils ont mise à maintenir la discipline et à former les soldats qu'ils commandent à l'amour de la gloire, qui consiste à braver les dangers de la guerre et à vaincre ou à mourir au poste que la patrie leur a confié ;

Arrêtent que le chef de bataillon et tous les capitaines du deuxième bataillon de la Vienne seront destitués et mis en état d'arrestation ;

Ils seront remplacés sur-le-champ conformément à la loi.

Le chef d'état-major fera exécuter le présent arrêté.

A Montigny-le-Teigneux, le 29 prairial,
l'an 2e de la République française une, indivisible et démocratique.

SAINT-JUST, GILLET, L.-B. GUYTON.

Au quartier général, à Marchienne-au-Pont, le 1er messidor,
l'an II de la Republique française une, indivisible et démocratique.

Les Représentants du peuple près les armées du Nord, de la Moselle et des Ardennes,

Considérant que le citoyen Capella, chef de brigade, commandant la 132e demi-brigade, n'a ni les connaissances, ni l'énergie nécessaires pour remplir un poste aussi important ;

Que cette demi-brigade, composée de bataillons qui se sont acquis dans la guerre la plus haute réputation, a été exposée à voir sa gloire s'éclipser sous un chef inhabile et sans caractère, notamment

dans la journée du 28 du mois dernier, sous les yeux mêmes d'un des Représentants du peuple ;

Arrêtent que le citoyen Capella cessera d'être employé. Il présentera à la Commission de la guerre l'état de ses services pour obtenir sa retraite.

Le citoyen Pouchin, capitaine au 4e bataillon de la Manche, est promu au grade de chef de brigade. Il prendra, en cette qualité, le commandement de la 132e demi-brigade d'infanterie.

Il est ordonné à tous, officiers, sous-officiers et soldats, de le reconnaître et de lui obéir conformément aux lois militaires.

GILLET, SAINT-JUST.

Les Représentants du peuple près l'armée du Nord, de la Moselle et des Ardennes, réunies sur la Sambre, au Comité de salut public.

Charleroi, le 7 messidor, l'an II
de la République française une et indivisible.

Citoyens collègues, nous avons attendu la prise de Charleroi pour vous donner les détails qui l'ont précédée.

Le 28 du mois dernier, l'armée marcha, à une heure du matin, au-devant de l'ennemi; l'ennemi, à la même heure, marchait sur nous. On se rencontra. Le brouillard était épais; le combat fut terrible jusqu'à trois heures de l'après-midi. La gauche, commandée par le brave général Kléber, fit des merveilles; le général de brigade Duhesme s'y distingua. Le centre se battit de même. Le général Dubois chargea à la tête de la cavalerie, fit cinq cents prisonniers, prit sept pièces de canon, et massacra sept

à huit cents hommes. L'avant-garde, commandée par le général Lefebvre, eut un égal succès et montra le même courage. Un bataillon de grenadiers y chargea trois fois la cavalerie ennemie et en fit un grand carnage. Nos canonniers chargèrent en hussards, et reprirent leurs canons, qui leur avaient été enlevés pendant le brouillard. L'ennemi perdit six mille hommes, au lieu de trois que nous avions annoncés.

Le soir, faute de munitions, on se replia, et l'ennemi se replia lui-même. Nous perdîmes quinze cents hommes tués ou blessés.

Le 30, le siège de Charleroi fut repris avec plus d'acharnement que jamais. L'officier de génie Marescot s'est fait beaucoup d'honneur par l'activité avec laquelle il a poussé les travaux. L'artillerie a mis la ville en cendres.

Après six jours de tranchée ouverte, l'ennemi a été sommé; il a refusé de se rendre. Le 6, le feu a redoublé; le 7, il a demandé à capituler. On lui a donné un quart d'heure pour se rendre, après lequel l'assaut serait commandé et la garnison passée au fil de l'épée. Il nous a envoyé un parlementaire; nous avons renvoyé la lettre sans l'ouvrir. Le général Reygnac, commandant la place de Charleroi, s'est rendu à discrétion, se remettant à la générosité de la République. Jourdan doit vous adresser les articles honorables par lesquels vous verrez que l'orgueil de la maison d'Autriche a passé sous le joug. La garnison prisonnière est de trois mille hommes. Nous avons trouvé cinquante

pièces de canon. La place est en poudre et n'est plus qu'un poste.

Nous regrettons de ne pouvoir vous faire part aujourd'hui d'une infinité de traits d'intrépidité ; nous les rechercherons et nous les ferons connaître au peuple français.

Ce point de Sambre-et-Meuse est devenu le plus intéressant; l'ennemi y porte ses forces. Nous présageons la victoire. Nous envoyons les drapeaux.

SAINT-JUST, GILLET, L.-B. GUYTON.

Les Représentants à l'armée du Nord, le Représentant à l'armée des Ardennes et de la Moselle, et le Représentant aux frontières du Nord et de l'Est, au Comité du salut public.

Du champ de bataille de Fleurus,
8 messidor, an II.

L'armée sur Sambre a remporté aujourd'hui la plus brillante victoire dans les champs de Fleurus, déjà fameux par la valeur française. Nous vous adressons les détails de la victoire. L'ennemi avait ramassé toutes ses forces; il avait une artillerie formidable; il est en déroute, après douze heures d'efforts et de combats: on le poursuit.

L.-B. GUYTON, GILLET, LAURENT, SAINT-JUST.

TABLE DES MATIERES

LES PLUS BEAUX DISCOURS DE SAINT-JUST :

En 1792

En 1793

En 1794

IMPRIMERIE
DU
CENTAURE
17, RUE LA PÉROUSE
PARIS-16e